This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN K9Y6 N

75.7

BOF 5056

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

a 11840

LES MŒURS DES ISRAELITES ET DES CHRETIENS.

Par Mr l'Abbé FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, Confeßeur du Roy.*

A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë saint Jacques, aux Colonnes d'Hercules.

M. DCC. XX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Approbation de Monseigneur l'Evêque de Meaux.

LE meilleur remede qu'on puisse apporter au relâchement de la discipline, c'est de representer aux Chrétiens les mœurs de leurs peres, & de les rappeller à l'origine du Christianisme. C'est ce que fait M. l'Abbé Fleury avec beaucoup de savoir & de pieté. Ainsi nous exhortons les fideles à lire soigneusement cet ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé que de conforme à la foi Catholique, Apostolique & Romaine. Donné à Paris le 28. Février 1682.

J. BENIGNE Ev. de Meaux.

Approbation de Monsieur Pirot, Docteur & Professeur de Sorbonne.

SI grande que soit l'idée qu'on se peut faire de cet ouvrage, qui porte pour titre: *les Mœurs des Chrétiens*, sur celui qu'on a vû des Mœurs des Israëlites; je la tiens parfaitement executée, & tout à fait remplie. L'Auteur me paroît en tous deux lui-même, également juste, exact, & pieux; ne réussissant pas moins à peindre les choses mêmes, qu'à crayonner des ombres, & marquant aussi naturellement le caractere des fideles de la nouvelle alliance, qu'il avoit fait celui des Israëlites, qui n'étoient que les figures des Chrétiens. C'est le témoignage que je crois devoir au public, autant que je suis capable de juger de ce livre, aprés l'avoir lû avec application. En Sorbonne, le 18. Février 1682. PIROT.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Seneschaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut ; Nôtre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le douziéme Fevrier dernier, pour trente années, pour l'impression de tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury nôtre Confesseur, il n'y est fait mention que de son Histoire Ecclesiastique, qui ne fait qu'une partie de ses Ouvrages ; ayant encore composé ceux intitulez, le Catéchisme Historique & son Abregé, les Mœurs des Israëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domestiques ; & que comme nôtre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit sieur Abbé Fleury, il se trouvoit neanmoins privé de cette grace par la seule omission des titres desdits livres dans nosdites Lettres du douziéme Fevrier dernier ; ce qu'il ne peut faire sans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait supplier de lui vouloir accorder. A CES CAUSES : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le recompenser de son application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impression de plus de soixante Volumes, tant *in folio*, qu'*in quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eû tout le succès qu'il avoit esperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages du sieur Abbé Fleury, intitulez, *Histoire Ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury, son Catéchisme Historique avec son Abregé & en toutes langues, les Moeurs*

des Israëlites, & des Chrétiens, l'Institution au Droit Ecclesiastique, le Traité du Choix & de la Methode des Etudes, & son Traité du devoir des Maîtres & des Domestiques. Commentaire Litteral sur tous les Livres de l'Ecriture sainte, avec des Dissertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec son Histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, & le Dictionnaire Historique, Geographique Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Autheur, en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume, pendant le tems de trente années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéïssance, à peine de trente livres pour chaque volume desdits Ouvrages qui se trouveront contrefaits. Comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire aucun desdits Ouvrages ci-dessus expliquez, en general ou en particulier; ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être saisies en quelque lieu qu'ils soient trouvez, sans le consentement exprès & par écrit dudit exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit exposant, & de tous dépens dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles: que l'impression desdits Livres cy-dessus specifiez, sera faite dans nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez, qui auront servi

de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le même état où les approbations y auront été données, és mains de nôtre trés cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson; & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre & un dans celle de nôtredit trés-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, le tout à peine de nullité des Presentes. Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit exposant ou ses ayant causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Livres soit tenuë pour duëment signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaire, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens dix-neuf, & de nôtre Regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roy en son Conseil, DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monsieur Mariette de la moitié du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monsieur l'Abbé Fleury seulement, & de l'autre moitié desdits Ouvrages; comme aussi de la totalité du present Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery, mon fils, Saugrain & Martin, mes gendres, pour en joüir en mon lieu & place, suivant l'accord fait entre nous. A Paris le 20. May 1719.

P. EMERY.

Registré le present Privilege, ensemble les cessions ci-dessus sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489. N°. 525. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Août 1703. A Paris le 16. Juin 1719. Signé, DELAULNE.

LES
MŒURS
DES
ISRAELITES.

LE peuple que Dieu avoit choisi pour conserver la véritable religion jusques à la prédication de l'évangile, est un excellent modéle de la vie humaine la plus conforme à la nature. Nous voyons dans ses mœurs les manieres les plus raisonables de subsister, de s'occuper, de vivre en societé : nous y pouvons apprendre non-seulement la morale, mais encore l'œconomie & la politique. I. DESSEIN DE CE TRAITE'.

Cependant ces mœurs sont si différentes des nôtres, que d'abord elles nous choquent. Nous ne voyons chez les Israëlites ni ces titres de noblesse, ni cette multitude d'offices, ni cette diversité de conditions, qui se trouve parmi nous : Ce ne sont que des laboureurs & des bergers ; tous travaillans de leurs mains, tous mariez, & comptans pour un grand bien la multitude des enfans. Les distinctions de viandes & d'animaux mondes & immondes, & les fréquentes purifications, nous paroissent des ceremonies incommodes :

modes : les sacrifices sanglans nous dégoûtent. Nous voyons d'ailleurs que ce peuple étoit enclin à l'idolâtrie : que l'écriture à ce sujet lui reproche souvent son indocilité, & la dureté de son cœur ; que les peres de l'église le traitent de grossier & de charel. Tout cela joint à un préjugé confus, que ce qui est le plus ancien, est toûjours le plus imparfait, nous persuade aisément que ces hommes étoient brutaux & ignorans ; & que leurs mœurs sont plus méprisables qu'admirables.

De là vient en partie que les saintes écritures, sur tout celles de l'ancien testament, sont si peu lûës, ou avec si peu de fruit. Les bons Chrétiens, qui ne se sont pas encore défaits de ces préjugez, sont rebutez par cet exterieur des mœurs étrangeres. Ils attribuënt tout sans distinction, à l'imperfection de l'ancienne loy, ou croyent que sous cette écorce, sont cachez des mysteres, qu'ils n'entendent pas. Ceux qui n'ont pas assez de foy & de droiture de cœur, sont tentez, sur ces apparences, de mépriser l'écriture même, qui leur paroît remplie de choses basses ; ou bien ils en tirent de mauvaises consequences, pour autoriser leurs vices.

Mais quand on compare les mœurs des Israëlites avec celles des Romains, des Grecs, des Egyptiens, & des autres peuples de l'antiquité, que nous estimons le plus, ces préventions s'évanoüissent. On voit qu'il y a une noble simplicité, meilleure que tous les rafinemens ; que les Israëlites avoient tout ce qui étoit bon dans les mœurs des autres peuples de leur temps ; mais qu'ils étoient exempts de la plûpart de leurs défauts, & qu'ils avoient sur eux l'avantage incomparable de sçavoir où doit se raporter toute la conduite de la vie, puisqu'ils conoissoient la vraye religion, qui est le fondement de la morale.

On apprend alors à distinguer, dans ce que leurs mœurs ont de choquant pour nous, ce qui est effectivement blâmable ; ce qui vient de la seule distance des temps & des lieux, étant de soi indifférent ; & ce qui étant bon de soi, ne nous déplaît que par la corruption de nos mœurs. Car une grande partie de la différence qu'il y a entr'eux & nous ; ne vient pas de ce que nous sommes plus éclairez par le Christianisme ; mais de ce que nous sommes moins raisonnables. Ce n'est pas le Christianisme, qui a introduit cette grande inegalité de conditions, ce mépris du travail, cet amour du jeu, cette autorité des femmes & des jeunes gens, cette aversion de la vie simple & frugale qui nous rend si differens des anciens. De ces pasteurs & de ces laboureurs, que nous voyons dans leurs histoires, chez qui l'argent étoit de si peu d'usage, & les grandes fortunes si rares, on en eût fait plus aisément de bons Chrétiens, que de nos courtisans, de nos praticiens, de nos financiers, & de tant de gens qui passent leur vie dans une pauvreté oisive & inquiete. C'est ce qui paroîtra mieux par le portrait que je ferai des mœurs des Chrétiens, aprés avoir décrit celles des Israëlites.

Au reste, je ne prétends point ici faire un panegyrique, mais une relation tres-simple ; comme celles des voyageurs, qui ont vû des païs fort éloignez. Je prétends donner pour bon, ce qui est bon ; pour mauvais, ce qui est mauvais ; pour indifférent, ce qui est indifférent. Je demande seulement que le lecteur se défasse de toutes sortes de préventions, pour ne juger de ces mœurs que par le bon sens, & par la droite raison. Je le prie de quitter les idées particulieres de notre païs & de notre temps, pour regarder les Israëlites dans les circonstances des temps & des lieux où ils vivoient ; pour les comparer avec les peu-

ples qui ont été les plus proches d'eux, & pour entrer ainsi dans leur esprit & dans leurs maximes.

Car il faut ignorer tout-à-fait l'histoire, pour ne pas voir la grande différence qu'apporte dans les mœurs la distance des temps & des lieux. Nous habitons le même païs qu'ont habité les Gaulois, & ensuite les Romains. Combien sommes-nous éloignez de la maniere de vivre des uns & des autres, & même de celle des François qui vivoient il y a sept ou huit cens ans ? Et dans ce siecle où nous sommes, quel rapport y a-t-il entre nos mœurs, & celles des Turcs, des Indiens, ou des Chinois ? Donc si nous joignons les deux especes d'éloignement, nous n'aurons garde de nous étonner que les hommes qui vivoient en Palestine, il y a trois mille ans, eussent des mœurs différentes des nôtres; nous admirerons plûtôt ce que nous trouverons conforme.

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que ces changemens soient reglez, & suivent un progrez toûjours égal. Souvent des païs fort proches sont fort différens, par la diversité des religions & des dominations; comme aujourd'hui l'Espagne & l'Afrique, qui sous l'empire Romain étoient uniformes. Au contraire, il y a aujourd'huy grande relation entre l'Espagne & l'Allemagne, qui n'en avoient aucune du temps des Romains. Il en est de même à proportion de la différence des temps. Ceux qui ne savent pas l'histoire, ayant oüi dire que les hommes des siécles passez étoient plus simples que nous, supposent que le monde va toûjours se rafinant, & que plus on remonte dans l'antiquité, plus on trouve les hommes grossiers & ignorans.

Il n'en est pourtant pas ainsi dans les païs qui ont été habitez successivement par diverses nations;

tions ; les révolutions qui y sont arrivées, y ont amené de temps en temps la misere & l'ignorance, aprés la prosperité & la politesse. Ainsi l'Italie est en bien meilleur état qu'elle n'étoit il y a huit cens ans : mais huit cens ans auparavant, sous les premiers Césars, elle étoit plus heureuse & plus magnifique qu'aujourd'hui. Il est vrai qu'à remonter encore huit cens ans, vers le temps de la fondation de Rome, on trouveroit la même Italie beaucoup moins riche & moins polie, quoique dessors fort peuplée ; & plus on iroit au delà, plus on la verroit pauvre & sauvage. Les nations ont leur âge à proportion comme les hommes. L'état le plus florissant des Grecs est sous Alexandre ; des Romains, sous Auguste ; des Israëlites, sous Salomon.

Il faut donc distinguer en chaque peuple ses commencemens, sa plus grande prosperité, & son déclin. Nous considérerons ainsi les Israëlites dans toute l'étenduë du temps où ils ont subsisté, depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la derniere ruine de Jerusalem. C'est une espace de plus de deux mille ans, que je partage en trois, suivant trois états différens de ce peuple ; le premier, des Patriarches ; le second, des Israëlites, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à la captivité de Babylone ; le troisiéme, des Juifs depuis le retour de la captivité, jusqu'à la prédication de l'évangile.

II. I. Part. Patriarches. Leur noblesse.

Les patriarches vivoient noblement dans une grande abondance ; & toutefois leur vie étoit simple & laborieuse. Abraham connoissoit toute la suite de ses ancêtres, & n'avoit point alteré sa noblesse, puisqu'il s'étoit marié dans sa famille. Il eut grand soin de donner une femme de la même race à ce fils, sur qui tomboient toutes les benedictions que Dieu lui avoit promises ; & Isaac fit observer à Jacob la même loy.

La longue vie des peres leur donnoit moyen de bien élever leurs enfans, & de les rendre de bonne heure solides & serieux. Abraham avoit vécu plus d'un siecle avec Sem, & pouvoit avoir appris de lui l'état du monde avant le déluge. Il ne quitta point son pere Tharé, & avoit au moins soixante & dix ans quand il le perdit. Isaac en avoit soixante & quinze quand Abraham mourut, & ne le quitta point non plus, que nous sçachions. Il en est de même à proportion des autres patriarches. Vivant si longtemps avec leurs peres, ils profitoient de leurs experiences & de leurs inventions, ils suivoient leurs desseins, & s'affermissoient dans leurs maximes, ils devenoient constans & égaux dans leur conduite. Car il n'étoit pas facile de changer ce qui avoit été bien établi par des hommes qui vivoient encore; & les vieillards conservoient l'autorité non seulement sur les jeunes gens, mais encore sur les vieillards moins âgez.

La memoire des choses passées se pouvoit aisément conserver, par la seule tradition des vieillards, qui aiment naturellement à raconter, & qui en avoient tant de loisir. Ainsi ils n'avoient pas grand besoin d'écrire; & il est vrai que nous ne voyons aucune mention d'écriture avant Moïse. Toutefois il semble difficile que tant de nombres qu'il nous rapporte se fussent conservez dans la memoire des hommes; l'âge de tous les patriarches depuis Adam, les dattes précises du commencement & de la fin du déluge, & les mesures de l'arche. Je ne vois point ici la necessité de recourir au miracle, & à la revelation: il est plus vrai-semblable que l'écriture étoit trouvée dés devant le déluge, aussi-bien que les instrumens de musique, qui n'étoient pas si necessaires. Mais quoyque Moïse pût avoir apris par des voyes naturelles la plûpart des

Gen. v. Gen. VII. 11. Gen. VIII. 13. Gen. VI. 15. Gen. IV. 21.

des faits qu'il a écrits, nous ne laissons pas de croire qu'il a été conduit par le saint Esprit, pour écrire ces faits plûtôt que d'autres, & les exprimer par des paroles convenables.

D'ailleurs les Patriarches étoient soigneux de conserver la memoire des évenèmens considérables, par des autels, des pierres dressées, & d'autres monumens solides. Ainsi Abraham éleva des autels aux divers lieux où Dieu lui étoit apparu. Jacob consacra la pierre qui lui avoit servi de chevet pendant le songe mysterieux de l'échelle, & nomma Galaad, le monceau de pierres qui fut le signe de son alliance avec Laban. De ce genre étoit le sepulchre de Rachel, le puits nommé Bersabée, & tous les autres puits dont parle l'histoire d'Isaac. Quelquefois ils se contentoient de donner aux lieux de nouveaux noms. Les Grecs & les Romains en disoient autant de leurs Héros, dont les plus anciens approchoient du temps des patriarches. Toute la Grece étoit pleine de leurs monumens, & Enée seul en avoit laissé dans tous les lieux où il passa en Grece, en Sicile & en Italie.

Gen. XII. 8. *Gen.* XIII. 18. *Genes.* XXVIII. 18. *Gen.* XXXI. 48. *Gen.* XXVI. 18. &c.

V. Pausan. passim. Dion. Halic. lib. 1. p. 39. 40. &c.

Les noms des patriarches étoient encore une espece de monumens plus simples & plus familiers. Ils signifioient ce que leur naissance avoit eu de singulier, ou quelque faveur reçûë de Dieu. Ainsi c'étoit comme une histoire abregée ; car ils avoient soin d'expliquer à leurs enfans la raison de ces noms, & on ne pouvoit seulement les prononcer, sans en rafraîcher la memoire. Ce soin de la posterité, & cette prévoyance pour l'avenir, marquent des ames nobles & grandes.

Les patriarches étoient parfaitement libres, & leur famille étoit un petit état, dont le pere étoit comme le roi. Car que manquoit-il à Abraham de ce qui fait les souverains, sinon de vains titres, & des ceremonies incommodes ; Il n'étoit

sujet de personne ; les rois faisoient alliance avec lui ; il faisoit la guerre & la paix quand il vouloit. Les princes ont recherché l'alliance d'Isaac ; & Ismaël, Jacob & Esaü se conserverent dans la même indépendance. Il ne faut donc pas que les mots nous imposent, ni que nous regardions Abraham comme moindre qu'Amraphel, ou Abimélech, parce que l'écriture ne le nomme pas roi comme eux. Il valoit bien sans doute un de ces quatre rois, qu'il défit avec ses troupes domestiques, & le secours de ses trois alliez. La plus grande différence est qu'il ne s'enfermoit point comme eux dans des murailles, & que son état le suivoit par tout où il lui plaisoit de camper. Tout ce que nous avons d'histoires dignes de foy, ne nous fait voir en ces temps-là que de fort petits royaumes, même en Orient ; & dans les autres païs, nous les trouvons encore fort petits long-temps aprés.

Gen. XXVI. 26. 28.

Gen. XIV.

III. Leurs biens & leurs occupations.

La richesse des patriarches consistoit principalement en bestiaux. Il falloit qu'Abraham en eût beaucoup, quand il fut obligé de se séparer de son neveu Lot, parce que la terre ne les pouvoit contenir ensemble. Jacob en avoit un grand nombre, quand il revint de Mésopotamie, puisque le présent qu'il fit à son frere Esaü, étoit de 590. pieces de bétail ; & l'on y voit quelles especes de bêtes ils nourrissoient ; des chévres, des brebis, des chameaux, des bœufs & des ânes. Il n'y avoit ni chevaux, ni porcs. C'étoit ce grand nombre de troupeaux, qui leur faisoit tant estimer les puits & les citernes, dans un païs qui n'a point d'autre riviere que le Jourdain, & où il ne pleut que rarement.

Gen. XIII. 6.

Gen. XXXII. 16. &c.

Ils avoient encore des esclaves : & Abraham devoit en avoir un grand nombre, puis qu'entre ceux qui étoient nez chez lui, & qu'il avoit exercez, il arma jusques à 318. hommes. Il devoit

Gen. XIV. 14.

avoir à proportion bien des enfans, des vieillards, des femmes, & des esclaves achetez. A son retour d'Egypte, il est dit qu'il étoit riche en or & en argent. Les bracelets & les pendans d'oreilles que son serviteur Eliézer donna de sa part à Rebecca, étoient de six onces d'or : & l'acquisition de son sepulchre fait voir qu'ils avoient deslors l'usage de la monnoye. On voit qu'ils usoient de parfums & d'habits précieux, par ceux d'Esaü, dont Jacob se servit pour recevoir la benediction de son pere.

Gen. XIII. 2.
Gen. XXIV. 22.
Gen XXIII. 16.
Gen. XXV. 27.

Avec toutes ces richesses, ils étoient fort laborieux, toûjours à la campagne, logez sous des tentes, changeant de demeure suivant la commodité des pâturages ; par conséquent, souvent occupez à camper & à décamper, & souvent en marche ; car ils ne pouvoient faire que de petites journées, avec un si grand attirail. Ce n'est pas qu'ils n'eussent pû bâtir aussi bien que les autres habitans du même païs ; mais ils préferoient cette maniere de vie. Elle est sans doute la plus ancienne, puisqu'il est plus aisé de dresser des tentes, que de bâtir des maisons ; & elle a toûjours passé pour la plus parfaite, comme attachant moins les hommes à la terre. Aussi elle marquoit mieux l'état des patriarches, qui n'habitoient cette terre que comme voyageurs, attendant les promesses de Dieu, qui ne devoient s'accomplir qu'aprés leur mort. Les premieres villes dont il soit parlé, furent bâties par des méchans, par Caïn, & par Nembroth. Ce sont eux les premiers qui se sont enfermez & fortifiez, pour éviter la peine de leurs crimes, & en faire impunément de nouveaux. Les gens de bien vivoient à découvert & sans rien craindre.

Heb. XI. 9. 13.
Gen. IV. 17. X. 10.

La principale occupation des Patriarches étoit le soin de leurs troupeaux : on le void par toute leur histoire, & par la déclaration expresse que

les

Gen. XLIII. 3. les enfans de Jacob en firent au roi d'Egypte. Quelque innocente que soit l'agriculture, la vie pastorale est plus parfaite ; la premiere fut le partage de Caïn, & l'autre d'Abel. Elle a quelque chose de plus simple & de plus noble ; elle est moins penible, elle attache moins à la terre, & toutefois elle est d'un plus grand profit. Le vieux Caton mettoit les nourritures, même médiocres, avant le labourage, qu'il préferoit aux autres moyens de s'enrichir.

De re rust. init. n.

Les justes reproches que Jacob faisoit à Laban, montrent que les patriarches prenoient ce travail fort serieusement, & qu'ils ne s'y épargnoient pas. *Je vous ai servi vingt ans*, dit-il, *souffrant toutes les injures du temps, portant la chaleur du jour & le froid de la nuit, & me dérobant même le sommeil.* On peut juger du travail des hommes par celui des filles. Rebecca venoit d'assez loin pour puiser de l'eau, & s'en chargeoit les épaules : & Rachel menoit elle-même le troupeau de son pere ; leur noblesse, ni leur beauté ne les rendoit point plus délicates. Cette premiere simplicité s'est conservée long temps chez les Grecs, dont nous estimons la politesse, avec tant de raison. Homere en fournit par tout des exemples; & les poësies pastorales n'ont point d'autre fondement. Effectivement en Syrie, en Grece, & en Sicile, il y avoit encore plus de quinze cens ans aprés les patriarches, d'honnêtes gens qui s'occupoient à nourrir des bestiaux ; & qui dans le grand loisir de cette espece de vie, & la belle humeur que ces beaux païs inspirent, faisoient des chansons fort naïves & fort agréables.

Gen. XXXI. 40.

Gen. XXIV. 15.

Gen. XXIX. 9.

IV. Leur frugalité.

Pour la nourriture & les autres besoins de la vie, les patriarches n'étoient aucunement délicats. Les lentilles que Jacob avoit préparées, & qui tenterent si fort Esaü, peuvent faire juger de leurs viandes ordinaires ; mais l'on void l'exemple

Gen. XXV. 29.

ple d'un repas magnifique dans celui qu'Abraham fit aux trois Anges. Il leur servit un veau, du pain frais, mais cuit sous la cendre, du beurre & du lait. Il paroît qu'ils avoient quelque espece de ragoûts par celui que Rebecca fit à Isaac; mais son grand âge peut excuser cette délicatesse. Ce ragoût fut composé de deux chevreaux, & Abraham servit aux anges un veau entier, avec le pain de trois mesures de farine, qui reviennent à plus de deux de nos boisseaux, & à prés de cinquante-six livres de notre poids. On peut conclure de là, qu'ils étoient grands mangeurs: aussi faisoient-ils grand exercice, & peut-être étoient-ils de plus grande taille, aussi-bien que de plus longue vie. Les Grecs croyoient que les hommes des temps heroïques étoient plus grands: & Homere les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête un grand porc de cinq ans pour cinq personnes.

Gen. XVIII. 6. *&c.*

Gen. XXVII. 9.

Odyss. 14.

Les heros d'Homere se servent eux-mêmes pour les besoins ordinaires de la vie, & l'on void agir de même les patriarches. Abraham qui avoit tant de domestiques, & qui étoit âgé de prés de cent ans, apporte lui-même de l'eau pour laver les pieds à ses divins hôtes, va presser sa femme de leur faire du pain, va lui-même choisir la viande, & revient les servir debout. Je veux bien qu'il fût animé en cette occasion par son zele à exercer l'hospitalité; mais tout le reste de leur vie y répond. Leurs valets servoient à les aider, non pas à les dispenser du travail. En effet, qui pouvoit obliger Jacob allant en Mesopotamie, à faire seul, à pied, un bâton à la main, un voyage de plus de deux cens lieuës, car il y avoit bien cette distance de Bethsabée à Haran: Qui pouvoit, dis-je, l'y obliger, sinon sa loüable simplicité & son amour pour le travail? Ainsi il se couche où la nuit le surprend, & met une pierre

Gen. XVIII. 4.

Gen. XXXII. 11.

pierre sous sa tête pour lui servir d'oreiller. Ainsi, quoi qu'il aimât tendrement Joseph, il ne laisse pas de l'envoyer tout seul d'Hébron chercher ses freres à Sichem, qui en étoit à une grande journée ; & Joseph ne les y ayant pas trouvez, continuë son voyage plus d'une journée au delà jusqu'à Dothaïm : & tout cela n'ayant encore que seize ans.

Genese xxxvii. 15.

C'étoit sans doute cette vie simple & laborieuse qui les faisoit arriver à une si grande vieillesse, & mourir si doucement. Abraham & Isaac ont vêcu chacun prés de deux cens ans : les autres patriarches dont nous savons l'âge, ont au moins passé cent ans : & il n'est point fait mention qu'ils ayent été malades pendant une si longue vie. Il défaillit & mourut dans une heureuse vieillesse, rempli de jours, c'est ainsi que l'Ecriture exprime leur mort. La premiere fois qu'il est parlé de medecins, c'est quand il est dit que Joseph commanda aux siens d'embaumer le corps de son pere. C'étoit en Egypte ; & plusieurs ont attribué aux Egyptiens l'invention de la medecine.

Genes. l. 2.

Je n'admire pas moins la moderation des patriarches à l'égard des femmes : quand je considere la liberté d'en avoir plusieurs, & le desir d'une nombreuse posterité. Abraham, à qui Dieu avoit promis qu'il seroit pere d'un peuple innombrable, ayant une femme sterile, ne songeoit point à en prendre d'autre, & étoit résolu de laisser ses biens au principal de ses domestiques. Ce ne fut que de la main de sa femme qu'il en prit une seconde, & à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il ne faut point dire qu'il étoit encore jeune à proportion de sa vie, qui fut de cent soixante & quinze ans ; puisque treize ans aprés, lui & Sara qui avoit dix ans moins, sont nommez vieux, & rioient comme d'une merveille

V. August. xvi. Civit. 25.

Genes. xv. 2.

Gen. xvi. 16.

Gen. xviii. 11.

veille incroyable, quand Dieu leur promettoit un fils. Quelque vieux que fût Abraham, & quelque desir qu'il eût de voir les enfans d'Isaac, il ne le maria qu'à quarante ans; & quoi que Rebecca ait été vingt ans sterile, & n'ait eu que deux enfans d'une même couche, Isaac n'a jamais eu d'autre femme. *Gen. v. 20.* *Gen. 46.*

Il est vray que Jacob a eu tout à la fois deux femmes & deux concubines; mais il est bon de voir comment. Il demeure jusqu'à soixante & dix-sept ans auprés de son pere, attendant cette importante benediction qui lui étoit dûë par la cession de son frere. A cet âge il songe à se marier. Il demande Rachel, & ne l'obtient qu'aprés sept ans de services. Il se marie donc enfin à quatre-vingt quatre ans. On lui donne Lia malgré lui, il la garde pour ne la pas laisser deshonorée; mais comme il n'y avoit point de loi qui lui défendît d'avoir plusieurs femmes, ni d'épouser les deux sœurs, il prend aussi celle qu'il avoit promis d'épouser. Comme elle se trouva sterile, elle donna à son mary une esclave pour en avoir des enfans. C'étoit une espece d'adoption pratiquée en ces temps-la, & sa sœur en fit autant, pour avoir une plus grande famille. De tout cela, saint Augustin tire cette conclusion: *Nous ne lisons point que Jacob ait demandé d'autre femme qu'une seule, ni qu'il se soit servi de plusieurs, qu'en gardant exactement les loix de la fidelité conjugale.* On ne doit point penser qu'il ait eu d'autres femmes auparavant; car pourquoi ne seroit-il parlé que des dernieres? *Gen. 29.* *Gen. 30.* *18. Civit. 98.*

Je ne prétens pas pour cela justifier tous les patriarches sur cette matiere: l'histoire de Juda & de ses fils, ne fournit que trop d'exemples contraires. J'ai voulu seulement montrer que l'on ne peut accuser d'incontinence ceux que l'Ecriture *Gen. 38.*

criture met au rang des Saints; car au reste les hommes n'étoient dés lors que trop corrompus.

Tel fut donc en general le premier état du peuple de Dieu. Une grande liberté, sans autre gouvernement que celui d'un pere, qui exerçoit une monarchie absoluë dans sa famille: une vie fort naturelle & fort commode, dans une grande abondance des choses necessaires; & un grand mépris des superfluës, dans un travail honnête, accompagné de soin & d'industrie, sans inquiétude & sans ambition. Venons maintenant au second état, qui est celui des Israëlites, depuis qu'ils sortirent d'Egypte, jusques à la captivité de Babylone. Il dura plus de neuf cens ans, & la plus grande partie des livres sacrez s'y rapporte.

V.
II. Part.
Israëlites.
Leur noblesse.

Quoique le peuple fût déja trés-nombreux, on ne laissoit pas de les nommer les enfans d'Israël, comme n'étant encore qu'une famille; & on disoit de même, les enfans d'Edom, les enfans de Moab; & ainsi des autres. En effet tous ces peuples n'étoient point encore mêlez; chacun connoissoit son origine, & faisoit gloire de conserver le nom de son auteur. De là vient apparemment que le nom d'enfans se prenoit chez les anciens pour une nation, ou une certaine espece de gens. Homere dit souvent, les enfans des Grecs, & les enfans des Troyens. Les Grecs disoient, les enfans des medecins, & des grammairiens. Chez les Hébreux, les enfans d'Orient, sont les orientaux; les enfans de Belial, sont les méchans; les enfans des hommes ou d'Adam, c'est le genre humain: & dans l'évangile, on void souvent les enfans du siècle, des tenebres, & de la lumiere; & même les enfans de l'époux, pour ceux qui l'accompagnent à ses nôces.

Gen. xxv, 16.

Les Israëlites étoient divisez en douze tribus; il

il y avoit aussi douze tribus d'Ismaëlites, & douze tribus de Perses. Quatre tribus composerent d'abord tout le peuple d'Athenes. On le divisa depuis en dix, à qui l'on donna les noms de dix heros, que l'on nommoit par cette raison les Eponymes, & dont les statuës étoient dans la place publique. Le peuple Romain fut aussi distribué d'abord en trois ou quatre tribus, & elles augmenterent jusqu'au nombre de trente-cinq, dont on sçait encore les noms. Mais ces tribus d'Athenes & de Rome étoient composées de familles ramassées, pour garder de l'ordre dans les assemblées & dans les suffrages; au lieu que celles des Israëlites étoient distinguées naturellement, & n'étoient que douze grandes familles, descenduës de douze freres. Ils conservoient leurs genealogies avec grand soin, & sçavoient toute la suite de leurs ancêtres, jusqu'au patriarche de leur tribu; d'où il est facile de remonter au premier homme. Ainsi ils étoient veritablement freres, c'est-à-dire parens, suivant le langage des orientaux, & veritablement nobles, s'il y a jamais eu des hommes nobles sur la terre. *Xenoph. Cyrop. Demosth. in Timocr. in Leptin, & ibi. Ulp.*

Ils avoient conservé la pureté de leur race, observant, comme leurs peres, de ne point s'allier avec les nations maudites descenduës de Chanaan. Car je ne voi point que les patriarches ayent évité l'alliance des autres peuples: & il n'y a que ceux-là avec qui les mariages soient défendus expressement par la loi. Leurs familles étoient fixes, & attachées par la même loi à certaines terres, où elles demeurerent necessairement pendant les neuf cens ans dont nous parlons. Or il me semble que nous estimerions bien noble une famille, qui montreroit une aussi longue suite de générations, sans més-alliances & sans changement de demeure. Il y a peu de seigneurs dans l'Europe qui pûssent en prouver autant. *Ex. 3 Deut. 7. 3.*

Ce

Ce qui nous trompe, c'est que nous ne voyons point chez les Israëlites des titres semblables à ceux de nôtre noblesse. Chacun se nommoit simplement par son nom : mais leurs noms signifioient de grandes choses, comme ceux des patriarches. Le nom de Dieu entroit en la plûpart ; & c'étoit comme une priere abrégée. Elie & Joël sont composez de deux noms de Dieu joints diversement. Josaphat & Sépharia, marquent le jugement de Dieu ; Josédec & Sédécia, sa justice ; Johanan ou Jean de Hanania, sa misericorde. Nathanaël, Elnathan, Jonathan & Nathania, signifient tous quatre Dieu-donné ou don de Dieu. Quelquefois le nom de Dieu demeuroit sous-entendu ; comme en Nathan, David, Obed, Oza, Ezra ou Esdras. On le void par Eliezer, Oziel, Abdias, où il est exprimé. Il y avoit quelques-uns de ces noms qui étoient mystérieux & prophétiques, comme celui de Josué ou Jesus ; & ceux qu'Osée & Isaïe donnerent à leurs enfans par ordre de Dieu. Les autres noms montroient la pieté des peres ; & on en peut voir des exemples dans les noms des freres de David & de ses enfans.

Osée 1. 4. 6. 9. *Isa.* 8. 3. 1. *Par.* 2. 8. & 3. 1.

Voila quels sont ces noms, que l'ignorance de la langue Hebraïque nous fait paroître si barbares. Ne valent ils pas bien ceux des châteaux & des villages, dont se pare nôtre noblesse ? Les noms des Grecs, dont le son nous plaît davantage, sont du même genre. Plusieurs sont composez des noms de leurs dieux ; comme Diodore, Diogene, Hermodore, Hephestion, Athenaïs, Arthemise: mais plusieurs viennent de leur amour pour les exercices, particulierement des chevaux ; comme Philippe, Damasippe ou Hippodomas, Hegesippe, Hippomedon.

On ajoûtoit souvent le nom du pere, ou pour faire distinction, ou par honneur, pour mon-

trer que le pere étoit un homme de reputation : & peut-être que Salomon avoit en vûë cette coûtume, quand il disoit que *les peres sont la gloire de leurs enfans*. On void dans Homere que les Grecs prenoient ainsi le nom du pere pour une marque d'honneur. Quelquefois on donnoit pour surnom le nom de la mere ; comme quand le pere avoit eu plusieurs femmes, ou quand la mere étoit plus illustre. Ainsi Joab, & ses freres sont toûjours nommez enfans de Sarvia, qui étoit sœur de David. Si le nom du pere ne suffisoit pas pour distinguer, on y ajoûtoit celui de l'ayeul, comme Godolias fils d'Ahicam, fils de Saphan. Et voila la raison de ces suites de noms, qui nous paroissent ennuyeuses ; car on alloit quelquefois jusques au bisayeul ou au delà. Quelquefois le surnom se prenoit du chef d'une branche particuliere, de la ville, du païs, de la nation, s'ils étoient étrangers d'origine ; comme Urie Hetthéen, & Ornam Jébuséen.

Prov. 6

Il. 10. v. 68.

1. Par. 2. 16.

Jerem. xl.

S. Greg.

Les Grecs n'avoient point d'autres surnoms que ceux qu'ils tiroient de leur pere ou de leur païs. Les Romains avoient des noms de famille, ausquels ils ajoûtoient seulement les marques de quelque grande charge, ou de quelque illustre victoire : mais dans les actes publics, ils mettoient toûjours le nom du pere. Plusieurs nations de l'Europe en usent encore ainsi ; & une grande partie de nos surnoms viennent des noms propres de peres, qui sont demeurez aux enfans. Pour les titres des seigneuries, ils n'ont gueres que sept cens ans d'antiquité, comme les seigneuries mêmes. Il ne faut pas nous étonner de voir dans l'écriture David fils d'Isaï, & Salomon fils de David ; non plus que de voir dans les autres Grecs, Alexandre fils de Philippe, & Ptolomée fils de Lagus.

La principale distinction, que la naissance

faisoit entre les Israëlites, étoit celle des levites & des sacrificateurs. Toute la tribu de Levi étoit consacrée à Dieu, & n'avoit point d'autre partage que les dîmes & les premices qu'elle recevoit des autres tribus. Entre tous les levites, il n'y avoit que les descendans d'Aaron qui fussent sacrificateurs; les simples levites étoient occupez au reste des fonctions de la religion, au chant des pseaumes, à la garde du tabernacle ou du temple, & à l'instruction du peuple. Deux autres tribus étoient assez distinguées. La plus illustre fut toûjours celle de Juda, la plus nombreuse de toutes, dont les rois & le Messie même devoient venir, suivant la prophétie de Jacob. Celle d'Ephraïm tint le second rang à cause de Joseph. Dans chaque tribu on consideroit encore les branches aînées, & les chefs de chaque famille: & tout cela faisoit dire à Saül, surpris des honneurs que lui rendoit Samuël: *Ne suis-je pas de la moindre tribu d'Israël, & ma famille n'est-elle pas la derniere dans la tribu de Benjamin?*

Gen. 49. 10.

1. Reg. 9. 21.

L'âge faisoit encore une grande distinction; & le nom de vieillard dans l'écriture, marque ordinairement de la dignité. En effet il n'y avoit que l'âge & l'experience, qui pût distinguer des hommes également nobles, à peu prés également riches, élevez de même maniere, occupez aux mêmes travaux.

VI. Leurs occupations, Agriculture.

Car entre les Israëlites je ne voi point de professions distinguées. Depuis le chef de la tribu de Juda jusqu'au dernier cadet de Benjamin, tous étoient laboureurs & pastres, menant eux-mêmes leurs troupeaux. Le vieillard de Gabaa qui logea le levite, dont la femme fut violée, revenoit le soir de son travail, quand il l'invita à se retirer chez lui. Gedeon battoit lui-même son bled, quand un ange lui dit qu'il délivreroit le peu-

Jud. 19. 16.

Jud. 6. 11.

peuple. Ruth gagna les bonnes graces de Booz en glanant à sa moisson. Quand Saül reçut la nouvelle du peril où étoit la ville de Jabes en Galaad, il conduisoit une couple de bœufs, tout roy qu'il étoit. Chacun sçait que David gardoit les brebis quand Samuël l'envoya chercher pour le sacrer roy; & il retourna à son troupeau aprés avoir été appellé pour joüer de la harpe devant Saül. Depuis qu'il fut roy, ses enfans faisoient une grande fête, lors qu'ils tondoient leurs moutons. Elisée fut appellé à la prophetie, comme il menoit une des douze charrues de son pere: l'enfant qu'il ressuscita étoit avec son pere à la moisson quand il tomba malade; & le mary de Judith quoi-que fort riche, gagna le mal dont il mourut en une pareille occasion. L'écriture est pleine de pareils exemples.

1. Reg. 14. 5.
4. Reg. 16. 11.
1. Reg. 17. 15.
2 Reg. 13, 23.
4 Reg 19. 19.
3. Reg. 4, 18.

C'est sans doute ce qui choque le plus ceux qui ne connoissent point l'antiquité, & qui n'estiment que nos mœurs. Quand on leur parle de laboureurs & de bergers, ils se figurent des païsans grossiers, menant une vie penible & triste dans la pauvreté & le mépris, sans cœur, sans esprit, sans éducation. Ils ne considerent pas que ce qui rend nos païsans communement miserables, est qu'ils sont comme les valets de tous les autres hommes: ne travaillant pas seulement pour leur subsistance, mais pour fournir les choses necessaires à tous ceux qui sont dans les conditions, que nous estimons plus relevées. Car c'est le païsan qui nourrit les bourgeois, les officiers de justice, & de finance, les gentilshommes, les ecclesiastiques: & de quelque détour que l'on se serve pour convertir l'argent en denrées, ou les denrées en argent, il faut toûjours que tout revienne aux fruits de la terre, & aux animaux qu'elle nourrit. Cependant, quand nous comparons ensemble tous ces diffe-

rens degrez de conditions, nous mettons au dernier rang ceux qui travaillent à la campagne : & plusieurs estiment plus de gros bourgeois inutiles, sans force de corps, sans industrie, sans aucun merite ; parce qu'ayant plus d'argent, ils menent une vie plus commode & plus delicieuse.

Mais si nous imaginons un païs, où la difference des conditions ne fût pas si grande, où vivre noblement ne fût pas vivre sans rien faire, mais conserver soigneusement sa liberté ; c'est-à-dire n'être sujet qu'aux loix & à la puissance publique, subsister de son fonds sans dépendre de personne, & se contenter de peu, plûtôt que de faire quelque bassesse pour s'enrichir : un païs où l'on méprisât l'oisiveté, la mollesse & l'ignorance des choses necessaires pour la vie ; & où l'on fît moins de cas du plaisir que de la force du corps : en ce païs-là, il seroit bien plus honnête de labourer, ou de garder un troupeau, que de joüer & se promener toute la vie. Or il ne faut point recourir à la republique de Platon pour trouver des hommes en cet état ; c'est ainsi qu'a vêcu la plus grande partie du monde, pendant prés de quatre mille ans.

Pour commencer par ce que nous connoissons le mieux, telles étoient les maximes des Grecs & des Romains. On voit par tout dans Homere des rois & des princes vivans des fruits de leurs terres & de leurs troupeaux, & travaillans de leurs mains. Hesiode a fait un poëme exprés pour recommander le travail de la campagne, comme l'unique moyen de subsister & de s'enrichir honnêtement, & il blâme son frere à qui il l'adresse, de vouloir vivre aux dépens d'autrui en plaidant des causes, & poursuivant des affaires. Il traite de faineantise cet emploi, qui fait, parmi nous, l'occupation de tant de gens. On voit par l'œconomique de Xenophon, que les

les Grecs n'avoient rien diminué de cette estime pour l'agriculture dans le temps de leur plus grande politesse.

Ainsi on ne doit pas attribuer à la grossiereté & à l'ignorance des lettres, l'attachement des anciens Romains au ménage de la campagne ; c'est plûtôt une marque de leur bon sens. Comme tous les hommes naissent avec des bras & des corps propres au travail, ils croyoient que tous s'en devoient servir, & qu'ils ne pouvoient mieux les employer qu'à tirer de la terre une subsistance assurée & des richesses innocentes. Ce n'étoit pas toutefois l'avarice qui les y attachoit, puisque ces mêmes Romains méprisoient l'or & les presens des étrangers. Ce n'étoit pas aussi qu'ils ne fussent braves & belliqueux, puisque c'est en ce temps même qu'ils soûmirent toute l'Italie, & acquirent ces forces immenses, qu'ils employerent depuis à la conquête du monde. Au contraire la vie penible & frugale de la campagne, fut la principale cause de ces grandes forces, leur donnant des corps robustes & endurcis au travail, & les accoûtumant à une discipline severe. Quiconque connoît la vie de Caton le censeur, ne peut le soupçonner de bassesse de cœur, ni de petitesse d'esprit. Cependant ce grand grand homme, qui avoit passé par toutes les charges de la republique, lors qu'elle étoit dans sa plus grande force, qui avoit gouverné des provinces & commandé des armées : grand orateur, grand jurisconsulte, grand politique : ce grand homme n'a pas dédaigné d'écrire toutes les façons qu'il faut faire aux terres & aux vignes, & comment il faut bâtir des étables pour les diverses especes de bestiaux, un pressoir pour le vin ou pour l'huile. Tout cela dans le dernier détail : en sorte que l'on voit qu'il en étoit parfaitement instruit, & qu'il écrivoit pour l'usa-

l'usage, & non pour l'ostentation.

Avoüons-le donc de bonne foy ; le mépris que nous avons pour le travail de la campagne n'est fondé sur aucune raison solide, puisque ce travail s'accorde parfaitement avec le courage, avec toutes les vertus de la guerre & de la paix, & même avec la veritable politesse. Mais d'où vient ce mépris ? Il en faut découvrir la veritable origine. Il ne vient que de la coûtume, & des anciennes mœurs de nôtre nation. Les Francs & les autres peuples Germaniques, vivoient dans des païs couverts de bois, où ils n'avoient ni bled, ni vin, ni bons fruits : ainsi il falloit vivre de chasse, comme font encore dans l'Amerique, les sauvages des païs froids. Aprés avoir passé le Rhin & s'être établis dans de meilleures terres, ils voulurent bien profiter des commoditez de l'agriculture, des arts & du commerce ; mais ils ne voulurent pas s'y appliquer. Ils laisserent ces occupations aux Romains qu'ils s'étoient soûmis, & demeurerent dans leur ancienne ignorance, dont ils se sont fait honneur avec le temps, & y ont attaché une idée de noblesse, dont nous avons peine à nous défaire.

Mais autant qu'ils ont abaissé l'agriculture, autant ont-ils relevé la chasse, dont les anciens faisoient beaucoup moins de cas. Ils en ont fait un grand art, & l'ont poussé jusqu'aux dernieres finesses, n'y épargnant ni la peine, ni la dépense : c'a été l'occupation la plus ordinaire de la noblesse. Cependant, à regarder les choses en elles-mêmes, le travail qui tend à la culture terres, & à la nourriture des animaux domestiques, vaut bien celui qui ne tend qu'à prendre des bêtes sauvages, souvent aux dépens des terres cultivées ; l'exercice moderé de celui qui gouverne une grande ménagerie, vaut bien l'exercice violent & inégal d'un chasseur ; & les bœufs

&

& les moutons sont des bêtes pour le moins aussi utiles à la vie que les chiens & les chevaux. Ainsi on pourroit douter si nos mœurs sont aussi raisonnables sur ce point que celles des anciens.

Au reste, ce n'étoient pas seulement les Grecs & les Romains qui honoroient l'agriculture comme les Hebreux. Les Carthaginois, Pheniciens d'origine, en avoient fait une grande étude, comme il paroît par les vingt-huit livres que Magon en avoit écrits. Les Egyptiens l'honoroient, jusques à adorer les animaux qui y servent. Les Perses dans leur plus grande puissance avoient en chaque province des intendans pour veiller à la culture des terres ; Et Cyrus le jeune avoit pris plaisir à planter, & à cultiver un jardin de sa propre main. Pour les Chaldéens, on ne doutera pas qu'ils ne fussent grands laboureurs, si l'on considere la fertilité des campagnes de Babylone, qui rapportoient deux & trois cens grains pour un. Enfin l'histoire de la Chine nous apprend que l'agriculture y étoit aussi fort estimée dans les temps les plus anciens & les meilleurs. Il n'y a que la domination des peuples septentrionaux, qui a fait mépriser par tout le monde le travail de la campagne.

Varron. Pref.

Xenoph. œcon.

Herod. 1.

Quittons donc les idées basses que nous en avons prises dés l'enfance. Au lieu de nos villages, où nous voyons d'un côté des châteaux & des maisons de plaisir, & de l'autre de miserables chaumieres ; figurons-nous ces grandes fermes que les Romains appelloient villes, qui comprenoient le logement du maître, la basse-court, les granges, les établés, les cases des esclaves, tout cela en symmetrie, bien bâti, bien entretenu, & bien propre. On en peut voir des descriptions dans Varron & dans Collumelle. Ces esclaves étoiens la plûpart plus heureux que nos païsans : bien nourris, bien vêtus, sans aucun soin de

Villas.

leurs

leurs enfans. Les Maîtres tout ménagers qu'ils étoient, vivoient plus à l'aise que nos gentils-hommes. Vous voyez dans Xenophon un citoyen d'Athenes, qui se promenant le matin par ses terres, & visitant ses ouvriers, travailloit en même temps pour sa santé, par l'exercice du corps, & pour l'accroissement de son bien, par son assiduité à le faire profiter; en sorte qu'il étoit assez riche, pour donner à sa religion, au service de l'état & à ses amis. Ciceron parle de plusieurs laboureurs de Sicile si riches & si magnifiques, que leurs maisons étoient ornées de statuës de grand prix, & qu'ils se servoient de vases d'or & d'argent ciselé.

Xenoph. œc. on-

Lib. 4. in Verr. sign.

Enfin il faut reconnoître que tant que les plus nobles & les plus riches de chaque païs, n'ont point dédaigné cette profession, la plus ancienne de toutes, leur vie a été plus heureuse, parce qu'elle étoit plus naturelle. Ils vivoient plus long-temps & en meilleure santé: leur corps étoit plus propre aux fatigues de la guerre & des voyages, l'esprit plus serieux & plus solide. Etant moins oisifs, ils s'ennuyoient moins, & ne cherchoient point tant à rafiner sur les plaisirs: le travail leur rendoit sensibles les moindres divertissemens. Ils pensoient moins au mal, & avoient moins d'interêt de mal faire. Car leur vie simple & frugale ne donnoit pas occasion à de grandes dépenses, ni à de grandes dettes. Par conséquent il y avoit moins de procés, de ventes de biens, de renversemens de familles, moins de fraudes, de violences, & de tous les crimes que la pauvreté vraye ou imaginaire fait commettre, faute de vouloir ou de pouvoir travailler. Le pis est que l'exemple des riches & des nobles, entraîne tous les autres, & fait que quiconque se croit tant soit peu au dessus de la lie du peuple, a honte de travailler, sur tout à la

terre

terre. De là viennent tant d'efforts pour subsister d'industrie : tant de nouveaux artifices que l'on invente tous les jours pour faire passer l'argent d'une bourse à l'autre. Dieu sçait combien sont innocens tous ces moyens de vivre si forcez : du moins sont-ils bien fragiles pour la plûpart ; au lieu que la terre nourrira toûjours ceux qui la cultiveront, si d'autres ne leur ôtent ce qu'elle leur donne.

Loin donc que la vie champêtre & laborieuse
des Israëlites doive les rendre méprisables, c'est
une preuve de leur sagesse, de leur bonne éduca-
tion, & de leur fermeté à garder les maximes
de leurs peres. Ils sçavoient que l'homme avoit *Gen. 2.15.*
été mis dans le paradis terrestre pour y travail-
ler : & qu'aprés son peché, il avoit été condam- *Ibid. 3.17.*
né à un travail bien plus penible & plus ingrat.
Ils étoient persuadez de ces veritez solides, tant
de fois repetées bans les livres de Salomon. Que *Prov. 10.*
l'indigence est la suite de la paresse. Que celui 4.
qui dort en été au lieu de faire sa moisson, ou *Ibid. 5.*
qui ne laboure point l'hyver de peur du froid,
merite de mandier & de ne pas trouver de pain. 20. 4. 13.
Que l'abondance est l'effet naturel de la force 21. 5.
du travail. Que les biens acquis trop prompte- *Prov. 20.*
ment n'attirent pas de benediction. On y void la 21.
pauvreté frugale avec joye & simplicité, préfe- 17. 1.
rée à une abondance tumultueuse, & à une ri- 19. 1.
chesse insolente. On y void les inconveniens des
deux extremitez de la misere & de l'opulence, & 30. 8. 9
les desirs du sage bornez aux necessitez de la vie.
Il entre même dans le détail des préceptes d'œ- 24. 27.
conomie : *Preparez, dit-il, vos ouvrages au de-
hors, & labourez soigneusement votre terre, afin
que vous puissiez ensuite bâtir votre maison.* A
quoi revient cette maxime de Caton : Qu'il ne
faut point déliberer pour planter, mais qu'il faut
déliberer pour bâtir.

Ils avoient l'huile & le miel en abondance. Les montagnes de Juda & d'Ephraïm, étoient de grands vignobles : aux environs de Jerico il y avoit des palmiers de grand revenu ; & c'étoit le seul endroit du monde où se trouvoit le vrai baume.

Jos. 1. bell. c. 5. p. 719. Plin. lib. 13. c. 4.

Cette fertilité du païs, & le soin qu'ils avoient de le cultiver, fait comprendre comment étant si petit, il pouvoit nourrir un si grand nombre d'hommes ; car il faut d'abord de la foy, pour croire tout ce que l'écriture en dit. Quand le peuple entra dans cette terre la premiere fois ; il y avoit plus de six cens mille hommes portant les armes, depuis vingt ans jusqu'à soixante. Dans la guerre de Gabáa ; la seule tribu de Benjamin, la moindre de toutes, avoit une armée de vingt-cinq mille hommes ; le reste du peuple en avoit quatre cens mille. Saül mena deux cens dix mille hommes contre les Amalecites, quand il les extermina. David entretenoit continuellement douze corps de vingt-quatre mille hommes chacun, qui servoient par mois. C'étoit en tout deux cens quatre-vingt mille hommes. Et dans le dénombrement du peuple, qui lui attira la colere de Dieu, il se trouva treize cens mille combattans. Josaphat alla plus loin à proportion : car quoi qu'il n'eût guerres que le tiers du royaume de David, il avoit plusieurs corps de bonnes troupes, qui toutes ensemble faisoient onze cens soixante mille hommes, tous sous sa main ; sans compter les garnisons de ses places.

Num. II. 32. Jud. XX. 15. 17. 1. Reg. XV. 4. 1. Paral. XXVII. 2. Reg. XXIV. 9. 2. Paralip. XVII. 14. 15. &c.

Il n'y a rien d'incroyable à tout cela : on voit des exemples semblables dans les histoires profanes. La grande Thebes d'Egypte fournissoit de ses habitans seuls sept cens mille combattans. A Rome au premier cens des Servius Tullius, l'an 188. de sa fondation, on comptoit quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Cepen-

Tacit. 2. annal. Liv. 1. c. 24.

pendant ils ne pouvoient subsister que des terres qui sont aux environs de Rome, & dont la plûpart sont aujourd'hui steriles & inhabitées : car leur domination ne s'étendoit pas plus loin que huit ou dix lieües.

C'étoit le principal fondement de la politique des anciens. *La multitude du peuple*, dit le sage, *est la gloire du roy, & le petit nombre des sujets est la honte du prince.* Prov. XIV. 28. Ils s'appuyoient beaucoup moins sur la finesse que sur la force effective. Au lieu de s'appliquer à entretenir des intelligences chez leurs voisins, y fomenter la division, & donner de la reputation par de faux bruits : ils travailloient à peupler & cultiver leur païs, à le faire valoir autant qu'il étoit possible, soit qu'il fût petit, soit qu'il fût grand. Ils s'étudioient à rendre les mariages faciles, & la vie aisée ; à procurer la santé & l'abondance, à tirer de leur terre tout ce qu'elle pouvoit produire. Ils exerçoient leurs citoyens au travail, leur inspiroient l'amour du païs, l'union entr'eux, la soûmission aux loix. Voilà ce qu'ils appelloient politique. Ces maximes sont belles, dira quelqu'un ; mais revenons au fait particulier : montrez-nous comment il est possible qu'un païs aussi petit que la Palestine, nourrisse un si grand nombre d'hommes. Pour le voir, il se faut donner la patience de calculer, & de ne pas dédaigner d'entrer dans le dernier détail, sans quoi il n'y a point de preuve solide.

Joseph nous a conservé un fragment précieux d'Hecatée Abderite, qui vivoit du temps d'Alexandre le grand & s'attacha au premier des Ptolomées ; & qui aprés avoir dit plusieurs particularitez remarquables, touchant les mœurs des Juifs, ajoûte que le païs qu'ils habitent contient environ trois millions d'arures de terre tres-bonne & tres-fertile. L'arure selon Eusthathius, étoit

Jos. contr. App lib. 1. p. 1408.

Ib. 1409 6.

Eusthath. ex Hom.

de cent coudées, c'est-à-dire, de cent cinquante pieds, qui multipliez en quarré, en font vingt-deux mille cinq cens. Or nôtre arpent de cent perches contient quarante mille pieds quarrez, à ne compter la perche que de vingt pieds: ainsi neuf de nos arpens font seize arures.

Je me suis informé de ce que raportent nos meilleures terres: & j'ay appris qu'elles peuvent rendre par arpent jusques à un muid de bled, mesure de Paris. J'ai cherché encore ce qu'il faut pour la nourriture d'un homme, & j'ai trouvé qu'à lui donner par jour deux livres six onces de pain, il consume un minot de bled par mois, c'est-à-dire, trois septiers par an. Mais ce ne seroit pas assez pour nos Israëlites: il faut leur donner au moins le double; & j'en trouve la preuve dans l'écriture. Quand Dieu leur envoya la manne dans le desert, il ordonna que chacun en prît tous les jours un gomor par tête, ni plus ni moins; & il est dit plusieurs fois, que c'étoit ce qu'un homme pouvoit manger. Or le gomor raporté à nos mesures fait trois litrons & demi, & le poids de plus de cinq livres & demie. Ce sont donc environ sept septiers par an; par consequent chaque arpent ne pourroit nourrir au plus que deux hommes: & les trois millions d'arures faisant un million six cens quatre-vingt sept mille cinq cens arpens, nourriroient trois millions trois cens soixante & quinze mille hommes.

Exod. 16. 16.

Ibid. 18. 22.

Je sçay bien que ce nombre ne suffiroit pas pour faire les douze cens mille combatans de Josaphat. Il ne commandoit pas à la moitié du païs; & quoi que tous les Israëlites portassent les armes, sans distinction de conditions, il y avoit toûjours beaucoup de gens inutiles pour la guerre. Il faut compter à peu prés autant de femmes que d'hommes. Il faut compter plusieurs vieillards, & encore plus d'enfans: & quoi qu'à

pro-

proportion il leur faille moins de nourriture, il en faut toûjours beaucoup pour un si grand nombre. De plus, il étoit necessaire, suivant la loi, de laisser reposer la terre tous les sept ans.

Mais il faut remarquer que le passage d'Hecatée ne regarde que les terres labourables des Juifs, & encore les meilleures. Car qui prendroit toute l'étenduë de la terre d'Israël, il y en auroit prés de quatorze fois autant. On ne peut lui donner moins, suivant nos cartes, que la valeur de cinq degrez en quarré. Or un degré fait 2.930.259
deux millions neuf cens trente mille deux cens cinquante-neuf arpens quarrez, & les cinq de- 14. 651.
grez, quatorze millions six cens cinquante-un 298.
mille deux cens quatre-vingt-quinze arpens. Il est donc évident qu'Hecatée n'en a compté qu'une petite partie. Il a laissé ce que les Samaritains occupoient de son temps; les lacs, les deserts, les terres steriles, les vignobles, les plants d'arbres, les paturages; car il en falloit beaucoup pour leurs grands troupeaux: & toutefois ils tiroient encore du bétail de dehors. Le roy de Moab payoit à Achab roi d'Israël, un tribut de cent mille agneaux, & d'autant de beliers: d'autres
Arabes amenoient à Josaphat sept mille cinq cens 2. Par. 17.
beliers, & autant de boucs. 11.

Tout ce bétail étoit un grand secours pour la subsistance, non seulement par les chairs, mais par les laitages. Joint que les Israëlites vivoient simplement, & que tout ce qu'il y avoit de bonne terre étoit soigneusement cultivée; car il y avoit peu de bois: ils n'avoient ni parcs pour la chasse, ni avenuës, ni parterres. On void par le cantique de Salomon, que les jardins étoient pleins d'arbres fruitiers, ou de plantes aromatiques. Il faut encore moins être en peine du logement que de la nourriture: puisque non seulement un demi arpent de terre, mais un quar-

tier, est plus que suffisant pour loger au large; non pas un homme, mais une famille entiere.

VII. Les biens des Israëlites. *Levit. 25. 10. 11. &c. Jos. 3. antiq. cap. 10: in fi. p. 96.*

Chaque Israëlite avoit donc son champ à cultiver, & le même qui avoit été donné en partage à ses ancêtres du temps de Josué. Ils ne pouvoient changer de place, ni se ruïner n'y s'enrichir excessivement : la loy du Jubilé y avoit pourvû, revoquant tous les cinquante ans toutes les alienations, & défendant d'exiger les dettes, non-seulement cette quarante-neuviéme année, mais toutes les années sabbatiques : car comme on ne recueilloit rien des terres en ces années, il étoit juste d'avoir au moins une surseance. Or cette difficulté de se faire payer rendoit les emprunts plus difficiles, & par consequent diminuoit les occasions de s'appauvrir, qui étoit le but de la loy. *Deut 15. 4.* D'ailleurs, l'impossibilité de faire des acquisitions durables retranchoit l'ambition & l'inquietude : chacun se bornoit au partage de ses ancêtres, & s'affectionnoit à le faire valoir, sçachant que jamais il ne sortiroit de sa famille.

Cet attachement étoit même un devoir de religion, étant fondé sur la loy de Dieu : & de là venoit la genereuse resistance de Naboth, lors que le roi Achab lui vouloit persuader de vendre l'heritage de ses peres. *3. Reg. 21. 3.* Aussi la loy dit, qu'ils n'étoient que les usufruitiers de leurs terres, ou plûtôt les fermiers de Dieu qui en étoit le veritable proprietaire. *Levit. 21. 23.* Elles n'etoient chargées d'aucune autre redevance, que des dîmes & des premices qu'il avoit ordonnées : & Samüel compte les impositions sur les bleds & sur les vignes, entre les entreprises des rois, dont il menace le peuple. *Reg. 8. 15.* Tous les Israëlites étoient donc à peu prés égaux en biens comme en noblesse : & si la multiplication d'une famille obligeoit d'y partager les terres en plus de portions, il falloit y suppléer par l'industrie & par le travail, cul-

cultivant les terres avec plus de soin, & nourrissant plus de bestiaux dans les deserts & les communes.

Ainsi c'étoit les bestiaux & les autres meubles qui faisoient principalement l'inégalité des biens. Ils nourrisoient les mêmes especes d'animaux que les patriarches, & toûjours beaucoup plus de femelles que de mâles ; autrement ils auroient été incommodez, car la loy défendoit de les couper. Ils n'avoient point de chevaux, aussi ne sont-ils pas de grand usage dans les montagnes : leurs rois en firent venir d'Egypte quand ils voulurent s'en servir. Les ânes étoient la monture ordinaire, même des riches. Pour donner une une grande idée de Jaïr l'un des Juges qui gouvernerent le peuple ; l'écriture dit qu'il avoit trente fils montez sur trente ânes, & chefs de trente villes. Il est dit d'Abdon un autre des Juges, qu'il avoit quarante fils & trente petits fils montez sur soixante & dix ânes. Et dans le cantique de Debora, les chefs d'Israël sont décrits montez sur des ânes polis & luisans.

Levit. 22. 24.

Jud. 10.4.

Jud. 12.14

Jud. 5. 10.

Il ne paroît pas qu'ils eussent grande quantité d'esclaves : aussi n'en avoient-ils pas besoin, étant si laborieux & en si grand nombre dans un si petit païs. Il aimoient mieux faire travailler leurs enfans qu'il falloit toûjours nourrir, & ils en étoient mieux servis. Les Romains se trouverent fort mal à la fin, de la multitude infinie d'esclaves de toutes nations, que le luxe & la molesse attira chez eux : ce fut une des principales causes de la ruine de l'empire.

L'argent comptant ne devoit pas être fort commun chez les Israëlites ; il n'étoit pas de grand usage dans un païs où l'on ne pouvoit gueres aliener d'immeubles, ny contracter de dettes, & où il y avoit peu de trafic. L'usure étoit défenduë entre les Israëlites, & permise avec les étrangers :

Levit. 25 8

Deut. 15. 1 3.

Levit. 25. 36. &c.

Deut. 23. 19.

gers : mais il n'étoit pas facile, suivant la loy, d'avoir commerce avec ceux du dehors. Ainsi leurs biens, comme j'ai dit, consistoient principalement en terres & en bestiaux.

2. Par. 2. 17.

Aussi Dieu ne leur promet que ces sortes de biens les plus naturels & les plus solides. Il ne leur parle ni d'or, ni d'argent, ni de pierreries, ni de meubles precieux, encore moins des autres richesses plus dépendantes de l'artifice & de l'institution des hommes. Mais Il dit, qu'il envoyera les pluyes en leur saison, que la terre produira des grains en abondance; que les arbres seront chargez de fruits; que la moisson, la vendange, les semailles se suivront sans interruption. Il leur promet de la nourriture suffisante, un sommeil tranquile, la seureté, la paix, & même la victoire sur leurs ennemis. Il ajoûte que son regard favorable les fera croître & multiplier. Et ailleurs : Que sa benediction rendra leurs femmes fecondes : qu'il benira leurs troupeaux, leurs bergeries, leurs greniers, leurs celliers, & les ouvrages de leurs mains. Voila les biens temporels que Dieu permet aux hommes d'attendre de lui.

Levit. 26. 3 &c.

Deut. 28. 4.

IX. Arts & métiers.

Je ne connois point de peuple qui se soit plus entierement adonné à l'agriculture que les Israëlites. Les Egyptiens & les Syriens y joignirent les manufactures, la navigation & le commerce. Sur tout les Pheniciens, qui se trouvant trop serrez sur la côte depuis que les Israëlites les eurent chassez de leur terre, furent obligez de vivre d'industrie, & d'être comme les courtiers & les facteurs de toutes les autres nations. Les Grecs les imiterent, & ils reüssirent principalement dans les arts : au contraire les Romains mépriserent les métiers, & s'adonnerent au commerce. Pour les Israëlites, leur terre suffisoit pour les nourrir, & les côtes de la mer étoient oc-

Jos. 1. cont. App. p. 1038.

coupées, pour la plûpart, par les Philistins & les Cananéens, qui sont les Pheniciens. Il n'y avoit que la tribu de Zabulon, dont le partage étant sur la mer l'invitât au trafic, ce qui semble être marqué dans les benedictions de Jacob & de Moïse. *Gen. 49. 13. Deut. 33. 19.*

Je ne vois pas non plus qu'ils s'appliquassent aux manufactures. Ce n'est pas que les arts ne fussent inventez ; la plûpart sont plus anciens que le déluge : & il paroît que les Israëlites ne manquoient pas d'excellens ouvriers, au moins du temps de Moïse. Beseleel & Ooliab qui firent le tabernacle, & tout ce qui étoit necessaire pour le service de Dieu, en sont un illustre exemple. Il est étonnant combien ils sçavoient d'arts tres-differens & tres-difficiles. Ils sçavoient fondre & fabriquer les métaux : ils sçavoient tailler & graver les pierres précieuses, ils étoient menuisiers, tapissiers, brodeurs & parfumeurs. *Ex. 31. 4. 5. 36. 37. &c.*

Entre ces arts, il y en a deux que j'admire principalement : la taille des pierreries & la fonte des figures, tels qu'étoient les cherubins de l'arche & le veau d'or, qui fut fait dans ce même temps. Ceux qui ont tant soit peu de connoissance des arts, sçavent combien il faut d'artifice & de machines pour ces ouvrages. Si dés-lors on les avoit trouvées, on avoit déja bien rafiné, même dans les arts qui ne servent qu'à l'ornement : & si l'on avoit quelque secret pour faire les mêmes choses plus facilement & avec moins d'appareil, c'étoit encore une plus grande perfection. Ce qui soit dit en passant, pour montrer que cette antiquité si éloignée n'étoit pas grossiere & & ignorante, comme plusieurs s'imaginent ; aussi le monde avoit-il déja plus de deux mille cinq cens ans du temps de Moïse. *Ex. 32. 4.*

Mais soit que ces deux fameux ouvriers eussent

les métaux. Et afin que l'on ne croye pas que ce fussent des étrangers, il est dit, que Salomon choisit de tout Israël trente mille ouvriers, & Ibid. 6. qu'il avoit quatre-vingt-mille carriers dans les montagnes. Il est vrai qu'il emprunta des ouvriers du Roi de Tyr; avoüant que ses sujets 3. Reg. 7. 13. ne sçavoient pas si bien couper le bois que les Sidoniens: & qu'il fit venir un excellent fondeur nommé Hiram, pour faire les vaisseaux sacrez.

Depuis la division des Royaumes, le luxe étant augmenté, il est à croire qu'il y eut toûjours beaucoup d'artisans. Je vois dans la genealogie de la tribu de Juda un lieu nommé la 1. Par. 4. 14. 22. 23. vallée des artisans; parce, dit l'Ecriture, qu'il y en avoit. J'y vois une famille d'ouvriers de fin lin: & une autre de potiers qui travailloient pour le Roy & demeuroient dans ses jardins. Tout cela montre l'honneur que l'on rendoit aux arts, & le soin que l'on avoit de conserver la memoire de ceux qui s'y appliquoient. Le prophete Isaïe, Isa. 3. 3. entre ses menaces contre Jerusalem, prédit que Dieu lui ôtera les gens sçavans dans les arts: & quand elle fut prise, il est dit plusieurs fois 4. Reg. 29. 14. que l'on enleva jusqu'aux artisans. Mais une preuve qu'ils n'eurent jamais de grandes manufactures, c'est que le prophete Ezechiel décrivant l'affluence des marchandises qui venoient à Tyr, n'y fait apporter de la terre de Juda & Ezec. 27. 19. d'Israël, que du pur froment, de l'huile, de la resine & du baume, toutes marchandises que la terre même produisoit.

Voilà quelles étoient les occupations des Israëlites, & comment ils subsistoient. Venons encore à quelque chose de plus particulier: & décrivons autant qu'il sera possible, leurs habits, leurs logemens, leurs meubles, leur nourriture & toute leur maniere de vivre. Ils se levoient matin, comme il est marqué dans l'écriture en

une

une infinité de lieux : c'est-à-dire, toutes les fois qu'il est parlé de quelque action tant soit peu importante. De-là vient que dans leur stile, se lever matin, signifie en general, faire une chose avec soin & avec affection : & c'est ainsi qu'il est dit si souvent, que Dieu s'est levé matin, pour envoyer à son peuple des prophetes, & l'exhorter à penitence. C'est une suite du travail de la campagne : aussi les Grecs & les Romains suivirent-ils la même coûtume. Ils se levoient de grand matin & travailloient jusqu'au soir : ils se baignoient, soupoient ensuite, & se couchoient de bonne heure.

2. *Paral.* 36. 15. *Jerem.* 7. 13. 11. 7. 35. 14.

X. Leurs habits.

Quant aux habits des Israëlites, on ne peut en sçavoir la forme exactement. Ils ne faisoient point de figures, pour répresenter des hommes, & on ne s'instruit bien de ces sortes de choses que par les yeux. Mais on les peut deviner par les images qui nous restent des Grecs & des autres anciens. Pour les peintures modernes, la plûpart ne servent qu'à nous donner de fausses idées. Je ne parle pas seulement de ces peintures gothiques, où tous les personages de quelque temps & de quelque païs qu'ils soient, sont habillez comme ceux que le peintre avoit accoutumé de voir, c'est-à-dire, comme les François ou les Allemans étoient il y a deux ou trois cens ans : je parle des ouvrages des plus grands peintres, excepté Raphaël, Poussin, & quelque peu d'autres, qui ont bien étudié l'antique & les mœurs de chaque temps, ou, comme ils disent, le costume. Tout le reste des peintres n'y ont point entendu d'autre finesse, que de peindre des Levantins tels qu'ils les voyoient à Venise & aux autres ports d'Italie : & pour les histoires du nouveau Testament, des Juifs comme ceux de leur païs. Cependant, comme la plûpart des figures de l'histoire sainte sont copiées sur ces

sortes

sortes d'originaux, nous en avons pris les impressions dés l'enfance : & nous sommes accoutumez à nous répresenter les Patriarches avec des turbans & des barbes jusques à la ceinture : & les pharisiens de l'Evangile avec des chaperons & des gibecieres. Il n'y a pas grand mal à se tromper en tout cela : mais il vaut encore mieux ne s'y point tromper, s'il est possible.

Les anciens étoient d'ordinaire vêtus de long, comme sont encore la plûpart des peuples du monde, & comme nous étions nous-mêmes en France il n'y a que deux cens ans. C'est bien plûtôt fait de se couvrir tout d'un coup, que de vêtir chaque partie du corps l'une aprés l'autre : & les grandes draperies ont plus de dignité & de vraye beauté. Dans les païs chauds on a toûjours porté des habits larges, & on s'est peu mis en peine de couvrir les bras ou les jambes, ni de porter autre chaussure que des semelles diversement attachées. Ainsi les habits n'avoient presque point de façon, ce n'étoit que des pieces d'étoffes que l'on faisoit de la grandeur & de la figure que devoit avoir l'habit ; il n'y avoit rien à tailler & peu à coudre. Ils avoient même l'art de faire sur le métier des robes à manches tout d'une piece, sans coûture comme la tunique de Jesus-Christ. Jean. 19. 23.

Les modes ne changeoient point, comme elles ne changent point encore dans tout le levant. En effet, puisque les habits sont faits pour couvrir le corps, & que tous les corps humains sont semblables en tous les temps, il n'y a point de raison à cette prodigieuse varieté d'habits, & à ces changemens si frequens, ausquels nous sommes accoûtumez. Il est raisonnable d'y chercher ce qui est le plus commode, afin que le corps soit couvert suffisamment pour les injures de l'air, suivant le païs & la saison, & qu'il

ait

ait une liberté entiere de tous ses mouvemens. On doit avoir égard à la bienseance selon l'âge, le sexe & la profession. On peut même penser à la beauté des habits, pourvû que sous ce prétexte on ne se charge par d'ornemens incommodes, & que l'on se contente, comme les anciens, des couleurs agréables & des draperies naturelles. Mais quand on a une fois trouvé le commode & le beau, on ne devroit jamais changer.

Aussi ne sont-ce pas les gens les plus sages qui inventent les modes nouvelles: ce sont les femmes & les jeunes gens, aidez par des marchands & des ouvriers ignorans, qui n'ont autre vûë que leur interêt. Cependant ces bagatelles ont des conséquences tres-serieuses. La dépense que causent les ornemens superflus & les changemens des modes, est tres-grande pour la plûpart des gens de condition mediocre, & c'est une des causes qui rend les mariages difficiles. C'est une source continuelle de querelles entre les vieilles gens & les jeunes; & le respect pour les temps passez en est fort diminué. Les jeunes gens en qui l'imagination domine, voyant les portraits de leurs grands-peres, avec des habillemens, dont tout le ridicule paroît, parce que les yeux n'y sont plus accoûtumez, ont peine à se figurer qu'ils fussent bien sages, & que leurs maximes soient bonnes à suivre. Enfin, ceux qui se piquent de propreté, sont obligez à se faire de leurs habits une occupation considerable; & une étude qui ne sert pas assurément à leur élever l'esprit, ni à les rendre capables de grandes choses.

Comme les anciens ne changeoient point de modes, les riches avoient toûjours grande quantité d'habits en reserve, & n'étoient jamais exposez à attendre un habit neuf, ou à le faire faire à la hâte. Il se trouva dans la garderobe de

D Lucullus

Horat. lib. 1. Epist. 6. Lucullus cinq mille chlamydes, qui étoit une espece de manteaux de guerre : on peut juger par-là du reste. Il étoit ordinaire de faire des presens d'habits : & alors on en donnoit deux paires, afin qu'il y eût de quoy changer, & que l'un pût être porté pendant qu'on laveroit l'autre ; c'étoit comme nos chemises.

Les étoffes étoient la plûpart de laine. En Egypte & en Syrie, on portoit aussi du fin lin, du cotton, & du bysse, plus fin que tout le reste. Ce bysse, dont il est tant parlé dans l'écriture, est une espece de soye d'un jaune doré, qui croît à de grandes coquilles. *Gesner. hist. anim. lib. 4. de pinna.* Pour notre soye de vers, elle étoit encore inconnuë du temps des Israëlites : & l'usage n'en est devenu frequent au deçà des Indes, que plus de cinq cens ans aprés Jesus-Christ. La beauté des habits consistoit dans la finesse des étoffes ou dans la couleur. Les plus estimées étoient le blanc, & la pourpre rouge ou violette : & il semble que le blanc fût la couleur la plus ordinaire chez les Israëlites, aussi bien que chez les Grecs & les Romains ; puisque Salomon dit : *Eccl. 9. 8.* Que vos habits soient toûjours blancs, pour dire : Soyez toûjours propre. En effet, rien n'est plus simple, que de se servir de la laine ou du lin, tels que la nature les produit & sans teinture. Les jeunes garçons & les filles portoient des habits bigarrez de diverses couleurs. Telle étoit la robe de Joseph dont ses freres le dépoüillerent quand ils le vendirent, *Gen. 23. 3.* & telles étoient du temps de David, les robes des filles des Rois. *2 Reg. 13. 18.*

Les ornemens des habits étoient des franges ou des bordures de pourpre ou de broderies ; & quelques agrafes d'or ou de pierreries aux endroits où elles étoient necessaires. La magnificence consistoit à changer souvent d'habits, & à n'en porter que de bien nets & bien entiers. Au

reste

reste on ne doutera point que les Israëlites ne fussent vêtus bien simplement, si l'on considere combien les habits des Grecs & des Romains étoient simples, même dans les temps de leur plus grand luxe. On peut voir les statuës antiques, la colomne Trajanne & les autres bas reliefs.

Les habits dont l'écriture parle d'ordinaire sont la tunique & le manteau : l'habit Grec & l'habit Romain ne consistoit aussi que dans ces deux pieces. La tunique étoit large, pour laisser la liberté de tous les mouvemens dans le travail ; ils la laissoient lâche quand ils étoient en repos : mais quand ils vouloient agir ou marcher, ils la serroient d'une ceinture. De-là vient cette frase si frequente dans l'écriture : Leves-toi, ceins tes reins & fais cela. Il étoit commandé aux Israëlites de porter aux coins de leur manteaux des houpes violettes, pour se rendre continuellement attentifs à la loy de Dieu. Ils avoient la tête couverte de quelque espece de tiare, comme celles des Perses & des Chaldéens, puisque c'étoit une marque de deüil d'aller tête nuë, & ils portoient des cheveux, puisque se raser la tête étoit une autre marque de deüil. Pour la barbe, il est bien certain qu'ils la portoient longue, par l'exemple des Ambassadeurs que David envoya au roi des Ammonites, & que ce roi mal conseillé fit raser à moitié, pour leur faire affront ; en sorte qu'ils furent obligez de demeurer quelque temps à Jericho, pour laisser recroître leur barbe avant que d'oser se montrer. Il leur fit aussi couper leurs habits à moitié, d'une maniere qui fait voir qu'ils les portoient assez longs.

Num. 15. 38.

2. Reg. 10. 4.

Ils se baignoient souvent, comme l'on fait encore dans les païs chauds : & ils se lavoient encore plus souvent les pieds, parce que ne por-

tant que des sandales, ils ne pouvoient marcher sans amasser de la poussiere. De-là vient que l'écriture parle tant de laver les pieds, en rentrant dans la maison, en se mettant à table, en se couchant. Or comme l'eau desseche la peau & le poil, ils s'oignoient d'huile simple, ou infusée de drogues aromatiques, & c'est ce qu'ils appelloient ordinairement onguent. On en use encore dans les Indes.

On voit en plusieurs endroits de l'écriture comment les femmes s'habilloient & se paroient. Dieu reprochant à Jerusalem ses infidelitez, sous la figure d'un époux qui a tiré sa femme de la derniere misere pour la combler de biens, dit par le prophete Ezechiel : qu'il lui a donné des étoffes tres-fines & de diverses couleurs, une ceinture de soye, des souliers violets, des bracelets, un colier, des pendans d'oreilles, & une couronne, ou plûtôt une mitre, comme les femmes Syriennes en portoient encore long-temps aprés ; qu'il l'a ornée d'or, d'argent, & des étoffes les plus précieuses. Quand Judith se para pour aller trouver Holoferne, il est dit qu'elle se lava & s'oignit ; qu'elle arrangea ses cheveux & mit une mittre sur sa tête ; qu'elle prit ses habits de joye, chaussa des sandales & s'orna de bracelets, de pendans d'oreilles & de bagues. Enfin, on ne peut desirer un plus grand détail de ces ornemens des femmes, que celui que nous lisons dans Isaïe, lorsqu'il reproche aux filles de Sion leur luxe & leur vanité : aussi la corruption étoit-elle montée à son plus haut point.

Ezech. 16. 9.

Pictâ lupa barbara mitrâ. Juven. Sat. 3.

Judith. 10. 3. &c.

Isa. 3. 16.

XI. Leurs meubles & leurs maisons.

Il faut beaucoup moins de meubles dans les païs chauds que dans les nôtres ; & la simplicité des Israëlites dans tout le reste, donne sujet de croire qu'ils en avoient peu. La loi parle souvent des vaisseaux de bois & de terre : & la vaisselle de terre étoit fort commune chez les Grecs

& chez les Romains avant que le luxe les eût gagnéz. Il en est parlé dans le dénombrement des rafraîchissemens qui furent amenez à David pendant la guerre d'Absalon. On void les meubles qui étoient estimez les plus necessaires dans ces paroles de la sunamite qui logea le prophete Elisée : Faisons, disoit-elle à son mari, une petite chambre pour cet homme de Dieu ; & y mettons un lit, une table, un siege & un chandelier. Leurs lits n'étoient que des couchettes sans courtines & sans rideaux, si ce n'est de ces pavillons legers que les Grecs nommoient Conopées, parce qu'ils servoient à garantir des cousins. Les plus magnifiques avoient des lits d'yvoire, comme le prophete Amos reproche aux riches de son temps : & les plus délicats en faisoient l'enfonceure bien molle, les garnissoient d'étoffes précieuses, & les arrosoient d'eaux de senteur. On rangeoit les lits contre les murailles, puisqu'il est dit que le roy Ezechias ayant oüi la menace de sa mort prochaine, se tourna vers la muraille pour pleurer.

2. Reg. 17. 28.

4. Reg. 4. 10.

Amb. 6. 4.

Priv. 7. 16.

4. Reg. 20. 2.

Le chandelier dont il est parlé dans les meubles d'Elisée, étoit apparemment de ces grands chandeliers qui se posoient à terre pour porter une ou plusieurs lampes. Jusques alors & longtemps depuis, c'est-à-dire même du temps des Romains, on ne brûloit que de l'huile pour éclairer. De-là vient qu'il est si ordinaire dans l'écriture de nommer lampe tout ce qui éclaire le corps ou l'esprit, ce qui conduit, ce qui réjoüit. Il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent des tapisseries dans leurs maisons : on n'en use point dans tous les païs chauds, parce que les murailles nuës sont plus fraîches. On s'y sert seulement de tapis de pied, pour s'asseoir & se coucher : & il en est parlé dans Ezechiel, entre les marchandises que les Arabes aportoient à Tyr.

Ezech. 27. 20. Il est aussi parlé de tapis entre les rafraîchissemens que l'on apporta à David ; ce qui peut faire croire que les Israëlites s'en servoient en campagne, car dans les maisons ils avoient des sieges.

Leurs maisons étoient differentes des nôtres en tout ce que l'on void encore dans les païs chauds. Les toits y sont en terrasses, les fenêtres ne se ferment qu'avec des jalousies ou des rideaux, il n'y a point de cheminées, on loge par bas & de plein pied tant que l'on peut.

Que les toits fussent plats dans la terre d'Israël & aux environs, il y en a bien des preuves dans l'écriture. Rahab cacha les espions de Josué sur le toit de sa maison. Quand Samuël declara à Saül que Dieu l'avoit choisi pour roi, il le fit coucher la nuit sur le toit, ce qui est encore ordinaire dans les païs chauds. David se promenoit sur le toit de son palais, quand il vit Betsabée qui se lavoit. Absalon fit dresser une tente sur le toit du même palais, quand il abusa des concubines de son pere ; cette action étoit comme une prise de possession du royaume ; & il falloit la rendre publique, pour montrer que sa révolte étoit sans retour. On montoit sur les toits dans les grandes alarmes, comme on void par deux passages d'Isaïe. Tout cela fait voir la raison de la loi, qui ordonnoit de faire tout autour des toits un mur d'apui, de peur que quelqu'un ne se tuât en tombant ; & fait entendre cette expression de l'évangile : *Ce qui vous a été dit à l'oreille, publiez-le sur les toits.* Chaque maison étoit un échaffaut tout dressé pour quiconque vouloit se faire entendre de loin.

Jos. 2. 6. — 1. Reg. 4. 25. — 2. Reg. 11. 2. — 2. Reg. 16. 22. — Isa. 15. 3. 22. 1. — Deut. 22.

Les treillis des fenêtres sont marquez dans les proverbes ; dans le cantique de Salomon, & dans l'histoire de la mort d'Ochozias roi d'Israël. Quand le roy Joaquim brûla le livre que

Prov. 7. 6. — Cant. 7. 6. — 4. Reg. 1. 2. — Jerem. 36. 22.

Jere-

Jeremie avoit écrit par ordre de Dieu, il étoit dans son appartement d'hyver, assis devant un brasier de charbon allumé. On peut juger de là qu'ils n'avoient point de cheminées, qui sont en effet des inventions des païs froids; dans les païs chauds on se contente d'avoir des fourneaux pour la cuisine. Ils se servoient beaucoup de pierre pour bâtir, principalement à Jerusalem où elle est tres commune, & ils sçavoient la tailler en fort grandes pieces. Il est parlé dans les édifices de Salomon, de pierres de huit & de dix coudées, qui sont douze & quinze pieds; & ce qui est nommé pierres précieuses, sont sans doute divers marbres. 3. Reg. 7. 9. 10.

La beauté de leurs bâtimens consistoit moins en des ornemens placez à quelques endroits, que dans la forme entiere, dans la taille & la liaison des pierres; ils avoient grand soin que tout fût bien uni & bien dressé au plomb, à l'équierre & au niveau. C'est ainsi qu'Homere parle des bâtimens qu'il loüe; & on admire encore cette espece de beauté aux bâtimens des anciens Egyptiens. Les Israëlites employoient les bois odoriferans, comme le cedre & le cyprés, pour revêtir en dedans les bâtimens les plus riches, en faire des lambris & des colomnes. On le void par le temple & par les palais de Salomon: & David dit qu'il habite une maison de cedre, pour dire qu'il est logé magnifiquement. 2. Reg. 6. 18. 7. 2. 3. &c. Cant. 3. 16. 2. Reg. 7. 2.

XII. Leur nourriture.

Pour ce qui regarde la table, les Israëlites mangeoient assis, comme les Grecs du temps d'Homere; & il est necessaire de l'observer, pour distinguer les temps. Car dans la suite, c'est-à-dire depuis le regne des Perses, ils mangeoient couchez sur des lits comme les Perses & les autres orientaux, de qui les Grecs & les Romains en prirent aussi la coûtume. Les gens reglez mangeoient aprés avoir travaillé & assez tard. Esth. 1. 6. 7. 8.

C'est

Eccl. 10. 16. C'eſt pourquoy manger & boire dés le matin, ſignifient dans l'écriture le deſordre & la débauche. Leur nourriture étoit ſimple. Pour l'ordinaire ils ne parloient que de manger du pain
Iſa. 5. 11.
& boire de l'eau : d'où vient que le mot de pain ſe prend communément dans l'écriture pour toutes ſortes de viandes. Ils ne faiſoient que rompre le pain ſans le couper, parce qu'ils ne ſe ſervoient que de petit pain long ou mince ; comme on fait encore en pluſieurs païs. La premiere faveur que Booz accorda à Ruth, fut de boire de la même eau dont beuvoient ſes gens ; de venir manger avec eux, & tremper ſon pain dans du vinaigre : & l'on void par les complimens qu'elle lui fit que cette faveur n'étoit pas petite.
Iſa. 5. 11.
Ruth. 29. 14.

On peut juger de leurs vivres les plus ordinaires, par les rafraîchiſſemens que David reçut en diverſes rencontres, d'Abigaïl, de Siba & de Berzellaï ; & par les proviſions qu'apporterent ceux qui le vinrent trouver à Hebron. Les eſpeces qui y ſont marquées, ſont du pain & du vin, du bled & de l'orge, de la farine de l'un & de l'autre, des féves & des lentilles, des pois chiches, des raiſins ſecs, des figues ſeches, du miel, du beurre, de l'huile, des moutons, des bœufs & des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains & de legumes. C'étoit auſſi la nourriture la plus ordinaire des anciens Egyptiens : & c'étoit celle des Romains dans les meilleurs temps, & lorſqu'ils s'adonnoient le plus à l'agriculture. On ſçait d'où viennent les noms illuſtres de Fabius, de Piſon, de Ciceron, de Lentulus. On void l'uſage que les Iſraëlites faiſoient du lait, par ce conſeil du Sage : Que le lait de tes chevres te ſuffiſe pour ta nourriture & pour les beſoins de ta maiſon.
1. Reg. 25. 18.
2. Reg. 16. 1.
2. Reg. 19.
1. Paral. 11.
V. Clem. Al. 2. Pædag. 1. in fine.
Prov. 27. 2.

Quoyqu'il leur fût permis de manger du poiſſon, je ne vois point qu'il en ſoit parlé, que dans

les

les derniers temps. On croit que les anciens le méprisoient, comme une nourriture trop délicate & trop legere pour des hommes robustes; aussi n'en est-il point parlé dans Homere, ni dans ce que les Grecs ont écrit des temps heroïques. On ne void gueres non plus chez les Hebreux de sausses, ni de ragoûts. Leurs festins étoient composez de viandes solides & grasses : & ils comptoient pour les plus grands délices, le lait & le miel. En effet, avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connoissoit rien de plus agréable au goût que le miel; on y confisoit les fruits; & on en mêloit aux pâticeries les plus friandes. Au lieu du lait, on nomme souvent le beurre, c'est-à-dire la crême, qui en est le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi, montrent que dés le temps de Moïse, ils avoient diverses sortes de pâticeries, les unes paîtries à l'huile, les autres faites dans l'huile.

Plat. Rep. 3.

Levit. 2.4. 5. &c.

C'est ici le lieu de parler de la distinction des viandes permises ou défendues par la loi. Il n'étoit point particulier aux Hebreux, de s'abstenir de certains animaux, par principe de religion : les peuples voisins en usoient de même. Les Syriens ni les Egyptiens ne mangeoient point de poisson; & quelques-uns ont crû, que c'étoit aussi par superstition que les anciens Grecs s'en abstenoient. Les Egyptiens de Thebes ne mangeoient point de mouton, parce qu'ils adoroient Ammon sous la figure d'un belier, mais ils tuoient des chevres : ailleurs il s'abstenoient des chevres & immoloient des moutons. Les sacrificateurs Egyptiens s'abstenoient de toutes les viandes & de toutes les boissons apportées de dehors : & quant à ce qui croissoit dans le païs, outre le poisson, ils s'abstenoient des bêtes qui ont le pied rond, ou partagé en plusieurs doigts, ou qui n'ont point de cornes, & des oiseaux carnassiers : plu-

Herod. 2.

Porphyr. abstin. 4.

sieurs ne mangeoient de rien qui eût eu vie; & dans leur temps de purification, ils s'abstenoient même des œufs, & de toutes les herbes & les légumes. Tous les Egyptiens en general ne mangeoient point de féves. Ils tenoient le pourceau pour immonde: quiconque en avoit touché un, même en passant, alloit se laver avec ses habits. Socrate dans sa republique, met la nourriture des pourceaux au rang des choses superfluës, que le luxe a introduites. En effet, ils ne rendent aucun service, & ne sont d'usage que pour la table. Tout le monde sçait qu'encore aujourd'hui les bramines des Indes ne mangent & ne tuent aucune espece d'animaux, & il est certain qu'ils vivent ainsi depuis plus de deux mille ans.

Herod. 2.

Plat. 2. rep.

La loy de Moïse n'avoit donc rien de nouveau ni d'extraordinaire en ce point: mais elle étoit necessaire pour retenir le peuple dans des bornes raisonnables, l'empêchant d'imiter les superstitions de ses voisins, sans lui donner toute fois une liberté entiere dont il auroit pû abuser. Car cette abstinence de certaines viandes, étoit utile, & pour la santé & pour les mœurs: ce n'étoit pas seulement pour dompter leur esprit indocile, que Dieu leur imposoit ce joug; c'étoit encore pour les détourner des choses nuisibles. Il leur étoit défendu de manger du sang, ou de la graisse; l'un & l'autre est difficile à digerer: & quoique des gens robustes & laborieux, comme nos Israëlites, en dûssent être moins incommodez que d'autres, il valloit mieux, ayant à choisir, leur donner la meilleure nourriture. La chair de porc est aussi fort pesante à l'estomac. Il en est de même des poissons qui n'ont point d'écaille: leur chair est huileuse & grasse; soit qu'elle soit delicate, comme celle des anguilles; soit dure, comme celle des tons, des balaines, & des autres cetacées. L'on peut ainsi rendre des rai-

sons

sons naturelles de la plûpart de ces défenses, comme saint Clement Alexandrin a remarqué. 1. Pedag. 1.

Quant aux raisons morales, les spirituels ont toûjours compté la gourmandise, pour le vice qu'il falloit combattre le premier, comme étant la source de la plûpart des autres : les philosophes Socratiques, ont fort recommandé la sobrieté : jusques-là que Platon ne croyoit pas qu'il y eût rien à faire en Sicile pour la correction des mœurs, tant qu'on y feroit tous les jours deux grands repas. On croit, que le but de l'abstinence de Pythagore, étoit de rendre les hommes justes & désintereſſez, en les accoûtumant de vivre de peu. Or une des branches principales de la gourmandise, est le desir de la varieté des viandes. La trop grande quantité dégoûte bien-tôt : mais comme la diversité est infinie, le desir en est insatiable. Tertullien a renfermé toutes ces raisons dans ce passage. *Si la loy retranche quelques viandes, & declare immondes des animaux qui ont été benis autrefois : comprenez le dessein d'exercer les hommes à la temperance, & reconnoissez le frein que l'on impose à cette gourmandise, qui regrettoit les concombres & les melons d'Egypte, en mangeant le pain des Anges. Reconnoissez que l'on prévient en même tems les compagnes de la gourmandises, qui sont le luxe & l'impureté .... C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, lui ôtant le pretexte de la necessité de la subsistance .... Enfin, c'est pour dresser l'homme plus aisément à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes, & peu recherchées.*

Cassien instit. 5.

Plat. ep. 7. init.

2. In Marc. cap. 18.

XIII. Purifications.

Les purifications ordonnées par la loy, avoient les mêmes fondemens que la distinction des viandes. Les peuples voisins en pratiquoient de semblables, entre-autres les Egyptiens, chez qui les sacrificateurs se rasoient tout le poil tous les

Herod. lib. 2. Porphyr. de abst.

trois jours ; & se lavoient tout le corps, deux fois la nuit & deux ou trois fois le jour. Les purifications legales des Israëlites, étoient utiles pour la santé & pour les mœurs. La netteté du corps est un symbole de la pureté de l'ame : & de là vient que quelques Saints, par esprit de penitence, ont affecté d'être mal propres, pour se rendre plus méprisables, & faire mieux paroître au dehors, l'horreur qu'ils avoient de leurs pechez. De là vient encore que la purification exterieure est appellée dans l'écriture sanctification, parce qu'elle rend sensible la pureté exterieure, avec laquelle on doit s'approcher des choses saintes. On peut même dire que la propreté est un effet naturel de la vertu, puis que la saleté ne vient, pour l'ordinaire, que de paresse & de bassesse de cœur.

La netteté d'ailleurs est necessaire pour entretenir la santé & prévenir les maladies, sur tout dans les païs chauds. Aussi les hommes y sont naturellement plus propres : la chaleur invite à se dépoüiller, à se baigner & à changer souvent d'habits : au lieu que dans les païs froids, on craint l'eau & l'air, on est plus engourdy & plus paresseux. Il est certain que la saleté, où vivent parmi nous la plûpart des petites gens, sur tout les plus pauvres, & dans les villes, cause ou entretient plusieurs maladies : que seroit-ce dans les païs chauds, où l'air se corrompt plus aisément, & où les eaux sont plus rares ? De plus, les anciens se servoient peu de linge, & la laine n'est pas si facile à nettoyer.

Admirons ici la sagesse & la bonté de Dieu, qui avoit donné à son peuple des loix utiles en tant de manieres : puis qu'elles servoient tout ensemble à les accoûtumer à l'obéïssance, à les éloigner de la superstition, à regler leurs mœurs, & à conserver leur santé. C'est ainsi que dans

la structure des animaux & des plantes, nous voyons tant de parties qui servent à plusieurs usages. Or il étoit important que les préceptes de propreté fissent partie de la religion : parce que regardant le dedans des maisons, & les actions les plus secretes de la vie, il n'y avoit que la crainte de Dieu qui pût les faire observer. Cependant, par ces choses sensibles, Dieu formoit leur conscience, & les accoûtumoit à reconnoître que rien ne lui est caché, & qu'il ne suffit pas d'être pur aux yeux des hommes. Tertullien prend ainsi ces sortes de loix, quand il dit : *Même dans le commerce de la vie & de la conduite des hommes, au dedans & au dehors, il a tout déterminé, jusques à prendre soin de leur vaisselle : afin que rencontrant par tout ces preceptes de la loy, ils ne pûssent être un moment sans regarder Dieu.* Et ensuite : *Pour aider cette loy, plûtôt favorable que pesante, la même bonté de Dieu a aussi ordonné des prophetes, qui enseignoient ces maximes dignes de lui : Otez la malice de vos ames, &c.* De sorte que le peuple étoit suffisamment instruit de la signification de toutes ces ceremonies, & ces pratiques sensibles.

Tertull. in Marc. lib. 2. cap. 19.

Isa. 1. 16.

Voila le fondement des loix, qui ordonnent de se baigner & de laver ses habits, aprés avoir touché un corps mort, ou un animal immonde, & en plusieurs autres rencontres. De là vient la purification des vases par l'eau ou par le feu : des maisons où il paroissoit quelque corruption ; des femmes aprés leurs couches : & la separation des lepreux, quoique la lepre blanche, qui est la seule dont parle l'écriture, soit plûtôt une difformité qu'une maladie.

Levit. 11. 3. 23. &c.
Num. 31. 23.
Levit. 14. 34.
Levit. 12.
Levit. 23.
Aug. 2. qu. Evang. 40.

C'étoit les prêtres qui separoient les lepreux, qui jugeoient les autres impuretez legales, & prescrivoient la maniere des purifications. Ainsi

 ils

ils faisoient une partie de la medecine : & quoi
Ps. 87. 11. qu'il soit quelquefois parlé de medecins dans l'é-
Isa. 3. 7. criture, on peut croire que c'étoit des chirur-
giens, car chez les anciens, ces professions n'é-
Ex. 21. 19. toient point distinguées. Il en est parlé dans la
loy, quand elle condamne celui qui a blessé un
Isa. 1. 6. homme, à payer les salaires des medecins : &
Jerem. 8. ailleurs il est fait mention des bandages, d'emplâ-
22. 46. 11. tres & d'onguens, mais non, que je sçache, de
purgations ou de diete. Le roi Asa ayant la gou-
2. Par. 16. 12. te, est blâmé d'avoir eu trop de confiance en l'art
des medecins. Peut-être les Israëlites suivoient-
ils encore les mêmes maximes que les Grecs des
Plat. 3. rep. temps heroïques, dont les medecins, au rapport de Platon, ne s'appliquoient qu'à panser les playes par des remedes topiques, sans prescrire de regime : supposant que les autres maux seroient aisément prévenus ou gueris par la bonne constitution & la conduite raisonnable des maladies : pour les blessures, il est difficile qu'il n'en arrive par divers accidens, ne fût-ce que dans le travail.

Les Israëlites fuyoient le commerce des étrangers, & c'étoit une suite de ces loix pour les purifications & le choix des viandes. Car quoi que la plûpart des peuples voisins eussent des coûtumes approchantes, elles n'étoient pas les mêmes. Ainsi un Israëlite avoit toûjours droit de présumer que l'étranger qu'il rencontroit avoit mangé du porc, ou des victimes offertes aux idoles, ou touché quelque bête immonde. De là vient qu'il n'étoit permis, ni de manger avec eux, ni d'entrer dans leur maisons. Et cette separation étoit encore utile pour les mœurs, servant comme de barriere contre la trop grande frequentation avec les étrangers, qui est toûjours pernicieuse au commun des hommes ; & qui l'étoit encore plus alors, à cause de l'idolâtrie. Les

Egy-

Egyptiens étoient fort attachez à cette maxime : l'écriture marque qu'ils ne mangeoient point avec les Hebreux : & Herodote témoigne qu'ils ne vouloient, ni baiser un Grec, ni se servir de son coûteau ou de sa vaisselle. Encore aujourd'hui les Mahometans ont plusieurs pratiques semblables : mais ceux qui en ont le plus, & qui y sont attachez avec le plus de superstition, sont les Indiens. Gen. 43. 32. Herod. 2.

Les Israëlites ne s'éloignoient pas toutefois également de toutes sortes d'étrangers, quoi qu'ils les comprissent tous sous le nom de Goïm ou Gentils. Ils abhorroient tous les idolâtres, particulierement les incirconcis. Car ils n'étoient pas les seuls qui pratiquassent la circoncision ; elle étoit en usage chez tous les descendans d'Abraham, comme les Ismaëlites, les Madianites, & les Iduméens ; chez les Ammonites & les Moabites descendus de Loth. Les Egyptiens mêmes, quoi que leur origine n'eût rien de commun avec les Hebreux, regardoient la circoncision comme une purification necessaire, & tenoient les incirconcis pour immondes. Quant aux Israëlites, ils souffroient les incirconcis qui adoroient le vrai Dieu ; jusques à leur permettre d'habiter dans la terre-sainte, pourvû qu'ils observassent la loy de nature, & l'abstinence du sang. Mais s'ils se faisoient circoncire, ils étoient réputez enfans d'Abraham ; & par consequent obligez à observer toute la loy de Moïse. Les Rabins nomment ces derniers proselytes de justice : & ils nomment proselytes d'habitation, les fideles incirconcis, qu'ils appellent autrement Noachides ; comme n'étant obligez qu'aux préceptes que Dieu donna à Noé au sortir de l'arche. Du temps de Salomon, il se trouva plus de 150, mille proselytes dans la terre d'Israël. Jerem. 9. 2. Herod. Philon. V. Selden. jure nat. 2. Par. 2. 17.

De tous les étrangers, ceux que les Israëli-

tes devoient plus fuïr, étoient les nations maudites descenduës de Chanaan, que Dieu leur avoit commandé d'exterminer. Je ne vois que *Ex.* 34. 16. ceux-là, comme j'ai déja dit, avec qui il leur *Deut.* 7. 3. fut défendu de contracter des mariages. Moïse épousa une Madianite. Booz est loüé d'avoir é- 2. *Reg.* 3. 3. pousé Ruth Moabite. La mere d'Absalon étoit fille du roi de Gessur. Amasa étoit fils d'un I- 1 *Par.* 2. 17. smaëlite, & d'Abigaïl sœur de David. Salomon 3. *Reg.* 3. 1. épousa la fille du roi d'Egypte, dés le commencement de son regne, dans le temps où il étoit le *Ibid.* 11. 1. plus agreable à Dieu : ainsi ce que l'Ecriture dit ensuite, pour blâmer ces mariages avec les étrangers, se doit entendre des Chananéenes qu'il avoit épousées ; & de ce qu'au lieu de convertir ses autres, il avoit eu pour elles des complaisances criminelles, jusques à adorer leurs idoles.

A plus forte raison les mariages étoient libres entre tous les Israëlites, & il n'étoit point necessaire de se marier chacun dans sa tribu, comme l'ont cru plusieurs, même des peres de l'E- *Num.* 36. 7. 8. &c. glise. Cette loy étoit particuliere aux filles, qui étoient heritieres, pour ne pas confondre les partages. Au reste David épousa Michol fille de Saül de la tribu de Benjamin ; & une autre de ses fem- 2. *Reg.* 3. 2. mes étoit Achinoam de Jezraël ville de la tribu d'Ephraïm.

XIV. Mariages. Femmes.

De la maniere dont vivoient les Israëlites, le mariage n'étoit pas un embaras pour eux : c'étoit plûtôt un soulagement suivant son institution. Les femmes étoient laborieuses comme les hommes, & travailloient dans les maisons, tandis que les maris étoient occupez aux champs. C'étoit les femmes qui préparoient les viandes & qui servoient à manger : on le void dans Homere & dans plusienrs endroits de l'écriture. Quand Samuel represente au peuple les mœurs des rois : 1. *Reg.* 8. 11. 13. *Vôtre roy*, dit-il, *prendra vos filles & en fera ses*

ses parfumeuses, ses cuisinieres, ses boulangeres. Le prétexte dont se servit Amnon fils de David, pour attirer chez lui sa sœur Thamar qu'il viola, fut de prendre de sa main des boüillons qu'elle prépara en effet elle même, toute fille de roi qu'elle étoit. *2. Reg. 13. 8*

C'étoit les femmes qui faisoient les habits : & leur occupation la plus ordinaire étoit de fabriquer des étoffes sur le métier, comme aujourd'hui de travailler en linge & en tapisserie. On void dans Homere les exemples de Penelope, de Calypso, de Circé : on en void dans Theocrite ; dans Terence, dans tous les auteurs ; & ce qui me paroît plus remarquable, c'est que cette coûtume duroit encore à Rome chez les plus grandes dames, dans un temps fort corrompu : puis qu'Auguste portoit d'ordinaire des habits faits par sa femme ; sa sœur & ses filles. Si l'on veut des preuves tirées de l'écriture : il est dit que la mere de Samuël lui faisoit une petite tunique, qu'elle lui apportoit aux jours solemnels : & on void la femme forte de Salomon employer avec industrie le lin & la laine, tourner elle-même le fuseau, & donner deux paires d'habits à tous ses domestiques. *Theocr. Id. 15. Sirac. Ter. Heaut. Act. 2. s. 2. Suet. Aug. 73. 1. Reg. 2. 19 Prov. 31. 13. 19. &c.*

Tous ces ouvrages se font à couvert dans les maisons, & ne demandent pas une grande force de corps. C'est pourquoi les anciens ne les trouvoient pas dignes d'occuper des hommes, & les laissoient aux femmes, naturellement plus sedentaires, plus propres, & plus attachées aux petites choses. C'est apparemment par la même raison, que les femmes étoient les portieres & les concierges, même chez les rois. Il n'y avoit qu'une servante à la porte du roi Isboseth, encore s'occupoit-elle à nettoyer du bled, & David fuyant devant Absalom, laissa dix femmes, qui étoient ses concubines, pour garder son Palais. *2. Reg. 4. 5. sec. vulg. & 70. 2. Reg 15. 16.*

Les

Les femmes vivoient separées des hommes, & fort retirées, principalement les veuves. Judith demeuroit ainsi renfermée avec ses femmes dans un appartement haut, comme la Penelope d'Homere.

Jud. 5. 8.

Les Israëlites accompagnoient leurs mariages de festins & de grandes rejoüissances. Ils étoient si parez, que pour exprimer la beauté du Soleil, David n'a point trouvé de plus digne comparaison que celle d'un époux. La fête duroit sept jours. On le voit dés le temps des Patriarches, où comme Jacob se plaignoit qu'on lui avoit donné Lia pour Rachel, Laban lui dit: Achevez la semaine de ce mariage. Samson ayant épousé une Philistine, faisoit des festins pendant sept jours, & le septiéme jour terminoit la fête. Comme Tobie le jeune vouloit s'en aller, son beau pere le conjura de demeurer deux semaines; doublant le temps ordinaire, parce qu'ils ne se devoient plus jamais voir. C'est la tradition constante des Juifs, & leur pratique s'y accorde. Si l'on étudie bien le cantique de Salomon, on y trouvera sept journées bien marquées, pour representer la premiere semaine de ses nôces.

Ge. XXIX. 27. Jud. XIV. 12. 15. 17 Tob. VIII. 22. Cod. Thalm Pirce Abot. c. 16. Seld. uxor. Heb. lib. 2. c. 13. Buxtorf. Synag. Jud. c. 28.

On void dans le même Cantique les amis de l'époux & les compagnes de l'épouse: ce qui étoit encore de la fête. L'époux avoit des jeunes hommes, qui se réjoüissoient avec lui; l'épouse de jeunes filles. On donna ainsi trente compagnons à Samson. Dans l'Evangile, il est parlé des amis de l'époux, & des filles qui viennent au devant de l'époux & de l'épouse. L'époux portoit une couronne en signe de joye, & la tradition des Juifs en donne aussi à l'épouse. On les conduisoit avec des instrumens de musique, & les assistans tenoient à leurs mains des branches de myrte & de palme.

Jud. XIV. 11. Jo. III. 9. Matth IX. 15. Matt. XXV Cant. III. 11 Isa. LXI. 10 Pirce. Abot. c 16. Selden. c. 15.

Ibid. Au reste, je ne vois point que leurs mariages fussent

sent revêtus d'aucune ceremonie de religion, si ce n'est des prieres du pere de famille & des assistans, pour attirer la benediction de Dieu. Nous en avons des exemples dans les mariages de Rebecca avec Isaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie. Je ne voit point que l'on offrît de sacrifices pour ce sujet, que l'on allât au temple, ou que l'on fît venir les prêtres : tout se passoit entre les parens & les amis : aussi ce n'étoit encore qu'un contrat civil. *Gen. 24. 60.* *Ruth. 4. 11.* *Tob. 7. 15.*

Pour la circoncision des enfans, c'étoit à la verité un acte de religion, & trés-necessaire alors, à quiconque devoit entrer dans l'alliance d'Abraham : mais elle se faisoit aussi dans les maisons particulieres, sans ministere de prêtres ni de levites. Si l'on y appelloit quelque personne publique, c'étoit quelque espece de chirurgien, exercé à cette operation, comme les Juifs en ont encore, qu'ils nomment Moled. En toutes ces ceremonies, il faut prendre garde à ne nous pas laisser tromper par les peintures modernes, comme j'ai dit des habits.

Loin de craindre la multitude des enfans, les Israëlites la souhaitoient. Outre l'inclination naturelle, la loy leur en donnoit de grands motifs. Ils sçavoient que Dieu en créant le monde, & en le réparant aprés le déluge, avoit dit aux hommes : Croissez & multipliez, & remplissez la terre. Ils sçavoient qu'il avoit promis à Abraham une posterité innombrable ; enfin, que d'entr'eux devoit naître le Sauveur du monde : & ils n'étoient point pressez de ces interests sordides, qui font aujourd'hui regarder comme un malheur la benediction des mariages. Leur vie frugale, faisoit que tant que leurs enfans étoient petits, ils leur coûtoient peu à nourrir, & moins encore à vêtir, car dans les païs chauds on les laisse souvent nuds : & quand ils étoient grands, ils

les

les aidoient dans leur travail, & leur épargnoient des esclaves ou des serviteurs à gage: Aussi avoient-
2. Reg. 9. 10. ils peu d'esclaves à proportion. Siba serviteur de Saül cultivoit le patrimoine de Miphisobeth, avec ses quinze fils & vingt esclaves. Ils n'étoient point en peine de pourvoir leurs enfans, puisqu'il n'y avoit point chez eux de fortune à faire, & que toute leur ambition étoit de laisser à leurs descendans, l'heritage qu'ils avoient reçû de leurs ancêtres; mieux cultivé, s'il se pouvoit, & avec quelques troupeaux de plus. Pour les filles, com-
Num. 27. 8 me elles ne succedoient qu'au défaut des mâles, on les marioit plus pour l'alliance que pour les biens.

C'étoit donc une commodité d'avoir beaucoup
Psal. 127. d'enfans. C'étoit aussi un honneur. On regardoit comme heureux celui qui se voyoit pere d'une grande famille, & qui étoit environné d'un grand nombre d'enfans & de petits enfans, toûjours prêts à recevoir ses instructions, & à exécuter ses ordres: & on ne craignoit point que son nom fût oublié tant que sa posterité subsisteroit.
Prov. 17. 6 *La couronne des vieillards*, dit l'écriture, *sont les enfans de leurs enfans*: & quand elle remarque le nombre des enfans, c'est d'ordinaire pour
Jud. 10. 4. 12. 14. loüer les peres: comme ces deux Juges d'Israël, dont l'un avoit trente fils, l'autre quarante, avec trente petits fils; comme David, dont on nom-
1. Par. 11. 2 me dix-neuf fils: sans ceux des concubines: Ro-
2. Par. 13. 2 boam, qui eut vingt-huit fils & soixante filles: & Abia, qui eut vingt-deux fils & seize filles. C'est ainsi que les poëtes ont vanté les cinquante enfans de Priam: car les Grecs n'estimoient pas moins la fecondité. La virginité, considerée comme une vertu, étoit encore peu connuë; on n'y regardoit que la sterilité: & l'on estimoit malheureuses les filles qui mouroient sans être mariées. Electre s'en pleint expressement dans

Se-

Sophocle ; & ce fut le sujet des regrets de la fille de Jephté. De là vient que c'étoit un opprobre à une femme mariée d'être sterile ; comme l'on void en la mere de Samuël, & en tant d'autres ; on regardoit ce malheur comme une malediction de Dieu. *Jud. 11. 38* *1. Reg. 1.*

Ce soin de la posterité, étoit le fondement de la loy, qui ordonnoit au frere d'épouser la veuve de son frere, quand il étoit mort sans enfans. Droit établi dés le temps des patriarches, comme il paroît par l'histoite de Thamar : & regardé comme un devoir de pieté, afin que le nom du défunt ne tombât pas dans l'oubly. Aussi les enfans lui étoient attribuez par une espece d'adoption. De-là viennent les deux genealogies de JESUS-CHRIST, selon saint Mathieu, & selon saint Luc. Car il se trouvoit ainsi que saint Joseph avoit deux peres ; l'un par la naissance, & l'autre par cette adoption de la loy. Au reste ce mariage avec une belle sœur, n'étoit pas contraire au premier droit naturel, qui permettoit même d'épouser la propre sœur, avant que Dieu l'eût défendu. *Gen. 38. 8.* *Deut. 25. 6.* *Matth. 1.* *Luc. 3. 6.* *Aug. de Cons. evãg.*

C'étoit le désir d'avoir un grand nombre d'enfans, qui portoit les Israëlites à prendre plusieurs femmes à la fois : & ils s'en faisoient aussi un honneur & une marque de grandeur. C'est ainsi qu'Isaïe, pour marquer combien seroient estimez ceux que Dieu conserveroit entre son peuple, dit que sept femmes s'attacheront à un seul homme, offrant de vivre à leurs dépens, pourveu qu'elles ayent l'honneur de porter son nom. Ainsi il est dit que Roboam avoit dix-huit femmes & soixante concubines ; & qu'il donna plusieurs femmes à son fils Abia qu'il avoit choisi pour son successeur. *Isa. 4. 1.* *2. Par. 11. 21. 23.*

D'ailleurs ils étoient assez reservez sur l'usage du mariage. Ils s'en abstenoient non-seulement

pen-

les gens à les voir courir de loin: comme ceux qui
2. *Reg.* 18. 17. porterent la nouvelle de la défaite d'Absalom : il falloit les avoir veu souvent courir. Il est dit aussi
2. *Reg.* 18. si d'Asaël, frere de Joab, qu'il couroit comme
Zach. 12. un chevreüil. Le Prophete Zacharie parle d'une pierre pesante, que S. Jerôme prend pour une de ces pierres qui servoient à éprouver la force des hommes, en essayant à qui les leveroit le plus haut : ainsi on peut croire qu'ils avoient cette es-
1. *Reg.* 20. pece d'exercice. L'exemple de Jonathas fait voir qu'ils s'exerçoient à tirer de l'arc.

Mais ils ne se firent jamais des exercices du corps une occupation importante, comme les Grecs, qui la réduisirent en art, & y chercherent les derniers rafinemens. Ils nommerent cet art
v. Hier. mercurial. de arte gymnast. gymnastique, parce qu'ils s'exerçoient nuds ; & nommerent gymnases les lieux où ils s'exerçoient, qui étoient spacieux, magnifiques, dressez & bâtis à grands frais. Là des maîtres choisis, & sous eux grand nombre d'aides, formoient les corps des jeunes gens, par un regime tres exact & des exercices fort mesurez. Quelques-uns y prenoient tant de plaisir, qu'ils s'y occupoient toute leur vie, & demeuroient Atletes de profession. Ils acqueroient des forces immenses, & se faisoient des corps tels que ceux qui ont servi de modeles aux plus belles statuës ; mais au reste ils devenoient brutaux & incapables de toute application d'esprit : ils n'étoient même propres, ni à la guerre, ni à aucune action, qui leur pût ôter de la nourriture & du repos, & déranger leur vie reglée. Les Hebreux étoient trop serieux pour donner
1. *Macc.* 1. 15. dans ces curiositez : & ce fut une nouveauté odieuse, quand sous Antiochus l'Illustre, on bâtit
2. *Mac.* 49. 12. une gymnase à la grecque dans Jerusalem. Ils se contentoient du travil de la campagne, & de quelques exercices militaires comme firent les Romains.

Ils

Ils n'avoient pas besoin non plus de grandes études pour se former l'esprit ; si par les études on entend la connoissance de plusieurs langues, & la lecture de beaucoup de livres, comme nous l'entendons d'ordinaire. Car ils méprisoient l'étude des langues étrangeres, comme étant à l'usage des esclaves autant que des honnêtes gens. Leur langue naturelle leur suffisoit, & c'étoit la langue Hebraïque, telle que nous la voyons dans l'écriture. Elle est du caractere de leurs mœurs. Les mots en sont simples, tous dérivez de peu de racines, mais sans aucune composition. Elle a une richesse merveilleuse dans ses verbes, dont la plûpars expriment des frases entieres. Etre grand, faire grand, être fait grand, sont des mots tous simples, que les traductions ne peuvent exprimer parfaitement. La plûpart des prépositions & des pronoms ne sont que des lettres ajoûtées au commencement ou à la fin des mots. C'est la langue la plus courte que nous connoissions, & par consequent la plus approchante du langage des esprits qui n'ont point besoin de paroles pour se faire entendre. Les expressions sont nettes & solides, donnant des idées distinctes & sensibles: rien n'est plus loin du galimatias.

Jos. 10. Ant. in fin.

Le genie de cette langue est de faire suivre les propositions les unes aux autres, sans suspendre le sens, ni s'embarrasser dans de grandes periodes, ce qui rend le stile extrémement clair. Delà vient que dans les narrations ils font toûjours parler directement leurs personnages, & ne feignent point de repeter: sur tout ils sont exacts à dire toûjours les mêmes choses en mêmes mots. Et voila ce qui nous fait d'abord trouver plat & grossier le style de l'écriture; mais c'est en effet une marque du bon sens, de la solidité & de la netteté d'esprit de ceux qui parloient ainsi. Quoique les styles des livres sacrez soient fort

racontoit aux enfans que des veritez propres à leur inspirer la crainte & l'amour de Dieu, & à les exciter à la vertu : toutes leurs traditions étoient nobles & utiles. Ce n'est pas qu'outre les simples narrations, ils n'employassent aussi des paraboles & des enigmes pour enseigner les veritez importantes, particulierement de morale. C'étoit une exercice entre les gens d'esprit, de se proposer des enigmes ; comme nous voyons par les exemples de Samson & de la reine de Saba. Les Grecs nous racontent la même chose de leurs premiers sages. Ils usoient aussi de ces fables à la maniere d'Esope, dont la fiction est si manifeste qu'elle ne peut tromper personne : nous en avons deux dans l'écriture ; celle de Joathan fils de Gedeon, & celle de Joas roi d'Israël. Mais le principal usage des allegories & du discours figuré, étoit de renfermer les maximes de morale, sous des images agréables & en peu de paroles, afin que les enfans les retinssent plus aisément : & telles sont les paraboles ou proverbes, dont les livres de la sagesse sont des recueils.

Jud. 14. 14. 3. *Reg.* 10. 1. *Plutarch. comm. sept. Sap.*

Jud. 9. 8. 4. *Reg.* 18. 19.

Ces paraboles étoient d'ordinaire exprimées en vers, & les vers étoient faits pour chanter : ainsi je crois que les Israëlites apprenoient aussi la musique. J'en juge par les Grecs qui avoient pris des Orientaux toutes leurs études ; & toute leur politesse. Or il est certain que les Grecs faisoient apprendre a tous les enfans à chanter & à joüer des instrumens. Cette étude est la plus ancienne de toutes. Avant l'usage des lettres, la memoire des grandes choses se conservoit par des chansons. Les Gaulois & les Germains en usoient encore ainsi du temps des Romains : & la même coûtume s'est conservée jusques à present chez les peuples de l'Amerique.

Quóique les Hebreux eussent des lettres il sçavoient qu'on retient toûjours mieux les paroles

mesurées,

mesurées & mises en chant ; & de-là vient le grand soin qu'ils avoient de composer des cantiques, sur ce qui leur arrivoit de considerable. Tels sont les deux que fit Moïse, l'un au passage de la mer rouge, & l'autre en mourant, pour recommander l'observation de la loi. Tel est le cantique de Debora, celui de la mere de Samuël, & tant d'autres ; & sur tout les pseaumes de David. Ces poësies sont d'une merveilleuse instruction, elles sont pleines de loüanges de Dieu, de la memoire de ses bienfaits, de preceptes, de morale, & de tous les sentimens que doit avoir un homme de bien, dans tous les differens états de sa vie. Ainsi les veritez les plus portantes, & les sentimens les plus droits entroient agréablement dans les esprits des enfans avec les paroles & les airs. *Exod. 15.* *Deut. 32.* *Jud. 5.* *1. Reg. 2.*

C'étoit-là l'usage legitime de la poësie & de la musique. Dieu, qui a fait les beaux esprits & les belles voix, a voulu sans doute, que l'on s'en servît pour faire goûter les bonnes choses, & non pas pour fomenter les passions criminelles. Les Grecs eux-mêmes, ont reconnu que la plus ancienne & la meilleure espece de poësie, étoit la lyrique, c'est-à-dire ; les hymnes & les odes, pour loüer la divinité & inspirer la vertu. La poësie dramatique, qui ne consiste qu'en imitation : & ne tend qu'à divertir, en remuant les passions, étoit une invention plus nouvelle. Aussi n'en voyons-nous point chez les Hebreux ; & quoique Salomon, dans son cantique, fasse toûjours parler divers personnages, c'est plûtôt pour exprimer vivement leurs sentimens, que pour representer une action, comme dans les pieces de theatre. *Plat. leg. 7.*

Il ne nous reste rien de la musique des Hebreux, ni de la structure de leurs vers : mais si l'on juge de la beauté des chants par celle des

paro-

paroles, ils devoient être excellens, graves & solides, mais touchans & variez. Si l'on en juge par les effets, l'écriture semble leur en attribuer de surnaturels. On voit que leur musique char-
1. Reg. XVI. 23. moit les esprits malins, par l'exemple de Saül, qui se trouvoit mieux quand David joüoit de la harpe. On voit que le son des instrumens aidoit l'esprit de Dieu, qui agitoit les prophetes, par l'exemple de ceux que Saül rencontra, suivant
1. Reg. 10. la prediction de Samüel, & avec lesquels il entra lui-même en de saints transports de joye : &
4. Reg. 3. 15 par l'exemple d'Elisée, qui demandoit un joüeur d'instrumens, afin de prophetiser. C'est-à-dire que cette musique appaisoit le mouvement des esprits & des humeurs, que le demon avoit troublées, dans ceux que Dieu lui permettoit d'agiter ; & qu'au contraire, trouvant des cœurs purs & tranquiles, elle les élevoit à Dieu & les échauffoit, les disposant ainsi à mieux recevoir les puissantes impressions de son esprit. Les Grecs nous racontent aussi des effets merveilleux de leur musique, pour exciter ou pour calmer les passions : & il faut démentir toutes les histoires, ou avoüer que la musique des anciens étoit autrement touchante que la nôtre.

Ce n'est pas qu'elle fût rare chez eux, ils étoient tous musiciens : & pour me renfermer dans les Hebreux, & ne parler que de ceux qui étoient musiciens de profession, il y avoit du temps de
1. Par. 23. 5. 25. 7. David quatre mille levites destinez à ce seul emploi, sous la conduite de deux cens quatre-vingt-huit maîtres, dont les chefs étoient Asaph, Heman & Idithun, si souvent nommez dans les inscriptions des pseaumes. David, lui-même étoit grand poëte & grand musicien : & l'on sçait combien l'inclination des rois sert à l'avancement des arts. Ils avoient une grande diversité d'instrumens à vent, comme des trompettes & des flûtes de

de diverses sortes : des tambours & des instrumens à cordes, dont les deux qui se trouvent le plus souvent sont cinnor & nebel, dont les Grecs ont fait cinyra & naba. Ainsi nous quand nous donnons une harpe à David, ce n'est que par conjecture. Ils avoient des instrumens à huit & à dix cordes.

Leurs chants étoient accompagnez de danses ; car c'est ce que veut dire le mot de chœur, que les Latins ont pris des Grecs, & qui signifioit chez eux une troupe de danseurs, vêtus & ornez d'une même maniere. Ils chantoient ensemble, & dansoient une espece de branle, étant assortis selon l'âge & le sexe, des jeunes garçons, des filles, des femmes, des vieillards, sans mêler les uns avec les autres. Or il n'est pas à croire que les danses des Hebreux fussent moins modestes. Il est parlé de chœurs à la procession que fit David pour transferer l'arche en Sion, & en plusieurs occasions de victoires : où il est dit que les filles sortoient des villes en dansant & en chantant. 1. Reg. 2. 7.

Je ne voy point que les Israëlites eussent des écoles publiques, ni que les jeunes gens sortissent de chez leur parens pour aller étudier. Leur vie laborieuse ne le souffroit pas ; leurs peres en avoient besoin pour les aider dans leur travail, & les y dressoient dés l'enfance. Aussi le nom d'école signifie en grec loisir ; comme étant le lieu où s'assemblent ceux qui n'ayant point d'affaire pressée, cherchent à se divertir honnêtement : & le mot latin *ludus*, qui signifie jeu, revient à la même idée. J'estime donc que la plus grande partie des études se faisoit sans lecture & sans leçons reglées, par les entretiens des peres & des vieillards.

Les peres étoient obligez à instruire leurs enfans des grandes choses que Dieu avoit faites

pour

pour eux & pour leurs peres ; & c'eſt pour cela que la loy leur commandoit ſi ſouvent d'expliquer à leurs enfans les raiſons des fêtes & des autres ceremonies de la religion. Ainſi ces inſtructions, attachées à des objets ſenſibles, étant recommencées ſi ſouvent, ne pouvoient manquer d'être ſolides. Ils leur apprenoient encore tout ce qui regarde l'agriculture, joignant à leurs leçons une pratique continuelle : & on ne doutera pas qu'ils n'y fuſſent fort ſçavans, ſi l'on conſidere que durant tant de ſiecles, ils en firent leur unique occupation. Or quoi que cet art ſoit exercé parmi nous par des gens groſſiers & de peu de reflexion, il ne laiſſe pas d'enfermer une grande étenduë de connoiſſances, beaucoup plus utiles au genre humain, que celles de la plûpart des ſpeculatifs, que l'on eſtime ſçavans : & quand nous ne compterions pour ſcience que ce qui eſt écrit dans les livres, les anciens & les modernes ont aſſez écrit de celle-ci, pour nous en donner bonne opinion.

Deut. 6. 7. 20.

Donc un Iſraëlite, qui par la tradition de ſes peres : par ſa propre experience & quelque lecture, étoit inſtruit de ſa religion, des loix qui devoient regler ſa vie, & de l'hiſtoire de ſa nation ; qui ſçavoit ſe procurer lui-même toutes les choſes neceſſaires ; qui connoiſſoit parfaitement la qualité differente des terres, & des plantes qui y ſont propres, quelles façons il y faut faire, & en quelle ſaiſon, quelles précautions on doit prendre contre les divers accidens, qui font périr les fruits de la terre, comment on doit les cüeillir, & les conſerver ; qui ſçavoit la nature des beſtiaux, leur nourriture, leurs maladies, leurs remedes, & tant d'autres choſes ſemblables, qui ſont ignorées parmi nous, de la plûpart de ceux qui s'appellent honnêtes gens ou gens de lettres ; ce bon Iſraëlite valoit bien, ce

me semble, un homme nourri dans nos affaires de justice ou de finance, ou dans les disputes de nos écoles: Car il le faut avoüer, on a trop separé, dans les derniers tems, les études curieuses de celles qui sont vraiment utiles; le soin de l'esprit & des mœurs, de celui des affaires & de la santé. La plûpart de ceux qui cultivent leur esprit & leur memoire, negligent trop leurs corps, & deviennent incapables des actions de vigueur, & des travaux penibles. Plusieurs même le laissent tellement amollir par la musique, la poësie & les autres curiositez, qu'avec une grande opinion de leur bel esprit & de leur pretendu merite, ils menent une vie languissante & méprisable en effet.

Il y avoit toutefois quelques Israëlites qui s'appliquoient particulierement à l'étude; & que l'on peut appeller sçavans, même suivant nos idées. Il est dit, que du temps de David, il y avoit dans la tribu d'Issachar, des hommes sçavans, qui connoissoient chaque tems, pour enseigner aux Israëlites, ce qu'ils devoient faire: & les interpretes entendent qu'ils observoient les astres pour regler les fêtes, & tout l'ordre de l'année. Le Prophete Malachie dit des prêtres en general que leurs lévres gardent la science, & que l'on cherche l'instruction dans leur bouche. Une de leurs principales fonctions étoit donc d'enseigner la loy de Dieu dans les assemblées qui se tenoient en chaque ville, le jour du sabat, & que les Grecs nommerent Synagogues ou Eglises; car l'un & l'autre signifie à peu prés le même. On y faisoit aussi parler d'autres hommes doctes, particulierement ceux qui étoient reconnus pour prophetes inspirez de Dieu. C'étoient là les écoles publiques des Israëlites, où l'on enseignoit, non pas des sciences curieuses, mais la religion & les bonnes mœurs: & où l'on instruisoit, non pas

1. Par. 11. 32.

Malac. 11. 7.

v. Orig. cont. Cels. lib. 4. p. 181.

des enfans ou quelques particuliers oisifs, mais tout le peuple.

Les prêtres & les prophetes étoient les seuls qui se mêloient de composer, sur tout les histoires. Il en étoit de même chez les Egyptiens : leurs prêtres renonçoient à toutes les affaires humaines. Ils menoient une vie fort serieuse & dans une grande retraite ; toute leur occupation étoit le service des dieux & l'étude de la sagesse. Ils employoient le jour aux fonctions de la religion & la nuit aux meditations de mathematique : car c'est ce qu'ils appelloient les choses celestes : il n'y avoit qu'eux qui écrivissent l'histoire. Ainsi les plus anciennes histoires des Romains étoient les annales de leurs pontifes.

Joseph. cont. App. 1. c. 2.

Nous voyons dans les histoires de l'écriture sainte le caractere de leurs auteurs. Il paroît que c'étoient des hommes fort serieux & fort sages ; des vieillards de grande experience, des gens bien instruits des affaires. On n'y void ni vanité, ni flaterie, ni affectation de montrer de l'esprit : au lieu que l'on void tous ces défauts chez les Grecs, où chaque particulier avoit la liberté d'écrire, & où la plûpart ne cherchoient que leur propre gloire, ou celle de leur nation. Les historiens Hebreux ne mettent point leurs noms, & ne dissimulent rien de ce qui leur est desavantageux ou aux princes ou aux princesses. Ceux qui ont écrit l'histoire de David, ont autant circonstancié son crime qu'aucune autre de ses actions.

Ils ne font ni preface ni transitions : ce ne sont que des faits racontez, le plus clairement qu'il est possible, sans aucun mélange de raisonnement ni de reflexion. Mais, quand on l'examine bien, on trouve qu'ils ont choisi, avec un jugement merveilleux, les faits qui servent à leur dessein ; ce qui fait que les histoires sont tres-courtes : quoi qu'aux endroits importans, ils entrent dans

le dernier détail, & mettent l'action devant les yeux du lecteur, par une narration tres-vive. On void qu'ils retranchent exprés les reflexions & les exagerations, en ce qu'ils sçavent bien les employer; dans les discours où ils veulent émouvoir. Ainsi Moïse releve & amplifie dans le Deuteronome, avec toutes les figures les plus fortes & les plus grandes, ce qu'il avoit raconté tres simplement dans les livres precedens. Ainsi le prophete Isaïe raconte nuëment la défaite de Sennacherib, aprés l'avoir exagerée en la prédisant, d'un stile qui va jusqu'au poëtique. *Isa. 36*

Les Hebreux n'écrivoient pas moins bien dans tous les autres genres. Les loix sont écrites avec clarté & breveté; les maximes de morale sont renfermées en des sentences courtes, ornées de figures agreables & exprimées d'un stile mesuré: car tout cela sert à les faire retenir. Enfin la poësie est sublime: les peintures y sont vives, les métaphores hardies, les expressions nobles, & les figures merveilleusement diversifiées. Mais il faudroit des traitez entiers de leur éloquence & de leur poësie pour en parler dignement.

Quoi qu'ils ayent écrit par inspiration divine, je ne crois pas qu'il soit necessaire d'y attribuer toute leur éloquence. Ils ont été inspirez pour ne rien dire que de vrai & n'employer aucune parole qui ne fût propre suivant les profonds desseins de Dieu. Mais au reste le saint Esprit s'est servi de leur expression naturelle: on le void par la difference des stiles des prophetes entre eux, & encore plus par la conformité qu'ils ont tous avec les autheurs prophanes les plus anciens. Homere, Herodote, Hippocrate racontent de la même maniere. Hesiode instruit à peu prés de même. Les élegies de Theognis & de Solon ont du rapport avec les exhortations de Moïse & des prophetes. On void dans Pindare & dans les chœurs *Ap. Demost. de fals. leg. & alibi.*

 des

des tragedies, la hardiesse & la varieté des cantiques : plus les autheurs Grecs sont anciens, plus ils ressemblent aux Hebreux : soit dans la distinction des stiles, suivant la nature des ouvrages, soit dans la breveté & la proprieté de l'expression.

On croira si l'on veut, que les Hebreux écrivoient ainsi par la seule force de leur genie ; & que la droiture de leur jugement leur faisoit rejetter tout ce qui n'étoit pas du dessein de chaque ouvrage, & employer ce qui étoit le plus propre, pour instruire ou pour émouvoir. Pour moi, voyant qu'ils observent si constamment la difference des stiles, & qu'ils employent si à propos tous les ornemens de la veritable éloquence ; j'aime mieux croire qu'ils avoient déja quelques regles tirées des experiences de leurs peres : soit qu'elles fussent écrites, soit que ce ne fût qu'une tradition entre les sçavans. Ne croyons pas que les Grecs ayent inventé l'éloquence & la poësie : ils ont tout au plus inventé les noms des figures, & tout ce langage de l'art, qui faisoit la science des grammairiens, & des rheteurs, & qui n'a jamais fait ni orateurs ni poëtes. Le fonds de l'art étoit trouvé avec eux. Aussi le monde étoit-il déja bien vieux. Il avoit duré trois mille ans avant Salomon, & il s'en faut plus de trois cens ans qu'il n'ait autant duré depuis. Jusques alors la vie des hommes avoit été longue, & il n'y avoit point encore eu d'inondations de barbares, dans les païs où les arts & les sciences avoient commencé.

XVI. Politesse des Israëlites.

Pour revenir au commun des Hebreux, étant si bien instruits, & nez dans un païs où les hommes ont naturellement de l'esprit, ils ne pouvoient manquer de politesse. Car il ne faut point s'imaginer qu'elle soit incompatible avec la vie champêtre ; & avec le travail du corps : l'exem-

ple

ple des Grecs prouve trop bien le contraire. Je prens ici la politesse en general, pour tout ce qui nous distingue des nations barbares : d'un côté l'humanité & la civilité, les demonstrations d'amitié & de respect dans le commerce de la vie ; & d'ailleurs la prudence dans les affaires, la finesse & la delicatesse de la conduite, tout ce que nous appellons politique.

Quant à la civilité, les Grecs vivant la plûpart en republique, étoient si jaloux de leur liberté qu'ils se traitoient tous d'égaux : & leurs complimens n'alloient qu'à témoigner de l'estime & de l'amitié, en quoi les Romains les imiterent. Les civilitez des Orientaux revenoient plus aux nôtres, & marquoient plus de respect. Ils traitoient de seigneurs ceux à qui ils vouloient faire honneur ; ils leur faisoient des protestations de service, & s'inclinoient devant eux, jusques à se prosterner contre terre ; ce que l'écriture appelle adorer.

Les Hebreux en usoient ainsi, même avant qu'ils eussent des rois, & dés le temps des patriarches : ce qui venoit apparemment des mœurs des peuples voisins, dés long-tems assujettis à des maitres. Ce n'étoit point une incivilité de se tutoyer : toute l'antiquité parloit ainsi ; comme font encore la plûpart des nations du monde. Ce ne fut que vers la decadence de l'empire Romain, que l'on commença à se servir du pluriel en parlant à un seul. Il étoit ordinaire de baiser en saluant. Au lieu que nous nous découvrons par respect, ils se déchaussoient pour entrer dans les lieux saints, comme font encore plusieurs Orientaux ; au contraire c'étoit une marque de deüil que de se découvrir la tête. *Ruth. 2. 13.*

On void des exemples de leurs complimens dans ceux de Ruth, d'Abigaïl, de cette femme de Tecué que Joab employa pour faire rappeller Absa- *1. Reg. 25. 23. 41. 2. Reg. 14. 9. 17.*

Iud. 11. 5. 6 Abſalom, & de Judith. Tous ces exemples ſont de femmes, ordinairement plus flateuſes que les hommes. Ils uſoient volontiers dans leurs diſcours d'allegories & d'énigmes ingenieuſes. Leur langage étoit modeſte & conforme à la pudeur; mais d'une maniere différente de la nôtre. Ils diſoient l'eau des pieds pour dire l'urine: couvrir les pieds, pour ſatisfaire aux autres beſoins; parce qu'en cette action ils ſe couvroient de leurs *Deut. 23. 12* manteaux, aprés avoir creuſé la terre: ils nommoient la cuiſſe pour les parties voiſines, que la pudeur défend de nommer. D'ailleurs ils ont des expreſſions, qui nous paroiſſent fort dures: quand ils parlent de la conception & de la naiſſance des enfans, de la fecondité ou de la ſterilité des femmes: & ils nomment ſans façon, certaines infirmitez ſecretes de l'un & de l'autre ſexe, que nous enveloppons par des circonlocutions éloignées.

Toutes ces differences ne viennent que de la diſtance des temps & des lieux. La plûpart des mots qui ſont deshonnêtes, ſuivant l'uſage preſent de nôtre langue, étoient honnêtes autrefois; parce qu'ils donnoient d'autres idées: & encore aujourd'hui, les levantins, ſur tout les Mahometans, ont des delicateſſes ridicules pour certaines ſaletez qui ne font rien aux mœurs, tandis qu'ils ſe donnent toute liberté ſur les plaiſirs les plus infames. Les livres de l'écriture parlent plus librement que nous ne ferions de ce qui regarde le materiel du mariage, parce qu'il n'y avoit perſonne parmi les Iſraëlites qui y renonçât; & que ceux qui écrivoient, étoient des hommes graves, & des vieillards pour l'ordinaire.

Quant à la prudence, la politique bonne ou mauvaiſe, l'adreſſe, la ſoupleſſe, les ruſes, les intrigues de cour; l'hiſtoire de Saül & celle de David nous en fourniſſent autant d'exemples, &

pro-

proportion qu'aucune autre que je connoisse.

Leur vie aisée & tranquille jointe à la beauté du païs, les portoit au plaisir. Mais leurs plaisirs étoient sensibles & faciles : ils n'en avoient gueres d'autres que la bonne chere & la musique. Leurs festins étoient, comme j'ai dit, de viandes simples, qu'ils prenoient chez eux & la musique leur coûtoit encore moins, puis que la plûpart sçavoient chanter & joüer des instrumens. Le vieillard Berzellaï ne comptoit que ces deux plaisirs, quand il disoit qu'il étoit trop vieux pour goûter la vie : & l'Ecclesiastique compare cet assortiment à une emeraude enchassée dans de l'or. Aussi Ulisse, chez les Pheaciens, avoüoit franchement, qu'il ne connoissoit point d'autre felicité, qu'un festin accompagné, de musique. On void les mêmes plaisirs dans les reproches que font les prophetes à ceux qui en abusoient. Mais ceux-là y ajoûtent l'excez du vin, les couronnes de fleurs & les parfums ; comme nous voyons qu'en usoient les Grecs & les Romains. XVII. Plaisirs. 2 Reg. 19. 35. Eccl. 32. 7. 8. Amos. 6. Isa. 5. 11. 12. Isa. 28.

On void le dénombrement des parfums dont se servoient les Hebreux, & dans le cantique & en plusieurs endroits de l'écriture, mais principalement dans la loy, quand elle prescrit la composition des deux sortes de parfums, qui devoient être offerts à Dieu, l'un se & l'autre liquide. Les drogues qui y sont marquées sont les plus odoriferantes, que l'on connût, avant que l'on eût trouvé le musc & l'ambre. Exod. XXX. 23.

Ils mangeoient volontiers dans des jardins sous des arbres & des treilles : car il est naturel dans les païs chauds, de chercher l'air & le frais. Aussi quand l'écriture veut marquer un temps de prosperité, elle dit que chacun beuvoit & mangeoit sous sa vigne & sous son figuier ; qui sont les arbres fruitiers dont les feüilles sont les plus larges.

L'application au travail de la campagne ne permettoit pas de faire tous les jours des festins, & d'être tous les jours dans le plaisir, comme sont aujourd'hui la plûpart des riches, mais elle servoit à les leur faire mieux goûter. Ils avoient donc des temps de réjoüissances. Les jours de sabat, & toutes les autres fêtes marquées par la loi : les mariages : le partage du butin aprés une victoire : les tondailles de leurs moutons : la moisson & les vendanges en chaque terroir particulier, ou les voisins s'assembloient pour s'aider les uns les autres. On sçait que les fêtes de Bacchus & de Cerés avoient commencé chez les Grecs par ces sortes de réjoüissances, & on en void encore des traces parmi le peuple de la campagne. Les Israëlites n'avoient point de spectacles profanes: Ils se contentoient des ceremonies de la religion & de l'appareil des sacrifices, mais il devoit être fort magnifique ; puisque le temple étoit le plus superbe bâtiment qu'il y eût dans tout le païs, & qu'il y avoit trente-deux mille levites destinez à y servir.

Isa. 9. 3. *Isa. 16. 10.*

Je ne voi chez eux ni le jeu ni la chasse, que l'on conte parmi nous entre les plus grands divertissemens. Pour le jeu, il semble qu'ils l'ignoroient absolument, puis que le nom ne s'en trouve pas une seule fois dans toute l'Ecriture. Ce n'est pas que les Lydiens n'eussent déja inventé les jeux, si ce que l'on en dit est veritable : mais encore aujourd'hui les Arabes & les autres Orientaux ne joüent point aux jeux de hazard : au moins quand ils observent leur loi. Pour la chasse, soit des bêtes, soit des oiseaux, elle n'étoit pas inconnuë aux Israëlites ; mais il semble qu'ils s'y appliquoient moins pour le plaisir, que pour l'utilité de fournir leurs tables, & de conserver leurs bleds & leurs vignes. Car ils parlent souvent de filets & de pieges, & on ne void ni chien

Herod. 2.

ni équipages, même aux rois. Ils se seroient sans doute rendus odieux, s'ils avoient voulu courir sur les terres labourées, ou nourrir des bêtes qui eussent fait du dégât. Les grandes chasses se sont établies dans les vastes forests & les terres incultes des païs froids.

XVIII. Deüil.

Aprés les réjoüissances, parlons du deüil & des marques d'affliction. Les anciens ne prenoient pas seulement le deüil à la mort de leurs parens, mais toutes les fois qu'il leur arrivoit quelque malheur; & leur deüil ne consistoit pas seulement à changer d'habit. Les causes de deüil étoient, ou des calamitez publiques, comme une mortalité, une sterilité generale, une incursion d'ennemis: ou des malheurs particuliers, la mort d'un parent ou d'un ami, s'il étoit dangereusement malade ou en captivité, si l'on étoit accusé d'un crime.

Les marques de deüil chez les Israëlites, étoient de déchirer ses habits sitôt que l'on apprenoit une mauvaise nouvelle, ou que l'on se trouvoit present à quelque grand mal: comme un blasphême, ou un autre crime contre Dieu: se battre la poitrine, mettre ses mains sur la tête, se la découvrir ôtant la coëfure, & y jetter de la poussiere ou de la cendre, au lieu de parfums qu'ils y mettoient dans la joye; se raser la barbe & les cheveux. Les Romains au contraire, qui avoient accoûtumé de se raser, laissoient croître leur poil dans le deüil. 1. Reg. 13. 19. Jerem. 2. 37.

Tant que le deüil duroit, il ne falloit ni s'oindre ni se laver, mais porter des habits sales & déchirez, ou des sacs, c'est à dire des habits étroits & sans plis, & par consequent désagreables. Ils les nommoient aussi cilices, parce qu'ils étoient faits de gros camelot, ou de quelque étoffe semblable, rude & grossiere. Ils avoient les pieds nuds aussi bien que la tête; mais le visage cou-

couvert : quelquefois ils s'enveloppoient d'un
Ezech. 24. 17. manteau, pour ne point voir le jour & cacher leurs larmes. Le deüil étoit accompagné de jeûne, c'est à-dire, que tant qu'il duroit, ou ils ne mangeoient point du tout, ou ils ne mangeoient qu'aprés le soleil couché, & des viandes fort communes, comme du pain ou quelques legumes, & ne beuvoient que de l'eau.

Thr. 2. 10. Ils demeuroient enfermez, assis à terre ou couchez sur la cendre, gardant un profond silence, & ne parlant que pour se plaindre, ou pour chanter des cantiques lugubres. Le deüil pour un mort étoit d'ordinaire de sept jours ; quelquefois on le continuoit pendant un mois, comme pour Aaron & pour Moïse : & quelquefois il alloit jusques à soixante & dix jours, comme pour le patriarche Jacob. Mais il y avoit des veuves qui continuoient leur deüil toute leur vie, comme Judith & Anne la prophetesse.

1. Reg. ult. Eccle. 22. 13. *Num.* 20. 30. *Deut.* 3. 4. 8. *Gen.* 50. 3.

Ainsi leur deüil n'étoit pas comme le nôtre, une simple ceremonie, dont il n'y a que les riches qui s'acquitent regulierement : il renfermoit toutes les suites naturelles d'une douleur effective. Car une personne bien affligée ne prend aucun soin de se parer ni de se tenir propre ; elle peut à peine se resoudre à manger ; elle ne parle point, ou seulement pour se plaindre, elle ne se montre point, & fuit tous les divertissemens. Nous voyons cette maniere de deüil non seulement chez les Israëlites, mais chez les autres orientaux, chez les Grecs & les Romains & long temps aprés : puisque S. Chrysostome nous le decrit encore de son temps à peu prés de même. Je croi bien qu'il y en avoit qui joüoient la comedie, & qui faisoient toutes ces façons sans être fort affligez ; mais du moins ceux qui l'étoient pouvoient se satisfaire librement.

Chrysost. ad Demetr. de compunct. to. 6.

Or en general, & les Israëlites & tous les anciens

ciens étoient plus naturels que nous, & se contraignoient moins sur les démonstrations exterieures des passions. Ils chantoient & dansoient dans la joye: dans la tristesse ils pleuroient & gémissoient à haute voix: quand ils avoient peur, ils l'avoüoient franchement, quand ils étoient en colere ils se disoient des injures. Homere & les poëtes tragiques nous en donnent par tout des exemples. Voyez les regrets d'Achille à la mort de Patrocle, & dans Sophocle les expressions de douleur d'Oëdipe & de Philoctere. La philosophie, & le Christianisme ensuite, ont corrigé cet exterieur, en ceux qui ont de l'éducation & de la politesse: ils sont exercez de jeunesse à parler en heros ou en saints; mais la plûpart n'en valent pas mieux dans le fonds, & se contentent de dissimuler leurs passions, sans les vaincre, ou sans même les combattre.

XIX. Funerailles.

Les funerailles viendront bien avec le deüil. Tous les anciens en avoient un trés-grand soin; & regardoient comme une malediction terrible, que leurs corps, ou ceux des personnes qu'ils avoient cheries, demeurassent exposez à être déchirez par les bêtes, & par les oiseaux; ou à se corrompre à découvert, & infecter les vivans. C'étoit une consolation de reposer dans les sepulchres de ses peres. Au lieu que les Grecs brûsoient les corps pour garder les cendres, les Hebreux enterroient les gens du commun, & embaumoient les personnes considerables pour les mettre dans des sepulchres. Ils brûloient aussi quelquefois des parfums sur le corps. Aux funerailles d'Asa roy de Juda, il est dit qu'il fut mis sur un lit rempli de parfums composez avec grand art, & que l'on y fit grand feu: & il paroît que c'étoit une coûtume par d'autres passages. Ils embaumoient à peu prés comme les Egyptiens, entourant le corps d'une grande quan-

2. Par. 16. 14. *2. Par. XXI 19.* *Jerem. XXXIV. 5.*

tité des drogues dessechantes; puis ils les mettoient dans les sepulchres, qui étoient des petits caveaux ou des cabinets taillez dans des roches, avec un tel artifice, que quelques-uns avoient des portes fermantes & tournant sur leurs gonds, taillées de la même piece : on en void encore plusieurs, chacun avoit une table de la même pierre, sur laquelle on posoit le corps

2. Reg. III. 31. Ceux qui suivoient le convoy étoient en deüil, & lamentoient à haute voix comme il paroît à *Ier. 9. 17.* l'enterrement d'Abner. Il y avoit des femmes *Matth. 9. 23.* qui faisoient métier de pleurer en ces occasions, & on joignoit aux voix, des flutes dont le son est triste. Enfin on composoit des cantiques, pour servir comme d'oraisons funebres aux personnes illustres, dont la mort avoit été malheureuse. Tel fût celuy que fit David pour Saül, *2. Reg. 1. 17.* & celuy du Prophete Jeremie pour Josias.

2. Par. 35. 25. Quoi que les funerailles fussent un devoir de pieté, il n'y avoit pourtant aucune ceremonie de Religion ; au contraire c'étoit une action profane ; & elle rendoit immondes toutes les personnes qui y avoient eu part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiez : parce que les corps morts sont, ou dans la corruption, ou dans une disposition prochaine à se corrompre. Ainsi loin que les Prêtres fussent necessaires aux funerailles, il leur étoit défendu d'y assister ; si ce n'étoit à celles de leurs proches. Quand Josias voulut abolir *Levit. 21. 2. 3.* l'idolâtrie, il fit brûler les os des faux Prêtres sur les autels des idoles, afin d'en donner plus *2. Par. 34. 5.* d'horreur. On offroit des Sacrifices pour les morts, c'est-à-dire pour la remission de leurs *2. Mac. XII. 43.* pechez comme fit Judas Machabée : & le Baptême pour les morts dont parle saint Paul étoit *1. Cor. XV. 29.* quelque ceremonie de se baigner & se purifier que l'on croyoit leur être utile aussi bien que les prieres.

Voilà

Voilà ce qui regarde la vie privée des Israëlites, venons maintenant à la religion, & à l'état politique. Quant à la religion je ne m'étendray pas à expliquer leur creance : nous la devons sçavoir, puis qu'elle est comprise dans la nôtre. Je marqueray seulement que certaines veritez leur étoient revelées clairement, tandis que d'autres étoient encore obscures, quoi qu'elles fussent déja revelées.

XX. Religion.

v. Joss. cont. Appion. l. 2. c. 8.

Ce qu'ils connoissoient distinctement étoit : Qu'il n'y a qu'un seul Dieu : qu'il a créé le Ciel & la terre : qu'il gouverne tout par sa providence : qu'il ne faut avoir de confiance qu'en luy, ny esperer aucun bien que de luy seul : qu'il voit tout, jusques au secret des cœurs : qu'il meut interieurement les volontez, & les tourne comme il luy plaît : que tous les hommes naissent en peché, & sont naturellement enclins au mal : que toutefois ils peuvent bien faire avec le secours de Dieu : qu'ils sont libres, & ont le choix de faire bien ou mal ; que Dieu est trés-juste, & punit ou recompense selon le merite : qu'il est plein de misericorde, & pardonne à ceux qui ont un regret sincere de leurs pechez : qu'il juge toutes les actions des hommes aprés leur mort : d'où il suit que l'ame est immortelle, & qu'il y a une autre vie.

Deut. 4. 39. 6. 4. Ps. 103. 126. Ps. 61. 70. Is. 36. Jerem. 17. Ps. 93. 138. 3. Reg. 8. 39. 1. Reg. 10. 20. Prov. 21. 1. Ps. 50. 7. Gen. 6. 5. Ps. 52. 4. Deut. 30. 6. Ezech. 36. 27.

Ils connoissoient encore que Dieu, par sa pure bonté, les avoit choisis entre tous les hommes, pour être son peuple fidele : que d'entre eux, de la tribu de Juda, & de la race de David, devoit naître un Sauveur, qui les délivreroit de tous leurs maux, & attireroit toutes les nations à la connoissance du vray Dieu. Voilà ce qu'ils connoissoient distinctement, & qui étoit la matiere la plus ordinaire de leurs reflexions & de leurs prieres : voilà cette haute sagesse, qui les distinguoit de tous les peuples de

Deut. 30. 19. 20. Ps. 17. 90. Ps. 61, 13. Exod. 34. 6. Deut. 30. 1. 2. Ps. 72. 17. Eccl. 8. 11. 20. 2. 13. 9. 12. 14. Sap. 2. 23.

de la terre. Car au lieu que chez les autres il n'y avoit que les sages qui connussent quelques-unes de ces grandes veritez, encore imparfaitement, & avec une grande diversité d'opinions : tous les Israëlites étoient instruits de cette doctrine, jusques aux femmes & aux esclaves, tous étoient dans les mêmes sentimens.

Les veritez qui leur étoient enseignées plus obscurement étoient : Qu'en Dieu il y a trois personnes, le Pere, le Fils, & le saint Esprit ; que le Sauveur qu'ils attendoient seroit Dieu & fils de Dieu, qu'il seroit Dieu & homme tout ensemble : que Dieu ne donnoit aux hommes sa grace & le secours necessaire pour accomplir sa loy, que par le Sauveur & en vûë de ses merites ; qu'il souffriroit la mort pour expier les pechez des hommes : que son regne seroit tout spirituel : que tous les hommes ressusciteront : que dans l'autre vie sera la veritable recompense des bons, & la veritable punition des méchans. Tout cela est enseigné dans les écritures de l'ancien Testament ; mais non pas si clairement que tout le peuple le connût. Aussi les hommes n'étoient pas encore capables de porter des veritez si relevées.

Mais suivant mon dessein, je dois seulement expliquer, ce que leurs pratiques exterieures de religion avoient de plus different de nos moeurs. Ils n'avoient qu'un seul Temple & qu'un seul Autel, où il fût permis d'offrir à Dieu des sacrifices. C'étoit une marque sensible de l'unité de Dieu, & pour representer aussi sa Majesté souveraine, ce bâtiment étoit le plus magnifique de tout le païs. Ce n'étoit pas un seul vaisseau, comme la plûpart de nos Eglises ; mais une grande enceinte, comprenant, outre le corps du temple, des courts environnées de galeries, & diverses pieces, pour les differens offices des

Prêtres

Deut. 7. 6. 7. 8. *Ibid.* 9. 5. 6. *Gen.* 49. 10. 2. *Reg.* 7. 12. *Psal.* 21. 28. *Psal.* 71. 1. *Isa.* 11. 1. 10. *Ezech.* 3. 4. 23. *Deut* 4. 6. *v. Orig. cont. Cels.* *Jos.* 2. *in App.* 6. *Gen.* 26. *Ps.* 42. 6. *Prov.* 30. 4. 1 *Isa.* 48. 16. *Ps.* 2. 7. *Ps.* 109. 3. *Ps.* 44. 7. 8. *Gen.* 22. 18. *Isa.* 53. 11. *Ibid.* 5. 6. &c. *Isa.* 60. 19. 64. 4. *Tob.* 13. 21. &c. *Job* 19. 26. *Dan.* 12. 2. *Sap.* 3. 1. &c. 5. 1. &c. *Tob.* 2. 18. 4. 23.

Prêtres & des Levites. Les temples des autres peuples, comme des Egyptiens & des Chaldéens, étoient aussi accompagnez de grands édifices, & occupoient beaucoup d'espace : mais ils y plantoient toûjours des arbres ; au lieu que les Israëlites n'en souffroient point dans toute l'enceinte du temple ; pour s'éloigner entierement de la superstition des bois, que les payens estimoient sacrez.

Le corps du temple avoit dix toises de long sur cinq de large ; sans compter le sanctuaire, qui suivoit de plein pied : & avoit cinq toises en tout sens. Le reste du temple étoit haut de sept toises & demie. A l'entrée il y avoit un vestibule, qui portoit une grande tour de trente toises de haut sur cinq de de large ; je laisse aux sçavans à juger de ces proportions. Mais pour ceux à qui le temple paroîtra petit, je les prie de considerer que le peuple n'y entroit jamais. Il n'y avoit que les sacrificateurs, & encore ceux qui étoient de service, & aux heures reglées le soir & le matin, pour allumer les lampes, offrir les pains & les parfums. Le Pontife étoit le seul qui entrât dans le sanctuaire, où reposoit l'Arche d'alliance ; encore n'y entroit-il qu'une fois l'année.

3. Reg. 6. 2. 3. &c. Jos. 1. c. Antiq. c. ult. & 5. bell. c. 14. p. 915. 2. Par. 3. 4.

Tout le temple, le sanctuaire compris étoit revêtu de cedre, orné de sculptures, & tout couvert de lames d'or. En dehors il étoit environné de deux planchers de cedre, qui faisoient trois étages de chambres à divers usages. Devant le temple, dans une grande cour, étoit l'Autel des holocaustes, c'est-à-dire une plateforme carrée, de cinq toises de chaque côté & de quinze pieds de haut. Les sacrificateurs y montoient par une rampe sans degrez, pour arranger le bois & les victimes. Dans la même cour étoient dix grands bassins d'airain, po-

Cenacula.

sez sur des bases roullantes ; & celuy qui étoit porté sur douze bœufs, & que l'écriture nomme la mer d'airain.

Cette cour étoit la place des sacrificateurs ; particulierement l'espace d'entre l'autel & le vestibule : car les laïques pouvoient s'avancer jusques à l'autel quand ils offroient des sacrifices, pour presenter leurs victimes & les égorger. Sur les degrez du vestibule, qui faisoient face au devant du temple, étoient les Levites, qui chantoient, & qui jouoient des instrumens. La cour des Prêtres étoit enfermée de galeries & environnée d'une premiere cour beaucoup plus grande, qui étoit la place ordinaire du peuple. Les femmes y étoient separées des hommes : & les Gentils ne pouvoient s'avancer que sous les galeries, qui faisoient l'enceinte de cette premiere cour. A ces galeries de l'une & l'autre enceinte étoient jointes plusieurs salles, chambres & magasins à divers usages.

2. Par. 2. 9. sec. hebr. & 70. V. Ezech. 40. & 42. Jos. 15. ant. in fi. Gazophylacia pastophoria. thalami, exhedræ.

Il y avoit des tresors pour les vases sacrez d'or & d'argent, dont le nombre étoit si grand, qu'au retour de la captivité on en rapporta jusques à cinq mille quatre cens : des vestiaires pour les habits sacrez des Prêtres ; des magasins, où l'on mettoit en reserve les offrandes destinées à la subsistance des sacrificateurs & des levites, des veuves & des orfelins : & les dépôts des particuliers. Car c'étoit l'usage chez les anciens, de faire les dépôts publics dans les temples. En d'autres lieux on gardoit le vin & l'huile pour les libations : le sel dont toutes les offrandes devoient être assaisonnées : les agneaux choisis pour être offerts au sacrifice perpetuel du soir ou du matin. Ailleurs on faisoit les pains de proposition, & les autres pâtisseries pour les sacrifices. Il y avoit des cuisines pour les chairs des victimes & des sales à manger pour les sacrificateurs;

Jerem. XXXV. 4. 1. Esd. 1. 11. Ezech. 44. 19. 2. Par. 31. 11.

2. Mac. 3. 10. Thalmud. Cod. Middoth.

Ezech. 40. 20. Idem 42. 13.

crificateurs : des corps de garde pour les levites portiers, qui gardoient le temple jour & nuit : des chambres des levites musiciens : une où les Nazaréens se faisoient raser aprés leur vœu : une où l'on examinoit les lepreux : une salle où se tenoit le conseil souverain des soixante & dix senateurs : & d'autres pieces semblables, que nous ne connoissons pas si distinctement. Tant de beaux bâtimens bien arrangez, donnoient sans doute une haute idée du grand Roy que l'on servoit en ce sacré palais.

Idem 40. 44 45. Cod. Middoth.

* *1. Paral. XXXVI. 15.*

On offroit tous les jours quatre agneaux en holocauste, deux le matin & deux le soir : & c'est ce qu'on appelloit le sacrifice perpetuel. Les jours de sabat & les fêtes on multiplioit les sacrifices à proportion de la solemnité, sans compter les offrandes des particuliers qui étoient toujours en grand nombre.

Tamid Ensteleclibismos. juge sacrif.

Nous sommes choquez de ces sacrifices sanglans, qui attiroient la boucherie dans le temple : mais il en étoit de même chez les autres nations : & les Israëlites avoient pris toutes sortes de précautions pour faire ces sacrifices avec toute la propreté & la bien-seance possible. La situation du temple y aidoit ; car comme il étoit sur une montagne, on avoit creusé par dessous des conduits, pour faire écouler le sang & les immondices. Les fonctions propres des sacrificateurs n'étoient que de repandre le sang, allumer le feu, & mettre dessus les parties qui devoient être offertes. C'étoient les particuliers qui tuoient les victimes, qui les preparoient, les mettoient en pieces, & les faisoient cuire. On le void dans la loy & dans l'histoire des enfans d'Heli. Les sacrificateurs ne faisoient ces fonctions qu'aux sacrifices publics, qui s'offroient pour tout le peuple.

Lev. 1. 5. 11. &c.
1. Reg. 2. 13

Aprés cela, nous ne devons pas trouver étran-

 ge

Jerem. 1. 13 *Ezech.* 24. 3. 4. *&c.* ge la comparaison d'une marmite, que nous lisons dans Jeremie & dans Ezechiel, pour representer Jerusalem. Ces deux prophetes étoient sacrificateurs, & accoûtumez à voir cuire les viandes sanctifiées. Or ils estimoient grand & noble tout ce qui servoit au culte de Dieu, & à l'execution de la loy : & d'ailleurs il étoit ordinaire aux plus honêtes gens de travailler de leurs mains, & de faire eux-mêmes, comme j'ai dit, les choses necessaires pour la vie. Ainsi dans Homere, *Illiad.* 3. le grand roy Agamemnon égorge de sa main les agneaux, dont le sang étoit le sceau du traité qu'il faisoit avec les Troyens. Ainsi le roi Nestor, *Odyss.* 3. *in fi.* sacrifiant à Minerve, ce sont ses fils qui tuent la victime, la mettent en piéces, & la grillent. Homere est tout plein de ces exemples, non seulement dans les actions de religion, mais dans les autres rencontres; comme quand Achille reçût les deputez que les autres chefs des Grecs lui envoyoient.

V. Tertull. in Marc. 2. *c.* 18. Au reste, tout ce qui est prescrit dans la loi, touchant la qualité des victimes & la forme des sacrifices, tendoit plus à détourner les Israëlites de la superstition, les réduisant à peu de ceremonies, qu'à en introduire de nouvelles. Les idolâtres sacrifioient avec plus de ceremonies plus de sortes d'animaux, & en bien plus de lieux; *Herod lib.* 2. *c.* 40. puis qu'ils avoient par tout des temples & des autels, & que chaque famille avoit ses dieux domestiques, & ses superstitions particulieres. Dieu preparoit ainsi son peuple de loin, à l'abolition des sacrifices sanglants, lui faisant dire souvent en même temps par ses prophetes, qu'il n'en avoit *1. Reg.* 15. 22. *Ps.* 49. 8. *&c.* *Isa.* 66. 3. *Jerem.* 7. 21. *& ibi Hier.* point de besoin; qu'ils n'étoient point essentiels à la religion, & que le culte qui lui étoit le plus agréable, étoit les loüanges & la conversion du cœur.

Il étoit necessaire que les sacrificateurs fussent ma-

mariez, puisque le sacerdoce étoit attaché à la famille d'Aaron; mais ils étoient separez de leurs femmes pendant le tems de leur service; & ne beuvoient ni vin ni autre liqueur qui pût enyvrer. On voyoit des abstinences semblables chez les idolâtres, particulierement les Egyptiens: & leurs sacrificateurs pour ne rien porter qui vint des bêtes mortes, & qui tendît à corruption n'étoient vêtus que de lin, & chaussez de souliers faits de cette plante d'où vient le nom du papier. Les sacrificateurs des Israëlites servoient nuds pieds, mais vêtus aussi de lin. Il leur étoit défendu de porter de la laine: & ils quittoient ces habits sacrez si-tôt qu'ils sortoient de leur enceinte pour entrer dans la cour du peuple. Les sacrificateurs & tous les levites menoient la vie pastorale, si cherie des patriarches, n'ayant point d'autres biens que des troupeaux; car ils ne furent point compris dans le partage des terres, pour les détacher davantage des soins temporels, & leur donner plus de loisir de vaquer aux choses de la religion. Ils ne laissoient pas d'être riches, quand le peuple leur payoit fidellement ce que la loi avoit ordonné. Car quoique leur tribu fût la moins nombreuse de toutes, ils avoient la dixme de tous les fruits que recüeilloient les douze autres tribus; & par consequent leur portion étoit la plus grosse. Ils avoient de plus les premices de tous les animaux, sans compter les bestiaux qu'ils avoient en propre: & les offrandes journalieres, dont les prêtres subsistoient quand ils servoient à l'autel.

Levit. 10. 9.

Ezech. XLIV. 17.

Je ne voi aucune fonction de la vie civile qui leur fût interdite; ils portoient les armes comme les autres: & les sacrificateurs sonnoient de la trompette à l'armée, & par tout ailleurs. Car ils se servoient de trompettes d'argent pour marquer les fêtes, & appeller le peuple aux prieres publi-

Deut. 20. 2. Par. 13. 12. Num. 10. Jos. 5. 6. ult. 3.

publiques : & le nom de Jubilé vient d'une corne de belier, dont on sonnoit pour en marquer l'ouverture. Les anciens moines d'Egypte gardoient cette coûtume de sonner de la trompette, pour marquer les heures de la priere : car l'usage des cloches est plus nouveau.

Reg. S. Pach. c. 1. n. 3. 9.

Les fêtes des Israëlites étoient, le sabat de chaque semaine : le premier jour de chaque mois, nommé dans nos versions Calendes ou Neomenie : les trois fêtes solemnelles, la pâque, la pentecôte, & la fête des tabernacles, instituée en memoire des trois plus grandes graces qu'ils avoient reçûës de Dieu : la sortie d'Egypte, la publication de la loi, l'établissement dans la terre promise, aprés le voyage dans le desert, où ils avoient si long-temps logé sous des tentes. Les grandes solemnitez duroient sept jours, apparemment en memoire de la semaine de la création.

Lev. 23. Num. 28. 29.

L'année étoit de douze mois, de trente jours chacun, à peu prés semblable à la nôtre. On la trouve ainsi reglée dés le temps de Noé, comme il paroît par les dattes du deluge : mais on croit qu'elle commençoit alors à l'équinoxe d'automne. Il fut ordonné à Moïse de la commencer au printemps, au mois Abib, qui fut celui de la Pâque ; & c'est par rapport à ce premier mois que sont comptez les autres, qui ne sont nommez que par leur nombre. Ils conviennent à peu prés à nos mois Romains, dont les noms viennent de l'ancienne année, qui commençoit au mois de Mars. Ainsi le huitiéme mois étoit octobre, du moins en partie, le neuviéme se trouvoit dans Novembre, & ainsi des autres. Ils comptoient leurs mois par la lune, au moins dans les derniers temps, non pas astronomiquement, mais sensiblement, du jour que des hommes deputez pour cette fonction avoient annoncé la nouvel-

Exod. 12. 2.

le lune, qui étoit le lendemain de l'apparition.

Les fêtes des Israëlites étoient de vrayes fêtes, c'est-à-dire des réjoüissances effectives. Tous les hommes étoient obligez de se trouver à Jerusalem aux trois grandes solemnitez de pâque, de la pentecôte & des tabernacles : & il étoit permis aux femmes d'y venir. L'assemblée étoit donc trés nombreuse, chacun s'habilloit & se paroit de ce qu'il avoit de meilleur. On avoit la joye de revoir ses parens & ses amis. On assistoit aux prieres & aux sacrifices, toûjours accompagnez de musique : à cela dans ce temple si magnifique, suivoient les festins où l'on mangeoit les victimes pacifiques : la loi même commandoit de se réjoüir & de joindre la joye sensible avec la spirituelle.

Il ne faut donc pas s'étonner si c'étoit une agréable nouvelle d'apprendre que la fête approchoit, & que l'on iroit bien-tôt à la maison du Seigneur : si l'on estimoit heureux ceux qui y passoient leur vie : si pour y aller on marchoit à grandes troupes en chantant & joüant des instrumens : & si au contraire on se croyoit malheureux de n'avoir pas la liberté d'y aller, comme David s'en plaint si souvent dans son éxil. *Ps.* 121. *Ps.* 83. *Isa.* 29. 30. *Psal.* 41. 5 *Psal.* 42.

XXI. Jeûnes Vœux.

Les jours de jeûne étoient tout le contraire des jours de fête. On y faisoit tout ce que j'ai marqué en parlant du deüil ; car le jeûne & le deüil étoient la même chose. Il ne consistoit donc pas seulement à manger plus tard, mais à s'affliger en toutes manieres. Ils passoient le jour entier sans boire ni manger jusques à la nuit ; & c'est ainsi que le pratiquent encore non seulement les Juifs, mais les Mahometans, qui l'ont imité d'eux & des anciens chrêtiens. Ils demeuroient en silence dans la cendre & le cilice, & donnoient toutes les autres marques d'affliction. Les jeûnes publics étoient annoncez au son de la trom- *Isa* 58 5. 3. *Reg.* 21. 12. *Joël.* 2. 15. 16. &c.

pette,

pette, comme les fêtes. Tout le peuple s'assembloit à Jerusalem dans le temple, aux autres villes dans la place publique. On faisoit des lectures de la loi, & les vieillards les plus venerables exhortoient le peuple à reconnoître leurs pechez, & en faire penitence. On ne faisoit point de nopces ces jours-là, & même les maris se separoient de leurs femmes.

Levit. 16. & 17. La loi n'avoit ordonné qu'un seul jour de jeûne, le dixiéme du septiéme mois, qui étoit la fête des Expiations: mais dés le temps du prophete Zacharie on en comptoit deux autres, un dans le cinquiéme mois, & un dans le dixiéme. Il y en avoit d'extraordinaires; les uns dans les calamitez publiques; comme fut la sterilité dont parle Joël: les autres dans les afflictions particulieres; comme les jeûnes de David, pour la maladie de l'enfant qui étoit né de son crime, pour la mort d'Abner, & en tant d'autres occasions qu'il marque dans les pseaumes. Enfin, il y avoit des jeûnes qui se faisoient par simple devotion, pour s'acquiter de quelque voeu.

Zach. 8. 19. *2. Reg.* 12. 16. *2. Reg.* 3. 35. *Ps.* 34. 12. 13. *Ps.* 68. 11. 12.

Car les Israëlites étoient fort religieux à observer leurs voeux & leurs sermens. Pour les voeux, l'exemple de Jephté n'est que trop fort. Pour les sermens: Josué garda la promesse qu'il avoit faite aux Gabaonites, quoi qu'elle fût fondée sur une tromperie manifeste; parce qu'il leur avoit juré au nom du Seigneur. Saül voulut faire mourir son fils Jonathas, pour avoir violé la défense qu'il avoit faite avec serment: quoi que Jonathas n'eût peché que par ignorance, on en void encore d'autres exemples. Ils prenoient trés-serieusement ces promesses si solennelles, & ne se donnoient aucune liberté de les interpreter. C'étoit un acte de religion que de jurer au nom de Dieu, puis que ce serment distinguoit les Israëlites de ceux qui juroient au nom

Jud. 11. 35. *Jos.* 9. 19. *1. Reg.* 14. 27. *Deut.* 6. 13. 10. 20. *Ps.* 62. 12.

nom des faux Dieux. Ce qu'il faut entendre des fermens legitimes & neceffaires, comme ceux qui fe font en juftice.

Leurs vœux confiftoient d'ordinaire à offrir à Dieu quelque partie de leurs biens, foit pour fervir aux facrifices, foit pour être mife en referve. De-là venoient ces grands trefors du temple de Salomon, qui comprenoient, outre les offrandes de David, celles de Samuel, de Saül, d'Abner & de Joab. C'étoit principalement du butin pris fur les ennemis. Les Payens faifoient de pareilles offrandes aux temples de leurs faux dieux, foit aprés des victoires, foit en d'autres occafions : je ne veux point d'autre exemple que le temple de Delphes, & les richeffes que Crefus y envoya pour avoir des oracles favorables.

Levit. 17. *1. Paral.* 26. 28. *Herod. lib.* 1.

Le vœu le plus confiderable étoit celui des Nazaréens, qui s'obligeoient pour un certain temps à ne point boire de vin, ni de tout ce qui enyvre : ne point couper leurs cheveux, & fe garder avec grand foin de toutes les impuretez legales, particulierement de l'approche des corps morts. La regle des Recabites femble avoir eu pour fondement ces fortes de vœux. L'auteur de cette regle fut Jonadab fils de Recab, qui vivoit du temps de Jehu roi d'Ifraël, & du prophete Elifée. Il défendit à fes enfans de boire du vin, de bâtir des maifons, de femer, d'avoir des terres ni des vignes. Ils demeuroient donc fous des tentes, s'occupant apparemment, comme les levites, à la nourriture du bétail, & imitant parfaitement la vie paftorale des patriarches : ils étoient mariez, & conferverent inviolablement cette regle dans leur famille, au moins pendant 180. ans : car on ne voit pas ce qu'ils devinrent aprés la captivité.

Num. 6. *4. Reg.* 10. 15. *Jerem.* 35. 6.

XXII. Prophetes.

Une autre efpece de religieux, & bien plus confiderable, étoient les Prophetes. Il y en avoit un

un grand nombre dés le temps de Samuël, témoin cette troupe que Saül rencontra, qui prophetisoient au son des instrumens, transportez de l'esprit de Dieu : & cette autre troupe qui prophetisoit en presence de Samuël, & qui semble avoir été de ses disciples : mais il ne paroît point qu'il y en ait jamais eu tant que depuis Elie & Elisée, jusques à la captivité de Babylone. Ils vivoient separez du monde, distinguez par leur habit & leur maniere de vivre ; ils demeuroient sur des montagnes, comme Elie & Elisée sur le mont Carmel & en Galgala. La femme riche qui logeoit Elisée quand il passoit à Sunam, lui fit, comme j'ai dit, bâtir & meubler une chambre, où il vivoit si retiré, qu'il ne parloit pas même à son hôtesse, mais il lui faisoit parler par son serviteur Giezi : & quand cette femme vint le prier de ressusciter son fils, Giezi vouloit l'empêcher de toucher les pieds du Prophete. Quand Naaman General des armées de Syrie le vint trouver pour être gueri de sa lepre, il lui envoya ses ordres sans se montrer.

1. Reg. 10. 5.

1. Reg. 19. 20.

4. Reg. 4. 10

Ibid. 27.

Deux autres miracles de ce prophete montrent que ses disciples vivoient en communauté : celui du potage d'herbes, dont il ôta l'amertume ; & celui du pain d'orge, qu'il multiplia : & l'on y void aussi la frugalité de leur nourriture. Il y avoit jusques à cent prophetes qui vivoient ensemble dans cette communauté. Ils travailloient de leurs mains ; car se trouvant trop étroitement logez, ils allerent eux-mêmes couper du bois pour bâtir ; & ils étoient si pauvres que l'un d'eux emprunta une coignée. L'exemple d'Habacuc, qui fut enlevé par un ange, pour porter à Daniel le dîner qu'il avoit preparé pour ses moissonneurs, montre encore la vie simple & laborieuse des prophetes.

4. Reg. 5. 10

4. Reg. 38. 43.

Dan. 14. 32

Leur habit étoit le sac ou le cilice, c'est-à-dire,

dire, l'habit de deuil, pour montrer qu'ils faisoient continuellement penitence pour les pechez de tout le peuple. Ainsi pour décrire Elie, on dit un homme vêtu de poil, avec une ceinture de cuir. Ainsi quand Dieu commande à Isaïe de se dépoüiller, il lui ordonne d'ôter son sac d'autour de ses reins. Les deux grands prophetes dont parle l'apocalypse paroissoient revêtus de sacs. *4. Reg. 1. 8.* *Isa. 20. 2.* *Apoc. 11. 3*

Les prophetes, au moins quelques-uns, ne laissoient pas d'être mariez, & cette veuve dont Elie multiplia l'huile, étoit la veuve d'un prophete: il semble même que leurs enfans suivoient la même profession; car les prophetes sont souvent nommez enfans des prophetes. C'est ce qui faisoit dire à Amos: *Je ne suis point prophete ni fils de prophete, mais un simple pastre:* pour montrer qu'il ne prophetisoit point par profession, mais par vocation extraordinaire. Car bien que Dieu se servît le plus souvent de ceux qui menoient la vie prophetique, pour faire sçavoir ses volontez, il ne s'étoit point imposé de loi de ne pas faire de revelations à d'autres. *4. Reg 4. 1.* *Amos 7. 14*

Cependant on ne comptoit d'ordinaire pour prophetes que ceux qui en menoient la vie; d'où vient que les livres de David, de Salomon & de Daniel, ne sont point mis au rang des livres prophetiques, parce que les deux premiers étoient des rois, vivant dans les délices & la splendeur; & le dernier étoit un satrape, vivant aussi à la cour & dans le grand monde. *v. Eccle. 49 11. 12.*

Ce furent ces saints personnages qui conserverent, aprés les patriarches, la tradition la plus pure de la veritable religion. Ils s'occupoient à mediter la loi de Dieu; à le prier plusieurs fois le jour & la nuit, & pour eux & pour les autres, & s'exerçoient à la pratique de toutes les vertus. Ils instruisoient leurs disciples, leur découvroient l'esprit de la loi, & leur expliquoient

les sens relevez qui regardoient l'état de l'Eglise aprés la venuë du Messie, ou sur la terre ou dans le ciel, cachez sous des allegories de choses sensibles & basses en apparence. Ils instruisoient aussi le peuple, qui venoit les trouver les jours du sabat & les autres fêtes. Ils leur reprochoient leurs pechez, & les exhortoient à en faire penitence; & souvent leur predisoient de la part de Dieu, ce qui leur devoit arriver. Cette liberté de dire les veritez les plus fâcheuses, même aux rois, les rendoit odieux; & il en coûta la vie à plusieurs.

4. Reg. 4. 23

Cependant il y avoit beaucoup d'imposteurs qui contrefaisoient l'exterieur des vrais prophetes, portoient des sacs comme eux, & parloient le même langage, se disant aussi inspirez de Dieu: mais ils prenoient bien garde de ne faire que des predictions agreables au peuple & aux princes. Les faux dieux avoient aussi leurs prophetes; comme les huit cens cinquante dont Elie fit faire justice. Tels étoient chez les Grecs, les devins qu'ils nommoient Manteis, comme dans les tems heroïques, Calcas & Tiresias. Tels étoient encore ceux qui prononçoient les oracles, ou qui les debitoient, & les poëtes qui se disoient inspirez des dieux. Car ils ne le disoient pas pour parler poëtiquement, mais pour le faire croire; & en effet, ces faux prophetes, soit par operation du demon, soit par artifice, entroient en fureur, & parloient d'un stile extraordinaire; pour imiter les effets sensibles que l'esprit de Dieu faisoit dans les prophetes veritables. Or la tentation étoit grande aux Israëlites foibles dans la vertu, de consulter ces devins & ces faux oracles; & c'étoit une des branches de l'idolâtrie, à laquelle ils furent fort sujets pendant tout le temps dont nous parlons.

Zach. 13. 4.

3. Reg. 18. 19.

XXII. Idolatrie.

Cette pente à l'idolatrie, nous paroît fort étrange

trange & fort absurde, dans les mœurs des Israëlites ; c'est ce qui persuade le plus qu'ils étoient grossiers & brutaux. Nous ne voyons point d'idolatres, nous entendons seulement dire, qu'il en reste dans les Indes & dans d'autres païs éloignez ; mais tous les peuples qui nous environnent, Heretiques, Juifs, Mahometans, ne prêchent que l'unité d'un Dieu tout-puissant : les moindres femmes, les païsans les plus ignorans, connoissent distinctement cette verité : ainsi on conclut que ceux qui croyoient plusieurs dieux, & qui adoroient des morceaux de bois & de pierre, devoient être au rang des hommes les plus ignorans & les plus barbares. Toutes-fois nous ne pouvons traiter de barbares & d'ignorans, les Romains, les Grecs, les Egyptiens, les Syriens, & les autres peuples de l'antiquité, dont tous les arts, toutes les sciences humaines, & toute la politesse, nous sont venuës : & nous ne pouvons nier, que l'idolatrie n'ait regné chez eux avec un empire absolu, dans le temps, où pour tout le reste, ils étoient les plus habiles & les plus polis. Il faut donc un peu s'arrêter ici, & penetrer jusqu'à la source de ce mal.

L'esprit de l'homme est tellement obscurci depuis le peché, que s'il demeure dans l'état de la nature corrompuë, il ne s'applique à aucune idée spirituelle : il ne pense qu'au corps & à la matiere, & ne compte pour rien tout ce qui ne tombe pas sous les sens : rien même ne lui paroît solide, que ce qui frappe les sens les plus grossiers, le goût & le toucher. Nous ne le voyons que trop dans les enfans & dans les hommes qui suivent leurs passions ; ils ne font cas que de ce qui est visible & sensible, tout le reste leur paroît des discours en l'air. Cependant ces hommes sont élevez dans la veritable religion, dans la connoissance d'un Dieu, de l'ame immortelle,

 de

de la vie future. Que pouvoient penser ces anciens Gentils qui n'en avoient jamais entendu parler, & à qui les plus sages ne presentoient que des objets sensibles & materiels ? Qu'on lise tant que l'on voudra Homere le grand theologien & le grand prophete des Grecs, on n'y trouvera pas le moindre mot pour conjecturer qu'il pensât à quelque chose de spirituel & d'incorporel.

Aussi toute leur sagesse s'appliquoit à ce qui regarde le corps & les sens. Les exercices du corps & tout ce regime de gymnastique dont ils se firent une si grande affaire, avoit pour but de conserver & d'augmenter la santé, la force l'adresse & la beauté ; & ils menerent cet art à la derniere perfection. La peinture, la sculpture & l'architecture regardent le plaisir des yeux ; & ils y avoient si bien reüssi, que leurs maisons, leurs villes & tout leur païs étoit plein d'objets agreables : on le void par les descriptions de Pausanias. Ils excelloient aussi dans la musique : & quoi que la poësie semble aller plus loin que les sens, elle ne va qu'à l'imagination, qui à les mêmes objets & fait les mémes effets. Leurs loix & leurs regles de morale les plus anciennes reviennent toutes au sensible : Que les terres fussent bien cultivées : que chaque particulier eût dequoi vivre commodement : que les hommes épousassent des femmes saines & fecondes : que les enfans fussent dressez à avoir de bons corps, principalement pour la guerre : que chacun fût en seureté, & à l'égard des étrangers & à l'égard des mauvais citoyens.

Ils songeoient si peu au bien de l'ame qu'ils lui nuisoient pour perfectionner le corps. Il étoit manifestement contre la pudeur, que de jeunes hommes parussent tous nuds en public, pour s'exercer aux yeux de tout le monde : on ne comptoit cela pour rien ; & à Lacedemone les filles mêmes

mêmes s'exerçoient ainsi. Il étoit dangereux d'exposer par tout des statuës & des peintures de toutes sortes de nuditez, même les plus infames; & le danger étoit grand sur tout pour les peintres & les sculpteurs qui travailloient sur le naturel: n'importe il falloit contenter le plaisir des yeux. Aussi on sçait à quel point de dissolution les Grecs arriverent par ces beaux moyens: les impudicitez les plus abominables étoient chez eux, non seulement en usage, mais en honneur. La musique & la poësie, outre qu'elles fomentoient les mêmes vices, excitoient encore & entretenoient des jalousies & des haines mortelles, entre les poëtes, les acteurs & les spectateurs, & souvent les particuliers y étoient déchirez par des médisances & des railleries cruelles. On ne s'en soucioit point, pourveu qu'il y eût de beaux chants & de beaux spectacles.

Il en étoit de même de leur religion. Elle ne consistoit qu'en ceremonies sensibles; elle nuisoit aux bonnes mœurs, au lieu d'y servir: & l'origine de tous ces maux c'est que l'homme s'étoit oublié soi même & la nature spirituelle. Il s'étoit conservé parmi tous les peuples une tradition constante, qu'il y avoit une nature plus excellente que l'homme, capable de lui faire du bien & du mal. Ne connoissant que des corps, ils vouloient que cette nature, c'est-à-dire, la divinité, fût aussi corporelle, & par consequent qu'il y eût plusieurs dieux, afin qu'il y en eût en chaque partie de la nature, que chaque nation, chaque ville, chaque famille eût les siens. Ils les imaginoient comme des hommes immortels, & afin de les faire heureux ils leur attribuoient tous les plaisirs sans lesquels ils n'imaginoient point de bonheur, & jusqu'aux débauches les plus honteuses; ce qui leur servoit ensuite à autoriser leurs passions, par l'exemple de leurs dieux. Ce

n'étoit pas assez de les imaginer, ou dans le ciel ou sur la terre, il falloit les voir & les toucher: c'est pourquoi ils honoroient les idoles comme les dieux mêmes, se persuadant qu'ils y étoient attachez & incorporez: & ils honoroient d'autant plus ces statuës, qu'elles étoient plus belles ou plus antiques, ou qu'elles avoient quelque autre singularité qui les rendoit plus recommandables.

Sap. c. 13. 10.

Le culte étoit conforme à la creance. Il rouloit tout sur deux passions, l'amour du plaisir & la crainte du mal sensible. Leurs sacrifices étoient toûjours suivis des festins & accompagnez de musiques & de danses. La comedie & la tragedie commencerent par les réjoüissances des vendanges en l'honneur de Bacchus: les jeux Olympiques & les autres combats si fameux, se faisoient pour honorer les dieux; enfin tous les spectacles de la Grece étoient des actes de religion: & c'étoit une devotion à leur mode, d'assister aux comedies d'Aristophane les plus infames. Aussi leur plus grande affaire en temps de paix, étoit le soin des combats sacrez & des pieces de theâtre: & souvent en temps de guerre, ils s'y appliquoient plus, & y faisoient plus de dépense que pour la guerre même.

Sap. 14. 17.
V. Tertull. de spect. Aug. 2. civ.
Demosth. Philipp. 5.

Leur religion n'étoit donc pas une doctrine de morale comme la veritable religion. On appelloit saint, celui qui n'étoit ny meurtrier, ny traître, ny parjure, qui fuyoit le commerce, de ceux qui avoient commis ces sortes de crimes; qui gardoit les droits de l'hospitalité & des aziles; qui acquittoit fidelement ses voeux, & faisoit de la dépense pour les sacrifices & les spectacles. La religion étoit regardée comme un trafic: on donnoit aux dieux des offrandes pour obtenir ce qu'on leur deman-

Aug. de vera relig. init.
Plat. Euthyphro.

doit par les prieres. Au reste, la débauche n'y nuisoit point. Apulée, aprés toutes les infamies dont il a rempli sa metamorphose, conclut par la description de ses devotions, c'est-à-dire de l'empressement qu'il avoit de se faire initier à toutes sortes de mysteres ; & de son exactitude à en observer scrupuleusement toutes les ceremonies. La débauche bien loin d'être condamnée par la religion, étoit quelquefois commandée. Il falloit s'enyvrer pour bien celebrer les bacchanales : & il y avoit des femmes qui se prostituoient en l'honneur de Venus, particulierement à Corinthe. On sçait ce que c'étoit que le dieu des jardins, & les mysteres de Cerés & de Cybele.

Apul. lib. 1.

Strab. lib.

v. Clem. Alex. in protrept.

C'est ainsi qu'ils honoroient les dieux qu'ils estimoient favorables & bien-faisans. Mais pour les dieux infernaux, Hecate, les Eumenides, les Parques, & les autres, dont leurs fables leur faisoient peur ; il falloit les appaiser par des sacrifices nocturnes & des ceremonies affreuses & inhumaines. Il y en avoit qui enterroient des hommes vivans ; d'autres immoloient des enfans, & quelquefois les leurs propres, comme ces adorateurs de Moloc, tant detestez dans l'écriture, qui continuoient encore en Afrique cette abomination du temps de Tertullien.

Sap. 14. 23.

Tertull. Apol. c. 9.

C'est à cette crainte & à cette horreur, qu'il faut rapporter toutes les superstitions cruelles ou incommodes : comme de se tirer du sang avec des lancettes, ou de se déchirer avec des coûteaux, ainsi que faisoient les faux prophetes de Baal & les Prêtres de Cybele, de jeûner : de se baigner dans l'eau froide, & d'autres semblables. Ils croyoient détourner par là les maux particuliers ou les calamitez publiques, dont ils étoient menacez par les oracles, par les songes, ou par les prodiges, suivant l'explication de leurs de-

Reg. 18. 28.

Mane die quo tu indicis jejunia, nudus in Tiberi stabit.

 vins

Hor. 1. sat. 5. vins. C'étoit des remedes, à ce qu'ils s'imaginoient, contre les maladies, contre la peste, la grêle & les sterilitez. Or en ces matieres, on aime toûjours mieux faire des choses inutiles, que d'omettre celles qu'on croit utiles. Toute leur lustration ou expiation des crimes étoit de ce genre de superstitions penibles : elle consistoit à se purifier le corps par l'eau ou par le feu, & faire certains sacrifices, mais il ne se parloit ny de repentir ny de conversion.

On s'étonnera peut être, que des gens aussi éclairez que les Grecs, donnassent dans des supetstitions si grossieres, & se laissassent amuser si facilement à des astrologues, des augures, des haruspices, & tant d'autres sortes de devins. Mais il faut considerer que jusqu'au temps d'Alexandre, & au regne des Macedoniens ils n'avoient pas fait grand progrez dans les sciences qui peuvent guerir de la supestition. Ils excelloient dans les arts ; leurs loix étoient sages : en un mot, ils avoient perfectionné tout ce qui rend la vie commode & agréable, mais ils ne s'étoient guere appliquez aux sciences speculatives; comme la geometrie, l'astronomie, la physique. L'anatomie des animaux & des plantes, la recherche des mineraux & des meteores, la figure de la terre, le cours des astres, & tout le systême du monde, étoient encore des mysteres cachez pour eux. Les Chaldéens & les Egyptiens, qui en sçavoient déja quelque chose, en faisoient un grand secret, n'en parloient que par enignes, & y mêloient une infinité de superstitions & de fables.

Comme ces sciences dépendent principalement des experiences, la suite des siecles y ajoûte toûjours ; & elles sont à present dans la plus grande perfection où elles ayent jamais été On les enseigne à découvert à quiconque s'y veut appliquer;

quer : & elles s'accordent parfaitement avec nôtre sainte religion, qui condamne toute superstition, toute divination, toute magie. Cependant on ne trouve que trop de gens qui écoutent les astrologues, & toutes ces sortes d'imposteurs, je ne dis pas seulement des païsans & des idiots de la lie du peuple : je dis des femmes qui se piquent de bel esprit, de politesse & de science ; des hommes nourris dans la lumiere du plus grand monde, qui font d'ailleurs les esprits forts, & ne cedent pas à l'autorité de la veritable religion.

Qu'étoit-ce donc quand toutes ces sotises faisoient partie de la religion ; quand les devins passoent effectivement pour des hommes divins ; quand l'astralogie, la pyromantie, la necromancie & tout le reste étoient les sciences divines ? Comment pouvoit-on resister à l'autorité des sacrificateurs & des faux prophetes, qui contoient serieusement une infinité d'experiences en confirmation de leur doctrine, & qui étoient suivis aveuglément par les nations entieres ? Il falloit bien les croire, quand on ne sçavoit pas comment les choses se pouvoient faire naturellement ; & quand même on l'auroit sçû, il falloit être bien hardy pour les contredire.

L'inclination à l'idolâtrie n'étoit donc pas particuliere aux Israëlites, c'étoit un mal general : & la dureté du cœur, que l'écriture leur reproche si souvent, n'est pas d'être plus attachez aux choses sensibles, que les autres peuples ; c'est de l'être autant qu'eux, aprés avoir reçû de Dieu des graces particulieres, & avoir vû de grands miracles. Il est vray qu'il falloit de la force, pour resister au mauvais exemple de toutes les autres nations. Quand un Israëlite se trouvoit hors de son païs parmy les infideles, ne luy voyant point faire de sacrifices, ny adorer d'idoles, ils l'accusoient de n'avoir

point

point de religion : & quand il leur parloit de son Dieu createur du ciel & de la terre ; ils s'en mocquoient & demandoient où il étoit. Ces re-
Ps. 41. 3. proches étoient difficiles à supporter : David lui-même témoigne, que pendant son éxil il se nourrissoit jour & nuit de ses larmes, parce qu'on lui demandoit tous les jours, où étoit son Dieu. Les ames foibles étoient ébranlées par ces attaques : & souvent n'y resistoient pas.

La pente que nous avons tous au plaisir augmentoit la tentation : car les fêtes des payens étoient magnifiques, & ils en faisoient souvent. La curiosité portoit aisément les jeunes gens ; & sur tout les filles, à aller voir les pompes ou processions, l'ordre de la parure des victimes, les danses, les chœurs de musique, & les ornemens des temples. Il se trouvoit quelque étranger officieux, qui les engageoit à prendre place au festin, & à manger des viandes offertes aux idoles, ou à venir loger en sa maison. On faisoit des connoissances & des amourettes, qui se terminoient, ou à une pure débauche, ou à quelque mariage contre la loy. Ainsi s'insinuoit l'idolâtrie, dont les appas les plus ordinaires étoient la bonne chere & les femmes. Dés le temps de Moïse,
Num. 25. les filles Madianites engagerent les Israëlites aux mysteres infames de Beelphegor. Ce furent les femmes étrangeres, qui pervertirent Salomon.

D'ailleurs la loy de Dieu pouvoit leur paroître trop severe. Il ne leur étoit permis de sacrifier qu'en un seul lieu, par les mains des sacrificateurs de la race d'Aaron, & suivant de certaines regles fort étroites : & il n'y avoit que trois grandes fêtes en toute l'année, la Pâque, la Pentecôte, & la fête des tabernacles. C'étoit peu pour un peuple qui vivoit dans l'abondance, en un climat qui inspire le plaisir. Cependant,

demeurant à la campagne occupez à leur ménage, ils ne pouvoient s'assembler commodément qu'à des fêtes : il falloit donc emprunter celles des étrangers ou en inventer de nouvelles. Nous-mêmes, qui croyons être si spirituels ; & qui le devrions être sans doute, si nous étions veritablement Chrêtiens : ne preferons-nous pas souvent la possession des biens sensibles à l'esperance des biens éternels ? & ne tâchons-nous pas d'accorder avec l'évangile, plusieurs divertissemens que toute l'antiquité a jugez incompatibles, & contre lesquels ceux qui nous instruisent ne cessent de déclamer ? Il est vray que nous detestons l'idolâtrie ; mais aussi nous n'en voyons plus, & il y a plus de mille ans qu'elle est entierement décriée. Il ne faut donc pas croire que les Israëlites fussent plus stupides que les autres peuples, parce que les graces frequentes qu'ils recevoient de Dieu ne les guerissoient point de l'idolâtrie : mais il faut reconnoître que la playe du peché originel étoit bien profonde, puis que de si saintes instructions & de si grandes merveilles, ne suffisoient pas pour élever les hommes au dessus des choses sensibles. Aussi voyons-nous que d'autres peuples, d'ailleurs les plus éclairez ; comme les Egyptiens & les Grecs étoient, encore sans comparaison, plus aveuglez.

Aprés la religion, il faut dire un mot de l'état politique des Israëlites. Ils étoient parfaitement libres, principalement avant qu'ils eussent des Rois. Il n'y avoit chez eux ny hommages, ny censives, ny contraintes pour la chasse ou pour la pêche : ny toutes ces especes de sujetions, qui parmi nous sont si ordinaires, que les seigneurs mêmes n'en sont pas exemts : puisque nous voyons des souverains, qui sont vassaux, & même officiers d'autres souverains,

XXIII. Etat politique. Liberté. Puissance domestique.

comme

comme en Allemagne, & en Italie. Ils joüissoient donc de cette liberté, si cherie des Grecs & des Romains : & il ne tint qu'à eux d'en joüir toûjours. C'étoit l'intention de Dieu, comme il paroît par les reproches que Samüel leur fit de sa part quand ils demanderent un Roy : & Gedeon en étoit bien instruit, puis que lors qu'ils voulurent le faire Roy, & assûrer le royaume à sa posterité, il répondit genereusement : *Je ne seray point vôtre seigneur : C'est Dieu qui le doit être.*

1. Reg. 10. 18.

Leur état n'étoit donc ny monarchie, ny aristocratie ; ny democratie ; mais comme Joseph le nomme, Theocratie ; c'est-à-dire, que Dieu même les gouvernoit immediatement, par la loi qu'il leur avoit donnée. Tant qu'ils étoient fideles à l'observer, ils vivoient en sûreté & en liberté ; si-tôt qu'ils la violoient, pour faire leur volonté particuliere, ils tomboient dans l'anarchie & la confusion. C'est ce que montre l'écriture, quand elle marque pour cause des plus grands crimes : *En ce temps-là il n'y avoit point de Roy en Israël, chacun faisoit ce qu'il luy plaisoit.* Cette anarchie les divisoit, les affoiblissoit, & les donnoit en proye à leurs ennemis : jusques à ce que rentrant en eux-mêmes, ils recourussent à Dieu ; qui leur envoyoit des liberateurs. C'est ainsi qu'ils vêcurent sous les Juges, retombant de temps en temps dans l'idolâtrie & la desobéïssance à la loi de Dieu, & par là dans la confusion & la servitude, & se relevant de temps en temps. Enfin ils aimerent mieux se faire un maître, que de demeurer en liberté, en observant fidelement la loy de Dieu.

Joss. 2. con. App. 6.

Jud. 18. 31. 21. 24.

Jud. 2. 11. 12. &c.

Leur liberté reduite à ses justes bornes, consistoit à pouvoir faire tout ce que la loy de Dieu ne défendoit pas, & à n'être obligez à faire ce qu'elle commandoit, sans être sujets à la vo-

lonté d'aucun homme particulier. Mais la puissance domestique des peres de famille étoit grande sur leurs esclaves & sur leurs enfans. Il y avoit des Hebreux esclaves de leurs freres, & la loy marque deux causes qui pouvoient les mettre en cet état : la pauvreté, qui les contraignoit de se vendre ; ou le délit du larron qui n'avoit pas dequoy payer. Il semble que cette derniere cause s'étendoit aux autres dettes, par l'exemple de la veuve dont Elisée multiplia l'huile, afin qu'elle eût dequoy payer ses creanciers, & garantir ses enfans de l'esclavage. Il est vray que ces esclaves Hebreux pouvoient devenir libres aprés six ans, c'est-à-dire, à l'année sabbatique : & s'ils ne vouloient pas user de ce privilege, ils avoient celuy du Jubilé pour être libres du moins aprés cinquante ans, & conserver à leurs enfans la liberté. Il étoit recommandé de les traiter doucement, & de se servir plûtôt d'esclaves étrangers. On voit combien leurs esclaves leur étoient soûmis par ces paroles du pseaume : *comme les yeux du serviteur sont sur les mains de son maître, ainsi nos yeux sont au seigneur*. C'est à dire, qu'ils commandoient souvent par signes, & que les serviteurs devoient être attentifs à leurs moindres gestes.

Lev. 25. 39. *Exod. 22. 3.* *4. Reg. 4. 1.* *Exod. 21. 2.* *Lev. 25. 40.* *Ps. CXXII 2.*

Les Israëlites avoient droit de vie & de mort sur leurs esclaves ; & ce droit étoit alors commun à toutes les nations. Car l'esclavage étoit venu du droit de la guerre ; lors qu'au lieu de tuer les ennemis, on avoit mieux aimé leur donner la vie pour s'en servir. Ainsi l'on supposoit, que le vainqueur conservoit toûjours le droit de leur ôter la vie, s'ils s'en rendoient indignes ; qu'il acqueroit le même droit sur leurs enfans, puis qu'ils ne seroient pas nez s'il n'eût conservé le pere ; & qu'il transmettoit ce droit en alienant son esclave. Voilà le fondement de la puissance

Just. de jur. pers. §. 3.

sance absoluë des maîtres, & il étoit rare qu'ils en abusasent ; car leur interêt les obligeoit à conserver leurs esclaves qui faisoient partie de leur bien. C'est la raison de la loi de Dieu, pour ne point punir celuy qui avoit frappé son esclave, de telle sorte, qu'il en étoit mort quelques jours aprés. *C'est son argent*, dit la loi, pour montrer que sa perte le punit assez : & l'on pouvoit presumer en ce cas, que le maître avoit eu seulement intention de le corriger. Mais si l'esclave mouroit sous les coups, on pouvoit croire que le maître l'avoit effectivement voulu tuer, & la loy le déclaroit coupable. En quoi elle étoit plus humaine que les loix des autres peuples, qui ne faisoient point cette distinction. Les Romains eurent pendant plus de cinq cens ans, le droit de faire mourir leurs esclaves, de mettre aux fers leurs débiteurs faute de payement, & de vendre leurs propres enfans jusques à trois fois, avant qu'ils sortissent de leur puissance : tout cela en vertu de ces sages loix des douze tables qu'ils apporterent de Grece, dans le temps où les Juifs se rétablissoient au retour de la captivité, c'est-à-dire, environ mille ans aprés Moïse.

Ex. 21. 20

Instit. de his qui sui vel al. §. 2. Instit. quib. mod. Jud. pat. §. 6.

Quant à la puissance paternelle des Hebreux, la loi leur permettoit de vendre leurs filles ; mais cette vente étoit une espece de mariage, comme il y en eût chez les Romains. Nous voyons toutefois par un passage d'Isaïe, que les peres vendoient leurs enfans à leurs creanciers : & du temps de Nehemias, les pauvres proposent de vendre leurs enfans, pour avoir dequoy vivre : & d'autres se plaignoient de n'avoir pas dequoy racheter leurs enfans déja réduits en servitude. Ils avoient droit de vie & de mort sur leurs enfans, puis que le sage dit *Corrigez vôtre fils sans perdre l'esperance : mais ne vous aheurtez pas à le faire mourir.* Il est vray qu'ils n'avoient pas

Exc. v. 2. 7. Per coëmptionem. *2. Esd. v. 15. Isa. 1. l. 1*

Prov. 19 12.

pas la liberté comme les Romains d'exercer ce droit si rigoureux de leur autorité privée, sans la participation du magistrat. La loi de Dieu permettoit seulement au pere & à la mere, aprés avoir essayé toutes les corrections domestiques, de dénoncer au senat de la ville, leur fils désobeïssant & débauché; & sur leur plainte il étoit condamné à mort, & lapidé. Cette même loi, fut pratiquée à Athenes : & elle étoit fondée sur ce que les enfans tiennent la vie de leurs peres; & que l'on supposoit, qu'il ne s'en trouveroit point d'assez dénaturez pour faire perir leurs enfans, s'ils ne commettoient des crimes horribles. Cependant cette crainte étoit trés-utile, pour tenir les enfans dans une entiere soûmission.

Liv. lib. 2.
Deut. 21. 19
Heliod. 1.

Nous ne voyons que trop les maux qui sont venus, d'avoir laissé affoiblir, ou plûtôt aneantir, la puissance paternelle. Quelque jeune que soit un fils, si tôt qu'il est marié, ou qu'il a le moyen de subsister sans son pere, il pretend ne lui devoir plus qu'un peu de respect. De là vient la multiplication infinie des petites familles : & des gens qui vivent seuls, ou dans des maisons publiques, dans lesquelles tous sont également maîtres. Ces jeunes gens indépendans, s'ils sont riches, se plongent dans la débauche & se ruinent; s'ils sont pauvres, ils deviennent des vagabons & des gens sans aveu, capables de toutes sortes de crimes. Outre la corruption des mœurs, cette indépendance peut aussi causer de grands maux dans l'état; car il est bien plus difficile de gouverner une multitude d'hommes separez & indociles, qu'un petit nombre de chefs de famille, dont chacun répondoit d'un grand nombre d'hommes, & étoit d'ordinaire un vieillard instruit des loix.

XXIV. Autorité des vieillards.

Non seulement les peres, mais tous les vieillards

lards avoient une grande autorité, chez les Israëlites & chez tous les peuples de l'antiquité. Par tout on a d'abord choisi les juges des affaires particulieres, & les conseillers du public, entre les hommes les plus âgez. De là vinrent à Rome les noms de Senat & de Peres; & ce grand respect pour la vieillesse, qu'ils avoient pris des Lacedemoniens. Rien n'est plus conforme à la nature. La jeunesse n'est propre qu'au mouvement & à l'action; la vieillesse sçait instruire, conseiller & commander. *La gloire des jeunes gens est leur force*, dit le sage, *& la dignité des vieillards sont leurs cheveux blancs.* Il est difficile qu'en un jeune homme. l'étude ou la bonté de l'esprit supplée à l'experience; & un vieillard, pourveu qu'il ait un bon sens naturel, est sçavant par l'experience seule. Toutes les histoires font foy, que les états les mieux gouvernez, ont été ceux où les vieillards ont eu la principale autorité, & que les regnes des princes trop jeunes ont été les plus malheureux. C'est ce que dit le sage: *Malheur à la terre dont le roy est un enfant*: & c'est ce malheur dont Dieu menace les Juifs, quand il leur fait dire par Isaïe, qu'il leur donnera des enfans pour princes. En effet, la jeunesse n'a ni patience, ni prévoyance; elle est ennemie de la regle, & ne cherche que le plaisir & le changement.

Prov. 20. 29.

Eccl. 19. 16

Isa. 3. 4.

Dés que les Hebreux commencerent à former un peuple, ils furent gouvernez par les vieillards. Quand Moïse vint en Egypte, leur promettre la liberté de la part de Dieu, il assembla les anciens, & fit en leur presence les miracles, qui étoient les preuves de sa mission. Tous les anciens d'Israël vinrent au festin qu'il fit à son beaupere Jethro. Quand Dieu lui voulut donner un conseil, pour le soulager dans la conduite de ce grand peuple: *Choisissez*, lui dit il, *soixante*

Exod. 4. 29

Exod. 18. 12.

Num. 11. 16

& dix hommes que vous connoissez, pour être les anciens & les intendans du peuple. Ils étoient donc déja en autorité avant que la loi fût donnée, & que l'état eût pris sa forme. Dans toute la suite de l'écriture, toutes les fois qu'il est parlé des assemblées & des affaires publiques, les anciens sont toûjours mis au premier rang, & quelquefois ils sont nommez seuls.

De là vient l'expression du pseaume; qui exhorte à loüer Dieu dans l'assemblée du peuple, & dans la séance des vieillards c'est-à-dire, le conseil public. Ce sont les deux parties qui composoient toutes les anciennes republiques: l'assemblée, que les Grecs nommoient *Ecclesia*, & les Latins *Concio*; & le senat. Les noms d'anciens ont passé par la suite en titres de dignité: du mot grec est venu le nom de prêtre, & du mot latin le nom de seigneur. On peut juger de l'âge que demandoient les Hebreux, pour compter un homme entre les vieillards; par le titre de jeunes gens donné à ceux dont Roboam suivit le conseil. Car il est dit qu'ils avoient été élevez avec lui, d'où on peut conclure qu'ils étoient environ de son âge; & il avoit alors quarante ans.

Ps. 106. 32

3 Reg. 12. 8
2. Par. 12. 13.

XXV.
Administration de la justice.

La justice étoit administrée par deux sortes d'officiers, sophetim & soterim, établis en chaque ville, par l'ordre que Moïse en avoit donné de la part de Dieu. Il est certain que le mot de sophetim signifie des juges: pour soterim, il est diversement traduit dans la vulgate; mais la tradition des Juifs l'explique des ministres de justice, comme les Huissiers, les sergens, les archers & les autres executeurs. Ces charges étoient données à des levites, & il y en avoit jusqu'à six mille du temps de David. Ce furent ces juges que Josaphat rétablit dans chaque ville, & à qui il donna de si belles instructions. L'écriture

Porte.
Deut. 16. 18
Magistri. Præfecti. Duces Pracones.
Jos. 3. 2.
Deut. 31. 10.
1. Par. 26. 29.
1. Par. 23. 4.
2. Par. 19. 5.
Ibid. 2.

criture ajoûte qu'il établit à Jerusalem une compagnie de levites, de prêtres & de chefs de familles pour juger les grandes causes. C'est le conseil des soixante & dix anciens, érigé dés le temps de Moïse, où présidoit le souverain pontife, & où l'on portoit toutes les questions qui étoient trop difficiles pour être terminées par les juges des moindres villes. La tradition des Juifs est, que ces juges des villes particulieres étoient au nombre de vingt-trois : qu'ils devoient tous être assemblez pour les jugemens de mort : & que trois suffisoient pour les causes pecuniaires, & les affaires de moindre consequence. le principal juge étoit le roi, suivant cette parole du peuple à Samuël : *Donnez nous un roy pour nous juger.*

Deut. 17. 8.

Cod. Sanchedr. c. 1. § 6. § 4. § 1. *&c.*

1. *Reg.* 8. 6.

Le lieu où ces juges tenoient leur audiance étoit la porte de la ville. Car comme les Israëlites étoient tous des laboureurs, qui sortoient le matin pour aller à leur travail & ne rentroient que le soir, la porte de la ville étoit le lieu où ils se rencontroient le plus. Et il ne faut pas s'étonner, qu'ils travaillassent aux champs & demeurassent dans les villes. Ce n'étoient pas des villes comme nos capitales des provinces, qui peuvent à peine subsister de ce que leur fournissent vingt ou trente lieuës de païs tout à l'entour. C'étoient des habitations d'autant de laboureurs, qu'il en falloit, pour cultiver les terres les plus proches. De là vient que le païs étant fort peuplé, elles étoient en tres grand nombre. La seule tribu de Juda en comptoit cent quinze dans son partage, lorsqu'elle entra en possession, sans ce qui fut bâty depuis ; & chacune avoit des villages dans sa dépendance. Il falloit donc qu'elles fussent petites & fort voisines, comme de grands villages murez & bien bâtis ; ayant au reste tout ce que l'on void à la campagne.

Jos. 15. 21. *&c.*

Par

Par une raison semblable, chez les Grecs & les Romains ; le rendez-vous pour toutes les affaires, étoit le marché ou la place ; parce qu'ils étoient tous marchands. Chez nos ancêtres, les vassaux de chaque seigneur s'assembloient dans la cour de son château, & de là sont venuës les cours des princes. En Levant comme les princes sont plus enfermez, les affaires se font à la porte de leur serail : & cette coûtume, de faire sa cour à la porte du palais, étoit en usage dés le temps des anciens rois de Perse, comme l'on void en plusieurs endroits du livre d'Ester. *Ester.* 2. 19. 21. 3. 2. 3.

La porte de la ville étoit le lieu où se traitoient toutes les affaires publiques & particulieres dés le temps des patriarches. Abraham fit l'acquisition de son sepulcre en presence de tous ceux qui entroient dans la porte de la ville d'Hebron. *Gen.* 23. 10. 18. Quand Hemor & son fils Sichem qui avoit enlevé Dina, proposerent de faire alliance avec les Israëlites, ce fut à la porte de la ville qu'ils en parlerent au peuple. *Gen.* 34. 20. Nous voyons la forme de ces actes publics bien circonstanciée dans l'histoire de Ruth. Booz, voulant l'épouser, se la fit ceder par celui qui y avoit droit, comme plus proche parent. Pour cet effet, il s'assit à la porte de Bethlehem, & comme il vit passer ce parent, il l'arrêta. *Ruth.* 4. Puis il prit dix des anciens de la ville, & aprés qu'ils furent tous assis, il expliqua sa pretention, & tira de son parent la declaration qu'il demandoit, avec la formalité marquée par la loi, qui étoit de se déchausser. Il en prit à témoins, non seulement les anciens, mais tout le peuple : ce qui marque qu'il s'étoit assemblé grand nombre des spectateurs. Aussi il est assez vrai-semblable que la curiosité arrêtoit tous les passans. Ils n'avoient pas d'ordinaire des affaires fort pressées ; ils se connoissoient tous, & étoient tous parens, ainsi ils devoient prendre

 interest

interest aux affaires les uns des autres.

Peut-être redigeoit-on ces actes par écrit : mais l'écriture n'en parle que dans Tobie & dans Jeremie, peu avant la ruine de Jerusalem. Dans Tobie, il est parlé d'une promesse pour argent prêté, d'un contrat de mariage, & d'une donation en faveur de mariage : dans Jeremie, c'est un contrat d'acquisition. La loi de Moïse n'ordonne l'écriture que pour l'acte de divorce ; mais quand ils n'auroient pas écrit dans les premiers temps, leurs contrats n'auroient pas laissé d'être fort seurs, étant faits si publiquement. Si le parent de Booz eût voulu contester la cession qu'il avoit faite, tous les habitans de Bethlehem l'eussent convaincu de mauvaise foi ; les uns y avoient été presens, les autres l'avoient apprise aussitôt.

Tob. 1. 19. 7. 16. 8. 44.

Jerem. 31. 10.

Deut. 24. 1.

Les Romains ont été long-tems sans écrire les traitez entre particuliers, comme il paroît par l'obligation de paroles, qu'ils appelloient stipulation. Ils ne craignoient point qu'un acte manquât de preuve ; lors qu'ils avoient prononcé certains mots solemnels, dans la place publique au milieu de tout le peuple ; & qu'ils en avoient pris à témoins quelques citoyens en particulier, qui fussent d'une condition honnête & d'une reputation entiere. Ces actes étoient bien aussi publics, que ceux qui se passent aujourd'hui en des maisons particulieres, devant un notaire qui souvent ne connoît point les parties ; ou devant un tabellion de village, avec deux témoins apostez.

On peut dire que la porte, chez les Hebreux, étoit la même chose que la place ou le marché chez les Romains. Le marché des denrées se tenoit à la porte de la ville. Elisée, predit que les vivres seroient à vil prix le lendemain à la porte de Samarie. Cette porte avoit une place qui

4. Reg. 7. 1.

devoit

devoit être grande, puis que le roy Achab y assembla quatre cens faux prophetes. Je croi qu'il 3. Reg. 22.
en étoit de même dans les autres villes ; & que 10.
ces portes avoient quelque bâtiment où étoient les sieges des juges & des anciens. Car il est dit, que Booz monta à la porte & s'y assit ; & quand
David eut appris la mort d'Absalon, il monta 2. Reg. 18.
à la chambre de la porte pour y pleurer. Cette 33.
chambre pouvoit être le lieu des deliberations Jerem. 26.
secrettes. Dans le temple même de Jerusalem, 10.
les jugemens se rendoient à une des portes, & les juges y tenoient leur séance. Aprés tous ces exemples, on ne doit pas s'étonner, que l'écriture dise si souvent la porte ; pour dire le jugement, ou le conseil public de chaque ville, ou la ville même, ou l'état ; & que dans l'évangile, les portes de l'enfer signifient le royaume ou la puissance du demon.

Au reste quelque simple que nous paroisse la maniere dont les Israëlites traitoient leurs affaires, il ne faut pas croire qu'il n'y eût parmi eux, & des fraudes, & des chicanes, & des procés injustes & des calomnies. Ce sont des maux inseparables de la corruption du genre humain, & plus les hommes ont naturellement d'esprit & de vigueur, plus ils y sont sujets. Mais ce sont particulierement les maux des grandes villes. David fuyant de Jerusalem à la revolte d'Absalon,
represente la fureur & la discorde qui se prome- Ps. LIV. 10.
nent jour & nuit sur ses murailles : au milieu d'elle, la peine & l'injustice, & dans ses ruës l'usure & la tromperie ; les prophetes sont pleins de pareils reproches. Seulement on peut croire que ces maux étoient moins frequens que chez nous ; parce qu'il y avoit moins de gens occupés de procés & d'affaires.

Comme la loi de Dieu regloit les affaires temporelles aussi bien que la religion, il n'y avoit point

point de distinction de tribunaux ; les mêmes juges décidoient les cas de conscience, & terminoient les procés civils ou criminels. Ainsi il falloit peu de charges differentes, & peu d'officiers, en comparaison de ce que nous en voyons aujourd'hui ; car il est honteux parmi nous d'être simple particulier, & de n'avoir autre emploi que de faire valoir son bien & gouverner sa famille. Tout le monde veut être personne publique ; avoir des honneurs, des prérogatives & des privileges : & les charges sont considerées ou comme des métiers, qui font vivre les hommes ; ou comme des titres, qui les distinguent. Mais si l'on vouloit n'y regarder que ce qu'elles ont d'essentiel, c'est à dire les fonctions publiques, réelles & necessaires, on verroit qu'elles peuvent estre exercées par un petit nombre de personnes leur laissant encore du temps pour vaquer à leurs affaires particulieres.

Jos XXIV.

C'est ainsi qu'en usoient tous les peuples de l'antiquité, & principalement les Hebreux. Sous Josué je ne voi que quatre noms de fonctions publiques : Zekenim, les Senateurs : Rasim, les chefs : Sophetim, les juges : Soterim, les executeurs. Du temps de David, lorsque le royaume étoit le plus florissant ; voici les officiers dont il est parlé. Les six mille levites, juges & executeurs : les chefs des tribus : les chefs des familles, qui sont plûtôt des noms de dignitez que d'offices : les chefs des douze corps de vingt-quatre mille hommes ; les chefs de mille hommes & de cent hommes : les chefs de ceux qui faisoient valoir les domaines du roi, c'est à dire ses terres & ses bestiaux. Je nomme ici chefs ceux que l'hebreu nomme sarim & le latin *principes*. Mais il le faut dire une fois, il est impossible d'exprimer en une autre langue les titres des charges & des dignitez. Ainsi les ver-

1. Par. 23.

Ibid. 28. 1.

sions

sions greques ni les latines ne nous donnent point d'idées justes des dignitez Chaldéenes marquées dans Daniel, dans Ezechiel & ailleurs. *Dan. III. 3. Ezech. XXIII. 23.*

Entre les officiers de David on compte encore ses eunuques ou officiers domestiques. Car par toute l'écriture, le nom d'eunuque se prend souvent pour un valet de chambre, ou en general pour tout officier servant auprés de la personne d'un prince, sans marquer aucun défaut personnel. Il est encore parlé ailleurs de chefs de cinquante hommes: mais pour les dizeniers, je n'en voi rien que dans la loi. La plûpart de ces charges sont militaires, & le reste est peu de chose, si l'on considere la grande multitude du peuple & l'étenduë du royaume de David. *4. Reg. 1. 9. Isa. 2. 3. Ex. 18. 25*

XXVI. Guerre.

Aprés l'administration de la justice, il faut parler de la guerre. Il n'y avoit point d'Israëlite qui ne portât les armes, jusques aux levites & aux prêtres. Le Prêtre Banaïas fils de Joïada, étoit l'un des plus illustres d'entre les braves de David, & fut le general des troupes de Salomon à la place de Joab. On comptoit donc pour gens de guerre tous ceux qui étoient en âge de servir: & cet âge étoit fixé depuis vingt-ans & audessus. C'étoit comme les milices de certains païs, toûjours prêtes à s'assembler au premier ordre. La difference est, que parmi nous l'usage des armes est deffendu à tous ceux qui sont consacrez à Dieu, & que nous avons de plus un peuple infini de gens inutiles pour la guerre; praticiens, financiers, bourgeois, marchands, artisans: au lieu que c'étoient tous des laboureurs & des pastres, accoûtumez de jeunesse à la fatigue & au travail. Il y a même apparence qu'on les exerçoit à manier les armes, au moins depuis le tems de David & de Salomon. Ainsi à Rome tous les citoyens d'un certain âge étoient obligez de servir un nombre de campagnes, quand ils étoient com- *2. Reg. 23. 20. 3. Reg. 2. 35 Num. 1. 3. 21. &c. v. 2. Par. 8. 9.*

man-

mandez : d'où vient que l'on ne disoit pas lever des troupes, mais les choisir, parce qu'il y en avoit toûjours beaucoup de reste. Il n'étoit pas difficile aux Israëlites de faire subsister leurs armées : le païs étoit si petit & les ennemis si proches, que souvent ils revenoient loger chez eux, ou n'avoient qu'une journée ou deux de marche.

Delectum habere.

Les armes étoient à peu prés les mêmes que celles des Grecs & des Romains ; des épées, des arcs & des fleches, des dards & des lances ; c'est à dire des demi-piques. Car il ne se faut pas figurer chez les anciens des lances à poignée, comme celles de nôtre vieille chevalerie. Leurs épées étoient des glaives larges & courts, qui leur pendoient sur la cuisse. Ils se servoient aussi de frondes ; témoin les habitans de Gabaa en Benjamin, qui auroient atteint un cheveu : & ces mêmes Gabaonites combattoient également des deux mains. Saül tenoit d'ordinaire une lance à la main, comme Homere en donne à ses heros, & comme les Romains en donnoient à Quirinus & à leurs autres dieux. Au reste ils ne portoient point d'armes hors l'occasion pas même l'épée. Quand David commande à ses gens de marcher contre Nabal, il leur dit d'abord de prendre leurs épées, quoi qu'ils fussent en un état d'allarmes continuelles. La coûtume de porter toûjours l'épée au côté étoit particuliere aux Gaulois & aux Germains.

Ex. 32. 27. Ps. 44. 4. Cant. 3. 8. Jud. 20. 16. 1. Reg. 18. 11. 22. 16. 1. Reg. 25. 13.

Pour les armes défensives, ils portoient des écus, des boucliers, des casques, des cuirasses, & quelquefois des greves pour couvrir les jambes. On void l'exemple d'une armure complete en celle de Goliath, qui étoit toute d'airain, comme celles des Grecs dans Homere. Mais il semble que ces armes étoient rares chez les Israëlites dans ce même temps, puisque le roi Saül voulut

1. Reg. 17. 5. 6. &c. Ibid. 18.

voulut prêter les siennes à David. Elles devinrent communes depuis : & Ozias en avoit pour armer toutes ses troupes, qui étoient de plus de trois cens mille hommes. Ce même roi mit sur les tours de Jerusalem des machines pour jetter des traits & des grosses pierres : il fortifia plusieurs villes, comme la plûpart des autres rois. Ainsi la guerre se faisoit dés lors à peu prés comme elle s'est faite jusqu'aux derniers temps, avant l'invention des armes à feu. 2. Paral. 26. 14. Ibid. 15.

Les Israëlites n'avoient que de l'infanterie dans les premiers temps ; & ce fut aussi la principale force des Grecs & des Romains. Les chevaux ne sont pas necessaires dans les païs chauds, où l'on marche toujours à pied sec : ils sont même inutiles dans les montagnes : mais ils sont d'un grand secours dans les païs froids, pour se retirer des mauvais chemins, & pour faire de grandes marches par des plaines steriles ou peu habitées, comme en Pologne ou en Tartarie.

Les Israëlites eurent de la cavalerie sous les rois. La premiere marque de la revolte d'Absalom, fut de mettre sur pied des chevaux & des chariots & toutefois ayant perdu la bataille où il perit, il monta sur un mulet pour s'enfuïr. Salomon, qui pouvoit fournir à de grandes dépenses, fit venir d'Egypte grand nombre de chevaux ; & en entretint jusques à quarante mille, avec douze mille chariots. Ces chariots de guerre étoient apparemment semblables à ceux des Grecs : c'est à dire petits, à deux roues portant un homme ou deux, debout & appuyez sur le devant. Les rois suivants ne purent entretenir cette grande dépense de Salomon ; mais de temps en temps ils envoyoient querir du secours en Egypte & dans ces occasions il est toujours parlé de chevaux. Il falloit que les Juifs n'eussent point de cavalerie du temps d'Ezechias : puis que Rab- 2 Reg. 15. 1. 2. Reg. 8. 9. 2. Par. 9. 25. 4 Reg. 18. 23.

 saces

3. *Reg.* 1. cinquante hommes pour marcher devant lui, & le même eſt dit de ſon frere Adonias.
Ces rois vivoient de ménage comme les particuliers ; la difference eſt qu'ils avoient plus de terres & plus de troupeaux. Dans le dénombrement des richeſſes de David, on compte veritablement des treſors d'or & d'argent : mais on y compte auſſi des terres en labeur & des vignes, des magaſins de vin & d'huile, des plants d'oliviers &
1. *Par.* 27. 25. *&c.* de figuiers, des troupeaux de bœufs, de chameaux, d'ânes & de moutons. C'eſt ainſi qu'Homere décrit la richeſſe d'Ulyſſe ; il lui donne en
Odyſſ. 14. terre-ferme douze grands troupeaux de chaque eſpece de bétail, ſans ce qu'il avoit dans ſon iſle. Ils tiroient ces grandes ménageries tout ce qui étoit neceſſaire pour la ſubſiſtance de leur maiſon.
3. *Reg.* 4. 7. Il y avoit du temps de Salomon douze intendans diſtribuez dans toute la terre d'Iſraël, qui envoyoient tour à tour, chacun pendant leur mois, les proviſions de bouche ; montant par jour à trente-trois muids de farine, trente bœufs & cent
Ibid. 22. moutons, qui eſt de quoi nourrir au moins cinq mille perſonnes. Comme ces fournitures ſe faiſoient en eſpeces qui ſe tiroient du païs même, il ne falloit rien acheter, & il n'étoit beſoin ni de pourvoyeurs ni de treſoriers, ni de contrôlleurs, ni de ce grand nombre d'officiers qui conſument les grands ſeigneurs ; de ſorte que l'or & l'argent demeuroient en reſerve, ou ſervoient à leur uſage le plus naturel, pour la vaiſſelle & les ornemens.
1. *Par.* 29. De là vint la grande richeſſe de David & de Salomon. David prepara tout ce qui étoit neceſ-
1. *Par.* 22. 14. ſaire, pour le bâtiment du temple ; dont la dépenſe monta à cent huit mille talens d'or, & un
Ibid. 29. 7. 11669668. 35. 9. *l.* 7. *ſ.* 6. *den.* million dix mille talens d'argent. Ce qui fait de nôtre monnoye onze mille ſix cens ſoixante-neuf millions ſix cens ſoixante-huit mille livres ; &
quel-

quelque peu plus. D'ailleurs, il fit enfermer de grands tresors dans son sepulchre. Salomon fit bâtir plusieurs palais, fortifia plusieurs villes, & fit quantité d'ouvrages publics. Toute sa vaisselle, & les meubles de sa maison du Liban, étoient de pur or, sans compter deux cens pavois d'or, dont chacun valoit prés de treize mille livres, & trois cens boucliers de plus de six mille livres chacun. 3. Reg. 4. &c.

Aussi ses revenus étoient grands. Le commerce seul lui apportoit tous les ans six cens soixante-six talens d'or, qui font plus de quarante-trois millions. Il faisoit payer tribut aux Israëlites, & à tous les étrangers qui lui obéïssoient, aux Hevéens, aux Amorréens, & aux autres anciens habitans de la terre d'Israël, aux Iduméens, à une grande partie de l'Arabie, & à toute la Syrie; car son empire s'étendoit depuis l'entrée de l'Egypte jusqu'à l'Eufrate, & de tous ces païs si riches on lui envoyoit tous les ans des vases d'or & d'argent, des étoffes, des armes, des parfums, des chevaux & des mulets. Ces mêmes reflexions peuvent faire comprendre d'où venoit la richesse de Cresus dans un état à peu prés de même étenduë que celui de Salomon. L'or & l'argent ne s'étoient pas encore tant répandus dans le monde. Il y en avoit peu en Grece, point en Italie ni dans le reste de l'Europe, hors l'Espagne où il y avoit des mines.

Arrêtons-nous un peu à considerer cette prosperité de Salomon; aussi bien le spectacle est agreable. Qu'on lise toutes les histoires, on ne trouvera point d'exemple d'un assemblage si parfait de tous les biens, que l'on peut goûter sur la terre Un jeune prince dans la fleur de son âge, bien-fait de sa personne; d'un grand esprit, trés-sçavant & trés-habile: avec une telle reputation, que tous les rois de la terre envoyoient pour l'é-

couter comme un prodige de sagesse, & qu'une reine y vint en personne de bien loin. Il étoit maître d'un grand état dans une profonde paix, habitant le plus beau païs du monde, logé magnifiquement, bien servi, comblé de richesses, nageant dans les plaisirs, ne se refusant rien, comme il avoüe lui même, & appliquant tout ce grand esprit à contenter ses desirs. Voilà ce que nous appellerions un homme heureux, suivant nos idées naturelles. Cependant il est certain qu'il ne l'étoit pas, puis qu'il n'étoit pas content. C'est lui même qui le dit : *J'ai trouvé que le plaisir & la joye n'étoient qu'illusion, & j'ai vû que tous mes travaux n'étoient que vanité & affliction de cœur.*

4. Reg. 9. 34. Ibid. 10. Eccl. 2. 4. &c. Ibid.

Par cette prosperité de Salomon & de son peuple, Dieu a donné en même-temps au genre humain deux instructions importantes. Premierement il a montré sa fidelité à accomplir ses promesses, donnant si liberalement aux Israëlites tous les biens qu'il avoit promis à leurs peres, dans la possession de cette terre : afin que personne ne doutât à l'avenir qu'il ne sache bien recompenser ceux qui s'attachent à lui, & qui observent ses commandemens. Les hommes, entierement appliquez aux choses sensibles avoient besoin de ce gage ; pour croire un jour les biens invisibles & les récompenses de l'autre vie. Mais d'ailleurs, en accordant aux Israëlites la possession de ces biens sensibles, & les comblant avec profusion de ce qui peut faire la felicité de cette vie, Dieu a donné à tous les hommes le moyen de s'en désabuser, & de concevoir des esperances plus hautes. Car qui peut prétendre à être heureux sous le soleil, si Salomon ne l'a pas été ? Qui peut douter que tout ce qui s'y passe ne soit vanité, aprés l'aveu qu'il en fait ? Cet exemple ne nous fait-il pas assez voir que les

les biens temporels ne sont pas seulement vains, mais dangereux ; non seulement incapables de remplir le cœur humain, mais propres à le corrompre ? Quelle raison avons-nous de nous flater, que nous en userons mieux que ce peuple si cheri de Dieu, & si bien instruit ; qui sembloit avoir plus de droit à ces sortes de biens, puis qu'ils lui étoient proposez pour recompense ? Quelle temerité seroit-ce de nous croire plus forts contre les plaisirs que le sage Salomon ? Il s'abandonna tellement à l'amour des femmes, qu'il en eut jusques à mille, contre la défense de la loi de Dieu : & la complaisance qu'il eut pour elles, le porta jusqu'à l'idolatrie. Ses sujets suivirent son mauvais exemple, & depuis son regne les mœurs des Israëlites allerent toûjours se corrompant de plus en plus. *Deut.* 17. 17

La division des deux royaumes d'Israël & de Juda augmenta encore le mal. La corruption fut bien plus grande en Israël, où regna toûjours l'idolatrie, source de toutes sortes de crimes : les revoltes & les trahisons y furent frequentes. En Juda la couronne ne sortit point de la famille de David ; il y eut plusieurs rois pieux : les prêtres & les levites, qui s'y retirerent tous, y conserverent la pratique de la loi bien plus pure, avec la tradition de la veritable religion. *Sap.* XIV. 27.

Dans ces derniers temps la loi étant méprisée, le commerce devint frequent avec les étrangers, principalement pour avoir du secours dans les guerres ; & c'est le fondement de tant de reproches que leur font les prophetes, du peu de confiance qu'ils avoient en Dieu. Les étrangers qu'ils recherchoient le plus, étoient les Assyriens & les Egyptiens, les deux plus puissantes nations qui fussent alors : pour leur plaire ils imitoient leurs mœurs & leur idolâtrie ; & la ruine des Israëlites suivit la fortune de ces nations, lors que

 l'Egy-

l'Egypte tomba, & que l'Assyrie prit le dessus.

III. PART. Juifs. Captivité.

Voilà ce qui m'a paru de plus remarquable dans les mœurs des Israëlites, tant qu'ils vêcurent en pleine liberté dans leurs païs, sans être mêlez avec les étrangers, ni sujets des infideles. Voyons maintenant leur dernier état, depuis la captivité de Babylone jusqu'à leur entiere dispersion. Quoique ce fût encore le même peuple, & les mêmes mœurs au fonds, il ne laisse pas d'y avoir des differences considerables.

Premierement, on ne les nomme plus que Juifs dans ces derniers temps, parce qu'en effet il n'y avoit plus que le royaume de Juda qui subsistoit. Quand Jerusalem fut ruinée, il y avoit déja plus d'un siecle que Samarie l'avoit été, & que Salmanasar avoit enlevé les dix tribus, à qui on donnoit le nom d'Israël. Et quoi que le royaume de Juda comprît aussi les tribus entieres de Benjamin & de Levi, avec plusieurs particuliers de toutes les autres, que le zele de la religion y avoit attirez, depuis le schisme de Jeroboam; tout se confondoit sous le nom de Judée & de Juifs: & l'on étoit accoûtumé à ce nom dés devant la captivité. *1. Reg. 16. 6*

Depuis la mort de Josias, comme ce royaume tendoit manifestement à sa ruine, grand nombre de Juifs se disperserent de tous côtez, & se retirerent chez les Ammonites, les Moabites, les Iduméens & les autres peuples voisins. De ceux qui étoient demeurez à Jerusalem lors de sa prise les Chaldéens emmenerent captifs les plus considerables, & ne laisserent que les plus pauvres, pour cultiver les terres: encore ce reste passa-t'il en Egypte peu de temps aprés. *Jerem. 40. 61.* *Jerem. 43.*

Quant à ceux qui furent emmenez à Babylone, ils furent esclaves du roi & de ses enfans, comme dit l'écriture. Car telle étoit lors la loi de *2. Par. 36. 20.*

de la guerre. Tous ceux qui étoient pris les armes à la main, tous les habitans d'une ville forcée, ou renduë à discretion & du plat païs qui en dépendoit, étoient esclaves du vainqueur. Ils appartenoient au public, ou au particulier, qui les avoit pris, suivant les loix établies en chaque païs, pour l'acquisition & le partage du butin. Ainsi à la prise de Troye, tout ce qui resta en vie fut fait esclave, jusqu'à la reine Hecube & aux princesses ses filles.

L'histoire Grecque & l'histoire Romaine sont pleines d'exemples semblables. Les Romains mettoient aux fers les rois, qui leur avoient resisté opiniâtrement, & les faisoient mourir aprés les avoir fait paroître au triomphe. Ils vendoient le peuple à l'encan ; & distribuoient les terres à leurs citoyens, qu'ils envoyoient y établir des colonies. C'étoit sans doute le moyen d'assurer leurs conquêtes. Les Juifs ni les Israëlites ne furent pas traitez si durement par les Assyriens. Quelques-uns avoient une grande liberté, comme Tobie sous le roi Salmanasar, & il y en avoit de riches, comme Tobie même, son parent Raguel & son ami Gabel, & à Babylone, Joachim mari de Susanne. Il paroît encore par cette histoire de Susanne, que les Juifs, tout captifs qu'ils étoient, avoient l'exercice de leur loi, jusqu'à établir des juges, qui condamnoient à mort. *To. 1. 14.* *1. Dan. 41*

Toutefois il étoit impossible, que ce mélange avec les étrangers, n'apportât un grand changement dans leurs mœurs, puis qu'une de leurs principales maximes, étoit de se separer de toutes les autres nations. Plusieurs se laissoient aller à adorer les idoles, à manger des viandes défenduës, à épouser des femmes étrangeres, & tous se conformoient à leurs maîtres dans les choses indifferentes, comme est la langue. Ainsi pendant les soixan-

soixante & dix ans que la captivité dura, ils oublierent l'hebreu, & depuis il n'y eut plus que les sçavans qui l'entendissent, comme parmi nous le latin. Leur langue vulgaire fut la syriaque ou chaldaïque, telle qu'elle est dans Daniel, & dans les paraphrases de l'écriture, que l'on fit ensuite, afin que le peuple pût l'entendre Ils changerent aussi leurs lettres, au lieu des anciennes, qu'ont gardé les Samaritains, ils prirent celles des Chaldéens, que nous appellons hebraïques.

XX X. Retour des Juifs, & leur état sous les Perses.

Quand Cyrus leur eut donné la liberté, avec la permission de retourner en Judée & de rebâtir le temple, ils ne revinrent pas tous, ni tout à la fois. Il y en eut toûjours un grand nombre qui demeurerent à babylone & dans tous les lieux où ils se trouvoient établis. Ceux qui retournerent n'étoient pas tous Juifs, il s'y en joignit quelque peu des dix tribus, & toutefois ils faisoient un petit nombre tous ensemble. Les premiers, que Zorobabel condu sit, ne montoient pas à cinquante mille, les esclaves compris, & l'on peut voir leur pauvreté par le petit nombre de leurs esclaves & de leur bestiaux. Quelle comparaison, de cinquante mille ames, avec ce qu'il en falloit, du temps de Josaphat, pour faire douze cens mille combatans? il en revint encore avec Esdras environ quinze cens, & on peut juger qu'il y eut diverses autres troupes.

1. Esd. 2. 64.

1. Esd. 8.

Il firent ce qu'ils purent pour reconnoître leurs anciens heritages, & conserver les partages des familles. C'est pour cela qu'Esdras recueillit toutes les genealogies qui sont au commencement des Paralipomenes, où il s'étend principalement sur les trois tribus de Juda, de Levi & de Benjamin, & marque avec soin leurs habitations.

2. Esd. 11. 3

Pour peupler Jerusalem on y receut tous ceux qui voulurent bien y habiter, ce qui troubla sans doute

doute l'ordre des partages. Outre qu'il étoit juste que les presens occupassent les terres de ceux qui n'avoient pas voulu retourner, ou qui ne se trouvoient plus. Ainsi dans les derniers temps. S. Joseph demeuroit à Nazareth en Galilée, quoi que sa famille fût originaire de Bethléem, Anne la prophetesse, quoi que de la tribu d'Aser, demeuroit à Jerusalem, mais ils sçavoient encore de quelle tribu ils étoient, & ils avoient conservé leurs genealogies, comme l'on void par celle de S. Joseph qui n'étoit qu'un pauvre artisan. Ils distinguoient soigneusement les vrais Israëlites, des étrangers aggregez qu'ils nommoient Giores en leur langue; & en grecs Proselytes. *Afric. ap. Euseb. lib. 1. hist. c 7.*

Aussi un de leurs premiers soins aprés le rétablissement, fut de se separer des etrangers, & de faire observer les défenses de la loi touchant les mariages avec les infideles. Ils étendirent même ces défenses à des nations que la loi n'y avoit point comprises, aux Azotiens, qui étoient une partie des Philistins, aux Egyptiens, aux Ammonites & aux Moabites. L'experience du mal que les Israëlites avoient reçu de ces alliances depuis le mauvais exemple de Salomon, porta les sages à interpreter ainsi la loi, & à l'entendre au delà de ce que portoient les paroles, pour en mieux remplir l'intention. Les prêtres furent les plus exacts à observer ces défenses; ils n'épousoient que des femmes de leur tribu, & Joseph nous a marqué les précautions qu'ils y apportoient encore de son temps. En general, jamais les Juifs ne furent si fideles à Dieu, & depuis le retour de la captivité, on n'a plus entendu parler d'idolatrie parmi eux, tant ils avoient été frappez de ce rude châtiment, & de l'accomplissement des propheties, qui les en avoient menacez. Il est vrai, que les apostats avoient

1. Esd. 9. *2. Esd. 9.* *1. cont. Ap. 2.*

avoient toute liberté, de demeurer entre les infideles ; ainsi il ne paroissoit de Juifs, que ceux qui l'étoient en effet.

Sous les premiers rois de Perse, ils demeurerent dans une grande foiblesse ; enviez par les étrangers leurs voisins, sur tout per les Samaritains, exposez à leurs insultes & à leurs calomnies, & prêts à être égorgez par leurs ennemis, au moindre ordre du grand roi ; comme on void par ce cruel édit qu'Aman obtint contre eux, & dont Esther les sauva. Ils ne purent achever le bâtiment du temple, que vingt ans aprés leur premier retour : & il leur falut encore soixante ans, pour achever de relever les murailles de Jerusalem, qui fut ainsi quatre-vingt ans à se rétablir. Il falloit que le païs fût bien pauvre, puisqu'Herodote, qui vivoit en ce même-tems comprend la Syrie, la Phenicie, la Palestine & l'isle de Chypre, sous un seul gouvernement ; qui ne payoit à Darius, que trois cens cinquante talents de tribut, comme l'une des moindres provinces ; au lieu que celle de Babylone en payoit mille toute seule. Ce revenu doubla du temps des Romains pour la Palestine seule ; elle rapportoit à Herode & à ses enfans 760. talens : qui font plus de 1500. mille livres, à ne compter que les moindres talens.

Esth. 3. 12.

Herod. l. 3.

Jos. 2. bell. c. 4.

Peu à peu les Juifs se rétablirent, & sous le reste du regne des Perses ils vêcurent selon leurs loix en maniere de republique gouvernée par le grand sacrificateur, & le conseil des soixante-onze anciens. Le païs se repeupla, les villes furent rebâties, & les terres mieux cultivées que jamais. L'abondance y revint ; la paix & la tranquillité y fut si grande, que pendant prés de 300. ans, il n'y arriva aucun mouvement, ni rien de ce qui fait la matiere ordinaire des histoires. Et de là vient ce vuide que nous trou-

vons entre Nehemias & les Macabées. Le temple de Dieu étoit honoré, même par les étrangers, qui le visitoient & y apportoient des offrandes. Enfin, la prosperité des Juifs fut telle aprés le retour, que les Prophetes en la prédisant nous ont laissé les figures les plus magnifiques du regne du Messie.

Philo. leg. p. 1033. c.

Les Grecs commencerent alors à connoître les Juifs en Egypte & en Syrie, où ils voyageoient souvent; & ils profiterent beaucoup de ce commerce, si l'on en croid les plus anciens auteurs Chrétiens, comme S. Justin & saint Clement Alexandrin. Car ils assurent que les poëtes, les legislateurs & les philosophes Grecs avoient apris des Juifs ce qu'ils avoient enseigné de meilleur. En effet, Solon voyagea en Egypte; & les loix qu'il donna aux Atheniens, avoient beaucoup de rapport avec celles de Moïse. Pythagore avoit été long-temps en Egypte, & alla à Babylone du temps de Cambyse; il avoit donc veu des Juifs, & avoit pû les entretenir. Platon étudia plusieurs années en Egypte: & il fait dire à Socrate tant de belles choses, fondées sur les principes qu'enseigne Moïse, que l'on peut le soupçonner d'en avoir eu connoissance.

Les Juifs pratiquoient effectivement, ce qu'il propose de meilleur, dans sa république & dans ses loix: de vivre chacun de son travail, sans luxe, sans ambition, sans pouvoir se ruiner, ni se trop enrichir; comptant la justice pour le plus grand de tous les biens; fuyant toute nouveauté & tout changement. On reconnoît en la personne de Moïse, en David, & en Salomon, des exemples de ce sage, qu'il souhaitoit, pour gouverner un état, & le rendre heureux; & qu'il osoit à peine esperer dans toute la suite des siecles. Il raconte en plusieurs endroits, sans les appuyer d'aucune preuve, certaines traditions dont

dont il respecte l'antiquité, & qui sont manifestement des parcelles de la veritable doctrine, touchant le jugement des hommes aprés leur mort, & l'état de l'autre vie. Si Platon & les autres Grecs n'avoient pas appris ces grandes veritez immediatement des Juifs, ils les avoient apprises, au moins des autres Orientaux; qui étant plus prés de la source du genre humain, & ayant des écrits beaucoup plus anciens que les Grecs, avoient bien plus conservé de traditions des premiers hommes quoy qu'envelopées de plusieurs fables.

v. Plat. 10. de repub. in fi.

XXX. Etat des Juifs sous les Macedoniens.

Jos. 1 conc. App. 9.

Jos. 2. App. 2.

La conquête d'Alexandre rendit les Juifs bien plus connus aux Grecs, dont ils devinrent sujets. Joseph en rapporte des preuves, par les témoignages de Clearque, disciple d'Aristote & d'Hecatée Abderite. Ils continuerent de vivre suivant leur loix, sous la protection des princes Macedoniens, ainsi qu'ils avoient fait sous les Perses. Mais comme ils étoient entre les rois de Syrie, & les rois d'Egypte, ils obéissoient tantôt aux uns & tantôt aux autres, selon que ces rois étoient les plus forts: & ils en étoient bien ou mal traitez, selon l'humeur ou l'interêt des rois, & le credit de leurs ennemis. Alexandre le grand persuadé de leur affection & de leur fidelité, leur donna la province de Samarie & l'exemptа de tribut: & en bâtissant Alexandrie, il y établit des Juifs, avec les mêmes privileges que les autres citoyens; jusques là qu'ils portoient aussi le nom de Macedoniens. Il est vray que le premier des Ptolomées ayant pris Jerusalem par surprise, emmena grand nombre de Juifs captifs en Egypte, & les répandit jusques dans la Cyrenaïque. Mais ensuite, connoissant combien ils étoient religieux & fideles à leurs sermens, il en mit dans ses garnisons, & les traita si bien, qu'il en attira plusieurs autres. Son fils Philadelphe

Jos. 12. Ant. 1. & 2. cont. App. c. 2.

racheta

racheta tous les Juifs qui étoient esclaves dans ses états ; & envoya de grands presens à Jerusalem, en faveur de la traduction qu'il fit faire de leur loy. *Ibid. l. 12. Antiq 2.*

Ils furent aussi favorisez par plusieurs rois de Syrie. Seleucus Nicanor leur donna droit de cité aux villes qu'il bâtit dans l'Asie mineure, & dans la basse Syrie, même à Antioche sa capitale ; avec des privileges qui duroient encore sous les Romains. Antiochus le grand ayant receu de grands services des Juifs, accorda à la ville de Jerusalem des immunitez & des graces considerables ; & pour s'assurer la Lydie & la Phrygie, qui n'étoient pas assez fermes dans son obéissance, il y établit des colonies de Juifs ; leur donnant des places à bâtir & des terres à cultiver. *Ibid. 3.*

Le premier privilege que les Juifs demandoient toûjours en ces occasions, étoit la liberté d'exercer leur religion & d'observer leur loy. Mais au reste ils ne pouvoient s'exempter de prendre beaucoup des mœurs des Grecs, comme ils avoient pris des Chaldéens & des autres : sur tout ils étoient obligez de parler la langue grecque, qui se rendit alors commune par tout l'Orient, & y est toûjours demeurée, tant que l'empire Romain y a subsisté. De-là vient que plusieurs prirent des noms grecs, comme Aristobule, Pristolon, André, Philippe ; ou déguiserent à la grecque les noms Hebreux, comme Jason pour Jesus ; Simon pour Simeon, Hierosolima pour Jerusalem.

Ce fut apparemment en ce temps, que les Juifs passerent la mer, & s'établirent en Europe. Car ceux qui sçavoient le grec, & qui étoient déja accoûtumez à vivre avec les Grecs, en Asie, en Syrie, & en Egypte, pouvoient habiter aisément dans tous les païs de l'empire grec ; même

même dans la Macedoine & dans l'Achaïe, selon qu'ils y trouvoient plus de commodité & de liberté. Aussi voyons-nous que S. Paul en trouva grand nombre dans toutes les villes de Grece, quand il y alla prêcher l'Evangile, environ deux cens cinquante ans aprés le temps d'Antiochus le grand. C'étoient ces Juifs demi grecs, que les Juifs Orientaux appelloient Hellenistes : & ils appliquoient aux Gentils le nom d'Hellenes, qui signifie proprement les Grecs, d'où vient que dans saint Paul, Grec & Gentil est la même chose.

Rom. 1. 16. 2. 10 &c.

Les Juifs ne pouvoient être aussi mêlez avec les Grecs, sans que les Grecs, curieux comme ils étoient alors, ne prissent une grande connoissance de leur religion & de leurs loix, principalement depuis la traduction des livres sacrez. Les sages & les vrais Philosophes les estimoient : on en peut juger par ce qu'en a écrit Strabon, encore long-temps aprés. Tous étoient frapez de la magnificence du temple & du bel ordre des ceremonies. Agrippa même le gendre d'Auguste l'admiroit. Mais la plûpart des Grecs de ce temps-là, je veux dire du regne des Macedoniens, n'étoient pas capables de goûter les mœurs ni les maximes des Juifs. Elles étoient trop serieuses pour eux, que le luxe des Asiatiques avoit amolis, & qui ne s'occupoient plus que de bagatelles. Ils avoient à la verité grand nombre de philosophes : mais la plûpart se contentoient de discourir de la vertu, & de s'échauffer dans les disputes. Tout le reste des Grecs étoit possedé de la curiosité & de l'amour des beaux arts : l'un s'appliquoit à la rethorique, l'autre à la poësie, l'autre à la musique : les peintres, les sculpteurs, les architectes étoient fort considerez. D'autres se donnoient tous entiers à la gymnastique, pour se former le corps & devenir bons athletes. D'autres

Strab. liv. 16. p. 760.

Phil.

Ut primum positis nugari Græcia bellis cœpit. Horat. 2. Ep. 1.

tres s'appliquoient à la geometrie, à l'astronomie, à la physique : ce n'étoit que sçavans, que beaux esprits, que curieux & faineans de toutes sortes.

Roma dulce diu fuit & solemne reclusa Mane domo, &c. Horat. ibid.

Les mœurs des Romains étoient alors bien plus solides. Ils ne s'appliquoient qu'à l'agriculture, à la jurisprudence, & à la guerre: & laissoient volontiers aux Grecs la gloire de réüssir dans les beaux arts, & dans les sciences curieuses; pour s'attacher à faire des conquêtes, & à gouverner des peuples: faisant, comme dit Virgile, leur capital de la politique. Le serieux des Juifs alloit encore bien au-delà, puisqu'ils faisoient leur étude principale, de la morale & du service de Dieu. Nous en avons un bel exemple dans le livre de l'Ecclesiastique écrit en ce même temps. Cependant c'étoit pour cela même, que les Grecs les traitoient d'ignorans, voyant qu'ils ne vouloient sçavoir que leur loy. Ils les nommoient Barbares; nom qu'ils donnoient à tous ceux qui n'étoient pas Grecs, & les méprisoient plus que les autres étrangers; à cause de leur religion, qui leur paroissoit triste & absurde. Ils voyoient les Juifs s'abstenir de la débauche, non par œconomie & par politique, mais par principe de conscience; cela leur paroissoit trop severe : & ils étoient sur tout choquez du repos du sabat, des jeûnes, & de la distinction des viandes.

Excudunt alii spirantia mollius æra, &c. 6. Æn. v. 847.

Jos. conc. App. lib 1. c. 4. & lib. 2. c. 6. Orig. Cont. Cels. lib. 5.

Judæorum mos tristis absurdusque Tacit. 5. hist. init.

On les regardoit comme les ennemis de tout le genre humain. Ils vivoient separez de tous les autres, disoit un Philosophe Grec, n'ayant rien de commun avec nous, ni la table, ni les libations, ni les prieres, ni les sacrifices. Ils sont plus éloignez de nous que les Sufiens, les Bactriens & les Indiens.

Philostr. vita Apol. lib. 5. c. 11. p. 141. c.

Ajoûtez à cela, que l'horreur de l'idolatrie, faisoit rejetter aux Juifs la sculpture & la peinture, ces arts si cheris des Grecs. Ils méprisoient les statuës, comme des ouvrages inutiles & di-

V. Orig. cont. Cels. lib. 4. p. 181.

Isa. 41, 10. Jerem. 10 15. Sap. 13, 13.

gnes de risée, qui ne pouvoient être que l'effet d'une grande oisiveté : & de-là vient que les idoles sont nommées si souvent dans l'écriture *vanité* ; pour marquer que ce sont choses vaines, qui n'ont qu'une apparence trompeuse, & ne servent à aucun usage. Elles sont aussi nommées *abomination* ; parce qu'elles ne peuvent être assez detestée quand on considere l'aveuglement, qui leur attribuë le nom incommutable de Dieu. Par la même raison les Juifs ne pouvoient ouïr sans horreur, les fables impies, dont les poëtes Grecs étoient remplis : ainsi ils s'attiroient la haine des grammairiens, qui faisoient profession de les expliquer ; des rapsodes, dont le métier étoit de chanter publiquement les poëmes heroïques, des acteurs de tragedies & de comedies ; & de tous les autres, dont la subsistance & la réputation étoit fondée sur la poësie & la fausse theologie.

v. Plat. Ion.

Jos. cont. App.

Les Juifs à la verité tenoient pour maxime de ne se point moquer des autres nations, & de ne point dire de mal de leurs Dieux. Mais il étoit bien difficile qu'il ne leur échapât quelque parole de mépris. Or quelle devoit être l'indignation d'un Grammairien Grec, s'il entendoit dire à un Juif quelque passage des Prophetes contre les idoles : s'il voyoit traiter Homere de faux prophete & d'imposteur ? relever les absurditez des genealogies des Dieux, de leurs amours & de leurs crimes ? Comment pouvoit-on leur souffrir de detester les infamies du theatre, & les abominables ceremonies de Bachus & de Cerés ? enfin de soûtenir que leur Dieu fût le seul vrai Dieu : & qu'eux seuls entre les peuples de la terre, connussent la verité sur la religion & la conduite des moeurs ? On les écoutoit d'autant moins, qu'ils ne sçavoient faire ni de belles harangues, ni des argumens en forme ; & que pour preuve de ces grandes veritez, ils alleguoient

prin-

principalement des faits, c'est-à-dire, les grands miracles, que Dieu avoit fait à la vûë de leurs peres. Or le commun des Grecs ne distinguoit pas ces miracles des prodiges, qu'ils racontoient aussi, dans leurs fables : & les Philosophes les croyoient impossibles ; parce qu'ils ne raisonnoient que sur les regles de la nature, & les tenoient necessaires, d'une necessité absoluë. *v. Galen. de usu Part.*

Les Grecs ainsi disposez écouterent volontiers les calomnies des Pheniciens, des Egyptiens & des autres ennemis des Juifs. Et de-là vinrent ces fables impertinentes, que Tacite débite si serieusement, quand il veut expliquer l'origine des Juifs, & faire le sçavant historien, & que l'on void aussi dans Justin qui avoit puisé dans les mêmes sources. Strabon quoiqu'il en parle plus sagement, n'en paroît pas mieux instruit. *V. les 2. liv. entiers de Joseph cont Appion* *5. Hist. init.* *Lib. 16. p. 760.*

Mais outre ces mensonges que l'on pouvoit aisément mépriser, les Grecs en vinrent aux violences & aux persecutions. Ainsi Ptolomée Philopator, aprés avoir perdu la bataille de Raphia, déchargea sa colere sur eux ; & son fils Epiphane, irrité de ce qu'on l'avoit empêché d'entrer dans le sanctuaire, voulut les faire exposer aux élephans, comme raconte le troisiéme livre des Macabées. Sous Seleucus Philopator, roi de Syrie, Heliodore vint pour piller les tresors sacrez, & n'en fut empêché que par un miracle. Enfin sous Antiochus, Epiphane commença la plus grande persecution, qu'ils ayent jamais soufferte ; & qui ne cede point à celles que souffrirent depuis les Chrétiens : aussi l'Eglise compte entre ses martyrs, ceux qui moururent alors pour la loi de Dieu. *In Edit. Gr.* *2. Mac. 3. 7. &c.* *1. Mac. 11. 4. &c.* *Martyrol. Rom. 1. Aug.*

Ce sont les premiers que nous connoissons qui soient morts pour cette bonne cause. Les trois compagnons de Daniel, lorsqu'ils furent jettez dans la fournaise, & lui-même quand il fut ex- *Dan. 3. 16. 6. 16. 14. 30.*

 posé

posé aux lions, eurent tout le merite du martyre ; mais Dieu fit des miracles pour les conserver: Eleazar, les sept freres, & les autres dont l'histoire des Machabées fait mention, donnerent effectivement leur vie pour Dieu & pour la loi de leurs Peres ; & c'est le premier exemple, que je sçache, dans toute l'histoire du monde, de ce genre de vertu. Nous ne voyons avant ce temps, aucun infidele, pas même des Philosophes, qui ayent mieux aimé souffrir la mort & les supplices les plus cruels, que de violer leur religion & les loix de leur païs.

2. *Mac.* 6. 18. 2.

Joseph le reproche hardiment aux Payens. Plusieurs, dit-il, des captifs de notre nation, ont souffert toutes sortes de tourmens & de morts, dans les theatres, en diverses occasions, plûtost que de proferer la moindre parole contre la loi & les autres écritures. Et qui est le Grec qui ne laisseroit pas brûler tous leurs livres plûtost que de souffrir le moindre mal ?

I. cont. App. p. 1038. *B.*

Il est vrai qu'il y avoit des Juifs qui cedoient à la persécution : mais ceux-là renonçoient entierement à leur religion & à leurs loix, jusqu'à employer l'artifice pour déguiser leur circoncision, ainsi ils n'étoient plus comptez pour Juifs. Et ceux qui demeuroient fideles, étoient tellement zelez pour leur loi & leur liberté, qu'enfin ils prirent les armes pour la défendre, contre les rois de Syrie. Ces Princes violoient ouvertement tous les privileges, qui avoient été accordez aux Juifs par les rois de Perse, & confirmez par Alexandre & par les autres rois Macedoniens : & ils vouloient abolir la veritable religion, qui étoit encore alors attachée à un certain peuple & à un certain païs.

1. *Mat.* 1. 16.

XXXI. Regne des Asmonéens.

Nous voici donc au temps des Macabées, où la nation Juive se releva & prit un nouvel éclat. Ce ne furent plus ces pauvres gens, qui ne songeoient

geoient qu'à vivre en paix, ſous la conduite de leurs vieillards & de leur pontife : bien heureux d'avoir la liberté de cultiver leurs terres. & de ſervir à leur mode le Dieu du Ciel. Ce fut un état entierement indépendant ; qui ſe ſoûtenoit par de bonnes troupes, des places fortes & des alliances, non ſeulement avec les Princes voiſins, mais avec les états éloignez, avec Rome même. Les rois d'Egypte & de Syrie qui les avoient ſi mal-traitez, furent obligez dans la ſuite à rechercher leur amitié. *v. 1.Macc. 14. 4.*

Les Juifs firent même des conquêtes. Jean Hyrcan prit Sichem & Garizim & ruïna le temple des Samaritains : tant il étoit abſolu dans toute ſa terre d'Iſraël. Il s'étendit au dehors, en Syrie, où il conquit pluſieurs villes. aprés la mort d'Antiochus Sideres, & en Idumée, qu'il ſubjugua toute entiere : juſqu'à obliger les Iduméens à ſe circoncire, & obſerver la loi Moſaïque, comme étant incorporez à la nation des Juifs. Son fils Ariſtobule ajoûta les marques de la royauté à la puiſſance effective, prenant le diadême & le titre de roi : & Alexandre Jannée fit encore pluſieurs conquêtes. *Joſ. 13. antiq. c. 17.* *Joſ. 13. antiq. c. 20. 21. 22.*

Mais cette gloire des Juifs fut de courte durée ; au lieu que l'affoibliſſement des royaumes d'Egypte & de Syrie, avoit ſervi à leur élevation, la ruine entiere de ces deux royaumes attira la leur, par l'accroiſſement immenſe de la puiſſance Romaine. Il eſt vrai que leur perte commença par leurs diviſions domeſtiques & par la mes-intelligence continuelle des deux fils d'Alexandre Jannée, Hyrcan & Ariſtobule. Enfin ils ne furent que 80. ans en liberté : depuis que Simon eut été delaré chef de la nation, aprés avoir ſecoüé le joug des Grecs ; juſqu'à ce que Pompée, appellé par Hyrcan, prit Jeruſalem, entra dans le temple, & rendit les Juifs tributaires. *1. Macc. 14. 41.*

Ils furent ensuite plus de vingt ans dans un miserable état : divisez par les partis des deux freres, & pillez par les Romains, qui en tirerent plus de dix mille talents, c'est à dire plus de quarante millions à diverses fois. Aprés la défaite de Brutus & de Cassius, les Parthes prenant avantage de la foiblesse de Marc-Antoine, qui gouvernoit l'orient, se rendirent maîtres de la Syrie & de la Palestine, & emmenerent Hyrcan captif. Dans tout ce temps de guerres civiles des Romains, & des avantages que les Parthes eurent sur eux, la Palestine fut exposée à de grands ravages, par les passages de tant d'armées de differentes nations, & par les incursions des peuples voisins, particulierement des Arabes.

Jos. antiq. 14. 8. 12.

Il est vrai qu'elle se rétablit un peu sous Herode. Il y ramena la paix & l'abondance, il fut puissant, il fut riche & magnifique. Mais on ne peut pas dire que les Juifs fussent libres de son temps. Il ne l'étoit pas lui-même, & dépendoit entierement des Empereurs Romains. Il étoit étranger, Iduméen d'origine, il n'avoit point de religion, & n'en conservoit l'exterieur que comme un instrument de sa politique. Il ruina la succession des pontifes, faisant venir de Babylone un certain Hananéel, homme méprisable, quoi que de la race sacerdotale, depuis lequel il n'y eut des pontifes, que ceux que les rois vouloient, & autant qu'ils vouloient.

Jos. antiq. 15.

Jos. 15. antiq. c. 2.

Aprés la mort d'Herode, il ne faut plus compter de puissance en Judée ; ses enfans ne conserverent que des parties de son royaume, & ne les conserverent pas long-tems : & la Judée eut des gouverneurs Romains, dépendans du proconsul de Syrie : enfin les Juifs en furent bannis, & réduits en l'état où ils sont encore. C'est donc ici le dernier tems où il les faut considerer, depuis leur liberté sous Simon & les Assamonéens, jusqu'à

qu'à leur ruine sous Vespasien. C'est une espace de 200. ans, qui comprend la plus grande partie de l'histoire des Macabées, & toute celle du nouveau testament; & les mœurs des Juifs y sont assez differentes des temps precedens.

Ces derniers Juifs étoient mêlez de plusieurs nations. Il y en avoit d'établis, dans tous les païs, qui sont sous le Ciel, comme parle l'écriture. Plusieurs venoient habiter dans la Judée, ou du moins y faisoient quelque voyage de devotion pour sacrifier dans le seul temple, où il étoit permis de le faire. De plus, il y avoit toûjours, de temps en temps, quelques Gentils qui se convertissoient, & qui se faisoient proselites. Ainsi les Juifs n'étoient plus, à proprement parler, un seul peuple, usant de la même langue & des mêmes mœurs: & plusieurs peuples commençoient à se rassembler sous une même religion. Ceux même qui habitoient la terre sainte étoient mêlez de diverses nations d'Iduméens & d'autres Arabes, d'Egyptiens, de Pheniciens, de Syriens, de Grecs.

XXXII. Mœurs des Juifs des derniers temps. *Act. 2. 5.*

Tous les Juifs ne laissoient pas de se regarder comme freres, & de se secourir les uns les autres en quelque partie du monde qu'ils fussent dispersez. Ils exerçoient l'hospitalité envers tous les Juifs, qui voyageoient; & assistoient les pauvres de toutes les provinces, mais principalement de Judée. Comme ceux qui étoient éloignez, ne pouvoient payer en espece les decimes & les premices, ni venir au temple faire leurs offrandes à toutes les fêtes; ils convertissoient en argent tout ce qu'ils devoient à Dieu, & ces contributions rassemblées faisoient un tribut considerable, que chaque province envoyoit tous les ans à Jerusalem, pour les frais des sacrifices, l'entretien des prêtres & des pauvres. C'est cet or Judaïque dont parle Ciceron.

v. Jos. 14. antiq. 12. Pro. Flacco

Ces

Ces collectes continuerent plusieurs siecles aprés la ruïne du temple. Le chef de la nation qu'ils appelloient Patriarche envoyoit en certain temps des Senateurs qui residoient d'ordinaire auprés de lui, & que l'on nommoit apôtres, c'est-à-dire envoyez. Ils alloient par les Provinces visiter les Synagogues, avec autorité sur ceux qui y presidoient & sur les anciens & les ministres, & en même temps raportoient ce tribut au patriarche. Mais les empereurs chrétiens en défendirent la continuation. Les patriarches arrivoient à cette dignité par succession, en sorte que souvent c'étoient des enfans. Pour revenir au temps où Jerusalem subsistoit, les Juifs avoient dans les provinces des chefs de leur nation, nommez en grec Ethnarques, qui les jugeoient selon leur loi. Ceux d'Egypte sont fameux entre les autres.

Epiph. hær. 30. n. 4. 7. 11.

l. 4. cod. de Judæis.

Hier. in Isa. III. 4.

Strab. l. p.

Dans la Judée, les Juifs étoient gouvernez comme auparavant, par le conseil des soixante & onze vieillards qu'ils nommoient Sanhedrin, d'un mot grec corrompu : & ce sont ces anciens du peuple dont il est parlé dans l'Evangile. En chaque synagogue il y avoit un chef ou archisynagogue, comme on void dans les Evangiles. Il y avoit des prêtres ou anciens, & des diacres ou serviteurs nommez Hazanin pour garder la synagogue & presenter le livre au docteur qui instruisoit. Il y avoit aussi en chaque ville vingt-trois juges, ainsi qu'il a été dit. Car c'est à ce temps principalement, qu'il faut rapporter, tout ce que dit le talmud, de la forme des jugemens, & des executions de justice.

Epiph. hær. 30. n. 1.

Luc. IV. 20.

Cod. Sanhedr. Maccoth.

Les Juifs de Judée s'appliquerent toûjours au labourage, à la nourriture du bétail, & à tout le ménage de la campagne. Il reste quelques médailles du temps des Macabées, où l'on void des épics de bled & des mesures : pour montrer

u Vales. in Eus. VII. 10.

la

la fertilité du païs & l'honner qu'ils mettoient à le cultiver. C'est ainsi que l'écriture nous peint la prosperité du gouvernement de Simon : *Chacun cultivoit son champ paisiblement : la terre de Juda étoit fertile & les arbres de la campagne portoient leur fruit. Les vieillards assis dans les places consultoient pour le bien du païs : les jeunes gens se paroient avec des habits de guerre . . . La paix regnoit dans tous les païs. Israël etoit en grande joye : chacun étoit assis sous sa vigne & sous son figuier, & personne ne les inquietoit.* L'auteur de l'Ecclesiastique, qui vivoit vers le même tems, n'a pas manqué de marquer ce devoir. *N'ayez point d'aversion*, dit-il, *pour le travail penible, & le labourage institué par le Tres-haut.*

Pal. de vita Chrys.

I. Macc. XIV. 8. &c.

Eccl. 7. 16.

Le fonds des mœurs ne change point en chaque nation : il y avoit encore alors des laboureurs de bonne maison en Sicile & en Italie : il y aura toûjours des chasseurs chez les peuples germaniques.

La plûpart des paraboles de l'Evangile sont tirées de la vie champêtre. Un semeur, du bon grain, de l'ivroye, une vigne, le bon arbre, l'arbre inutile, la brebis égarée, le bon pasteur ; & tout cela souvent parlant dans des villes, & dans Jerusalem même. Il est vrai que plusieurs paraboles nous font voir, que le trafic d'argent étoit commun chez les Juifs, qu'il y avoit des banquiers & des usuriers de profession. Plusieurs Juifs se faisoient publicains, c'est-à-dire fermiers des tributs & des impositions, quoi que cet emploi leur attirât la haine publique. Un exemple fameux est Joseph fils de Tobie, qui sous Ptolomée Epiphane se rendit adjudicataire des tributs de toute la Syrie & la Phenicie, & s'y enrichit extraordinairement.

Jos. 12. antiq. 4.

S'il y avoit des banquiers & des financiers

N entre

entre les Juifs, à plus forte raison devoit-il y avoir des marchands en gros & en détail. Aussi ces deux especes sont marquées dans l'Ecclesiastique, lors qu'il dit qu'elles lui paroissent dangereuses ; qu'il est difficile que le marchand évite l'injustice, & que le revendeur ne péche, du moins par la langue. Il remonte à la source du mal ; & ajoûte, que le desir des richesses aveugle les hommes, & les fait tomber dans le crime : & que le peché se trouve engagé, & comme cimenté dans la plûpart des marchez. C'est ainsi que Dieu rappelloit son peuple aux mœurs anciennes, leur faisant voir les puissantes raisons, qu'avoient eu leurs peres, de mépriser le négoce.

Eccli. 26. 28.

Ibid. 27. 1. 2.

Mais ils profiterent peu de ces instructions ; & depuis leur entiere reprobation, ils ont toûjours été s'éloignant de plus en plus, de la maniere simple & naturelle dont les Israëlites subsistoient. Depuis long-tems les Juifs n'ont plus de terres, & ne s'appliquent plus à l'agriculture. Ils ne vivent que de trafic, & encore de l'espece la plus sordide : ils sont revendeurs, courtiers, usuriers : tous leurs biens ne sont que de l'argent & des meubles ; à peine sont-ils proprietaires de quelques maisons dans les villes.

Plusieurs s'appliquent à la medecine : & ils s'y adonnoient dés le temps dont je parle ici. L'Ecclesiastique le montre encore, recommandant l'utilité de cet art & de la composition des remedes. Il est parlé dans l'Evangile d'une femme qui avoit beaucoup souffert de plusieurs medecins, & consumé tout son bien en medicamens. Ce que l'Ecclesiastique dit ensuite du grand loisir que demande l'étude de la sagesse, semble montrer que les scribes ou docteurs en faisoient leur unique occupation ; mais il fait voir en même-tems la necessité des arts : aussi y avoit-il alors

Eccli. 38.

Marc. 5. 26
Luc. 8. 43.

Eccli. 38. 15

Ibid. 36.

alors chez les Juifs beaucoup d'artisans. Les Apôtres, saint Joseph & JESUS-CHRIST même en sont d'illustres exemples : & ce qui est de plus remarquable, est que S. Paul, quoi qu'élevé dans les lettres, sçavoit aussi un métier. Les Juifs racontent la même chose de leurs plus fameux Rabins. *Thalm.*

XXXIII. Sectes & superstitions.

Alors commença la difference des sectes. Sous Jonathas, fils de Matathias, il y avoit déja des Pharisiens, des Saducéens & des Esseniens. Les Pharisiens joignoient au texte de la loi des traditions des peres, qui s'étoient conservées sans écriture, & soutenant au fonds la bonne doctrine, y mêloient quantité de superstitions. Ils croyoient la destinée temperée par le libre arbitre, ou plûtôt la providence qui le conduit. Les Saducéens donnoient tout au libre arbitre. Ils prenoient l'écriture à la lettre, & pretendoient qu'elle ne les obligeoit à croire, ni la resurrection, ni l'immortalité de l'ame, ni qu'il y eût des anges ou des esprits. Ainsi ils ne servoient Dieu, que pour les recompenses temporelles, & donnoient beaucoup aux plaisirs des sens. Ils avoient peu d'union entre eux & peu d'autorité sur le peuple ; leur nombre n'étoit pas grand, mais c'étoit les premiers de la nation, & même plusieurs d'entre les sacrificateurs : le petit peuple étoit plus favorable aux Pharisiens, qui avoient un grand exterieur de pieté, & la reine Alexandra leur donna un tres-grand pouvoir, pendant la minorité de ses enfans. *Jos. XIII. antiq 9. XVIII. 1.* *Act. XXIII. 8.* *Jos. 1. Guer. 4.*

La secte des Esseniens étoit la plus singuliere, ils fuyoient les grandes villes, leurs biens étoient en commun, leur nourriture fort simple. Ils donnoient beaucoup de tems à la priere & à la méditation de la loi. Leur maniere de vie avoit grand rapport à celle des prophetes & des Recabites. Il y en avoit même qui gardoient la con- *v. Jos. 11. Guer. 12.*

 tinence

tinence & menoient une vie entierement contemplative : & si parfaite, que plusieurs des peres les ont pris pour des Chrétiens.

Les Pharisiens vivoient au milieu du monde fort unis entre eux menant une vie simple & severe au dehors : mais la plûpart attachez à leurs interêts, ambitieux & avares. Ils se piquoient d'une extrême exactitude dans la pratique exterieure de la loi. Ils donnoient la dixme non seulement des gros fruits, mais des moindres herbes, du cumin, de la mente, du millet. Ils avoient un tres grand soin de se laver & de purifier leurs coupes, leur vaisselle & tous leurs meubles. Ils observoient le sabat avec tel scrupule, qu'ils faisoient un crime à JESUS-CHRIST d'avoir détrempé un peu de terre au bout de son doigt : & à ses disciples d'avoir arraché en passant quelques épics pour manger le bled. Ils jeûnoient souvent, plusieurs deux fois la semaine, le lundy & le jeudy. Ils affectoient de porter les totaphoth & les zizith bien plus grandes que le commun. Les totaphoth ou thephilim, sont des écritaux contenans quelques passages de la loi attachez sur le front & au bras gauche, suivant le precepte d'avoir toûjours la loi de Dieu devant les yeux ou entre les mains. Les zizith sont des houpes de diverses couleurs, qu'il leur avoit été ordonné de porter aux coins de leurs manteaux ; pour leur être un autre avertissement sensible des commandemens de Dieu. Les Juifs portent encore aujourd'hui ces marques exterieures de religion quand ils vont à la synagogue, mais les jours ouvrables seulement. Les jours de sabat & de feste ils pretendent n'avoir besoin de ces avertissemens.

Les Pharisiens donnoient l'aumône en public ; ils se jaunissoient le visage pour paroître plus grands jeûneurs. C'eût été leur faire une grande

Matth. 23. 23.
Marc. 7. 2.
Jo. 9. 16.
Matth. 12. 2.
Luc. 18. 12.
Matth. 23. 6. *phylacteria & fimbrias.*
Deut. 6. 8.
Num. 15. 38.
V. Buxtorf. Synag. Jud. c. 4.
Matth. 6. 2. 5. 16.

de injure que de les toucher étant impur, & ils tenoient pour tels, non seulement les Gentils & les pecheurs publics, mais tous ceux qui exerçoient des professions odieuses. Enfin la plûpart ne montroient de la devotion que par interêt. Ils seduisoient par leurs beaux discours le peuple ignorant, & les femmes, qui se privoient de leurs biens pour les enrichir : & sous pretexte qu'ils étoient le peuple de Dieu, & les dépositaires de sa loi, ils méprisoient les Grecs & les Romains, & toutes les nations de la terre. *Matth. 23. 14.*

Nous voyons encore dans les livres des Juifs ces traditions, dont les Pharisiens faisoient dés lors un si grand mystere, & qui furent écrites environ cent ans aprés la resurrection de JESUS-CHRIST. Il n'est pas possible à ceux qui ont été élevez dans d'autres maximes, de s'imaginer les questions frivoles dont ces livres sont remplis. S'il est permis le jour du sabat de monter sur un âne, pour le mener boire, ou s'il faut le tenir par le licou. Si l'on peut marcher dans une terre fraîchement ensemencée, puis que l'on court hazard d'enlever avec les pieds quelques grains, & par consequent de les semer. S'il est permis ce même jour d'écrire assez de lettres pour former un sens. S'il est permis de manger un œuf pondu ce jour-là même. Sur la purification du vieux levain avant la Paque : S'il faut recommencer à purifier une maison, lors que l'on y void passer une souris avec quelque miette de pain. S'il est permis de garder du papier collé, ou quelque emplâtre où il entre de la farine. Si aprés que l'on à brûlé le vieux levain, il est permis de manger ce qui a été cuit, avec les charbons qui en sont restez. Et un million d'autres cas de conscience de cette sorte dont est rempli le talmud avec ses commentaires. *v Buxtor. synag. c. 11.*

Ainsi les Juifs oublioient la grandeur & la no-

blesse de la loi de Dieu, pour s'attacher à des choses basses & petites : & se trouvoient grossiers & ignorans en comparaison des Grecs, qui traitoient dans leurs écoles des questions plus utiles & plus élevées, soit de phisique, soit de morale; & qui avoient du moins de la politesse & de l'agrement, s'ils n'avoient de la vertu.

C'est n'est pas qu'il n'y eût toûjours quelques Juifs plus curieux que les autres qui s'appliquoient à bien parler grec, qui lisoient les livres des Grecs, s'adonnoient à leurs études, comme à la grammaire, à la rethorique, & à la philosophie. Tel fut Aristobule philosophe Peripatetticien, precepteur de Ptolomée Philometor : tels furent Eupoleme, Demetrius, les deux Phylons. Il y en eut aussi qui écrivirent des histoires en grec & à la maniere grecque : comme Jason
2. Mac. 2. 24. le Cyrenéen, & l'auteur du second livre des Macabées, qui l'a reduit en abregé : & comme Joseph le fameux historien.

Ce fut à Alexandrie qu'il y eut le plus de ces Juifs qui s'appliquerent aux lettres grecques. Les autres Juifs se contentoient de parler grec pour se faire entendre ; c'est à dire grossierement, & gardant toûjours le tour de leur langue naturelle ; & c'est en ce grec barbare que sont écrites les traductions de l'ancien testament & l'original du nouveau. Les Apôtres & les Evangelistes se sont contentez de la clarté & de la breveté du stile, méprisant tous les ornemens du langage, & se servant de celui, qui étoit le plus propre, pour être entendu du commun de leur nation : ensorte que pour bien entendre leur grec, il faut sçavoir l'hebreu & le syriaque.

Les Juifs de ces derniers temps étoient fort exercez dans la lecture de la loi, & de toute l'écriture sainte. Ils ne se contentoient pas de l'expliquer à la lettre, ils y trouvoient plusieurs sens figurez

figurez par des allegories, & par diverses appropriations. On le void, non seulement par le nouveau testament, & par les écrits des plus anciens Peres qui ont disputé contre eux; mais par les livres de Philon, par le talmud, & les plus anciens commentaires hebreux sur la loi, qu'ils appellent la grande Genese, le grand Exode, & ainsi des autres. Ils tenoient ces sens figurez par tradition de leurs peres. *v. Justin. in Triph. Beresith. rabba, &c.*

Mais, à tout prendre, les mœurs de ces Juifs des derniers tems étoient excessivement corrompuës. Ils étoient sottement orgueilleux d'être la race d'Abraham, & enflez des promesses d'un regne du Messie, qu'ils sçavoient être proche, & qu'ils se figuroient plein de victoire & de prosperitez temporelles. Ils étoient interessez, avares & sordides; sur tout les Pharisiens, la plûpart grands hypocrites. Ils étoient infideles & legers, toûjours prêts à la sedition & à la revolte, sous pretexte de secoüer le joug des Gentils. Enfin ils étoient violens & cruels, comme on void par ce qu'ils firent souffrir à Jesus-Christ & aux Apôtres: & par les maux inoüis qu'ils se firent les uns aux autres, & durant toute la guerre civile, & pendant le dernier siege de Jerusalem.

XXXIII. Vrais Israëlites.

Ce fut toutefois parmi ce peuple que se conserva la tradition de la vertu, aussi bien que celle de la doctrine & de la religion. Dans ce dernier temps ils eurent encore des exemples rares de sainteté. S. Zacharie, & sainte Elisabeth son épouse, saint Joseph, le S. vieillard Simeon, Anne la prophetesse, Nathanaël, le S. docteur Gamaliel, & tant d'autres marquez dans l'histoire du nouveau testament. Tous ces saints personnages, & generalement tous les Juifs spirituels, circoncis de cœur, aussi bien que de corps, étoient enfans d'Abraham, bien plus par l'imita-

tion de sa foi que par leur naissance. Ils croioient d'une foi tres-ferme aux propheties & aux promesses de Dieu. Ils attendoient en patience, la redemption d'Israël & le regne du Messie, aprés lequel ils soupiroient; mais ils voyoient bien, qu'il ne falloit pas borner leur esperance en cette vie: ils croyoient la resurrection & le royaume des cieux. Ainsi la grace de l'Evangile venant, sur de si saintes dispositions, il fut aisé de faire des chrétiens parfaits de ces vrais Israëlites.

FIN.

TABLE
DES TITRES.

I. DESSEIN *de ce Traité.*
II. Premiere partie. *Patriarches, Leur noblesse.*
III. *Leurs biens & leurs occupations.*
IV. *Leur frugalité.*
V. Seconde partie. *Israëlites. Leur noblesse.*
VI. *Leurs occupations. Agriculture.*
VII. *Qualité de la terre sainte, & sa fertilité.*
VIII. *Biens des Israëlites.*
IX. *Arts & métiers.*
X. *Leurs habits.*
XI. *Leurs meubles & leurs maisons.*
XII. *Leur nourriture.*
XIII. *Purifications.*
XIV. *Mariages. Femmes.*
XV. *Education des enfans. Exercices. Etude.*
XVI. *Politesse des Israëlites.*
XVII. *Plaisirs.*
XVIII. *Deüil.*
XIX. *Funerailles.*

XX. *Religions.*
XXI. *Jeûnes. Vœux.*
XXI. *Prophêtes.*
XXII. *Idolâtrie.*
XXIII. *Etat politique. Liberté. Puissance domestique.*
XXIV. *Autorité des vieillards.*
XXV. *Administration de la justice. Porte.*
XXVI. *Guerre.*
XXVII. *Rois.*
XXVIII. Troisiéme partie. *Juifs. Captivité.*
XXIX. *Retour des Juifs, & leur état sous les Perses.*
XXX. *Etat des Juifs sous les Macedoniens.*
XXXI. *Regne des Assamonéens.*
XXXII. *Mœurs des Juifs des derniers temps.*
XXXIII. *Sectes & superstitions.*
XXXIV. *Vrais Israëlites.*

Fin de la Table.

LES MŒURS DES CHRETIENS.

JE diviſerai ce diſcours en quatre parties. La premiere répreſentera les mœurs des Chrétiens de Jeruſalem juſqu'à ſa ruine. Ce premier état du Chriſtianiſme fut ſi parfait, que bien qu'il ait peu duré, il merite d'être conſideré ſeparément. La ſeconde partie comprendra le temps des perſecutions : c'eſt à dire les trois premiers ſiecles, & ceux qui voudront en voir les preuves, les trouveront dans les deux premiers volumes de mon hiſtoire eccleſiaſtique. Dans la troiſiéme partie je décrirai l'état de l'égliſe en liberté depuis Conſtant; & dans la quatriéme je chercherai les cauſes des changemens qui ſont arrivez depuis. I. DIVISION DE CE TRAITÉ.

Comme la religion chrétienne n'eſt pas une invention des hommes, mais un ouvrage de Dieu; elle a eu d'abord ſa perfection, auſſi-bien que l'univers. Il faudroit avoir perdu la raiſon, dit Tertullien, pour s'imaginer que les apôtres ayent II. PRE. PART. Vie de J.C. *Tertull. præſcript. c. 22.*

ayent ignoré quelque verité utile au salut ; & que dans la suite des siecles on ait rien trouvé, touchant les mœurs & la conduite de la vie, de plus sage, & de plus sublime, que ce que Jesus-Christ leur a enseigné. Mais cette doctrine si excellente a produit differens effets, suivant la differente disposition des hommes qui l'ont reçûë, & les differentes mesures de grace dont Dieu l'a accompagnée. Les vrais Israëlites déja instruits par la tradition de leurs peres, & par la lecture des écritures saintes, élevez dés le berceau dans la connoissance du vrai Dieu & l'observation de sa loi, se trouverent disposez à la pratiquer dans sa perfection, si-tôt que cette perfection leur eut été découverte, & qu'ils eurent compris quel salut le Messie leur devoit procurer, quel devoit être son Royaume. Il étoit bien plus difficile d'amener à la perfection les Gentils, qui avoient vécu jusques-là sans Dieu & sans loi, accoûtumez à se laisser mener comme des bêtes devant des idoles insensibles, & à se plonger dans tous sortes de crimes. C'est donc chez les Chrétiens de la premiere église de Jerusalem qu'il faut chercher l'exemple de la vie la plus parfaite, & par consequent la plus heureuse qui puisse être sur la terre.

Eph. II. 12.

1. Cor. XII. 2.

Il faudroit commencer par la vie de Jesus-Christ même : il est le modele comme la source de toute perfection. Il nous a donné l'exemple, afin que nous fassions comme il a fait : & c'est un des grands biens de l'incarnation, que le Verbe s'est rendu sensible, pour être non-seulement l'objet de notre admiration ; mais la regle sur laquelle il faut redresser nos mœurs. Je sçai bien que cette vie si divine n'a pû être écrite dignement, que par ceux qui avoient vû de leurs yeux le Verbe de vie, qui l'avoient oüi de leurs oreilles & touché de leurs mains, & qui étoient

Jo. XIII. 15.

I. Jo. I. 1.

animez de son esprit : mais du moins chacun peut-il remarquer selon sa portée, ce qui lui semble le plus propre à être imité par les hommes : laissant aux autres à y en découvrir infiniment davantage, selon qu'ils sont plus avancez dans l'oraison & dans la pratique des vertus chrétiennes.

D'abord nous voyons en Jesus-Christ les vertus de l'enfance. Il étoit docile & soumis à ses parens, il se rendoit aimable à tout le monde. Car il est dit qu'à mesure qu'il croissoit en âge, il croissoit aussi en sagesse & en grace devant Dieu & devant les hommes. De tout le reste de sa jeunesse jusques à l'âge de trente ans, nous n'en sçavons autre chose, sinon qu'il demeura dans la petite ville de Nazareth, passant pour le fils d'un charpentier, & charpentier lui-même. Ce silence de l'histoire exprime mieux qu'aucun discours, l'état de retraite & d'obscurité où Jesus-Christ a voulu passer la plus grande partie de sa vie : lui qui n'étoit venu que pour être la lumiere du monde. Il a donné trente ans à la vie privée, & seulement trois ou quatre ans à la prédication & au ministere public : pour montrer que le devoir general de tous les hommes est de travailler en silence ; & qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui doivent se donner aux fonctions publiques, seulement pour autant de temps que l'ordre de Dieu & la charité du prochain les y oblige.

Luc. II. 40. *Matth. XIII. 55.* *Marc. VI. 3.*

Le métier qu'il choisit est digne de reflexion. Vivre du travail de ses mains, est un état plus pauvre que d'avoir des terres à cultiver ou des bestiaux à nourrir. Soit qu'il travaillât pour les bâtimens, soit qu'il fit des charuës & d'autres instrumens de labourage, comme porte une ancienne tradition : toûjours est-il constant que son métier étoit rude & penible, mais utile, & même necessaire à la societé : & par consequent plus

Justin. in Tryph.

Quelle patience ne falloit-il point pour supporter cette multitude incroyable de malades, pauvres & miserables pour la plûpart, qui le suivoient continuellement, qui s'empressoient pour le toucher, & qui se jettoient sur lui? On le voit lorsqu'il guerit la femme affligée d'une perte de sang, & lorsqu'il dit à ses disciples de se servir d'une barque, de peur qu'il ne fût accablé de la foule. S'il étoit dans une maison, toute la ville s'amassoit à la porte; on l'y assiegeoit, on ne lui donnoit pas le temps de manger. Il fut réduit à ne pouvoir entrer dans les villes qu'en cachette, & à demeurer le plus souvent dehors dans les deserts: où toutefois le peuple ne laissoit pas de s'assembler autour de lui en grandes troupes, comme il paroît par les cinq mille hommes qu'il y nourrit. De-là vient qu'il se retiroit sur les montagnes pour prier, qu'il y employoit les nuits, qu'il dormoit en passant lorsqu'il le pouvoit, comme dans la barque pendant la tempête.

Marc. v. 24. *Marc. III. 9.* *Marc. I. 32. 3. 20.* *Marc. I. 45.* *Matth. VIII. 24.*

Sa vie étoit alors plus pénible que quand il travailloit de ses mains. Car il n'en avoit plus le loisir, puisqu'il souffroit que des femmes le suivissent pour le servir de leurs biens, & qu'il gardoit quelque argent, dont Judas étoit le dépositaire: tant Jesus estimoit l'argent. Du peu qu'il en avoit il donnoit l'aumône: mais il en manquoit lorsqu'il fut obligé de faire trouver à S. Pierre par miracle de quoy payer le tribut des premiers nez: qui n'étoit qu'un demi sicle, c'est-à-dire environ seize sols de notre monnoye.

Luc. VIII. 1. *Joan. XII. 6.* *Joan. XIII. 29.* *Matth. XVII. 26.*

En effet il vécut toûjours dans une grande pauvreté. Il dit lui-même qu'il n'avoit pas où reposer sa tête: c'est-à-dire qu'il ne logeoit que par emprunt, chés ceux qui vouloient bien le retirer. A sa mort on ne voit pas qu'il eût d'autres biens que ses habits. Il dit qu'il n'est pas venu

Matth. VIII. 20.

venu pour être servi, mais pour servir. Il voyageoit à pied, & quand il monta sur un asne pour entrer en Jerusalem, on voit bien que ce fut une action extraordinaire. Il marchoit par le chaud du jour. Quand il rencontra la Samaritaine, il est dit qu'il étoit environ midi, & qu'il se reposoit sur le puits, étant fatigué du chemin. Car bien qu'il fût le maître de la nature, on ne voit point qu'il ait fait de miracle pour sa commodité particuliere ni pour s'épargner de la peine. Il est dit une seule fois que les anges vinrent le servir : pour montrer ce qui lui étoit dû, s'il eût voulu en user.

Marc. x. 45.

Joan. IV. 6.

Mat. VI. 11.

En cette même rencontre de la Samaritaine, on voit son extrême modestie, puisqu'il est dit, que ses disciples s'étonnoient qu'il parlât à une femme. Aussi ses ennemis n'ont jamais osé inventer aucune calomnie qui attaquât sa pureté. Ce n'étoit point toutefois une modestie contrainte : rien n'étoit feint ni affecté dans celui qui étoit l'ennemi declaré de l'hypocrisie, & la verité même. Ses manieres étoient simples, aisées, naturelles, vives. Il regardoit les gens en face, comme ce jeune homme qu'il prit en affection, pour la bonne volonté qu'il témoignoit. Il est dit souvent qu'il étendit la main, ou qu'il fit quelque autre geste marqué. Quelquefois par ses regards & par ses paroles il faisoit paroître de l'étonnement de l'indignation, de la colere, de la peine à souffrir l'incredulité des hommes. D'autres fois il montroit de la tendresse, comme quand il faisoit approcher des enfans, leur imposoit les mains & les embrassoit, pour recommander l'innocence & l'humilité.

Joan. IV. 27.

Marc. x. 21.

Marc. IX. 35. 10. 11.

Son exterieur n'avoit rien de singulier : rien qui le distinguât en apparence des autres Juifs, des simples particuliers & des hommes du commun, comme il se nomme lui-même : car c'est ce

que veut dire le fils de l'homme. Sa vie étoit dure & laborieuse, mais sans aucune austerité particuliere. Il mangeoit comme les autres, il beuvoit du vin, & ne faisoit point de difficulté de se trouver à de grands repas, comme aux nôces de Cana & au festin de saint Mathieu. Cependant il étoit si peu touché de la nourriture, que ses disciples l'invitant à manger en une occasion où manifestement il en avoit besoin; il leur répondit: *J'ay une autre viande que vous ne connoissez pas; ma nourriture est de faire la volonté de mon Pere.*

Luc. v. 29.

Jo. IV. 32. 34.

Avec cet exterieur si simple Jesus-Christ conservoit une merveilleuse dignité. Il étoit tres-serieux. On le voit pleurer en deux occasions, mais il n'est point dit qu'il ait ri: non pas même qu'il ait souri doucement, comme remarque saint Chrysostome. Il ne demandoit rien à personne, puisqu'il aima mieux faire un miracle, que d'emprunter le statere qu'il vouloit payer: toutefois quand il envoye querir l'asne pour son entrée, & retenir le cenacle pour faire la Pâque, il parle comme sachant bien que l'on ne lui pouvoit rien refuser. Il agissoit suivant sa maxime: *Que c'est un plus grand bonheur de donner que de recevoir*: puisque répandant continuellement tant de bienfaits, il recevoit si peu de chose. Tout le monde le cherchoit & couroit aprés lui, & il ne cherchoit personne en particulier. Mais allant de ville en ville, exhortoit tout le monde à la penitence; il étoit de facile accés aux malades & aux pecheurs qui vouloient se convertir. Il se rendoit condescendant pour ceux cy, jusques à manger avec eux, & loger chés eux: jusques à souffrir qu'une femme le touchât & lui parfumât les pieds; ce qui sembloit une délicatesse fort opposée à sa vie pauvre & mortifiée.

In Matth. hom. 6. mor.

Matth. XVI. 26.

Act. XX. 35.

Luc. VII. 38.

Comme il étoit venu instruire tout le genre humain,

humain, il enseignoit continuellement en public & en particulier. Il avoit accoûtumé les jours de sabath d'expliquer l'Ecriture sainte dans la synagogue, comme faisoient les docteurs des Juifs, d'où vient que l'on lui donnoit le même nom, l'appellant Maître ou Rabbi. Mais il avoit une autorité qui le distinguoit bien d'eux. *Il parloit comme ayant puissance : & on admiroit les paroles de grace qui sortoient de sa bouche.* Luc. IV. 16. Matth. VII. 29. Luc. IV. 22.

Son discours est simple & clair, sans autre ornement que des figures vives & naturelles, qui ne manquent jamais à celui qui est bien persuadé, & qui sont les plus éficaces pour persuader les autres. *Ses discours* (dit S. Justin) *étoient courts & succincts : parce que ce n'étoit pas un sophiste, mais la vertu & le Verbe de Dieu.* Quelquefois il répond plus par les actions que par les paroles, comme quand il dit aux disciples de S. Jean Baptiste : *Allez dire à Jean ce que vous avez oüi & ce que vous avez vû.* Il établit de grands principes, sans se mettre en peine de les prouver ni d'en tirer les consequences. Ces principes ont par eux-mêmes une lumiere de verité, à laquelle on ne peut resister que par un aveuglement volontaire : & c'est pour punir cette mauvaise disposition du cœur, qu'il parle quelquefois par paraboles & par énigmes. S'il employe des preuves, ce sont des raisonnemens sensibles & des comparaisons familieres. Ses miracles & ses vertus étoient des preuves plus fortes & plus proportionnées à toutes sortes d'esprits, que tous les syllogismes des Philosophes ; les sçavans comme Nicodeme, & les ignorans comme l'aveugle né, étoient également frapez de ces preuves. Il y joint souvent les autoritez de la loi & des prophetes, montrant que sa doctrine vient de la même sagesse, & ses miracles de la même puissance : que l'ancien & le nouveau testament sont Just. 2. apol. Matth. XI. 21. Matth. XIII. 21. Jo. III. 2. Jo. IX. 31.

fondez sur la même autorité divine. C'est pour cela qu'il employe si souvent les anciennes écritures, soit par des citations expresses, soit par des allusions frequentes, que découvrent ceux qui sont versez dans la lecture des livres sacrez.

Il forme ses disciples dans cet esprit de soûmission à l'autorité divine : Bien éloigné de l'esprit de dispute & de contention dans lequel les Philosophes nourrissoient leurs sectateurs, sous prétexte de chercher avec eux la verité. Jesus-Christ ne cherche point, il ne doute point comme Socrate : il parle seurement, & possedant pleinement la verité, il la découvre comme il lui plaît. Afin que ses disciples profitassent de tous ses exemples, il vivoit avec eux en commun, ne faisant qu'une famille ; ils le suivoient par tout, ils mangeoient & logeoient avec lui, ils avoient lieu de l'étudier continuellement. Il leur faisoit imiter sa pauvreté, les envoyant sans argent & sans aucune provision ; & même étant avec lui la faim le réduisoit quelquefois à prendre ce qu'ils trouvoient dans la campagne, comme les épics qu'ils arracherent le jour du sabath.

Tertull. de præscr. c. 22.

Il prenoit grand soin de les instruire. Ce qu'ils n'avoient pas compris dans ses discours publics, il le leur expliquoit en particulier ; les traitant comme ses amis, & leur disant tout ce qu'il avoit appris de son pere, autant qu'ils étoient capables de le porter. Toutefois il ne donne rien à leur curiosité. Tantôt il l'arrête expressément : comme quand ils lui demandoient le temps de la fin du monde, devant & aprés sa resurrection ; & quand saint Pierre vouloit sçavoir ce que saint Jean deviendroit. D'autres fois il se contente de ne rien répondre à leurs questions : comme quand saint Jude lui demandoit, pourquoy il ne se manifesteroit point au monde. Il souffroit avec une extrême patience leur grossiereté, leur ignorance,

Matth. XIII. 11. XV. 16. Jo. XV. 15.

Matth. XXIV. 36. Act. I. 7. Jo. XXI. 22.

Jo. XIV. 22.

rance, leur vanité & tous leurs défauts, & travailloit sans cesse à les corriger.

Par ses disciples j'entens ici les douze qu'il avoit choisis pour être avec lui : mais l'écriture nomme aussi disciples tous ceux qui suivoient sa doctrine, & qui avoient reçû son baptême. Ils étoient en grand nombre, puis qu'il y en avoit six vingt enfermez avec les apôtres à l'élection de saint Matthias ; & qu'il y en eut plus de cinq cens qui virent JESUS-CHRIST tous ensemble aprés sa resurrection. L'Eglise étoit donc deslors composée de deux parties : du peuple fidelle, que l'on nommoit simplement les disciples ou les freres ; & de ceux que JESUS-CHRIST avoit choisis pour le ministere public : sçavoir les douze apôtres & les soixante & douze disciples, qu'il envoyoit deux à deux devant lui dans les lieux où il devoit arriver.

Marc. III. 14. *Act.* I. 15. I. *Cor.* XV. 6. *Luc.* X. 1.

On voit dans ces distinctions divers degrés de charité bien dignes de reflexion. JESUS CHRIST nous apprend que tout homme est ce prochain, que nous devons aimer comme nous mêmes : & en effet il a donné sa vie pour tous les hommes. Mais il aimoit particulierement ses disciples, & ses apôtres entre les autres, & entr'eux saint Pierre & les deux freres fils de Zebedée, & sur tout saint Jean. Je n'examine point les raisons que nous pouvons connoître de ces distinctions, & les différentes marques d'affections qu'il a données à saint Pierre & à saint Jean. Il suffit d'observer, que par son exemple il a autorisé & sanctifié les affections naturelles ; & les liaisons particulieres d'inclination & d'amitié, qui se peuvent former entre les hommes, sans préjudice de la charité generale. Il avoit encore d'autres amis que ses apôtres. Il aimoit Lazare & ses deux sœurs ; il le nomme lui-même son ami : & il témoigna assez sa tendresse, en le pleurant mort,

Luc. X. 29. *Jo.* XI. 5. 11. 35.

lors qu'il alloit le ressusciter.

Qui peut douter qu'il n'aimât tendrement sa sainte Mere, veu principalement le soin qu'il en prit en mourant ? & toutefois il semble lui parler durement quand elle le trouva au milieu des Docteurs, & quand elle l'avertit que le vin manquoit aux nôces. Il reprend la femme qui la loüoit simplement comme sa mere, & témoigne ne connoître pour mere ni pour parens, que ceux qui font la volonté de son Pere. C'est qu'il sçavoit comment il falloit traiter cette ame forte ; & vouloit montrer que la chair & le sang n'avoient aucune part dans ses affections.

Luc. II. 49. *Joan.* II. 4. *Luc.* XI. 28. *Matth.* XII. 48.

Sa charité s'étendoit sur tout le monde. *Venez à moi*, disoit-il, *vous tous qui souffrez, & qui êtes chargez, & je vous soulagerai.* Il avoit pitié des troupes qui le suivoient, les voyant affligées & délaissées, comme des brebis sans pasteur. Ce fut la compassion qui l'obligea par deux fois à multiplier les pains ; ce fut la compassion qui l'obligea à ressusciter le fils de la veuve de Naïm. Il aimoit sa patrie, le peuple d'Israël & la ville de Jerusalem, comme bon citoyen. Il pleura sur elle au milieu de son triomphe, prévoyant les malheurs qu'elle s'attiroit par ses crimes. Il enseignoit l'obéïssance au prince, & le respect aux prêtres & aux Docteurs de la loi, quelque corrompus qu'ils fussent ; & lui même observoit exactement les loix & les ceremonies de la religion, quoi qu'il vint abolir ces ceremonies, & qu'il fût maître & du sabath & de toutes les loix. Jamais il ne voulut prendre aucune autorité touchant les choses temporelles ; non pas même pour être arbitre entre deux freres. Etant interrogé juridiquement, il répondit à ses juges, suivant ce qui étoit de leur competance ; au pontife sur sa qualité de Christ & de fils de Dieu ; à Pilate sur celle de roi. Il declara que son

Matth. XI. 28. *Matth.* IX. 36. *Matth.* XIV. 14. *Luc.* VII. 13. *Luc.* XIX. 41. *Matth.* XII. 8. *Luc.* XII. 14.

son royaume n'étoit point de ce monde ; & par consequent, que sa doctrine ne changeoit rien à l'ordre des choses humaines. Ce seroit une trop grande temerité de prétendre remarquer toutes ses vertus : la consideration en est infinie ; & les saintes ames qui méditent attentivement l'Evangile, y découvrent toûjours plus de merveilles. Ajoûtons seulement un mot de sa passion, où il donna les plus grands exemples & les plus utiles, puis qu'il n'y a rien de si ordinaire dans la vie que les souffrances.

L'état pitoyable où Jesus-Christ fut reduit au Jardin des Olives, montre bien qu'il étoit sensible comme les autres hommes à la crainte & à la tristesse ; & par consequent que ce fut par effort de vertu qu'il souffrit ensuite de si grands maux. Comme il nous étoit semblable en tout : hors le peché, il a éprouvé toutes les incommoditez de la vie ; la faim, la soif, la lassitude, la douleur ; il est vrai que nous ne voyons point qu'il ait été malade : peut-être parce que la maladie est ordinairement l'effet de quelque excés, au moins de travail ; & rien ne pouvoit être dereglé dans un corps conduit par la sagesse même.

Dans sa passion il souffre avec une constance invincible, sans se défendre, sans resister, sans rien refuser à ceux qui le tourmentent. Il demeure comme un rocher inébranlable aux coups & aux outrages. Son silence sur tout étoit admirable : il n'ouvre pas la bouche, lui qui d'une parole pouvoit confondre les accusateurs, les faux témoins & les Juges mêmes ; parce qu'il sçavoit qu'ils n'étoient capables de rien entendre pour sa justification. Enfin sur la croix & dans les horreurs du supplice, il conserve la liberté d'esprit toute entiere, & même la tranquillité. Il prie pour ses bourreaux ; il recompense la foi du bon

larron,

larron, il pourvoit à la consolation de sa mere ; il acheve d'accomplir les propheties, il recommande son esprit à Dieu.

Les apôtres ayant reçû le saint Esprit, furent comme des images vivantes de JESUS-CHRIST sur lesquelles tous les fidelles devoient se former. Ils ne feignent point de le dire : *Soyez mes imitateurs* (dit S. Paul) *comme je le suis de Jesus-Christ* ; & ailleurs : *Soyez mes imitateurs, & observez ceux qui se conduisent suivant la forme de vie que je vous ai donnée.*

1. Cor. XI. 1. Phil. III. 17.

Aussi ; quelque appliquez qu'ils fussent à enseigner, ils le faisoient plus par leurs exemples que par leurs discours. Entre les fidelles ils choisissoient des disciples, qu'ils instruisoient plus particulierement, comme JESUS-CHRIST les avoit instruits eux-mêmes. Ceux-là étoient attachez à leurs personnes, & vivoient avec eux en famille, mangeant en même salle, & couchant en même chambre : au moins c'est ainsi que l'auteur des Recognitions nous décrit saint Pierre vivant avec ses disciples : & cet ouvrage est ancien, quoi qu'il ne soit pas autentique. Ces disciples suivoient les apôtres dans leurs voyages, & demeuroient pour gouverner les églises à mesure qu'elles se formoient.

1. Pet. V. 13.

Ainsi nous voyons auprés de saint Pierre S. Marc qu'il nomme son fils, saint Clement si fameux par toute l'église, saint Evode qui lui succeda à Antioche, saint Lin & saint Clet qui lui succederent à Rome. Auprés de saint Paul nous voyons saint Luc, saint Tite, saint Timothée, & le même saint Clement. Auprés de l'apôtre saint Jean nous voyons saint Polycarpe & saint Papias. Ces saints s'appliquoient à retenir la doctrine des apôtres dans leur memoire, plûtôt que dans des écrits, & l'enseignoient plus par la pratique que par les discours. C'est ainsi qu'en imitant

Euseb. III. hist. 6. 38. 1. Tim. IV. 12.

tant leurs maîtres, ils se rendoient eux-mêmes, comme dit saint Paul, les exemples des fidelles, par la parole & les bonnes œuvres ; la foi, la charité, la chasteté, la gravité & toute leur maniere de vivre. Ils faisoient plus, ils formoient eux-mêmes des disciples capables d'en instruire & d'en former d'autres. C'est ce que saint Paul recommande à Timothée. *Ce que vous m'avez oüi dire devant plusieurs témoins, confiés-le à des hommes fideles qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres.* Et voilà la tradition, plus propre à perpetuer une doctrine que l'écriture, de l'aveu même des Philosophes qui ont tant écrit.

Tit. II. 7.

2. *Tim.* II. 2.

Plato Phædr.

Mais revenons à ceux qui furent instruits & gouvernez immediatement par les apôtres, & particulierement à cette église de Jerusalem que Jesus-Christ avoit commencé d'édifier de ses propres mains sur le fondement de la synagogue, & qui a été non seulement le modele, mais la tige & la source de toutes les autres. Voyons comment l'écriture nous dépeint ces premiers fideles.

III. Eglise de Jerusalem.

Ils perseveroient dans la doctrine des apôtres, dans la communion de la fraction du pain & dans les prieres. Et ensuite: *Ceux qui croyoient, étoient tous unis ensemble ; & tout ce qu'ils avoient, étoit commun. Ils vendoient leurs possessions & leurs biens, & ils les distribuoient à tous, selon le besoin de chacun. Ils continuoient d'aller tous les jours, avec union d'esprit, dans le temple ; & rompant le pain par les maisons, ils prenoient leur nourriture avec joye & simplicité de cœur, loüant Dieu, & étant aimez de tout le peuple.* Et ailleurs : *Toute la multitude de ceux qui croyoient, n'étoit qu'un cœur & qu'une ame ; & aucun d'eux ne s'aproprioit rien de tout ce qu'il possedoit ; mais*

Act. II. 42.

Ibid. 43. *&c.*

Act. IV. 32.

Act. IV. 34. 35. *ils mettoient tout en commun. Il n'y avoit point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui avoient des terres ou des maisons, les vendoient, & en apportoient le prix. Ils le mettoient aux pieds des apôtres, & on le distribuoit à chacun selon son besoin.* Et encore ailleurs : Act. V. 12. 13. 14. *Il se faisoit beaucoup de miracles & de prodiges parmi le peuple, par les mains des apôtres, & ils étoient tous d'un même esprit dans la galerie de Salomon. Aucun des autres n'osoit se joindre à eux ; mais le peuple leur donnoit de grandes loüanges. Et le nombre de ceux qui croyoient au Seigneur, tant des hommes que des femmes, s'augmentoit de plus en plus.*

Le sommaire de cette description est l'instruction, la priere, la communion, l'union des cœurs, la communication des biens temporels, la joye en eux-mêmes & au dehors, le respect, l'estime, l'amour du peuple. Cette église étoit composée de gens de tout sexe, de tout âge, & de toutes conditions, & fut trés-nombreuse en peu de temps. Il se convertit trois mille personnes à la premiere prédication de saint Pierre, & cinq mille à la seconde. Il est dit plus d'une fois que le nombre des Fidelles croissoit de jour en jour : & saint Jacques parlant à saint Paul vers l'an 38. fait entendre selon le grec, qu'ils étoient plusieurs fois dix mille. Act. XXI. 20. La plûpart étoient mariez, car la continence parfaite avoit été rare jusques alors ; & ils logeoient separément, puis qu'il est dit que l'on alloit par les maisons rompre le pain, c'est à dire, consacrer & distribuer la sainte eucharistie. Toutefois ils vivoient en commun, réduisant tous leurs biens en argent, que les apôtres, & ensuite les sept diacres distribuoient à chacun selon son besoin, avec tant de fidelité & de prudence, qu'il n'y avoit point de pauvres.

Voilà donc un exemple sensible & réel de cet-

te égalité de biens, & de cette vie commune, que les legislateurs & les philosophes de l'antiquité avoient regardée comme le moyen le plus propre à rendre les hommes heureux; mais sans y pouvoir atteindre. C'étoit pour y parvenir que Minos dés les premiers temps de la Grece, avoit établi en Crete des tables communes, & que Lycurgue avoit pris tant de précautions pour bannir de Lacedemone le luxe & la richesse. Les disciples de Pythagore mettoient leurs biens en commun, & contractoient une societé inseparable, nommée en grec *Coinobion*, d'où sont venus les Cenobites. Enfin Platon avoit poussé cette idée de communauté jusques à l'excez; voulant ôter même la distinction des familles. Ils voyoient bien que pour faire une societé parfaite, il falloit ôter le tien & le mien, & tous les interêts particuliers: mais ils n'avoient que des peines pour contraindre les hommes, ou des raisonnemens pour les persuader. Il n'y avoit que la grace de Jesus-Christ qui pût changer les cœurs, & guerir la corruption de la nature.

Arist polit. liv. 2.

Gel. lib. c. 18. 9.

Les Juifs, comme mieux instruits par la Loi de Dieu, avoient chez eux des exemples plus parfaits de la vie commune. C'étoit les Esseniens & les Therapeutes. Il n'y avoit des Esseniens qu'en Palestine, & au nombre de quatre mille ou environ. Ils demeuroient à la campagne, s'occupant au labourage & aux métiers innocens, vivant en commun & pauvrement. La plûpart renonçoient au mariage. Ils s'appliquoient à la priere & à l'étude de la loi, principalement les jours de sabath. Mais ils croyoient au destin & à la divination, & étoient les plus superstitieux de tous les Juifs. Les Therapeutes étoient répandus en divers lieux, mais la plûpart vivoient en Egypte vers Alexandrie. Ils étoient plus solitaires & plus contemplatifs que les Esseniens, ne

Philo. quod omn. prob. l. p. 876 D. Id. de vita contempl. Jos. XIII. Antiq. c. 9. XVIII. c. 2. Id. 11. bell. c. 12.

s'occupant que de la priere, de la lecture & de la méditation de la loi. Ordinairement ils ne mangeoient que du pain, & le soir. Ils s'assembloient le jour du sabath & à la Pentecôte, pour prier & manger ensemble. On peut voir dans Philon, & dans Joseph un plus grand détail de la vie des uns & des autres. Que si l'on pouvoit vivre ainsi sous l'état de la loi qui n'amenoit rien à la perfection, il ne faut pas s'étonner que l'on ait pratiqué les mêmes vertus, & encore plus purement sous l'état de la grace; & c'est ce que nous voyons dans cette église de Jerusalem, ensuite par toutes les églises, dans les monasteres & les autres communautez religieuses.

La source de cette communication de biens entre les Chrétiens de Jerusalem étoit la charité, qui les rendoit tous freres, & les unissoit comme en une seule famille, où tous les enfans sont nourris des mêmes biens par les soins du pere, qui les aimant tous également, ne les laisse manquer de rien. Ils avoient toûjours devant les yeux le commandement de nous aimer les uns les autres, que Jesus-Christ avoit repeté tant de fois, particulierement la veille de sa passion, jusques à dire que l'on reconnoîtroit ses disciples à cette marque. Mais ce qui les obligeoit à vendre leurs heritages, & à reduire tout en argent comptant, étoit le commandement du Sauveur, de renoncer à tout ce que l'on possede. Ils vouloient les pratiquer, non-seulement dans la disposition du cœur, à quoi se réduit l'obligation de ce précepte, mais encore dans l'execution réelle, suivant ce conseil: *Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, & viens me suivre.* Car on est bien plus assuré de n'être point attaché à ce que l'on a quitté éfectivement; qu'à ce que l'on garde encore. De plus, ils sçavent que le Sauveur avoit prédit la ruine de Jerusalem, & qu'il

Jo. XIII. 35

Matth. XIX 21.

Aug. de Catech. rud. 33.

en

en avoit marqué le temps, avant que cette generation fût passée : ainsi ils ne vouloient rien avoir qui les attachât à cette malheureuse ville, ni à cette terre qui devoit être desolée. *Matth. xxiv. 34.*

La vie commune entre tous les fidelles, étoit donc une pratique singuliere de cette premiere église de Jerusalem, convenable aux personnes & aux temps. Car il semble difficile, parlant humainement, qu'une église si nombreuse eût pû subsister long-temps sans fonds & sans revenus assurez : & nous voyons par les actes & par les épîtres de saint Paul, qu'elle avoit besoin du secours des autres églises, & que de toutes les provinces on envoyoit des sommes considerables pour les saints de Jerusalem. Et toutefois saint Chrysostome, si long-temps aprés, ne feint point de proposer encore cette maniere de vie, comme un exemple imitable, & comme un moyen de convertir tous les infidelles. Il est à croire que ces saints de Jerusalem travailloient de leurs mains, à l'exemple de JESUS CHRIST & des apôtres : car nous ne sçaurions leur attribuer rien de trop parfait : & c'étoit encore un moyen considerable de suppléer au défaut de revenus. *Act. xxiv. 17. 1. Cor. xvi. 3. Hom. 11. in Act.*

Il est dit, qu'ils perseveroient dans la doctrine des apôtres, & ils sont souvent nommez disciples ; c'est à dire, qu'ils s'appliquoient à étudier la doctrine du salut ; soit en écoutant les apôtres, qui leur parloient souvent en public & en particulier, & leur enseignoient tout ce qu'ils avoient appris du Seigneur ; soit en lisant les saintes Ecritures : & en conferant les uns avec les autres. Il est dit, qu'ils perseveroient dans la priere, & qu'ils alloient tous les jours au temple s'assembler dans la galerie de Salomon, & y prier d'un même esprit. L'exemple de saint Pierre & de saint Jean, qui allerent au temple à l'heure de la priere de none, fait croire qu'ils *Act. iii. v. Baron. an. 34. p. 250.*

 obser-

observoient dés lors les mêmes heures que l'église a toûjours gardées depuis. Ils vivoient à l'exterieur comme les autres Juifs, pratiquant toutes les ceremonies de la Loi, & offrant même les sacrifices ; ce qu'ils continuerent tant que le temple subsista : & c'est ce que les Peres ont appellé, enterrer la synagogue avec honneur.

Act. xxi. 20. v. Aug. ep. 19.

Aprés la priere, l'Ecriture marque la fraction du pain, qui signifie l'Eucharistie, comme en plusieurs autres passages du nouveau Testament. On célebroit ce mystere, non pas dans le temple, où l'on n'avoit pas assez de liberté, parce que les Chrétiens y étoient mêlez avec les Juifs ; mais dans les maisons particulieres, entre les seuls fidelles : & il étoit suivi, comme les sacrifices pacifiques, d'un repas, dont l'usage continua long-temps entre les Chrétiens, sous le nom d'Agape, qui signifie charité. Il est dit, que ces repas étoient accompagnez d'allégresse & de simplicité de cœur. En effet, tous ces fidelles étoient des enfans par l'humilité, la pureté & le desintéressement. En renonçant aux biens & aux esperances du siécle, ils avoient retranché la matiere des passions & des chagrins de la vie : & ils n'étoient occupez que de l'espérance du ciel, & du regne de Jesus-Christ, qu'ils regardoient comme proche. Que si nous ne pouvons lire sans admiration, le peu que l'Ecriture nous dit de cette premiere église, il ne faut pas nous étonner qu'elle fût si aimée & si réverée de ceux qui en étoient les spectateurs. Elle subsista à Jerusalem pendant prés de quarante ans sous la conduite des apôtres, & particulierement de saint Jacques son évêque ; jusques à ce que les fidelles voyant approcher la punition de cette malheureuse ville, suivant les prediĉtions du Sauveur, se séparérent des Juifs infidelles, & se retirerent à la petite ville de Pella,

Math. xxiv 15. Eus. III. hist. c. 3.

la, où ils se conservérent pendant le siege.

On peut même pousser plus loin cette sainte tradition; c'est-à-dire jusques à la derniere ruine de Jerusalem, sous l'empereur Adrien; puisque nous voyons jusques là, que cette église, la mere de toutes les autres, eut des évêques circoncis, & Juifs d'origine: par où l'on peut juger que la plûpart du peuple l'étoit encore, & gardoit les observances légales. Mais depuis ce temps nous n'y voyons plus de distinction, parce qu'il ne fut plus permis aux Juifs d'habiter dans la nouvelle ville d'Elia, qu'Adrien bâtit à la place.

Epiph. hær. 7. & 29. Item de pond. n. 30.

Eus. IV. hist. c. 5. Sev. Sulp. lib. 2.

IV. II. Part. Etat des Gentils avant leur cõversion.

Cependant il se formoit par tout d'autres églises, composées de Juifs & de Gentils; qui bien qu'ils fussent au-dessous de cette souveraine perfection, ne laissoient pas d'être des prodiges de vertu & de sainteté, vû l'état où se trouvoient les Gentils avant leur conversion.

Ceux qui ne sçavent point l'histoire, supposent que les hommes qui vivoient il y a seize cens ans, étoient plus simples, plus innocens, & plus dociles que ceux d'aujourd'hui; parce qu'ils ont oüi dire que le monde va toûjours se corrompant, & qu'ils voyent encore des marques de la franchise & de la bonne foi de nos peres. Mais ceux qui ont lû avec réflexion les livres qui nous restent des Grecs & des Romains, voyent clairement le contraire. La prédication de l'évangile commença sous l'empire de Claude & de Neron. On voit dans Tacite quelle étoit la cour de ces Empereurs, & quels vices y regnoient. On voit les mœurs de ce même siécle dans Horace, dans Juvenal, dans Martial & dans Petrone. Les infamies dont ces auteurs sont remplis, se disoient & s'écrivoient publiquement, parce que l'on ne se cachoit pas pour les commettre; & il semble que la providence ait conservé tous ces livres,

d'ailleurs si pernicieux, pour nous montrer de quel abîme de corruption Jesus-Christ a retiré le genre humain. On voit les mêmes abominations dans Suetone, dans les auteurs de l'histoire d'Auguste, qui décrivent les deux siecles suivans; dans Lucien, dans Apulée, dans Athenée; en un mot dans tous les auteurs qui entrent dans quelque détail de mœurs. Les Peres mêmes de l'église ont été obligez d'en parler assez ouvertement, entr'autres, saint Augustin, Tertullien, saint Clement Alexandrin. Aprés quoi on ne doit pas s'étonner du dénombrement affreux des vices du temps, que saint Paul fait au commencement de l'épître aux Romains.

V. Chrysost. in op. ad Tit. III. 7. homil. 5.

Aug. Civit. 2. c 4. Cypr. ep. 1. Clem. Alex Pedag. lib. 2.

La corruption des mœurs vint à Rome par la Grece, l'Egypte & l'Orient. Il ne faut que jetter les yeux sur Aristophane, pour voir jusques où alloit dés son temps la dissolution des Grecs. Il n'est que trop certain qu'ils n'étoient pas devenus plus sages, & que depuis la conquête d'Alexandre, le luxe & la molesse avoient fait chés eux de grands progrez. L'histoire des Rois Macedoniens, d'Egypte & de Syrie, fournit des exemples frequens de toute sorte de vices & de débauches les plus monstrueuses. On sçait en quelle réputation étoient Alexandrie, Antioche & Corinthe. On sçait combien étoient fameuses pour leurs delices & leur molesse, les villes de l'Ionie & de l'Asie mineure. Ce fut toutefois au milieu de cette corruption que le christianisme prit naissance; ce fut dans ces mêmes villes que se formerent les églises les plus illustres. La dissolution n'étoit pas seulement universelle dans tout l'empire Romain; elle étoit publique, découverte, autorisée & consacrée par la religion. Les sçavans connoissent ce que c'étoit que les ceremonies de Bacchus & celles de Cybele. On voyoit par tout Venus, Adonis, Ganymede & tous

tous les déguisemens de Jupiter. Il n'y avoit point de jardin qui n'eût l'idole du dieu ridicule qui y présidoit. Les femmes ne chantoient rien plus communement que les amours des dieux, comme l'on voit dans Virgile & dans Ovide; & la plûpart des spectacles étoient infames ou cruels. *Virg. 4. Geor. Ovid 4. Metam.*

Les divertissemens ordinaires du peuple Romain, étoient de voir des hommes s'entretuer, ou être déchirez par des bêtes. Tous les jours on mettoit à la question des esclaves, pour des causes tres-legeres; & on leur faisoit souffrir des tourmens horribles. Les gouverneurs des Provinces exerçoient souvent de grandes cruautez sur ceux qui n'étoient pas Romains. Les empereurs faisoient mourir qui il leur plaisoit, sans forme de procez; d'où vient que les méchans princes répandirent tant de sang, même des Romains les plus nobles. Enfin l'avarice n'étoit pas moindre que la cruauté; tout étoit plein de fraudes, de parjures, de faussetez, de calomnies, de violences, d'oppressions. Les seules Oraisons de Ciceron en sont une preuve suffisante. Si Verres du temps de la republique, commit tant de crimes en trois ans, dans une seule province, que devoient faire sous Caligula & sous Neron, des gouverneurs qui ne craignoient plus d'être accusez, & que l'exemple du prince autorisoit? & que ne firent point en effet Albin & Florus en Judée, & Flaccus à Alexandrie? Mais je crains de m'arrêter dans une chose trop claire. *V. Juven. sat. 8.*

Tels étoient donc ceux dont on faisoit les Chrétiens que je tacherai de décrire. Quand ils étoient une fois lavez & sanctifiez, on ne s'appercévoit plus de ce qu'ils avoient été. Mais il ne faut pas dissimuler les bonnes dispositions de plusieurs d'entre les Grecs & les Romains. *1. Cor. VI. 11.*

Pre-

Premierement, ils étoient fort polis ; & la politesse enferme necessairement plusieurs bonnes qualitez, que l'on peut appeller des vertus superficielles : la gravité, la patience & la douceur dans la conversation ; la complaisance, la gayeté, les expressions vives de respect ou d'affection, le goût de la bienséance en toutes choses, qui étoit exquis chés les Grecs. On peut avoir tout cela sans vertu solide, & on peut en manquer sans être méchant ni vicieux : mais la vertu n'est point parfaite sans cet exterieur, qui la rend bien plus aimable & plus insinuante. Il y avoit encore parmi les Grecs plusieurs veritables philosophes ; c'est à dire, des hommes qui cherchoient de bonne foi, & par tout l'effort de leurs raisons, ce qui pourroit les rendre heureux ; & qui s'appliquoient serieusement à connoître la verité, & à pratiquer la vertu, renonçant pour cette étude à toutes sortes d'affaires & de prétentions ; & ne plaignant ni la dépense, ni le travail, ni les voyages. Les Romains n'étoient pas si generalement corrompus, qu'il ne restât de la magnanimité, de la fermeté, & des ces vertus qui avoient tant éclaté dans leurs ancêtres.

Justin. in Tryp. init.

La grace de l'évangile venant sur ces belles dispositions naturelles, ne pouvoit manquer de faire de grands effets. Saint Corneille, le premier des Gentils qui reçut cette grace, étoit un capitaine Romain. On voit la generosité Romaine dans plusieurs illustres martyrs, comme saint Laurent, saint Vincent, saint Sebastien ; & dans plusieurs grands évêques, comme S. Cyprien, S. Ambroise, S. Leon. Pour la gravité des philosophes Grecs, on peut la voir dans les actes de saint Polycarpe, dans ceux de saint Pionius prêtre de Smyrne, & dans les écrits de saint Justin & de saint Clement Alexandrin ; & dans

ces

ces mêmes écrits on voit une érudition profonde & une extrême politesse. L'humilité chrétienne ayant corrigé la fierté des Romains, & l'orgüeil des philosophes, en fit de veritables sages. Ayant une fois compris par la foi le but où ils devoient tendre, ils ne visoient plus à autre chose. Ces hommes si habiles & si fins, étant devenus chastes & desinteressez, devinrent aussi tranquiles & simples, de cette noble simplicité qui méprise l'artifice.

Ainsi la religion chrétienne s'établit au milieu de l'empire Romain, & au milieu de Rome même, lors qu'elle étoit la plus florissante, dans le siecle le plus éclairé qui fut jamais, & en même temps le plus corrompu. La divinité de l'évangile ne pouvoit mieux éclater qu'en triomphant des deux dispositions humaines qui lui étoient les plus opposées. La science & l'élevation d'esprit resistoient à la simplicité de la doctrine chrétienne, & à l'humilité de la foi: la depravation du cœur & la corruption des mœurs repugnoit à la pureté & à la severité de sa morale. Il est necessaire d'appuyer sur cette reflexion, afin que personne ne s'imagine que les Apôtres n'ayent eu affaire qu'à des gens grossiers & faciles à persuader. Tertullien a bien sçû le faire remarquer aux payens. *Jesus-Christ*, dit-il, *n'a pas fait comme Numa, qui apprivoisoit des hommes durs & farouches, les embarrassant par la multitude des divinitez qu'il leur proposoit à se rendre propices: mais trouvant des hommes déja instruits & seduits par leur propre politesse, il leur a ouvert les yeux pour connoître la verité.*

V. August. epist. 137. ad Vol'us. n. 16. epist. 138 ad Marcell n. 17. & xxii. Civit. c. 7. de Vocat. Gent. l. 11. c. 15. Apolog. c. 2.

V. Instruction Baptême.

La methode de prêcher l'évangile étoit differente suivant la disposition des sujets On convainquoit les Juifs par les propheties, par les autres preuves tirées de l'écriture, & de leurs traditions. On persuadoit les Gentils par des raisonnemens

Ambros. in Luc. IX. 21. lib. 6. c. ult.

nemens plus simples, ou plus subtils, selon leur capacité; & par l'autorité de leurs poëtes & de leurs philosophes. Les miracles excitoient l'attention des uns & des autres. Les actes des Apôtres nous fournissent des exemples de toutes ces differentes manieres d'instruire. On ne parloit des choses de Dieu, qu'à ceux qui les écoutoient serieusement & tranquillement. Si-tôt que les infideles commençoient à se fâcher ou à rire, comme il arrivoit souvent; le Chrétien se taisoit, pour éviter de prophaner les choses saintes, & d'exciter des blasphêmes. Avec le temps on publia quelques écrits, pour montrer aux payens le peu de fondement de leur religion, & les desabuser de leurs préjugez. Tels sont l'avis aux Gentils de Clement Alexandrin, les trois livres de Theophile à Autolyque, le traité de Tatien contre les Grecs. Mais ce qui en attiroit le plus, étoit les miracles encore fréquens, la sainte vie des Chrétiens, & leur constance dans le martyre.

Act. II. 15. III. 12. XIII. 16. XIV. 14. XVII. 22.

Just. in Typh.

Quand quelqu'un demandoit à être Chrétien, on le menoit à l'évêque, ou à quelqu'un des prêtres, qui d'abord examinoit si sa vocation étoit solide & sincere; car on craignoit de profaner les mysteres, en les confiant à des personnes indignes; & de charger l'église de gens foibles & legers, capables de la deshonorer par leur chûte à la premiere persecution. On examinoit donc celui qui se présentoit, sur les causes de sa conversion, sur son état, s'il étoit libre, esclave, ou affranchi; sur ses mœurs & sa vie passée. Ceux qui étoient engagez dans une profession criminelle ou dans quelque autre peché d'habitude, n'étoient point reçûs, qu'ils n'y eussent effectivement renoncé. Ainsi on rejettoit les femmes publiques, & ceux qui en faisoient trafic; les gens de theâtre; les gladiateurs; ceux qui couroient

Const. Ap. 8. *cap.* 32. *S. Aug.* l. 1. *de serm. D. in mon.*

Conc. Eliber. can. 62

toient dans le cirque, qui dansoient ou chantoient devant le peuple; en un mot, tous ceux qui servoient aux spectacles, & ceux qui y étoient adonnez. Les charlatans, les enchanteurs & les devins; ceux qui donnoient des caracteres pour guerir ou préserver de certains maux, & qui faisoient métier de quelque autre espece de superstition. On ne recevoit point toutes ces sortes de gens, qu'ils n'eussent auparavant quitté leur mauvaise habitude, & on ne s'y fioit qu'aprés les avoir éprouvez quelque temps. Le zele de la conversion des ames ne rendoit pas les Chrétiens plus faciles à ceux qui vouloient se joindre à eux.

Celui qui étoit jugé capable de devenir Chrétien, étoit fait catécumene par l'imposition des mains de l'évêque, ou du prêtre commis de sa part, qui le marquoit au front du signe de la croix, en priant Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevroit, & qu'il se rendît digne de parvenir au saint baptême. Il assistoit aux sermons publics, où les infideles mêmes étoient admis: mais de plus il y avoit des catechistes qui veilloient sur la conduite des catécumenes, & leur enseignoient en particulier les élemens de la foy: sans leur expliquer à fonds les mystéres, dont ils n'étoient pas encore capables. On les instruisoit principalement des regles de la morale, afin qu'ils sçussent comment ils devoient vivre aprés leur baptême. Cette instruction de morale est le sujet du Pédagogue de Clement, qui avoit succedé au philosophe Pantenus dans l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire dans la charge d'instruire ceux qui vouloient être Chrétiens. Origene lui succéda, & se fit ensuite soulager par saint Heraclas, lui donnant d'abord le soin des premieres instructions. Eus. VI. hist. c. 15.

Le temps du catécumene étoit ordinairement de

Conc. Eliber. c. 42. Orig. in Luc. homil. 2.

de deux ans : mais on l'alongeoit ou on l'abregeoit suivant le progrés du catécumene. On ne regardoit pas seulement s'il apprenoit la doctrine, mais s'il corrigeoit ses mœurs, & on le laissoit en cet état jusques à ce qu'il fût entierement converti. De-là vient que plusieurs differoient leur baptême jusques à la mort. Car on ne le donnoit jamais qu'à ceux qui le demandoient ; quoyque l'on exhortât souvent les autres à le demander. Ceux qui demandoient le baptême, & qui en étoient jugez dignes, donnoient leurs noms au commencement du carême, pour être écrits sur la liste des compétans ou illuminez. Ainsi il y avoit deux ordres de catécumenes, les auditeurs & les compétans. Ceux-ci jeûnoient le carême, comme les fidéles, & joignoient au jeûne des prieres fréquentes, des genuflexions, des veilles, & la confession de leurs pechez. Cependant on les instruisoit plus à fonds, leur expliquant le symbole, & particulierement les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation ; on les faisoit venir plusieurs fois à l'église pour les examiner, & faire sur eux des exorcismes & des prieres en présence des fidéles. C'est ce que l'on appelloit les Scrutins ; que l'on a continué d'observer pendant plusieurs siecles, même pour les petits enfans ; & il en reste encore des vestiges dans l'office de l'église, particulierement dans la messe du mercredi de la quatriéme semaine de carême, où l'on lit l'Evangile de l'aveugle né.

Orig. in Cels. lib. 3. p. 142.

Tertull. de Bapt. 19. 20.

A la fin du carême on leur enseignoit l'oraison dominicale ; & on les instruisoit succintement des sacremens qu'ils alloient recevoir, & que l'on devoit leur expliquer plus au long ensuite. Cet ordre d'instruction se voit clairement par les catecheses de S. Cyrille de Jerusalem, & par la lettre du Diacre Ferrand à S. Fulgence,

tou-

touchant le baptême de l'Etiopien. Ceux que par toutes ces épreuves on trouvoit dignes du baptême, étoient nommez Elûs, & on les baptisoit solemnellement la veille de pâque, afin qu'ils ressuscitassent avec Jesus-Christ; ou la veille de la pentecôte, afin qu'ils reçûssent le saint Esprit avec les apôtres; car on leur donnoit en même temps la confirmation. Regulierement on ne baptisoit qu'à ces deux fêtes: le pape saint Leon condamne la pratique des évêques de Sicile, qui baptisoient à l'Epiphanie; & cette regle duroit encore au dixiéme siécle; mais on baptisoit en tout temps ceux qui se trouvoient en peril; comme lorsque la persecution étoit ouverte.

Ap. Fulg. Epist. 11. pag. 214.

Tertul. de Bapt. cap. 19. 20.

Epist. 4.

Conc. Tribur c. 12. an. 895.

Le jour du baptême étant venu, on amenoit le catécumene au baptistere, on le faisoit renoncer au demon, & à ses pompes: on l'interrogeoit sur la foi, & il répondoit en récitant le symbole des apôtres. Le baptême se faisoit ordinairement par immersion: on plongeoit trois fois les baptisez, & à chaque fois on nommoit une des personnes divines. Toutefois le baptême par aspersion étoit jugé suffisant en cas de necessité; comme pour les malades: mais le peuple nommoit Cliniques ceux qui avoient été ainsi baptisez dans le lit. On baptisoit les enfans des fidéles si-tôt qu'ils les présentoient; sans même attendre qu'ils eussent huit jours; & les parrains répondoient pour eux. Mais tous les nouveaux baptisez étoient nommez enfans, quelque âge qu'ils eussent. Au baptême on joignoit l'onction de l'huile sanctifiée sur l'autel. Les baptisez étoient presentez à l'évêque, & par sa priere & l'imposition de ses mains, ils recevoient le saint Esprit, c'est-à-dire la confirmation: mais ceux qui mouroient sans ce sacrement ne laissoient pas d'être tenus pour vrais fidéles. On faisoit manger

Tertull, Bapt. c. 19. 20.

Id. de Cor. 2. 3.

Cypr. Ep. 70. ad Januar.

Tertull in Prax. 6. 26.

Cypr. Epiph 69 al. 76. ad magn.

Id epist. 64. ad Fidum

Tertull. de Bapt. c 18.

Cypr. Ep. 70 ad Januar.

Id. Ep. 73. ad Jubaian

Tertull. de Resur. carn. c. 8.

ger aux nouveaux baptisez du lait & du miel, pour marquer l'entrée dans la vraye terre promise, & l'enfance spirituelle. Car c'étoit la premiere nourriture des enfans sevrez. Pendant la premiere semaine les Neophytes portoient la robe blanche, qu'ils avoient reçûë au sortir des fonds, pour marque de l'innocence qu'ils devoient garder jusques à la mort : & pendant cette même semaine, ils s'abstenoient du bain ordinaire, que l'on prenoit tous les jours dans les païs chauds. Il ne paroît pas que les adultes changeassent de nom ; puisque nous voyons plusieurs Saints dont les noms venoient de faux dieux, comme Denis, Martin, Démetrius. Mais pour les enfans, on leur donnoit volontiers les noms des apôtres ou quelques noms pieux tirez des vertus & de la créance : comme en grec Eusebe, Eustache, Hesychius, Gregoire, Athanase ; en latin Pius, Vigilius, Fidus, Sperantius, & les autres qui devinrent si frequens depuis l'établissement du christianisme. Les nouveaux baptisez étoient aidez par ceux qui les avoient presentez au baptême, & par des prêtres qui les observoient encore longtemps pour les dresser à la vie chrétienne.

De Bapt. har. ad Cypr.
Tertull. de cor. c. 3 & 1. in Marc. c. 14.
De Cor. c. 3.
Dionys. Alex. ap. Eus. VIII. c. 20.
Chrys. in Gen. hom. 21.

Ils commençoient donc à mener une vie nouvelle, toute interieure & toute surnaturelle, & à trouver facile ce qui leur paroissoit impossible auparavant. La premiere & la principale de leurs occupations étoit la priere, qui est aussi celle que saint Paul recommande en premier lieu ; & comme il exhorte à prier sans cesse, suivant le precepte de Jesus Christ, ils employoient toutes sortes de moyens pour n'interrompre que le moins qu'il étoit possible, l'application de leur esprit à Dieu & aux choses celestes. Ils prioient en commun le plus qu'ils pouvoient, persuadez que plus de personnes s'unissent

VI. Priere.
Cypr. ad Donat.
1. Tim. II. 18.
1. Thess. v. 17.
Ignat. ep. ad Ephes. & al.

nissent ensemble pour demander à Dieu les mêmes graces, plus ils ont de force pour les obtenir, suivant la parole du Sauveur : *Si deux de vous s'accordent ensemble sur la terre, quoiqu'ils demandent, il leur sera donné par mon pere qui est dans les cieux. Car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis là au milieu d'elles.* Saint Ignace recommande à saint Polycarpe que les assemblées soient frequentes ; & l'exhorte à y chercher chacun des fideles par son nom. De plus la presence des pasteurs donne plus d'autorité a ces prieres, & on s'excite par les exemples réciproques de ferveur & de modestie.

Tertull. apol. c. 39. Matt. XVIII. 19. 20.

Les prieres publiques où ils assistoient le plus, étoient celles du matin & du soir, que nous apellons aujourd'hui laudes & vêpres. On les exhortoit à consacrer ainsi le commencement & la fin de la journée, & à ne point s'en excuser pour les occupations temporelles, qui ne doivent être que l'accessoire des spirituelles. Les matines, que nous appellons laudes, à cause des pseaumes de loüanges que nous y chantons, semblent avoir succedé au sacrifice du matin de l'ancienne loi. C'est encore une des parties les plus solemnelles de l'office, comme il paroît par les commemoraisons, le luminaire & l'encens. Les vêpres tiennent la place du sacrifice du soir, & sont instituées pour sanctifier le commencement de la nuit. On les nommoit quelquefois *lucernarium*, la priere des lampes, parce que c'étoit l'heure où l'on commençoit à les allumer ; & nous y chantons des hymnes qui sont mention de la lumiere & du souper qui suivoit cette priere. Il étoit ordinaire de se donner le baiser de paix aprés la priere publique. Ceux qui ne pouvoient s'y trouver, les malades, les prisonniers, les voyageurs, s'assembloient en par-

Const. ap. 2. 59.

O lux beata Trinit. Lucis creator opt. Conditor alme sid. Verg. mundi vespere. Ad cœnam agni prov.

Q ticulier

ticulier le plus qu'il étoit possible ; & s'ils étoient seuls, ils ne laissoient pas de prier aux heures marquées.

Tertull. orat. c. 13.

Outre les matines & les vêpres, on prioit encore à tierce, à sexte, à none, & pendant la nuit. Clement Alexandrin, Tertullien & S. Cyprien marquent expressément toutes ces prieres : ils les établissent par les exemples de l'ancien & du nouveau testament, & en rendent des raisons mysterieuses. Origene veut que l'on prie au moins trois fois le jour ; le matin, à midi, le soir, & encore la nuit. On se tournoit à l'orient pour prier ; & la posture ordinaire étoit de lever la tête & les mains au ciel. Les heures de la priere se comptoient suivant l'usage des Romains, qui divisoient tout le jour, depuis le lever jusques au coucher du soleil, en douze heures égales en chaque jour, mais inégales suivant que les jours étoient plus longs ou plus courts. La nuit étoit aussi divisée en douze heures & en quatre parties, que l'on nommoit veilles ou stations ; parce qu'à la guerre on ne relevoit les gardes que quatre fois. Ainsi pour nous regler sur les jours de l'équinoxe, on comptoit prime, ou la premiere heure, depuis six heures du matin jusques à sept, tierce à neuf heures, sexe à midi, none à trois heures, la douziéme heure ou le vêpre à six heures du soir ; de sorte que l'on prioit pendant le jour de trois heures en trois heures.

V. Baron. an. 34. n. 251. &c. Const. ap. VIII. 34. 35. &c. Clem. Alc. 7. strom. p. 719. 722. Tert. adv. Psych. c. 10. Cypr. de orat. dom. in fine. Orig. de orat. c. 33. Clem. 7. strom. p. 724. 6. Martial. IV. epigr. 8.

On se relevoit même pour prier au milieu de la nuit, suivant l'autorité du pseaume, & l'exemple de saint Paul, lorsqu'il étoit en prison, aprés avoir été foüetté avec Silas. Clement Alexandrin, Tertullien & Origene font mention de cette priere de la nuit : S. Cyprien la recommande ; & cette coûtume de veiller en prieres est loüée par tous les Peres, comme tres-utile pour mortifier

Baron. an. 57. n. 68. &c. Ps. 118. 62. Act. XVI. 25. Clem. 7. strom. p. 7. 18. 2.

le

le corps, & pour élever l'esprit à Dieu dans le temps le plus tranquille. On recommandoit même de profiter des intervalles du sommeil, pour méditer les pseaumes & l'oraison dominicale. On recommandoit de réciter le symbole tous les matins, & à toutes les occasions de peril.

Pæd. c. 9. Tertull. 2. ad uxor. c. 4. Cypr. de orat. in fine.

Enfin pour renouveller plus souvent l'attention à Dieu, & approcher le plus qu'ils pouvoient de l'oraison continuelle, ils faisoient des prieres particulieres à chacune de leurs actions, suivant ce précepte de saint Paul: *Que toutes vos actions & toutes vos paroles se fassent au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, rendant graces par lui à Dieu le Pere.* Ainsi tous les travaux, comme le labour, les semailles, la moisson & la récolte des fruits commençoient & finissoient par des prieres. On prioit en commençant à bâtir une maison ou à l'habiter, à faire une piece d'étoffe ou un habit, ou à s'en servir; & ainsi de toutes les autres choses les plus communes. Nous voyons des exemples de ces prieres en plusieurs benedictions qui sont encore dans les rituels. La salutation au commencement d'une lettre & dans les autres rencontres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, mais une priere. Pour les moindres actions, ils se servoient du signe de la croix, comme d'une benediction plus abregée. Ils le marquoient sur le front, & l'employoient presque à tous momens; c'est-à-dire toutes les fois qu'il falloit entrer, sortir, marcher, s'asseoir, se lever, se coucher s'habiller, se chausser, boire, manger; & ainsi du reste. Dans les occasions de tentation, ils y ajoûtoient le souffle, pour chasser le demon.

Chrys. hom. 26. in acta 14. in ep. ad Rom. Aug. hom. 42. Ambros. lib. 3. de virg. Coloss. III. 17.

Chrys. hom. 5. in ep ad Thess.

Tertull. de cor c. 2. S. Cir. Hierosol. Catech. 4. de Ascens. & 13. circa fin. Tertul. ad uxor. 5.

VII. Etude de l'écriture sainte.

Le corps des prieres a toûjours été les pseaumes, qui étant prononcez gravement & distinctement, étoient d'une grande instruction; puisqu'ils renferment en abregé tout ce que con-

tiennent les autres livres sacrez, & donnent des modeles des sentimens qu'un homme de bien doit avoir dans tous les differens états de la vie. On y joignoit toûjours quelque lecture des autres livres saints ; d'où sont venus les petits chapitres des heures. Comme les prieres nocturnes étoient les plus longues, elles étoient accompagnées de plus de lectures ; & comme la messe est la partie la plus solemnelle de tout l'office, c'est aussi celle où il y avoit le plus d'instruction. On ne lisoit comme écritures divines, que celles qui étoient dans le canon ; c'est à dire celles que la tradition constante des églises autorisoit : & l'on nommoit apocryphes, c'est à dire, cachées ou obscures, celles que quelques particuliers y vouloient ajoûter. De peur que les livres ecclesiastiques ne fussent alterez par la temerité des copistes, on y mettoit quelquefois une protestation, où l'on conjuroit par le jugement de Dieu celui qui transcriroit, de le faire fidellement. Saint Irenée l'a fait à la fin de son épître à Florin : & telle est la menace que nous voyons à la fin de l'Apocalypse.

Athanas. epist. ad Marcellin.

V. Orig. ad Afric. p. 219. & in Matth. XXIII. hom. 26.

Eus. 20. hist.

Apoc. XXII 18.

L'église n'étoit pas seulement la maison de priere, mais l'école du salut. L'évêque expliquoit l'Evangile, & les autres livres sacrez, avec l'assiduité d'un professeur, quoi qu'avec plus d'autorité ; d'où vient que dans le style des anciens, le nom de docteur ne s'applique gueres qu'aux évêques. Ils instruisoient & publiquement dans l'assemblée des fideles, & par les maisons, comme dit saint Paul ; & ils accommodoient leurs instructions à chaque genre de personnes, comme il est marqué dans les épitres à Tite & à Timothée. Ils faisoient profession de ne rien dire d'eux-mêmes, de n'être point curieux, de ne rien chercher aprés l'Evangile : mais de rapporter fidellement ce qu'ils avoient appris de leurs

Act. XX. 20. Ignat. ep. ad Polycarp.

Tertull. præs. c. 8. S. Iren. ad Florin. ap. Eus. V. hist. 20.

peres,

peres, c'est-à-dire des prêtres & des évêques plus anciens, par une tradition qui remontoit sans interruption jusques aux apôtres. Ils imprimoient dans l'esprit des fideles une grande horreur de toute sortes de nouveauté, principalement dans la doctrine; en sorte que si les particuliers entendoient quelque discours contraire à leur foy, ils ne s'amusoient pas à le contredire, laissant ce soin à leurs pasteurs; mais ils bouchoient leurs oreilles, & s'enfuyoient. De-là vient que tant d'heresies qui s'éleverent dans les premiers siecles, furent condamnées la plûpart sans conciles & sans jugemens en forme, dont nous ayons connoissance. Les pasteurs catholiques étoient tous d'accord de la tradition, & les peuples inviolablement attachez à leur doctrine.

S. Clem. Al. strom. 1. init. Pap. apud. Eus. hist. III. cap. 8. S. Iren lib. III. c. 3. 4. & ap. Eus. V hist. c. 20 Ignat. ep. ad Trall. & al.

Les fideles étudioient encore la loi de Dieu chacun en son particulier, & la meditoient jour & nuit. Ils relisoient dans leurs maisons ce qu'ils avoient oüi lire à l'église, & s'imprimoient dans la mémoire les explications du pasteur, s'en entretenant les uns avec les autres; sur tout, les peres avoient soin de faire ces répetitions dans leurs familles. Car chacun dans la sienne étoit comme un pasteur particulier, qui présidoit aux prieres & aux lectures domestiques, instruisoit sa femme, ses enfans & ses serviteurs, les exhortoit familierement, & les entretenoit dans l'union de l'église, par la soumission parfaite qu'il avoit à son pasteur. Ce que je dis des peres, doit aussi s'entendre des meres. Saint Basile & saint Grégoire de Nysse son frere, faisoient gloire d'avoir conservé la foi qu'ils avoient apprise de leur ayeule sainte Macrine, instruite par saint Grégoire Thaumaturge, & là semble se rapporter l'éloge que saint Paul donne à la foi de la mere & de l'ayeule de saint Timothée. Une marque du grand soin qu'avoient les peres &

Const. Apost. 4. c. 10.

Basil Epist. 64. 73. 79. Greg vita Macr. jun. 2. Tim. 1. 5.

& les meres de bien instruire leurs familles, est que l'on ne voit dans toute l'antiquité aucun vestige de catechisme pour les enfans, ni aucune instruct ō publique pour ceux qui avoient été baptisez avant l'âge de raison. Les maisons particulieres étoient alors des églises, dit saint Chrysostome.

Chrysost. hom. 15. in Ep. ad Cor.

Plusieurs Chrétiens, même entre les laïques, savoient l'Ecriture sainte par cœur, tant ils la lisoient assidûment. Ils la portoient d'ordinaire sur eux, & on a trouvé plusieurs Saints enterrez avec l'Evangile sur la poitrine. Saint Chrysostome témoigne qu'encore de son temps plusieurs femmes le portoient pendu à leur col, que l'on se lavoit les mains pour prendre les livres sacrez : que chacun composoit son exterieur, que les hommes se tenoient tête nuë, & que les femmes se couvroient par respect. Car elles ne lisoient pas moins l'Ecriture que les hommes. On voit des saintes martyres, qui dans la persécution de Diocletien, ayant été obligées de tout abandonner, & se retirer dans des cavernes, ne regrettoient que les livres sacrez ; qu'elles n'avoient plus la consolation d'étudier jour & nuit comme auparavant.

In Matth. hom. 72.

In Joan. hom. 53. Mor.

Acta. SS. Agapes, &c.

Les Chrétiens lisoient encore les écrits des évêques & des auteurs ecclesiastiques. Car il y en eut grand nombre de celebres dés ces premiers siecles. Eusebe nous en nomme environ quarante, sans ceux qui n'avoient pas mis leurs noms à leurs ouvrages, ou dont il ne parle qu'en general. Il est vrai que nous en avons perdu la plus grande partie. Ce n'est pas que la plûpart des évêques ne fussent détournez de faire des livres, par leur humilité, par la crainte de divulguer les mysteres, par leurs grandes occupations, & par les persecutions qui ne les laissoient pas même vivre long-temps. Mais il falloit toûjours écrire des lettres pour diverses affaire,

Eus. IV. & V. hist.

Ex script. electa n. 27 post Clem. Alex.

faires, & défendre la religion contre les heretiques & les payens. D'ailleurs il y avoit tant de ſavans, tant de philoſophes & d'orateurs par tout l'empire, principalement en Grece & en Orient, qu'il ſe trouvoit toûjours parmi les Chrétiens un grand nombre de bons écrivains.

On recommandoit aux fideles de s'abſtenir des livres des payens, comme étant capables de renverſer la foi des foibles, & d'ailleurs inutiles : *Car que vous manque-t-il dans la loi de Dieu ?* diſoit un ancien auteur. *Si vous voulez de l'hiſtoire, vous avez les livres des Rois. Si vous voulez de la philoſophie & de la poëſie, vous avez les prophetes, Job, les proverbes, où vous trouverez plus d'eſprit que dans tous les poëtes & les philoſophes, parce que ce ſont les paroles de Dieu, qui eſt le ſeul ſage. Si vous aimez les cantiques, vous avez les pſeaumes. Si vous cherchez les antiquitez, vous avez la Geneſe. Enfin la loi du Seigneur vous fournit des preceptes & des avis ſalutaires.* Les évêques & les prêtres ne laiſſoient pas de lire les livres profanes, & de les employer utilement, pour combattre les Gentils par l'autorité de leurs poëtes & de leurs philoſophes. Ils faiſoient profeſſion d'embraſſer toutes les veritez, quelque part qu'elles ſe trouvaſſent écrites, comme leur appartenant, puis qu'ils étoient les diſciples de JESUS-CHRIST, qui eſt le Verbe, *Logos*, c'eſt à dire, la ſouveraine raiſon. Origene ſe ſervoit utilement de toutes les ſciences humaines pour attirer les gens d'eſprit à la religion.

Conſt. Apoſt. 1.6.

S. Clem. Al. 1 ſtrom.

Greg. Taum. in Orig. p. 55.

VIII. Travail. Profeſſions.

Conſt. Apoſt. 1. 4.

C'étoit particulierement aux riches que l'on recommandoit de lire aſſiduëment l'écriture pour éviter l'oiſiveté & la curioſité. Les autres faiſoient des métiers, pour gagner de quoi vivre, payer leurs dettes, & faire l'aumône : mais ils choiſiſſoient les métiers les plus inno-

innocens, & qui s'accomodoient le mieux avec la retraite & l'humilité. Plusieurs même d'entre les riches se reduisoient à la pauvreté volontaire, en distribuant leurs biens aux pauvres ; principalement dans les temps de persecution, pour se preparer au martyre. Les premiers disciples des apôtres qui travaillerent aprés eux à la propagation de l'évangile, en usoient de même par un motif encore plus relevé. Ils vendoient leurs biens, & en donnoient le prix aux pauvres, afin d'aller avec plus de liberté prêcher la foi de tous côtez dans les pays les plus éloignez. Plusieurs Chrétiens travailloient de leurs mains simplement pour éviter l'oisiveté. Car il étoit fort recommandé de fuir ce vice entre les autres, & ceux qui en sont les plus inseparables ; sçavoir, l'inquietude, la curiosité, la médisance, les visites inutiles, les promenades, l'examen de la conduite d'autrui. Au contraire, on exhortoit chacun à demeurer en repos & en silence, occupé à quelque travail utile; principalement aux œuvres de charité envers les malades, envers les pauvres & tous les autres qui avoient besoin de secours.

Eus. hist. III. 37.

2. Thess. 3. 6. &c. Cass. de sp. Acced. c. 7. Const. Apost. l. 4. 2. ult. Clem. Alex Pædag. 3. c. 10.

La vie chrétienne étoit donc une suite continuelle de priere, de lecture & de travail, qui se succedoient selon les heures, & n'étoient interrompus que le moins qu'il se pouvoit par les necessitez de la vie. Mais quelque occupation qu'ils eussent, ils regardoient toûjours comme l'accessoire de la Religion, qu'ils comptoient pour le principal, & pour l'unique affaire qui les devoit occuper toute leur vie. Leur profession étoit d'être Chrétiens purement & simplement : ils ne prenoient point d'autre qualité : & quand les juges les interrogeoient sur leur nom, leur pays, leur condition ; ils disoient pour toute réponse : *Je suis Chrétien.*

Const. Apost. 2. 62. 63.

Ils n'aimoient pas les professions qui occupent ou dissipent trop, le trafic, la poursuite des affaires, les charges publiques; & toutefois ils demeuroient dans les emplois où ils étoient avant leur baptême, quand ils n'avoient rien d'incompatible avec la pieté. Ainsi on n'obligeoit point les gens de guerre à quitter le service quand ils se faisoient Chrétiens: on leur faisoit seulement observer la regle, qui leur est donnée dans l'Evangile: de se contenter de leur paye, & ne point faire de concussions ni de fraudes. Il y avoit grand nombre de soldats Chrétiens; témoin la légion fulminante du temps de Marc-Aurele, & la Thebéenne, qui souffrit le martyre tout entiere avec saint Maurice son tribun sous Maximien Herculius. La discipline militaire des Romains, qui se maintenoit encore, consistoit principalement dans la frugalité, dans le travail, dans l'obéïssance & la patience; toutes vertus fort à l'usage des Chrétiens. Ils évitoient pourtant quelque fois de s'enroller, ou même quittoyent le service, pour ne point prendre part aux superstitions des payens, de manger des viandes immolées, d'adorer les enseignes où il y avoit des idoles: de jurer par le genie de l'Empereur, de se couronner de fleurs aux pompes profanes.

Orig. Cont. Cels. 8. in fi. *Tertull. de cor. c. 11.* *Luc. 11 1. 4.* *Tertull. Apol. 6. 37.* *Acta. S. Maximil.* *Acta. S. Marcelli Centur.* *Tertull. de Coron.*

IX. Jeûnes. Mœurs des Israëlites. n. 18. 21.

Les Chrétiens jeûnoient plus souvent que les Juifs mais la maniere de jeûner étoit à peu prés la même, renfermant les marques naturelles d'affliction. L'essentiel étoit de ne manger qu'une fois le jour vers le soir; c'est-à-dire ne faire qu'un souper: s'abstenir du vin & des viandes les plus délicates, ou les plus nourrissantes; & passer la journée dans la retraite & la priere. Le livre du pasteur, si respecté des anciens, dit que ce jour-là on doit commencer dés le matin à se retirer pour prier; que l'on ne doit prendre que

Simil. v. 11. 3.

du pain & de l'eau, & donner aux pauvres ce que l'on dépenseroit de plus. En effet on joignoit toûjours l'aumône au jeûne ; & le jeûne même fournissoit de quoi la faire en retranchant une partie de la dépense ordinaire. On croyoit rompre le jeûne en buvant hors le repas. Saint Fructueux Evêque de Tarragone allant au martyre refusa un breuvage qu'on lui offroit pour le fortifier : en disant qu'il n'étoit pas encore l'heure de rompre le jeûne. C'étoit un vendredi à dix heures du matin. Dans les premiers temps on ne comptoit pour jeûnes d'obligation dans la loi nouvelle, que ceux qui précedoient la pâque ; c'est-à-dire le carême. L'église les observoit en mémoire de la passion de Jesus-Christ, appliquant ainsi ce qu'il avoit dit : qu'elle jeûneroit quand son Epoux lui seroit ôté. Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de devotion : le mercredi de chaque semaine : les jeûnes commandez par les évêques pour les besoins extraordinaires des églises : ceux que chacun s'imposoit par sa devotion particuliere. Le jeûne du mercredi & du vendredi, autrement de la quatriéme & sixiéme férie, se nommoit station, nom tiré des factions militaires, & appliqué souvent aux autres jeûnes de devotion. Les jeûnes de ces deux jours étoient encore fondez sur la passion de Jesus-Christ, parce que le mercredi on tint conseil contre lui, & le vendredi il mourut.

Acta S. Fruct. Hist. Eccles. lib. VIII. n. 46.

Tertull. de Jejun. c. 2.

Const. Apost. v. c. 18

Matth. IX. 15.

Marc. II. 20.

Tertull. ib. c. 13.

Epist. canon. Petri. Alex. c. 15.

Ces jeûnes étoient differens, & on en comptoit de trois sortes. Les jeûnes de station, qui ne duroient que jusques à none, en sorte que l'on mangeoit à trois heures aprés midi : on les nommoit aussi demi-jeûne. Le jeûne de carême, qui duroit jusques à vêpres, c'est-à-dire, environ six heures du soir, & le coucher du soleil. Le jeûne double ou renforcé *superpositio*, dans

V. Vales. in Eus. v. hist. c. 24.

Cang. gloss. v. superpos.

dans lequel on passoit un jour entier sans manger. On jeûnoit ainsi le samedi saint : quelques-uns y joignoient le vendredi : d'autres passoient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte, sans prendre de nourriture ; chacun selon ses forces. On observoit ce jeûne double en Espagne tous les samedis, & de plus un jour de chaque mois, excepté Juillet & Aoust. La raison de jeûner jusques à none étoit pour honorer l'heure de la mort de Jesus-Christ, & jusques à vêpres pour honorer sa sepulture.

Epist. can. Dionys. Alex. tom. 1. conc. p. 832.
Conc. Elibe. c. 23. 26.
Tertull. Jejun. c. 10.

Les degrez d'abstinence étoient encore differens. Les uns observoient l'homophagie, c'est-à-dire, de ne rien manger de cuit : d'autres la xerophagie, c'est-à-dire, qu'ils se réduisoient aux viandes seches, s'abstenant non-seulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & succulents, & ne mangeant avec le pain que des noix, des amandes, & des fruits semblables : d'autres se contentoient de pain & d'eau. On recommandoit la xerophagie, principalement dans les temps de persecution, pour se préparer au martyre. Quelques-uns même, outre la semaine sainte, passoient plusieurs jours sans manger, & quelquefois jusques à dix soleils, comme parle Lucien, témoin non suspect. Car dans ces jeûnes continuez extraordinairement, on comprenoit même les dimanches dans lesquels regulierement il n'étoit pas permis de jeûner.

Tertull. Jejun. c. 13.
Ibid. c. 9.
Iren. ap. Eus. v. hist. c. 24.
Luc. Philopatr.
Petr. Alex c. 15.

Je sçai que l'on est aujourd'hui peu touché de ces exemples. On croit que ces anciennes austeritez ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affoiblie depuis tant de siécles, on ne vit plus si long temps, les corps ne sont plus si robustes. Mais je demanderois volontiers des preuves de ce changement. Car il n'est point ici question des temps heroïques de la Gre-

ce, ni de la vie des Patriarches ou des hommes d'avant le déluge : il s'agit du temps des premiers empereurs Romains, & des auteurs Grecs & Latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis seize cens ans Deslors & long-tepms devant, elle étoit bornée à soixante-dix ou quatre-vingt ans. Dans les premiers siecles du Christianisme, quoi qu'il y eût encore quelques Grecs & quelques Romains qui pratiquassent les exercices de la gymnastique pour se faire de bons corps; il y en avoit encore plus qui s'affoiblissoient par les débauches; particulierement par celles qui ruinent le plus la santé, & qui font qu'aujourd'hui plusieurs d'entre les Levantins vieillissent de si bonne heure. Cependant de ces débauchez d'Egypte, & de Syrie, sont venus les plus grands jeûneurs, & ces grands jeûneurs ont vêcu plus long-temps que les autres hommes. Il est vrai que dans les pais chauds le jeûne est moins penible; mais on ne laisse pas de voir de grands exemples d'abstinence en Gaule, & dans des pais plus froids; & cela plus de mille ans aprés les apôtres; car l'ancienne regle du jeûne à duré jusques au temps de S. Bernard, comme nous verrons dans la suite.

Psal. lxxxix.10

Les Chrétiens aussi-bien que les Juifs regardoient le jeûne comme un état d'affliction; il est vrai que les Juifs l'appliquoient souvent à satisfaire la tresteste naturelle; causée par la perte d'une personne chere, ou par quelque autre malheur purement temporel; les autres nations en usoient de même, & nous voyons de semblables marques de deüil chez les Grecs & chez les Romains. Mais les Chrétiens appliquant tout aux choses spirituelles, employoient ces marques exterieures d'affliction, pour exciter la tristesse qui opere le salut; c'est à dire, la com-

2. Cor. 7 10

ponction des pechez. Saint Cyprien veut qu'un pecheur pleure la mort de son ame, au moins comme la perte d'une personne chere ; & saint Chrysostome se sert de la même comparaison. Ils regardoient encore le jeûne comme utile à prevenir les tentations, en affoiblissant le corps, & le soûmettant à l'esprit. C'étoit donc une suite du jeûne de s'éloigner de toutes sortes de plaisirs, même permis. Les personnes mariées vivoient en continence. On observoit plus de retraite & de silence, on étoit plus assidu à l'église, on prioit & on lisoit beaucoup plus.

Cypr. de lapſ.

Chryſ. de compun. &.

X. Repas.

Mais le jeûne à part, les repas des Chrétiens étoient toûjours accompagnez de frugalité & de modestie. On leur recommandoit de ne pas vivre pour manger ; mais de manger pour vivre. C'est saint Clement Alexandrin qui le dit, de ne prendre de nourriture que ce qu'il faut pour la santé & la force necessaire au travail ; de renoncer à toutes les viandes exquises, à l'appareil des grands repas, & à tout ce qui a besoin de l'art des cuisiniers. Ils prenoient à la lettre, & comme une regle generale cette parole de saint Paul : ***Il est bon de ne point manger de chair & de ne point boire de vin.*** C'étoit principalement aux femmes & aux jeunes gens que l'on recommandoit l'abstinence du vin ; & ceux qui en bûvoient y mettoient toûjours beaucoup d'eau. S'ils mangeoient de la chair de quelques animaux, c'étoit plûtôt du poisson ou de la volaille, que de la grosse viande des bêtes à quatre pieds, qu'ils estimoient trop succulente & trop nourrissante ; mais toûjours ils s'abstenoient du sang & des viandes suffoquées, suivant la decision du concile des apôtres, qui s'est observée pendant plusieurs siecles. Plusieurs donc ne vivoient que de laitages, de fruits ou de legumes. Encore trouvoient-ils les legumes, comme

S. Clem. Alex. 2. Pedag. 1.

Rom. xiv. 21.

Hier. ad Furiam. Clem. 2. Pædag. 2

Prud. hymn. ante cib.

Act. xv. 19

Min. Fel.

les pois, les féves, les lentilles, trop nourrissantes pour ceux qui vouloient dompter leur chair: ils les reduisoient aux simples herbes avec le pain & l'eau; prenant encore à la lettre ce passage de saint-Paul: *Que celui qui est foible mange des herbes.* On remarque de l'apôtre saint Mathieu qu'il ne vivoit que d'herbes, de bourgeons & de graines.

Clem. Alex. 2. Pad. c. 1. Rom. XIV. 2.

Il est vrai que cette abstinence n'étoit pas si extraordinaire alors qu'elle seroit aujourd'hui. Quoi que le luxe des tables fût excessif, comme l'on voit dans les auteurs Grecs & Latins de ce temps-là, particulierement dans Athenée, il n'étoit pas venu au point où il est aujourd'hui parmi nous. Les Egyptiens & plusieurs autres Orientaux gardoient encore leurs abstinences superstitieuses. L'abstinence des Pythagoriciens étoit fort estimée; comme il paroît par l'exemple d'Apollonius de Tyane, & par les écrits de Porphyre. Horace, tout Epicurien qu'il étoit, compte pour son ordinaire des legumes & des herbes, & ne promet autre chose à son ami qu'il prie à souper. L'empereur Auguste vivoit le plus souvent de pain bis, de fromage, de figues, de dattes, de raisins, de petits poissons. On trouvera une infinité d'exemples semblables. Il étoit ordinaire de ne faire par jour qu'un grand repas, le soir aprés que toutes les affaires étoient expediées, & que chacun étoit retiré chez soi: c'étoit le souper ou la cene. Pour ce qu'ils appelloient *prandium*, c'étoit plûtôt un déjeûner, qu'un dîner à nôtre maniere; puis que ce n'étoit qu'un repas leger, pour se soutenir le long de la journée; & plusieurs n'en faisoient point. On compte entre les excés de Vitellius, qu'il faisoit souvent quatre repas, & toûjours trois.

Inde domum me, ad porri & ciceris refero laganique catinum. *Lib. 1. sat.* Nec modica cœnare times olus omne patella. *1. Ep. 5.* *Suet. in Aug. 76.* Pransus non avidè, quantùm interpellet inani ventre diem durare. *Hor. 1. sat. 6.* *Suet. in Vitell. c. 13.*

Les Chrétiens vivoient au moins comme les Payens les plus sages; & par consequent n'usoient

soient que de viandes fort simples, plûtôt de ce qui se mange sans feu & sans aprêt, que ce qu'il faut cuire; & ne faisoient au plus que deux repas: condamnant absolument, suivant la doctrine des apôtres, ces collations apres souper, appellées commessations, qui fa soient passer les nuits en débauches. Le repas quelque simple & quelque leger qu'il fût, étoit precedé & suivi de grandes prieres, dont nous avons encore une formule entre les prieres ecclesiastiques; & Prudence à fait deux hymnes sur ce sujet, où l'esprit de ces premiers siecles est bien marqué.

Clem. Alex. Pæd. II. c. I.
Gal. v. 21. Rom. XIII. 13. I. P. t. IV. 3.
Cathemerin. 3. 4.

Il étoit ordinaire en ces temps-là de faire lire pendant le repas. Pline n'y manquoit jamais; & Juvenal invitant un de ses amis à souper avec lui, promet de faire lire Homere & Virgile. Les Chrétiens faisoient lire l'écriture sainte, & chantoient des cantiques spirituels & des airs graves, au lieu des chansons profanes & des bouffonneries, dont les Payens accompagnoient leurs festins. Car ils ne condamnoient ni la musique, ni la joye, pourvû qu'elle fût sainte, & qu'elle eût Dieu pour objet. Ils ne mangeoient point avec les heretiques & les autres excommuniez, ni même avec les catecumenes; mais ils mangeoient quelquefois avec les infideles, pour ne pas rompre avec eux toute societé.

Plin. III. ep. 5.
Sat. XI.
Clem. II. Pædag. 4. & strom. 6. p. 659.
I. Cor. v 6. &c.
Ibid. x. 17.

XI. Modestie & serieux des Chrétiens.

Tout le reste de la vie des Chrétiens étoit du même air de modestie. Ils ne faisoient cas que de de la grandeur & de la noblesse interieure; ils n'estimoient que les richesses spirituelles. Ils condamnoient tout ce que le luxe avoit introduit dans cette richesse prodigieuse de l'empire Romain; comme la dépense en grands bâtimens ou en meubles precieux, les tables d'yvoire, les lits d'argent garnis d'étoffes de pourpre & d'or, la vaisselle d'or & d'argent cizelée & ornée de pierreries. Voici les meubles que les persecuteurs

Clem. Alex. II. Pædag. I.

Acta martyr. Nicom. apud Bar. an. 29.

trouvérent dans la chambre où sainte Domnevie ge fort riche de Nicomedie, vivoit enfermée avec l'eunuque saint Inde. Une Croix, les actes des Apôtres, deux nattes sur le plancher, un encensoir de terre, une lampe, un petit coffre de bois où ils gardoient le saint Sacrement pour se communier.

Clem. 2. Pædag. c. 10. p. 201.

Vopisc Aurel. p. 214. D.

Clem. Alex. 11. Pædag. c. 10. 11. 12. & 111. c. 1. 2. 3. &c.

Const. Apost. 1. c. 3. & 29. v.

Ap. Euseb. v. hist. 18.

Les Chretiens rejettoient les habits de couleur trop éclatante : mais saint Clement d'Alexandrie recommandoit le blanc, comme symbole de pureté ; & c'étoit la couleur ordinaire chez les Grecs & les Romains. Les Chrétiens rejettoient aussi les étoffes trop fines, sur tout la soye, lors encore si rare, qu'elle se vendoit au poids de l'or ; les bagues, les joyaux, la frisure des cheveux ; les parfums, l'usage trop frequent des bains, la trop grande propreté ; en un mot tout ce qui peut exciter l'amour sensuel & la volupté. Prudence compte pour la premiere remarque de la conversion de saint Cyprien, le changement de l'exterieur, & le mépris de la parure. Apollonius, ancien auteur ecclesiastique, fait ce reproche aux Montanistes, en parlant de leurs prétendus prophetes : *Dites moi, un Prophete se teint il le poil ? aime-t-il les ornemens ? jouë-t-il aux dez ? prête-t-il à usure ? Qu'ils disent si cela est permis ou non : je montreray qu'ils le font.* Un martyr pour convaincre d'imposture un faux Chrétien, representoit aux Juges que ce trompeur étoit frisé, & qu'il aimoit les barbiers ; qu'il regardoit les femmes avec trop d'application ; qu'il mangeoit beaucoup, & sentoit le vin. Tout l'exterieur des Chrétiens étoit severe & negligé, au moins simple & serieux. Quelques uns quittoient l'habit ordinaire, pour prendre celui des philosophes, comme Tertullien & S. Heraclas disciple d'Origene.

Act. S. Seb. apud Baron. an. 289. n. 16. 17.

Tertull. de pall.

Euseb. vi. hist. 20.

Il y avoit peu de divertissemens à leur usage. Ils fuyoient tous les spectacles publics, soit du theâtre, soit de l'amphiteâtre, soit du cirque. Au theâtre se joüoient les tragedies & les comedies; à l'amphiteâtre se faisoient les combats des gladiateurs ou de bêtes; le cirque étoit pour les courses des chariots. Tous ces spectacles faisoient partie du culte des faux dieux, & des pompes du démon: c'étoit assez pour en bannir les Chrétiens; mais ils les regardoient encore comme une grande source de corruption pour les mœurs. On ne doit point aimer, dit Tertullien, les images de ce que l'on ne doit point faire. Le theâtre étoit une école d'impudicité; l'amphitheâtre de cruauté: les Chrétiens en étoient si éloignez, qu'ils ne vouloient pas même voir les executions de justice. Tous ces jeux fomentoient toutes sortes de passions. Ceux même du cirque, qui paroissoient les plus innocens, sont détestez par les Peres, à cause des factions qui y regnoient; & qui produisoient tous les jours des querelles & des animositez furieuses, souvent même des combats sanglants. Enfin ils blâmoient la grande dépense de ces spectacles, l'oisiveté qu'ils fomentent, la rencontre des hommes & des femmes, qui s'y trouvent mêlez & disposez à se regarder avec trop de liberté & de curiosité.

Const. Apost. II. 62. Tertul. de sp. 8. Cypr. ep. 1. De spect. c. 21. Athenag. ap. st. p. 38. August. VI. conf. c. 7.

Clem. III. Pædag. 11. Cypr. de oper. & eleem. Ovid. de arte am. lib. I. v. 89.

Les Chrétiens condamnoient aussi les dez & les autres jeux sedentaires, dont le moindre mal est d'entretenir la faineantise. Ils blâmoient les grands éclats de rire, & tout ce qui les excite: les actions & les discours ridicules, les contes plaisans, les bouffonneries, les badineries, & à plus forte raison ils rejettoient toutes sortes de gestes & de discours deshonnêtes. Ils ne vouloient pas même qu'il y eût rien dans la vie des Chrétiens d'indécent, de bas, & d'indigne d'hon-

Clē. Pæd. III. c. 11. Apollon. ap. Euseb. l. v. cap. 18. Idem 11. Pædag. c. 6. 7. Iren. l. IV. cap. 47.

Ambrof. 1. Off. 23. Conft. Ap. v. c. 9. Coloff. iv. 6.

d'honnêtes gens ; point de ces discours fades, & de ce babil inutile, si ordinaire au petit peuple, & sur tout aux femmes ; mais condamné par saint Paul, lorsqu'il dit que nos discours doivent toûjours être assaisonnez du sel de la grace. C'étoit pour retrancher tous ces maux, que l'on recommande si fort le silence.

Prov. iii. 34. ix. 7. xii. 19. 29. &c. Chrif. hom. 6. in Matth. Mor. Ephef. v 4. & ibi Chryf. hom. 17. mor. V. S. Thom. 2. 2. q. 168. a. 2.

Cette discipline paroîtra sans doute aujourd'huy bien severe ; mais on s'en étonnera moins, si l'on considere que les railleurs sont souvent blâmez & maudits dans les saintes écritures ; que la vie de Jesus-Christ & de ses disciples a été tres serieuse ; & que S. Paul condamne nommément ce que les Grecs nommoient eutrapelie, & dont Aristote avoit voulu faire une vertu. C'est ce que l'interprete Latin a rendu par le mot de scurrilité : qui l'a fait méconnoître aux docteurs modernes. En effet, toute la vie Chrétienne consiste à expier les pechez passez par la pénitence, & à se prémunir contre les pechez futurs, par la mortification des passions. Le pénitent pour se punir d'avoir abusé des plaisirs, doit commencer par se priver de ceux même qui sont permis ; & pour éteindre la concupiscence, ou du moins l'affoiblir, il ne faut lui accorder que le moins qu'il est possible. Ainsi un veritable Chrétien ne doit jamais chercher le plaisir sensible ; mais seulement prendre en passant celui qui se trouve attaché aux fonctions necessaires de la vie, comme de manger & de dormir. S'il prend quelque divertissement, ce doit être un divertissement veritable ; c'est-à-dire, un relâchement, un repos ; pour satisfaire à la foiblesse de la nature, qui succomberoit si le corps travailloit toûjours, & si l'esprit étoit continuellement appliqué. Mais de chercher le plaisir sensible pour le plaisir, & d'en faire sa fin ; rien n'est plus contraire à l'obligation de renoncer à nous même

me

mes, qui est l'ame des vertus Chrétiennes. Le travail du corps ou l'exercice moderé, relâchent l'esprit : le simple repos, la nourriture & le sommeil suffisant pour remettre le corps : les jeux ne sont jamais necessaires. On le voit par l'exemple des pauvres & de tout le peuple, qui travaille continuellement. Ce sont les riches & les gens de loisir, qui cherchent les divertissemens, pour diminuer l'ennui de leur oisiveté.

Cette disposition serieuse & mortifiée des vrais Chrétiens, se voit par le genie des heresies de ces premiers temps, qui ne venoient la plûpart que d'un excés de severité & de haine du corps. Les Marcionites, & ensuite les Manichéens soûtenoient que la chair étoit mauvaise, comme étant l'ouvrage du mauvais principe : d'où ils concluoient qu'il n'étoit pas permis d'en manger, ni de la multiplier par la generation, ni d'esperer qu'elle ressuscitât. Ce mépris du corps, cette abstinence & cette continence avoient quelque chose de fort specieux. Les Montanistes ajoûtoient plusieurs jeûnes d'obligation à ceux de l'église, condamnoient les secondes nôces, & ne vouloient point de penitence, ne croyant pas que l'église eût le pouvoir de relever ceux qui tomboient dans les grands crimes aprés leur baptême. Qui voudroit aujourd'hui soûtenir des erreurs semblables, ne trouveroit guéres de sectateurs.

Greg. Naz. Orat. 6. p. 140 c.

Mais quelque severe que nous paroisse la vie des premiers Chrétiens, il ne faut pas nous imaginer qu'elle fût triste. Saint Paul ne leur demandoit pas l'impossible, quand il les exhortoit à se réjouir. S'ils se privoient des plaisirs violens que cherchent la plûpart des hommes, aussi étoient ils exempts des chagrins & des autres passions qui les tourmentent, puisqu'ils vivoient sans ambition & sans avarice. N'étant point

Phil. III. 5. IV. 4. &c.

Cypr. ad Demetr. point attachez aux biens de la vie presente, ils étoient peu touchez de ses calamitez : ils avoient la paix de la bonne conscience, la joye des actions vertueuses, par lesquelles ils s'efforçoient de plaire à Dieu ; & sur tout l'esperance de l'autre vie, qu'ils regardoient comme proche. Car ils savoient que tout ce monde visible passe promptement, & les persecutions leur paroissoient préliminaires du jugement universel.

Tertull. 1. ad uxor. c. 5. Ainsi le soin de la posterité ne les inquietoit pas. Ils souhaittoient à leurs enfans le même bonheur qu'à eux-mêmes, de sortir promptement du monde. S'ils les laissoient orfelins, comme il arrivoit souvent aux martyrs, ils savoient que l'église seroit leur mere, & qu'ils ne manqueroient de rien. Ils vivoient donc la plûpart au jour la journée, du travail de leurs mains, ou de leur revenu, qu'ils partageoient avec les pauvres, sans inquietude, sans affaires, éloignez non-seulement de tout gain sordide, ou tant soit peu suspect d'injustice ; mais encore de tout desir d'amasser & de s'enrichir. Le desordre dont les prélats se plaignoient le plus dans l'intervalle des persecutions, étoit que *Cypr. de laps.* les Chrétiens acqueroient des immeubles, & cherchoient des établissemens sur la terre. Des hommes si détachez de toutes les choses temporelles, n'avoient pas grand goût pour les plaisirs des sens ; & nous ne sommes pas bien Chrétiens, si nous n'avons au moins un desir sincere de leur ressembler. *Quel plaisir plus grand*, *Tertull. de spectac. c. 29.* (dit Tertullien) *que le mépris du monde, la vraye liberté, la pureté de conscience, se contenter de peu, ne point craindre la mort ? Vous foulez aux pieds les dieux des Gentils, vous chassez les demons, vous guerissez les maladies, vous demandez des revelations, vous vivez à Dieu. Voilà les plaisirs, voilà les spectacles des Chrétiens.*

Avec

Avec tout ce détachement des choses temporelles, la plûpart des Chrétiens étoient mariez. Le celibat des Payens étoit odieux, n'étant fondé que sur le libertinage & la débauche. Aussi les loix civiles avoient voulu les réprimer par diverses peines, & par des récompenses pour ceux qui augmentoient le nombre des citoyens par les fruits des mariages legitimes.

XII. Mariages. *Tac. an. 3. v. tit. Cod. de in[...]. pæn. cælib. v. Baron. an. 57. n. 44. &c.*

Ceux qui se trouvoient chargez d'enfans, ne faisoient point de difficulté de les exposer incontinent aprés leur naissance. Les Chrétiens détestoient cette inhumanité. ***Nous ne nous marions*** (dit S. Justin) ***que pour élever des enfans : ou renonçant au mariage, nous gardons la continence parfaite.*** Et S. Clement Alexandrin : ***Il faut se marier ou s'abstenir entierement.*** Ils ne connoissoient donc que ces deux états ; & préferoient le dernier, dont ils connoissoient l'excellence par l'autorité divine. Plusieurs s'engageoient à la continence aussi tôt aprés leur baptême : & entre ceux qui étoient Chrétiens dés l'enfance, on trouvoit plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, qui avoient conservé la pureté jusques à l'âge de 60. & 70. ans. On sait jusques où Origene poussa le zele indiscret de la continence ; & cet abus de se mutiler devint si fréquent, qu'il falut des canons pour le réprimer.

Just. 1. Apol. p. 91. D. 11. Pædag. c. 10. p. 193. c. Id. 111. strom. pag. 459. D. Ath. anag. Apol. p. 36. c. Tertull. 1. ad ux. c. 5. Justin 1. apol. p. 61. B. Can. Apost. 21. 22. Can. Nic. 1. Tertull. de Monog.

Les heretiques severes outrerent cette matiere. Les uns condamnoient les secondes nôces, les autres le mariage en general ; & regardoient toute union des sexes comme un crime. C'est à ces derniers que S. Clement Alexandrin applique la prédiction de S. Paul, touchant ceux qui viendroient dans les derniers temps défendre de se marier. C'est ce qui a obligé ce Pere & les autres de relever la sainteté du mariage, & d'appuyer sur les exemples des apôtres saint Pierre & saint

111. Strom. 446. D. 1. Tim. 4.

Phi-

Philippe, qui étoient mariez, & avoient des enfans. Les Peres regardoient le mariage noblement, comme ayant pour fin la production des creatures raisonnables, qui doivent durer éternellement; & rendant l'homme image de Dieu d'une maniere particuliere, en ce qu'il concourt avec lui à la production d'un homme. Ils ne veulent pas que l'on cherche le plaisir seul dans ce commerce dangereux, quoy que légitime; mais qu'il soit réglé par la raison & l'honnêteté, avec une attention continuelle à la presence de Dieu qui voit dans les tenebres les plus obscures: & un grand respect pour nos corps qui sont ses temples.

Clem. II. Pædag. c. 10.

Entre les preceptes pour l'éducation des enfans, on recommandoit de les marier de bonne heure, pour prévenir la débauche. Et on exhortoit ceux qui avoient la charité de nourrir des orphelins, à les marier quand ils seroient en âge, & avec leurs enfans plûtôt qu'avec d'autres. Ce qui montre combien l'interêt avoit peu de part aux mariages des Chrétiens. On consultoit l'évêque sur les mariages, comme sur les autres affaires importantes; afin, dit saint Ignace, qu'ils se fissent selon Dieu, & non selon la concupiscence. Quand les parties étoient d'accord, on celebroit le mariage publiquement & solemnellement dans l'église, & il y étoit consacré par la benediction du pasteur, & confirmé par l'oblation du saint sacrifice. Les époux se donnoient la main, & la femme recevoit du mari un anneau gravé d'une croix, ou de la figure symbolique de quelque vertu, une colombe, un ancre, un poisson, car tels étoient les cachets des Chrétiens; or chez les anciens les anneaux servoient de cachets.

Const. Apost. IV. c. 10.

Ibid. c. 1.

Ignat. Epist. ad Polycarp.

Tertull. II. ad ux in fi.

Clem. Alex. III. Pæd. c. 1.

Les Chrétiens s'abstenoient de l'usage du mariage aux jours solemnels de fête ou de jeûne: d'où

est

est restée la défense de célébrer les nôces en certains temps de l'année : & generalement ils vivoient en continence toutes les fois qu'ils vouloient vaquer plus librement à la priere, suivant le précepte de l'apôtre. Saint Clement Alexandrin dit, que le gnostique, c'est-à dire, le Chrétien parfait, quand il aura des enfans, regardera sa femme comme sa sœur, puisque elle la doit être un jour, lors qu'ils auront quitté leurs corps ; & Tertullien témoigne que plusieurs gardoient la continence dans le mariage, d'un consentemeut mutuel. Il represente ainsi le bonheur d'un mariage Chrétien. *Deux fideles portent ensemble le même joug : ils ne font qu'une chair & un esprit. Ils prient ensemble, ils se prosternent ensemble, ils jeûnent ensemble, ils s'instruisent & s'exhortent l'un l'autre. ils sont ensemble à l'eglise & à la table de Dieu: dans les persecutions & dans le soulagement. Ils ne se cachent rien, & ne s'incommodent point On visite librement les malades, on fait l'aumône sans contrainte : on assiste aux sacrifices sans inquiétude. Ils chantent ensemble les Pseaumes & les hymnes ; ils s'excitent à loüer Dieu.* On ne permettoit pas aux fideles de se marier avec les infideles ; mais bien de demeurer ensemble s'ils étoient mariez auparavant. Les secondes nôces quoy que permises, étoient regardées comme une foiblesse, & en quelques eglises on mettoit en pénitence ceux qui se remarioient.

1. Cor. VII. 5.

6. Strom. p. 664. c.

1. Ad uxor. c. 5. de Resur. car. cap. 8. 2. Ad ux. in fi.

1. Cor. VII. 39.

Tertull. 1. ad uxor. c. 1.

Hier. ad Salvin. in fine.

XIII. Union des Chrétiens.

Telle étoit à peu prés la vie de chaque Chrétien en particulier. Voyons maintenant qu'elles étoient leurs assemblées. Le nom d'église qui ne signifie qu'assemblée, se prenoit dans les villes Grecques pour l'assemblée du peuple, qui se faisoit d'ordinaire dans le theatre, pour traiter des affaires publiques. Nous avons dans les actes

Act. XIX. 32.

tes des Apôtres un exemple de cette église prophane d'Ephese, & pour en distinguer l'assemblée des fideles, on l'apelloit l'église de Dieu. Origene répondant à Celse, fait la comparaison de ces deux sortes d'églises, & soûtient comme un fait constant, que les moins zelez des Chrétiens, qui étoient fort peu en comparaison des autres, étoient tellement au dessus des autres hommes, que les églises Chrétiennes étoient comme les astres dans le monde. Les Chrétiens de chaque ville faisoient donc un corps, & c'étoit un des principaux prétextes de persécution; car on traitoit leurs assemblées d'illicites, parce qu'elles n'étoient point autorisées par les loix de l'état. On leur faisoit aussi un crime de l'union que la charité formoit entre eux, & on la faisoit passer pour une conjuration.

Cont. Cels. lib. 3. p. 130

Tertull. Apo. c. 39.

En effet, les Chrétiens d'un même lieu se connoissoient tous; quand ce n'eût été que par les assemblées qu'ils tenoient pour les prieres & les autres exercices de la religion, & où ils se rencontroient presque tous les jours. Ils étoient souvent ensemble, & se conformoient les uns aux autres, même pour les choses indifférentes. Leurs joyes & leurs afflictions étoient communes. Si quelqu'un avoit reçû de Dieu quelque grace particuliere, tous y prenoient part: Si quelqu'un étoit en pénitence, tous demandoient miséricorde. Ils vivoient ensemble comme parens, s'apellant peres, enfans, freres & sœurs, selon l'âge & le sexe.

Cette union se maintenoit par l'autorité de chaque pere en sa famille, & par la soumission aux prêtres & à l'évêque, tant recommandée dans les lettres du maryr saint Ignace. Les évêques sur tout étoient fort unis entr'eux. Ils ne faisoient rien d'important que d'un commun consentement. Ceux de chaque province s'assembloient

bloient souvent en Concile quand ils en avoient la liberté. Les plus éloignez se connoissoient au moins de nom, & de réputation, & entretenoient un commerce fréquent de lettres, ce qui étoit facile par la grande étenduë de l'empire Romain que Dieu sembloit avoir formé exprés, comme dit Origene, pour faciliter la prédication de l'évangile. Ces lettres avoient une forme particuliere pour éviter les faussetez, & pour conserver le secret, si necessaire dans les matieres de cette importance, sur tout en temps de persécution. Pour plus grande sureté on n'envoyoit ces lettres que par des clercs; & quand on en manquoit, on en ordonnoit plûtôt exprés pour cette fonction. Mais comme l'église s'étendoit bien au-delà de l'empire, par tout aux environs; l'uniformité de créance & de mœurs qui se trouvoit entre tous les Chrétiens, étoit encore plus admirable dans cette grande diversité de peuples, où l'on voyoit que la vraye religion avoit corrigé en ses sectateurs toutes les coûtumes barbares & déraisonnables. Enfin l'église universelle étoit véritablement un seul corps, dont les membres étoient unis, non-seulement par une même foi, mais encore par une charité sincére.

Orig. in Cels. lib. 1. p. 79.

Cypr. Epist. 9. ad Cl. Rom.

Bardes. ap. Eus. VI. præp. c. 8. Euseb. 1. præpar. c. 4.

XIV
Assemblées
Liturgie.

Chaque église particuliére s'assembloit le dimanche, que les Payens nommoient le jour du soleil, & que les Chrétiens ont toûjours honoré en mémoire de la création de la lumiere, & de la resurrection de JESUS-CHRIST. On s'assembloit aussi le vendredi, que les Chrétiens nommoient encore parasceve. Le lieu de l'assemblée étoit une maison particuliere, où l'on choisissoit une de ces salles à manger, que les Latins nommoient cenacles, & qui étoient au haut des maisons. Tel étoit le cenacle d'où tomba le jeune Eutychus, que saint Paul ressuscita. Il étoit à un troisiéme étage, éclairé

Just. 2. Apol. in fin.

Orig. in Ex. hom. 7. in Jer. hom. 5.

Act. xx. 7. &c.

S de

de plusieurs lampes, & les fideles s'y étoient assemblez la nuit du Dimanche pour la fraction du pain, c'est-à-dire pour la celebration des mysteres, qui fut suivie d'un repas. Souvent la persecution obligeoit de se cacher dans des cryptes ou caves souterraines hors les villes, comme les Catacombes que l'on voit encore à Rome, & dont on nous a donné la description sous le titre de Rome souterraine. Quand on avoit plus de liberté, on s'assembloit dans les lieux publics, connus de tout le monde pour être les églises des Chrétiens. On en voit des exemples sous l'empereur Alexandre & sous Gordien. L'Empereur Gallien faisant cesser la persecution, ordonna que l'on restituât aux Chrétiens leurs cimeteres, qui d'ordinaire avoient des églises jointes : & quand Paul de Samosate fut deposé, l'Empereur Aurelien commanda que la maison de l'église fût renduë à ceux qui étoient en la communion de l'évêque de Rome. Quelques-unes de ces églises publiques avoient été des maisons particulieres, comme on dit de celle du senateur saint Pudens pere de saint Novat & de saint Timothée prêtre, & des vierges sainte Pudentiene & sainte Praxede. Souvent aussi c'etoit de nouveaux bâtimens faits exprès. Un peu avant la persecution de Diocletien, on avoit rétabli les églises par toutes les villes depuis les fondemens, tant la multitude des fidéles étoit augmentée, & la persecution commença par la ruine de ces bâtimens.

V. Baron. an. 57. n. 99.

Idem. an. 224. n. 3. an. 245. n. 502.

Euseb. VIII. hist. cap. 3.

Euseb. VII. hist. 13.

Ibid. 30.

Martyr. Rom. 120. Jun.

Eus. VIII. hist. c. 3.

Dans ces assemblées on faisoit les prieres que j'ai marquées aux differentes heures du jour & de la nuit : mais de plus on y offroit le sacrifice que l'on ne pouvoit faire sans les prêtres. On le nommoit, ou par les noms de l'écriture, *cene*, *fraction du pain*, *oblation* ; ou par les noms que l'eglise receut ensuite ; *synaxe*, c'est-à'dire, assemblée, en latin *collecte* ;

eucha-

euchariſtie : c'eſt à-dire, action de graces; *liturgie*, qui veut dire ſervice public. On le celebroit quelquefois avant le jour, dans les temps de perſecution, afin de n'être point troublez par les infideles. Il n'y avoit qu'un ſacrifice dans chaque égliſe, c'eſt-à-dire, dans chaque dioceſe: c'étoit l'évêque qui l'offroit, & les prêtres ne le faiſoient qu'au défaut de l'évêque, abſent ou malade: mais ils y aſſiſtoient & l'offroient tous avec lui. L'ordre de la liturgie a changé ſelon les temps & les lieux, on y a ajoûté quelques ceremonies indifferentes, on en a retranché quelques-unes; mais l'eſſentiel a toûjours été le même. Voici ce que nous en trouvons écrit dés les premiers temps. Dominicum. Collecta. *Cypr. ep. 63. ad Cæcil.*

Aprés quelques prieres, on liſoit les ſaintes écritures, premierement de l'ancien teſtament, puis du nouveau. On finiſſoit toûjours par la lecture de l'évangile, que le prélat expliquoit enſuite, y ajoûtant quelque exhortation convenable au beſoin de ſon troupeau. Puis ils ſe levoient tous, & ſe tournant vers l'orient, les mains élevées au ciel, ils faiſoient des prieres pour toutes ſortes de perſonnes: Chrétiens, infidéles, grands & petits, particulierement pour les affligez, les malades, & les autres qui ſouffroient. Un diacre exhortoit à prier: le prêtre faiſoit la priere, & le peuple y conſentoit, répondant: Amen. Enſuite on offroit les dons; c'eſt-à-dire, le pain & le vin mêlé d'eau, qui devoit être la matiere du ſacrifice. Le peuple ſe donnoit le baiſer de paix; les hommes aux hommes, les femmes aux femmes, en ſigne de parfaite union: puis chacun offroit les dons au prêtre, qui les offroit à Dieu au nom de tous. Il commençoit alors l'action du ſacrifice, en avertiſſant le peuple d'élever leurs cœurs à Dieu, de lui rendre grace, & de l'adorer profondement *S. Juſt. 2. Apol. in fin.* *Cypr. ep. 63.* *Clem. II. Pæd. c. 2.* *Orig. in Rom. XVI. lib. 10* *S Cypr. de orat.*

avec les anges & toutes les vertus celestes : puis il continuoit jusques à ce que racontant l'institution de l'eucharistie, & répetant les paroles de JESUS-CHRIST, il fist la consecration : aprés laquelle il recitoit avec le peuple l'oraison dominicale ; & aprés avoir pris la communion, il la distribuoit à tous par la main des diacres. Car regulierement tous ceux qui entroient dans l'église devoient communier, particulierement les ministres de l'autel. On recevoit le corps du Seigneur avec une extrême précaution, de peur qu'il n'en tombât la moindre partie.

S. Just.

Can. Apost. 9. 10.

Orig. in Exod. hom. 13.

Quant à ceux qui n'avoient pû assister au sacrifice, on leur envoyoit l'eucharistie par des diacres ou des acolytes. On en reservoit aussi une partie pour le viatique des mourans, c'est-à-dire pour leur provision dans le grand voyage qu'ils alloient faire. On permettoit aux fideles de l'emporter chez eux, pour la prendre tous les matins avant toute autre nourriture, ou dans les occasions de peril, comme lorsqu'il falloit aller au martyre : parce que l'on n'avoit pas la liberté de s'assembler tous les jours, pour celebrer les mystères. Ce que l'on reservoit pour les sains ou pour les malades, n'étoit que la seule espece du pain, quoique dans l'assemblée tous ordinairement communiassent sous les deux especes, hors les petits enfans, à qui l'on ne donnoit que l'espece du vin. L'agape qui suivoit la communion dans les premiers temps, étoit un repas de viandes ordinaires, qu'ils faisoient tous ensemble dans le même lieu. Depuis on le donna seulement aux veuves & aux pauvres. Il y avoit toûjours une portion pour le pasteur, quoi qu'absent. Les prêtres & les diacres y avoient double portion : on en donnoit une à chacun des lecteurs, des chantres & des portiers.

Tertull. 2. ad ux. c. 5.
Clem. 1. Strom. p. 271. C.

Cypr. de laps.

Const. Apost. 11. cap. 28.
Tertull. de jejun. c. 17.

C'étoit dans ces mêmes assemblées que l'on don-

donnoit tous les autres sacremens, autant qu'il étoit possible ; & c'est pour cela que les infideles en étoient exclus avec tant de soin. Car on observoit inviolablement ce precepte du Sauveur, de ne point donner aux chiens les choses saintes, & ne point jetter les perles aux pourceaux. De-là vient que l'on nommoit les sacremens mysteres, c'est à-dire, choses cachées, & que l'on y gardoit un secret inviolable. On les cachoit non seulement aux infideles, mais aux catechumenes. Non-seulement on ne les celebroit pas devant eux; mais on n'osoit même leur raconter ce qui s'y passoit, ni prononcer en leur presence les paroles solennelles, ni même parler de la nature du sacrement. On en écrivoit encore moins ; & si dans un discours public, ou dans un écrit qui pût tomber en des mains profanes, on étoit obligé de parler de l'eucharistie, ou de quelque autre mystere, on le faisoit en termes obscurs & énigmatiques. Ainsi dans le nouveau testament *rompre le pain*, signifie consacrer & distribuer l'eucharistie ; ce que les infideles ne pouvoient entendre. Cette discipline a duré plusieurs siecles aprés la liberté de l'eglise. Il faut seulement excepter les apologies, dans lesquelles les Peres ont expliqué les mysteres, pour justifier les Chrétiens des calomnies qu'on leur imposoit.

XV. Secret des mysteres.

Matth. VII. 6.

Orig. in Jos. hom. 4.

Act. II. 42. 46. *Id.* XX. 7. 11.

Au reste, il n'étoit pas étrange aux payens de voir des secrets dans la religion, ils en faisoient autant pour leurs ceremonies profanes. Ceux qui étoient initiez aux mysteres d'Isis, d'Osiris, de Cerés, d'Eleusine ou de Cybele, ou des dieux de Samothrace, ou d'autres semblables, se croyoient obligez à les cacher sous de grandes maledictions, & passoient pour impies & pour scelerats, s'ils venoient à les reveler. Apulée en fournit un exemple fort précis, & c'est ce qui fait souvent dire à Herodote, parlant

Apul. Asin. lib. 11.

lant de diverses ceremonies de la religion des Egyptiens ou des autres : J'en sai bien la raison, mais je n'ose pas la dire.

XVI. Calomnies contre les Chrétiens. *Orig. in Cels.* 1. *Tertull. Apol.* 7. *S. Clemen. Alex. pro. trept. Liv.* LIX. c. 9. *Greg. Naz. Orat.* 33 p. 532. c. *Castor. Ap. Euseb.* IV. *hist.* c 7. *V. Baron. an.* 120 n. 22. &c. *Epiph. haer.* 26 & 27. *Iren. lib.* 1. c. 24. *Eus* v. *hist.* c. 1. *Justin. Apol.* p. 50. c. *Hist. Eccl.* l. III. c. 21. *Eus.* IV. *hist.* c. 7. *Athenag. S. Justin.* 1. *Apol. Min. Felix.*

Ce secret des mysteres ne laissoit pas d'être un grand sujet de calomnie contre les Chrétiens. Car on se cache plus souvent pour le mal que pour le bien ; & il n'étoit que trop notoire que dans les autres religions, la plûpart des mysteres que l'on cachoit avec tant de soin, n'étoient que des infamies : comme dans les ceremonies de Cerés & de Cybele: & dans ces sacrifices de Bacchus, qui furent défendus par ordre du Senat l'an de Rome 568. La prévention où l'on étoit contre les Chrétiens, faisoit aisément présumer que ce qu'ils tenoient si secret, étoit quelque chose de semblable. Ces soupçons étoient appuyez par les abominations que les Gnostiques, les Carpocratiens, & d'autres heretiques commettoient dans leurs assemblées : & que l'on a peine à croire, même sur le recit qu'en font les Peres : car les heretiques portoient tous le nom de Chrétiens. Les catholiques mêmes avoient des esclaves payens, à qui la crainte des tourmens faisoit dire contre leurs maîtres tout ce que vouloient leurs ennemis.

Ainsi se répandit cette fable, que les Chrétiens dans leurs assemblées nocturnes tuoient un enfant pour le manger, aprés l'avoir fait rôtir & couvert de farine, & avoir trempé leur pain dans son sang ; ce qui venoit manifestement du mystere de l'eucharistie mal entendu. On disoit encore, qu'aprés leur repas commun, où ils mangeoient & buvoient avec excés, on jettoit un morceau à un chien attaché au chandelier ; que ce chien en sautant renversoit la seule lampe qui les éclairoit, & qu'ensuite à la faveur des tenebres, tout ce qu'ils étoient d'hommes & de femmes se mêloient indifferemment comme des bê-

tes, selon que le hasard les assembloit. Les Juifs furent les principaux auteurs de ces calomnies : & quelques absurdes qu'elles fussent, le peuple les croyoit, & on étoit réduit à s'en justifier serieusement. L'exemple des bacchanales, où deux cens ans auparavant on avoit découvert des crimes si horribles, persuadoit en general, qu'il n'y avoit point d'abomination qui ne pût s'introduire sous prétexte de religion. *Tert. Apol. c. 7. 8. 9. Orig. Cont. Cel. VI. p. 293.*

On accusoit encore les Chrétiens d'être ennemis de tout le genre humain, & de la puissance Romaine en particulier : de se réjoüir des calamitez publiques, de s'affliger du bon succés des affaires, & de souhaiter la ruine de l'empire. Tout cela sur le fondement de ce qu'ils disoient de la vanité de toute la grandeur temporelle, de la fin du monde, & du jugement ; & peut-être sur le rapport indiscret ou malicieux de ce qui est prédit dans l'Apocalypse, touchant la punition de Rome idolâtre, & la vengeance que Dieu feroit un jour du sang des Martyrs. Ce qui confirmoit cette calomnie, est qu'ils ne prenoient point de part aux réjoüissances publiques, qui consistoient en des sacrifices, en des festins & des spectacles, pleins d'idolâtrie & de dissolution. Au contraire, ils affectoient de passer ces jours-là dans l'affliction & dans la pénitence, en vûë des pechez innombrables qui s'y commettoient : & ils se réjoüissoient plûtôt aux jours que la superstition des payens leur faisoit compter pour lugubres & malheureux. Ils fuyoient même les foires, à cause des jeux qui s'y faisoient. S'ils y alloient, c'étoit pour acheter en passant quelque chose necessaire à la vie, ou quelque esclave, afin de le convertir. *Luc. Philopatr. Tertull. Apolog. c. 35. Const. Apost. v. 6 9. Clem. 1. Paedag. Aug. in Psal. 98. n. 5. Serm. 7. in App. Amb. Baron. 1. Martyrol. 1. Jan. Const. App. II. c. 26.*

Enfin c'étoit assez pour les rendre odieux au peuple, que la profession qu'ils faisoient de détester toutes les religions établies. Ils avoient

beau

beau dire qu'ils adoroient en esprit le Dieu créateur du ciel & de la terre, à qui ils offroient continuellement le sacrifice de leurs prieres. Le peuple idolâtre n'entendoit point ce langage : il leur demandoit le nom de leur Dieu, & les appelloit athées, parce qu'ils n'adoroient aucun des dieux que l'on voyoit dans les temples ; qu'ils n'avoient point d'autels allumez, ni de sacrifices sanglans, ni de statuës connuës du peuple. Les sacrificateurs des idoles, les augures, les aruspices, les devins ; en un mot tous ceux dont les professions étoient fondées sur le paganisme, ne manquoient pas de fomenter & d'exciter cette haine du peuple, & d'employer à cet effet les prétendus prodiges & les malheurs qui arrivoient ; comme les sterilitez, les mortalitez, les guerres. Les Chrétiens, disoient-ils, attiroient la colere des dieux sur tous ceux qui les laissoient vivre.

Min. Felix.

Tertul. apol. 40. Arnob. init.

Par ces préventions, on empoisonnoit jusques à leurs vertus. La charité qu'ils avoient les uns pour les autres, étoit une conjuration odieuse. Les noms de freres & de sœurs qu'ils se donnoient, étoient interpretez en mauvaise part; parce qu'en effet les payens en abusoient pour la débauche. Leurs aumônes passoient pour des moyens de séduire les pauvres, & les attirer à leur cabale ; ou pour un effet de l'avarice des prélats, afin d'amasser dans les églises de grands trésors, dont ils pûssent disposer. Leurs miracles étoient, disoit-on, des malefices & des impostures de magie. En effet, tout étoit plein de charlatans, qui se vantoient de prédire l'avenir, par diverses sortes de divinations, ou de guerir des maladies par des caracteres & des enchantemens, par des mots barbares ou des figures extravagantes. Ils faisoient même des choses surprenantes pour tromper les yeux : soit par art, soit par operation du demon.

Tertull. Apolog. c. 39.

Prud. hymn. in S. Laur.

demon. Apollonius de Tyane en est un exemple illustre. Ainsi on ne s'étonnoit pas trop d'entendre raconter des miracles, ni même d'en voir; on confondoit les vrais avec les faux, & l'on méprisoit également tous ceux qui passoient pour en faire. Le païs des apôtres & des premiers Chrétiens aidoit encore à cette erreur; car la plûpart de ces imposteurs venoient d'orient.

Orig in Cels. lib. 2.

Les persecutions mêmes étoient un sujet de haine contre les Chrétiens. On supposoit qu'ils étoient criminels, puisqu'ils étoient par tout traitez en criminels; & on jugeoit de la grandeur de leurs crimes, par la rigueur des supplices. On les regardoit comme des gens dévoüez à la mort, destinez au feu & aux gibets: on leur en faisoit des noms injurieux. Voilà ce qui rendoit les Chrétiens si odieux au peuple & aux ignorans: voilà le fondement de ce qu'en disent Suetone & Tacite, suivant l'opinion commune. Suetone dit que l'empereur Claude *chassa de Rome les Juifs, qui broüilloient sans cesse à la suscitation de Christ*; comme si Jesus Christ eût été encore sur la terre, & se fût rendu chef de parti entre les Juifs. Il compte entre les bonnes actions de Neron, d'avoir fait souffrir des supplices aux Chrétiens. *Gens*, ajoûte-t'il, d'une *superstition nouvelle & malfaisante.*

Tertull. Apol. c. 50. Baron. an. 138. n. 5. Biæothanati. Sarmenticii. Semaxii. *V. Bar. 385 n. 5.* *Suet. Claud. n. 25.* Judæos impulsore Christo assiduè tumultuantes Româ expulsit. *Suet. Ner. n. 16.* Affecti suppliciis Christiani, genus hominum superstitionis novæ ac maleficæ.

Tacite parlant du feu que Neron fit mettre à Rome pour se divertir, dit qu'il en accusa *des gens odieux par leurs crimes, que le peuple appelloit Chrétiens*: puis il ajoûte: *Ce nom venoit de Christ, que Ponce Pilate avoit fait supplicier sous l'empire de Tibere. Et cette pernicieuse superstition arrêtée pour lors, s'élevoit de nouveau, non-seulement par la Judée source de ce mal, mais à Rome même, où tout ce qu'il y a de noir & d'infame dans le monde se rassemble & se pratique. On prit d'abord ceux qui avoüoient, puis*

Tacit. 15. annal. Quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio, &c. Quo omnia undique atrocia & pudenda confluunt celebranturque.

sur leur rapport une grande multitude fut convaincuë, non pas tant de l'incendie, que de la haine du genre humain. Il les traite encore ensuite de *coupables, & qui meritoient les derniers exemples.*

Les gens d'esprit, & ceux même qui entroient en quelque examen, avoient aussi leurs sujets d'aversion contre les Chrétiens. Car ces gens d'esprit étoient des Grecs ou des Romains, accoutumez à mépriser les autres peuples, qu'ils nommoient barbares; & sur tout les Juifs, décriez depuis long-temps, & tenus pour des gens d'une superstition ridicule & d'une sotte credulité. *Un Juif le pourroit croire*, dit Horace parlant d'un prodige, *mais non pas moi.* Ainsi quand on leur disoit, qu'il y avoit des Juifs qui adoroient comme fils de Dieu un homme qui avoit été pendu; & que leur principale dispute contre les autres Juifs, étoit de savoir si cet homme étoit encore vivant aprés sa mort, & si c'étoit leur veritable roi. On peut juger de quelle absurdité leur paroissoient tous ces discours. Ils voyoient que ceux de cette nouvelle secte étoient haïs & persecutez par tous les autres Juifs, jusques à exciter souvent de grandes seditions: & de là ils concluoient que c'étoit les pires de tous.

XVII. Autres reproches.

Credat Judæus appella, non ego. *Hor. 1. sat. 5. in fi.*

Act. xxv. 19.

Act. xxviii. 22.

On leur disoit de plus, que ces gens n'employoient pour persuader ni raisonnement, ni éloquence; qu'ils exhortoient seulement à croire les faits qu'ils avançoient, & qu'ils prétendoient confirmer par leurs miracles: que la plûpart étoient des ignorans, & n'étudioient que les livres des Juifs; qu'ils faisoient profession d'instruire les ignorans comme eux, les femmes & le petit peuple; parce qu'ils les trouvoient bien mieux disposez à recevoir leur doctrine, que les gens plus éclairez. Ce procedé étoit fort nou-

Orig. in Cels. lib. 3. p.

nouveau ; car il n'y avoit chez les Payens aucune sorte d'instruction pour le peuple. Les philosophes étoient les seuls qui parlassent de morale, & leurs disputes n'avoient rien de commun avec l'exercice de la religion. Enfin comme tous les heretiques passoient sous le nom de Chrétiens, on attribuoit à toute l'église les rêveries des Valentiniens, & de tous ces visionaires que saint Irenée a combatus : les Payens confondoient toutes ces extravagandes avec la doctrine catholique, & le Christianisme leur paroissoit un entêtement de gens ignorans & opiniâtres.

Aug. de verâ rel. init.

Origr. contr. Cels.

V. Bar an. 179. n. 27. & 28.

A quoi bon, disoient-ils, quitter les religions établies depuis si long-temps avec de si belles céremonies par l'autorité de tant de rois & de legislateurs, & par le consentement de tous les peuples Grecs & barbares, pour embrasser des moeurs étrangeres, & vous interesser à soûtenir les fables Judaïques ? Encore si vous vous faisiez Juifs tout à fait ; mais quelle extravagance de vouloir servir leur Dieu, malgré eux, par un culte nouveau que les Juifs rejettent, & vous appliquer des loix qui ne vous conviennent point ?

Eus. præpar. 1 c. 2.

Il est vrai que la morale des Chrétiens étoit pure, & que leur vie répondoit à leur doctrine. Mais tout étoit plein de philosophes, qui faisoient aussi profession de pratiquer la vertu, & de l'enseigner. Il y en eut même plusieurs dans ces premiers siecles de l'église, qui peut-être à l'imitation des Chrétiens, coururent le monde, prétendant réformer le genre humain ; & souffrirent quelques mauvais traitemens ; comme Apollonius de Tyane, Musonius, Damis, Epictete. Les philosophes étoient en grand crédit depuis plusieurs siecles : on croyoit qu'ils avoient tout dit, & on ne pouvoit s'imaginer que des barbares pussent en sçavoir plus que Pythagore,

Tertull. Apol. c. 46.

V Baron. an. 75. n. 6.

 Platon,

Orig. in Cels.

Platon, ou Zenon. On croyoit plûtôt que s'ils avoient quelque chose de bon, ils l'avoient emprunté de ces sages si fameux.

D'ailleurs les philosophes étoient plus commodes que les Chrétiens. La plûpart ne rejettoient point le plaisir : & quelques-uns en faisoient le souverain bien. Ils laissoient chacun suivre son opinion, & vivre à sa mode ; se contentant de mépriser ceux qui n'étoient pas philosophes, & de s'en moquer. Le nombre des Pyrrhoniens étoit grand. Ceux-ci doutoient de tout, principalement sur l'article de la divinité, si mal éclairci par les philosophes. Ils se faisoient une regle de sagesse de suspendre leur jugement ; & trouvoient tres-mauvais que des ignorans, & des gens du commun tels qu'étoient la plûpart des Chrétiens, osassent décider sur une matiere si relevée. Pour eux, ils faisoient profession de respecter les religions établies. Quelques uns y croyoient, & donnoient des explications mysterieuses aux fables les plus ridicules ; d'autres gardant pour eux la connoissance du premier Estre auteur de la nature, laissoient les superstitions à ceux qu'ils estimoient incapables de la sagesse. Les Epicuriens même, qui se déclaroient le plus ouvertement contre les opinions populaires touchant les Dieux, ne laissoient pas d'assister aux sacrifices, & de prendre part aux céremonies de la religion des lieux où ils se trouvoient. Ils convenoient tous, de ne point combattre les coûtumes autorisées par les loix & par le temps.

Minuc. Felix.

Assisto divinis. *Horat.*

La créance de la pluralité des Dieux s'étendoit jusqu'à croire que chaque nation, chaque ville, chaque famille, avoit les siens, qui en prenoient soin, & vouloient y être honorez d'un culte particulier. Ainsi ils estimoient bonnes toutes les religions, pour ceux chez qui elles étoient reçûës depuis long-temps. Les femmes & le peu-

ple leger & ignorant, avoient toûjours grande inclination à en embrasser de nouvelles ; croyant que plus ils serviroient de dieux & de déesses, & que plus ils observeroient de diverses cérémonies, plus ils auroient de religion. Les hommes graves & les politiques réprimoient cette inquiétude autant qu'il leur étoit possible, & ne vouloient aucun changement en cette matiere. Sur tout ils condamnoient toutes les religions étrangeres, & les Romains en faisoient un point capital de leur politique. Ils persuadoient au peuple que c'étoit à ses Dieux titulaires que Rome étoit redevable de ce grand empire; & qu'il falloit bien que ces Dieux fussent plus puissans que les autres, puisqu'ils leur avoient soûmis toutes les nations du monde. Aussi quand le Christianisme fut entierement établi, les Payens ne manquerent pas d'attribuer à ce changement la chute de l'empire, qui le suivit d'assez prés : & S. Augustin fut obligé de composer son grand ouvrage de la Cité de Dieu, pour répondre à leurs calomnies.

Tit. Liv. lib. 39.

Le mépris que les Chrétiens faisoient de la mort, n'étonnoit pas beaucoup les payens. Ils étoient accoûtumez à voir des gladiateurs volontaires, qui pour un petit interêt, ou même pour rien, s'exposoient à se faire égorger en plein amphiteâtre. On voyoit tous les jours les plus honnêtes gens se tuer eux-mêmes pour le moindre déplaisir : & il y avoit des philosophes qui le faisoient par ostentation, comme disent les Jurisconsultes. Témoin Peregrin dont Lucien rapporte la fin tragique. Ainsi voyant que les Chrétiens fuyoient les plaisirs de cette vie, & n'attendoient de bonheur que dans la vie future, ils s'étonnoient qu'ils ne se tuassent point. *On nous dira*, dit S. Justin, *Tuez-vous donc tous, & vous en allez tous à l'heure trouver Dieu, sans nous embarrasser davantage*. Et Antonin proconsul

Tertull. Apol. c. 50.

Vel jactatione, ut quidam philosophi. l. 6. §. ff. *de injusto rump. & irr.*

Justin. 2. apol. init.

 d'Asie,

d'Asie, voyant les Chrétiens accourir en foule autour de son tribunal, pour se presenter au martyre, s'écria : *Ah miserables ! si vous voulez mourir, vous avez des cordes ou des precipices.*

Tertull. ad Scap. c. ult.

Tout le monde étoit donc contre les Chrétiens: le peuple, les magistrats, les ignorans, les sçavans : ils étoient haïs des uns comme des imposteurs, des scelerats & des impies; & méprisez des autres comme des misantropes, des visionaires & des foux mélancoliques, qu'une opiniâtreté enragée faisoit courir à la mort. La prévention étoit telle, qu'on les condamnoit sur le seul nom de Chrétien, sans examiner davantage. Ce nom suffisoit pour détruire tout le bien que l'on en savoit d'ailleurs: & l'on disoit communément: *Un tel est un honnète homme; c'est dommage qu'il est Chrétien.*

Bonus vir, C. Sejus, tantum quod Christianus. Tertull. Apol. c. 3.

XVI. I. Forme des Jugemens. Supplices.

Il n'est pas merveilleux que cette haine publique attirât aux Chrétiens des persecutions : mais peut-être quelqu'un s'étonnera que les Romains, qui dans leurs loix & le reste de leur conduite nous paroissent si pleins de sagesse & d'équité, exerçassent sur d'autres Romains, & enfin sur des hommes, les cruautez que nous lisons dans les histoires des martyrs; que les Juges fissent tourmenter les accusez en leur presence, dans la place publique, devant tout le peuple; & qu'ils employassent des supplices si divers, qu'ils semblent avoir été arbitraires. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de voir ce qui étoit de leurs loix & de leurs mœurs, & ce que le faux zele de religion & la politique y ajoûtoient.

Les Romains faisoient publiquement a l'audiance tous leurs actes judiciaires; les procés criminels aussi-bien que les civils; l'instruction aussi-bien que le jugement : & les audiances se tenoient dans la place publique. Le magistrat étoit sous une galerie couverte, assis sur un tribunal élevé,

Cic. iv. Verr. 6. 40.

en-

environné de ses officiers, avec des licteurs portant les haches & les faisseaux de verges, & des soldats toûjours prêts à executer ses ordres. Car les magistrats Romains avoient l'exercice des armes aussi-bien que de la justice. Les peines de chaque crime étoient reglées par les loix ; mais differentes selon les personnes ; toûjours plus rigoureuses contre les esclaves, que contre les libres ; contre les étrangers, que contre les citoyens Romains. De là vient que S. Paul fut decolé comme citoyen, & S. Pierre crucifié comme Juif. La croix étoit le plus infame de tous les supplices ; & ceux qui devoient y être attachez, étoient d'ordinaire battus de verges auparavant, & brûlez aux côtez avec des fers rouges ou des flambeaux. La question se donnoit aussi en public, & étoit fort cruelle ; & on y doit rapporter la plûpart des tourmens des martyrs : car les loix Romaines, comme les nôtres, ne permettoient de tourmenter les accusez qu'à la question ; & on employoit pour faire nier aux Chrétiens leur prétendu crime, les moyens dont on se servoit pour faire avoüer aux autres leurs crimes effectifs. La même maniere de donner la question par l'extension des membres, les foüets, le fer & le feu, duroit encore sous les empereurs Chrétiens. On le voit par l'exemple de saint Eutrope & de saint Tigrius, qui furent ainsi tourmentez sous d'autres prétextes en haine de saint Chrysostome.

L. 6. §. 2. ff. de pœn. l. 9. §. 11. l. 10. l. 28. &c. ibid.

Cic. Verr. ult. n. 63. l. 21. ff. de quæst. Tertu l. apol. c. 2.

Sozom. VIII hist. c. 24.

Il étoit ordinaire de condamner les personnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'hui aux galeres ; ou de les destiner à être exposez aux bêtes dans l'amphitheâtre, pour divertir le peuple. Il pouvoit y avoir encore divers genres de supplices usitez en diverses provinces ; & on ne peut nier que les magistrats n'en ayent souvent inventé de nouveaux contre les Chrétiens, prin-

l. 8 §. 4. e. &c. § 11. ff. de pœn.

cipalement dans les dernieres persecutions, où le dépit de les voir multiplier s'étoit tourné en fureur, & où le démon leur suggeroit des moyens de tuer les ames plûtôt que les corps. Je ne crois pas qu'il se trouve d'exemple, que l'on ait condamné d'autres que des vierges Chrétiennes, à être prostituées. L'amour de la chasteté qui éclatoit dans les Chrétiens, fit imaginer cette espece de supplice; comme aussi celui dont parle saint Jerôme, de ce Martyr qui fut attaché mollement sur un lit dans un lieu delicieux, pour être tenté par une femme impudique, à qui il cracha sa langue au visage. Enfin il y a eu un tres-grand nombre de Martyrs tuez ou tourmentez sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers.

Hier. init. vitæ S. Paul.

XIX. Persecutions.

La persecution commençoit d'ordinaire par quelque édit, qui défendoit les assemblées des Chrétiens, & condamnoit à certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier aux dieux. Les évêques s'en donnoient avis, & s'exhortoient les uns les autres à redoubler les prieres & à encourager le peuple. Plusieurs alors s'enfuyoient suivant le conseil de Jesus-Christ. Les pasteurs mêmes & les prêtres se partageoient. Les uns se retiroient; les autres demeuroient avec le peuple, & ils se cachoient avec grand soin, parce que c'étoit eux que l'on cherchoit le plus; comme ceux dont la perte pouvoit causer la dispersion du troupeau. Quelques-uns changeoient de nom, pour n'être pas si aisément reconnus. D'autres se rachetoient de la persecution par de l'argent, qu'ils donnoient, pour n'être point inquietez: & c'étoit toûjours souffrir en leurs biens: & montrer combien ils estimoient plus leurs ames. Que s'ils donnoient de l'argent pour avoir des billets, qui fissent croire qu'ils avoient obeï aux édits des empereurs, ils étoient nom-

V. Cyp. ep. 15. &c.

Math. x. 23

Acta S. Pion.

V. Can. 11. Petri Alex. to. 1. Conc.

Cypr. epist 51. ad Antonian. Libellatici.

nommez libellatiques, & mis au rang des apostats, comme s'étant avoüez tacitement idolâtres.

Les regles de l'église défendoient de s'exposer de soi même au martyre, ni de rien faire qui pût irriter les Payens, & attirer la persecution; comme de briser leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables; & de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncez eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime generale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement, pour rendre compte de sa foi. Il y avoit sur ce point deux heresies opposées à éviter. Les Gnostiques & les Valentiniens décrioient le martyre comme inutile, puis que JESUS-CHRIST est mort pour nous sauver de la mort; ne distinguant pas de quelle mort il nous sauve. Ils disoient même que c'étoit faire injure à Dieu; & que puis qu'il refuse le sang des boucs & des taureaux, il n'y a pas d'apparence qu'il veüille le sang des hommes. Les Marcionites au contraire s'exposoient au martyre en haine de la chair, & de celui qui l'avoit créée, qu'ils disoient être le mauvais principe. On examinoit sur ces regles ceux qui étoient morts pour la foi, afin de juger s'ils devoient être honorez comme martyrs. Ce qui semble être l'origine des canonisations.

Conc. Elib. c. 60.
Orig. Cel. 8.
Const. Apost. v. c. 5.
Iren. lib. 1. c. 1. Clem. Strom 4. p. 480.
Tertull. in scorp. c. 1.

Quand les Chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magistrat, qui les interrogeoit juridiquement assis sur son tribunal. S'ils nioient qu'ils fussent Chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole: parce que l'on savoit bien que ceux qui l'étoient veritablement ne le nioient

Baron. an. 302. n. 116

nioient jamais, ou deslors cessoient de l'être. Quelquefois pour s'en assurer, on leur faisoit faire sur le champ quelque acte d'idolatrie, ou dire quelque parole injurieuse contre Jesus-Christ. S'ils confessoient qu'ils fussent Chrétiens, on s'éforçoit de vaincre leur constance : premierement, par la persuasion & par les promesses, puis par les menaces, & enfin par les tourmens. On tâchoit de les surprendre, & de leur faire commettre quelque impieté, même involontaire ; afin de leur persuader qu'ils ne pouvoient plus s'en dédire. Comme le jugement se faisoit dans la place publique, il y avoit toûjours quelque idoles & quelque autel. On y offroit des victimes en leur présence, & on s'éforçoit de leur en faire manger, jusques à leur ouvrir la bouche pour y porter quelque morceau de chair, ou du moins quelque goute de vin offert aux faux dieux : & quoi que les Chrétiens fussent bien instruits, que *ce n'est pas ce qui entre dans la bouche ; mais ce qui sort du cœur qui rend l'homme impur* ; ils ne laissoient pas de faire tous leurs efforts, pour ne pas donner le moindre scandale aux foibles. Il s'en est trouvé qui se sont laissé brûler la main, y tenant long-tems des charbons ardens avec de l'encens : de peur qu'ils ne semblassent offrir l'encens en secoüant les charbons, comme saint Barlaam, dont saint Basile a fait l'éloge.

Plin. lib. x. ep. 97.

V. Can. 14. Petri Alex 10. 1 Conc. p. 967. Acta SS. Tharaci Probi & Andron. Matth. xv. v. 18.

Basil. hom. 18.

Les tourmens ordinaires étoient, étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux pieds & aux mains & tirées des deux bouts avec des poulies, ou pendre par les mains avec des poids attachez aux pieds ; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de foüets garnis de pointes de fer nommez scorpions, ou de lasnieres de cuir cru, ou garnies de balles de plomb. On en a vû grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant

étant étendus, on leur brûloit les côtez, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; en sorte que souvent on découvroit les côtes: & jusques aux entrailles, & le feu entrant dans le corps étouffoit les patiens. Pour rendre ces playes plus sensibles, on les frotoit quelquefois de sel & de vinaigre, & on les r'ouvroit lors qu'elles commençoient à se refermer.

XX. Actes des Martyrs.

Pendant ces tourmens on interrogeoit toûjours. Tout ce qui se disoit, ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demeuroit des procés verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de justice. Car comme les anciens avoient l'art d'écrire par des notes abrégées, dont chacune signifioit un mot: ils écrivoient aussi vîte que l'on parloit, & redigeoient précisément les mêmes paroles qui avoient été dites, faisant parler directement les personnages; au lieu que dans nos procés verbaux tous les discours sont en tierce personne, & rédigez suivant le style du greffier.

C'étoit ces procés verbaux qu'ils appelloient actes. Les Chrétiens étoient soigneux d'avoir des copies des procés faits à leurs freres: & les achetoient chérement. Sur ces actes, & sur ce qu'ils observoient de leur côté, les passions des martyrs étoient écrites & conservées par autorité publique dans les églises. On dit que le Pape saint Clement avoit établi à Rome sept notaires, dont chacun avoit cette charge en deux quartiers de la ville: & saint Cyprien durant la persecution, recommandoit de marquer soigneusement le jour où chacun auroit fini son martyre. Plusieurs de ces actes des martyrs périrent dans la persecution de Diocletien. Et quoi qu'Eusebe de Cesarée en eût encore ramassé un grand nombre, son recüeil a été perdu. Dés le temps du pape saint Gregoire il ne s'en trouvoit plus à Rome; on avoit

Acta S. Tharaci. &c. in fi.

Lib. Pontif. in Clem.

Cypr. ep. 36.

Greg lib. VII. epist. 29. ad Eulog.

avoit seulement des catalogues de leurs noms avec les dattes de leur bienheureuse mort, c'est-à-dire, des martyrologes. Mais il s'étoit conservé ailleurs quelques actes de martyrs, dont les religieux Benedictins ont donné depuis peu un recüeil en latin, sous le nom d'Actes choisis & sinceres; & j'en ai inseré la plûpart dans mon histoire ecclesiastique.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les Chrétiens de dénoncer leurs complices, c'est-à-dire, les autres Chrétiens; sur tout les évêques & les prêtres, qui les instruisoient, & les diacres qui les assistoient; & de livrer les saintes écritures. Ce fut particulierement dans la persecution de Diocletien que les Payens s'attacherent à faire perir les livres des Chrétiens, étant persuadez que c'étoit le moyen le plus seur d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec grand soin, & en brûlerent autant qu'ils en purent saisir. Ils alloient même faire perquisition dans les églises & dans les maisons des lecteurs & des particuliers. Sur toutes ces sortes de questions les Chrétiens gardoient le secret aussi religieusement que sur les mysteres. Ils ne nommoient jamais personne: mais ils disoient que Dieu les avoit instruits, que Dieu les avoit assistez, qu'ils portoient les saintes écritures gravées dans leur cœur. On appelloit *traditeurs* ou traîtres, ceux qui étoient assez lâches pour livrer les saintes écritures, ou pour découvrir leurs freres ou leurs pasteurs. Si les martyrs pendant les tourmens proferoient quelques paroles, ce n'étoit guere que pour loüer Dieu, & implorer sa misericorde & son secours.

Acta Cirtens. an. 303. Acta S. Felic. Tibur.

Acta martyr Abitin. Acta Ss. Agapes, &c.

XXI. Prisons.

Aprés l'interrogatoire, ceux qui persistoient dans la confession du Christianisme, étoient envoyez au supplice: mais le plus souvent on les remettoit en prison, pour les éprouver plus long-

long-temps, & les tourmenter à plusieurs fois. Cependant les prisons mêmes étoient une autre espece de tourmens. Les confesseurs de JESUS-CHRIST étoient enfermez dans les cachots les plus noirs & les plus infects. On leur mettoit les fers aux pieds & aux mains. On leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, ou des entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos. Quelquefois on semoit le cachot de petits morceaux de pots de terre, ou de verres cassez, & on les y étendoit tout nuds & tout déchirez de coups. Quelquefois on laissoit corrompre leurs playes, & on les faisoit mourir de faim & de soif. Quelquefois on les nourrissoit, & on les pensoit avec soin; mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce que l'on savoit qu'en cet état ils convertissoient beaucoup d'infideles, souvent jusques aux geoliers & aux soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance: un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les discours tendres étoient une autre espece de tentation, & souvent plus dangereuse que les tourmens. Si une martyre étoit enceinte, on attendoit suivant les loix qu'elle fût accouchée pour la faire mourir, comme il arriva à sainte Filicité.

V. Paulin. Nat. 4. S. Felic. Prud. Peristeph. 4. de S. Vincent. & al. Martyr. 16. Apol. de S. Encratide. Epist. Luciani ap. Cypr. ep. 22. Acta martyr. Abit. Acta SS. Perpet. & Felicit.

Cependant l'église avoit un soin particulier de ces saints prisonniers. Les diacres les visitoient souvent, pour les servir, pour faire leurs messages, & leur donner les soulagemens necessaires. Les autres fideles alloient aussi les consoler & les encourager à souffrir. Ils benissoient leurs peines, & souhaitoient d'y avoir part. Ils baisoient leurs chaînes, ils pansoient leurs playes, & leur apportoient toutes les commoditez qui leur manquoient,

Const. Apost. V. c. 1. Cyp. ep. 11. Acta SS. Perpetua, &c. Tertul. 2. ad ux. c. 4.

quoient ; des lits, des habits, des rafraîchissemens. Jusques-là que Tertullien se plaignoit que l'on faisoit bonne chere dans ces prisons. Les fideles n'épargnoient rien en ces occasions. Si on leur refusoit l'entrée, ils tâchoient de gagner par argent les gardes & les geoliers. Ils ne se rebutoient point de leurs mauvais traitemens, ils souffroient les injures & les coups, ils demeuroient patiemment aux portes des prisons, jusques à y veiller les nuits, attendant le moment favorable de satisfaire leur charité. Quand ils pouvoient entrer, ils regardoient comme des églises ces prisons consacrées par la présence des Saints; ils y faisoient les prieres, & les prêtres y alloient celebrer le sacrifice; pour donner aux confesseurs la consolation de ne point sortir du monde sans la protection du corps & du sang de JESUS-CHRIST, comme parle S. Cyprien. Si c'étoit un évêque ou un prêtre qui fût en prison; les fideles s'y assembloient pour ne pas perdre l'occasion de recevoir l'eucharistie & de l'emporter dans leurs maisons. En ces rencontres on mettoit tout en usage. On a vû des prélats, faute d'autel, consacrer sur les mains des diacres? & l'illustre martyr saint Lucien d'Antioche, consacra sur sa poitrine, étant attaché de sorte, qu'il ne pouvoit se remuer. On peut juger de quel poids étoient les exhortations dont ces messes étoient accompagnées. Toute l'église respectoit ces saints prisonniers, comme étant déja presque couronnez dans le ciel. Ils avoient grand credit auprés des prélats, pour obtenir la grace de ceux qui par foiblesse étoient tombez dans l'idolâtrie: jusques-là que l'on fut obligé d'apporter de la moderation aux recommandations de quelques-uns, qui avoient plus de zele que de discretion.

Tertull. de jejun. c. 12.

V. Cypr. ep. 5. & 6.

Philost. III. hist. c. 13.

Cypr. de laps. 13. ep. 10. 11. 12. &c.

XXII.

Les Chrétiens suivoient encore les martyrs dans les places publiques, où on les tourmentoit,

toit, & dans les autres lieux où on les menoit pour les executer à mort. Ces executions se faisoient d'ordinaire hors les villes, & la plûpart des martyrs, aprés avoir surmonté les tourmens, ou par miracle ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Les fideles accouroient en foule, pour les admirer, & se fortifier par leur exemple. Ils observoient leurs dernieres paroles, qui d'ordinaire étoient des prieres, comme celle de S. Polycarpe rapportée dans l'épître de l'église de Smyrne; comme l'hymne de S. Athenogene ancien theologien du même siecle, qu'il chanta avec joye étant prêt d'entrer dans le feu, & la laissa par écrit à ses disciples. Souvent aussi les assistans encourageoient les martyrs. Origene exposa plusieurs fois sa vie en de telles occasions : & il y a plusieurs exemples de martyrs, qui souffrirent effectivement pour avoir exhorté les autres; comme ceux dont il est parlé dans une épître de S. Denis d'Alexandrie, & dans l'épître fameuse de l'église de Vienne.

Soin des Reliques.

Ap. Euseb. IV. hist. 15. Martyrol. 18. Janu.

Euseb. VI. hist. 3.

Ap. Eus. IV. dist. 34.

Ap. Euseb. V. hist. 1.

Les fideles ne craignoient point de s'approcher des martyrs tandis qu'on les tourmentoit, pour recüeillir avec des linges ou des éponges le sang qui couloit de leurs playes, & le conserver dans des fioles qu'ils mettoient dans les sépulcres. On fit mourir sept femmes qui avoient ainsi ramassé les goutes du sang de S. Blaise; & quand S. Cyprien eut la tête tranchée, les fideles avoient étendu des linges autour de lui pour recevoir son sang. Ils n'étoient pas moins curieux d'enlever les corps des martyrs, ou d'en recüeillir les restes, car souvent il ne demeuroit que des os ou des cendres, comme quand ils avoient été brûlez, ou devorez par les bêtes; & de là est venu le nom de Reliques. Ils n'épargnoient point la dépense pour les racheter des mains des bourreaux,

Martyrol. Rom. 3. Feb.

Pont. Diac.

V. Act. SS. Tharaci, &c. S. Bonifac. &c.

&

Martyr. Rom. 17. Febr. de S. Juliano. 7. Decemb. de S. Agathone 15. Mart. de S. Nicandro. 21. Aug. de S. Paterno. 3. Act. S. Theod. Hier. de script. Chrysost. de Ign. V. Roma Setteran. l. 1. c. 2. 3. &c. Epist. Eccles. Vienn. apud Eus. v. c. 1.

& les ensevelir honorablement. Souvent même il leur en coutoit la vie. Il y en a qui ont souffert le martyre, pour avoir baisé les corps de martyrs, pour avoir empêché que l'on ne leur insultât aprés leur mort, pour les avoir cherchez, pour les avoir ensevelis ; il y en a eu de jettez dans les cloaques d'où ils avoient tiré les corps saints. On fit mourir S. Theodote l'hôtelier, pour avoir retiré les corps de sept vierges d'un étang où on les avoit noyées. Les disciples de S. Ignace rapporterent ses reliques de Rome jusques à Antioche.

Ce soin des reliques étoit la cause de l'acharnement des Payens à dissiper les corps des martyrs aprés leur mort ; joint qu'ils croyoient diminuer par-là l'esperance de la resurrection. Vous vous flatez, disoient-ils, que vos corps demeureront jusqu'au jour que vous croyez les reprendre, & vous esperez qu'ils seront embaumez & conservez dans des étofes précieuses, par les femmes que vous avez infatuées de vos réveries. Nous y donnerons bon ordre. Ils les faisoient donc manger aux bêtes, ils les mêloient avec des corps de gladiateurs, ou d'autres criminels, ils les jettoient dans l'eau attachez à de grosses pierres : ils les brûloient, & jettoient les cendres au vent. Mais malgré toutes leurs précautions, la plûpart des reliques étoient conservées, soit par le zele ardent des fideles, soit par les miracles que Dieu faisoit souvent en ces occasions. On honoroit les tombeaux des martyrs, si-tôt qu'ils y reposoient. Plusieurs Saints ont souffert le martyre pour avoir été pris veillant ou priant aux sepultures des martyrs, ou célébrant leurs fêtes ; ce que l'on faisoit tous les ans, comme Tertullien & S. Cyprien le témoignent ; & pour cet effet on marquoit soigneusement le jour de leur mort.

Acta SS. Tharaci, &c. in fine. Prud. de S. Vinc. Martyr. 17. Januar. de SS. Diodoro, &c. 14. Febr. de SS. Proculo, &c. 23. Janu. de S. Emerent. Tertull. de corona c. 3. Cypr. Ep. 34.

Ceux

Ceux que l'on ne vouloit pas faire mourir, étoient ou releguez simplement, ou bannis de cette espece de bannissement, que les Romains appelloient déportation, & qui emportoient mort civile. On envoyoit ces bannis, ou dans les Isles les moins habitées, ou dans les païs barbares, aux frontieres de l'empire. La relegation étoit pour les personnes de grande qualité, la déportation pour les moindres; & pour ceux d'une condition encore plus basse, on les condamnoit à travailler aux ouvrages publics, particulierement aux mines. Ils étoient esclaves du public, marquez d'ordinaire sur le front avec des fers chauds, afin de pouvoir être reconnus s'ils s'enfuyoient. Ils avoient toûjours les fers aux pieds, ils étoient mal nourris, mal vêtus, souvent battus & mal traitez : enfin leur condition étoit pour le moins aussi miserable, que celle de nos forçats de galeres. Les Chrétiens avoient grand soin de assister, & d'adoucir leurs peines autant qu'ils pouvoient.

XXIII. Confesseurs.

Inscripti.

Cypr. Epist. 77.

Tous ceux qui mouroient en cet état pour la foi, étoient comptez au nombre des martyrs ; & ceux qui revenoient de leur exil, ou de leur servitude, étoient mis au rang des confesseurs ; car on donnoit ce nom a tous ceux qui avoient souffert quelque peine pour la foi, & generalement à tous ceux qui l'avoient confessée publiquement devant les Juges. On leur faisoit de grands honneurs tout le reste de leur vie, & souvent on les élevoit aux ordres pour récompense.

Const. Apost. v. c. 1. 3.

Cypr. Epist. 38. 40.

Mais ceux qui avoient été vaincus dans la persecution, & qui avoient renoncé à la foi, même par foiblesse, & par la violence des tourmens, étoient nommez en Latin *lapsi*, c'est-à-dire, tombez ; & on les excommunioit, s'ils ne faisoient penitence publique. L'excommunication consistoit à les priver, non-seulement des sacre-

XXIV. Excommunication.

Const. Apost. 2. c. 1.

V

cremens, mais encore de l'entrée de l'église, & de tout le commerce avec les fideles. On ne mangeoit point avec eux, on ne leur parloit point, & on les fuyoit comme des gens frappez du mal contagieux. Aussi S. Paul ordonne d'éviter les mauvais Chrétiens avec plus de soin que les Payens mêmes, dont il étoit impossible de se separer entierement, sans sortir du monde & de la vie. On traitoit ainsi, non-seulement les apostats, c'est à-dire, ceux qui retournoient à l'idolatrie, mais les heretiques, les schismatiques, & tous les pecheurs publics. Car il y a eû de mauvais Chrétiens dans les meilleurs temps de l'église. S. Paul se plaint aux Corinthiens de plusieurs qui n'avoient point fait penitence de leurs impudicitez; & aux Philippiens, de plusieurs qu'il appelle ennemis de JESUS-CHRIST. Ceux-là étoient separez des fideles. Il n'y avoit gueres que les prélats & les prêtres qui pûssent converser avec eux, pour les exciter à se convertir, tant qu'ils y voyoient de l'esperance. Au reste on ne laissoit pas de prier pour eux. Voilà comme étoient traitez ceux qui ne demandoient point la penitence.

1. Cor. v. 9.

Orig. in Cels. lib. 7. in Mat. tract. 35. in Jerem. hom. 9.

2. Cor. XII. 21.

Philip. III. 18.

Epist. Cleri Rom. ad Cypr. 31.

XXV. Penitence.

Quant à ceux qui la demandoient, on les recevoit avec une grande charité, mais accompagnée de discretion. On leur faisoit sentir que c'étoit une grace, qui ne devoit pas s'accorder facilement: & on éprouvoit auparavant par quelque délai, si leur retour étoit sincere & solide. C'étoit à l'évêque à imposer la penitence pour les fautes mortelles. Il jugeoit si le pecheur y devoit être admis, combien elle devoit durer, si elle devoit être secrette ou publique; s'il étoit à propos pour l'édification de l'église qu'il fit même sa confession publiquement. Car regulierement elle ne devoit être faite qu'au prêtre en secret. On n'admettoit pas facilement les jeunes gens à la

Concil. Elib. c. 32.

Orig. hom. 2. in Ps. 38.

Socr. v. hist. 1. 1.

c. Leo epist. 36. al. 80.

la penitence, à cause de la fragilité de l'âge, qui faisoit craindre que leur conversion ne fût pas solide. On tenoit aussi pour suspecte la conversion de ceux qui attendoient l'extremité d'une maladie, pour demander la penitence; & s'ils revenoient en santé, on les obligeoit à accomplir la penitence canonique.

Cyp. ad Antcn. p. 146. August. serm. 57. de temp. Conc. Arausi. 1. c. 3. Carth. IV. can. 76. 78.

Plusieurs faisoient penitence publique, sans que l'on sçût en particulier pour quels pechez ils la faisoient : & plusieurs faisoient penitence en secret, même pour de grands crimes; comme les femmes mariées pour des adulteres inconnus à leurs maris, & les autres dont la penitence publique auroit causé trop de scandale, ou à qui la publication de leurs crimes auroit pû faire perdre la vie. Mais il étoit si ordinaire de voir des Chrétiens jeûner, prier, veiller, coucher sur la terre, même par simple devotion, qu'il n'y avoit pas grand sujet de s'informer pourquoi ils en usoient ainsi. Le temps des penitences étoit reglé, suivant la qualité des pechez; mais avec quelque diversité, selon les usages des églises, & selon les temps; car les canons penitentiaux les plus anciens sont d'ordinaire les plus severes. Saint Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie.

Aug. epist. 118. ad Janu. Prosper. II. contempl. c. 7. S. Leo ep. 80. & 92. ad Rustic. c. 2. Basil. ad Amphiloch. c. 34.

Ep. 3. Can. ad amphiloch. c. 56. 58. 59. 61. 64. 73.

Ceux à qui il étoit prescrit de faire penitence publique, venoient le premier jour du carême se presenter à la porte de l'église, en habits pauvres, sales & déchirez; car tels étoient chez les anciens les habits de deüil, non-seulement chez les Juifs, comme j'ai fait voir ailleurs, mais chez les Grecs & les Romains, même à la fin du quatriéme siecle de l'église. Etant entrez dans l'église, ils recevoient de la main du prélat des cendres sur la tête, & des cilices pour s'en cou-

V. Hier. epitaph. Fabiolæ. Sozom. VII. hist. c. 16. Lib. 1. Sac. Rom. eccl. n. 16. Tertull. de pœnit. c. 11.

de pudic. c. 13. V Mœurs Isr. XVIII. *Chrysost. de compunct. to. 6. p. 50.* vrir ; puis demeuroient prosternez, tandis que le prélat, le clergé & tout le peuple faisoit pour eux des prieres à genoux. Le prélat leur faisoit une exhortation, pour les avertir qu'il alloit les chasser pour un temps de l'église, comme Dieu chassa Adam du Paradis pour son peché ; leur donnant courage, & les animant à travailler ; dans l'esperance de la misericorde de Dieu. Ensuite il les mettoit en effet hors de l'église, dont *Lib. Sacrament. ibid.* les portes étoient aussi-tôt fermées devant eux. Les penitens demeuroient d'ordinaire enfermez, & occupez à divers exercices laborieux. On les faisoit jeûner tous les jours ou tres souvent, au pain & à l'eau, ou avec quelqu'autre sorte d'abstinence, selon leur peché, selon leurs forces & leur ferveur. On les faisoit prier long-temps, à genoux ou prosternez ; veiller, coucher sur la terre, distribuer des aumônes selon leur pouvoir. Pendant la penitence ils s'abstenoient, non-seulement des divertissemens, mais encore des conversations des affaires & de tout commerce, mê- *Amb. 1. pœn. c. 16. pœnit. Rom. tit. L. c. 11.* me avec les fideles, sans grande necessité. Ils ne sortoient que les jours de fête ou de station, ausquels ils venoient se presenter à la porte de l'église ; ce qu'ils observoient pendant quelque temps. Ensuite on les faisoit entrer, pour entendre les lectures & les sermons : mais à la charge de sortir avant les prieres. Puis ils étoient admis à prier avec les fideles ; mais prosternez : & *S. Elig. hom. 8.* enfin à prier debout comme les autres. On les distinguoit encore d'une autre maniere du reste des fideles, en les plaçant dans l'église du côté gau- *Conc. Ancyr.* che. Il y avoit donc quatre ordres de penitens ; les pleurans, les auditeurs, les prosternez, les *consistans*, c'est-à-dire ceux qui prioient debout ; & tout le temps de la penitence étoit distribué en ces quatre états. Nous les trouvons marquez dés le temps de S. Gregoire Thaumaturge vers l'an 260.

Par

Par exemple, celui qui avoit tué volontairement, étoit quatre ans entre les pleurans; c'est-à-dire, qu'il se trouvoit à la porte de l'église aux heures de la priere, & demeuroit dehors, non pas sous le vestibule, mais dans la place, exposé aux injures de l'air. Il étoit revêtu d'un cilice, il avoit de la cendre sur la tête, & se laissoit croître le poil. En cet état, il prioit les fideles qui entroient dans l'église d'avoir pitié de lui, & de prier pour lui; & en effet toute l'église prioit pour les penitens, comme elle fait encore pendant le carême. Les cinq années suivantes, il étoit au rang des auditeurs: il entroit à l'église, pour entendre les instructions; mais il demeuroit sous le vestibule avec les catechumenes, & en sortoit avant que les prieres commençassent. De-là il passoit au troisiéme rang, & prioit avec les fideles; mais au même lieu, prés de la porte, prosterné sur le pavé de l'église, & il sortoit avec les catechumenes. Aprés qu'il avoit été sept ans en cet état, il passoit au dernier, où il demeuroit quatre ans, assistans aux prieres des fideles, & priant debout comme eux; mais sans qu'il lui fût permis d'offrir, ni de communier. Enfin les vingt ans de sa penitence étant accomplis, il étoit reçû à la participation des choses saintes, c'est-à-dire, de l'eucharistie.

S. Basil. can. 56.

Append. ad Ep. S. Greg. Thaum. 6. 1.

Ambros. de pœnit. 1. c. 7. 15. 11. c. 7. 10.

Les quinze ans de l'adultere se passoient de même à proportion. Il étoit quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre prosterné, deux consistant: & l'on peut juger par-là des autres sortes de pecheurs. Pendant tout le temps de la penitence l'évêque visitoit souvent les penitens, ou leur envoyoit quelque prêtre, pour les examiner & les traiter diversement suivant leurs dispositions, qu'il observoit avec grand soin. Il excitoit ou épouventoit les uns; il consoloit les

S. Basil. ibid. 84. 85. Const. Apost. lib. 2. 61. 7. &c.

autres : il proportionnoit les remedes aux sujets & aux maladies. Car les prélats regardoient la dispensation de la penitence, comme une medecine spirituelle. Ils étoient persuadez que la guerison des ames demande pour le moins autant de science, de conduite, de patience & d'application, que la guerison des corps ; & que l'on ne peut détruire les habitudes vicieuses, que par un long-temps, & par un regime tres exact. Ils prenoient garde de ne pas desesperer les pecheurs, par une dureté excessive, qui les mettant au desespoir, leur donnât occasion de retourner au siecle & à la vie payenne. Mais d'ailleurs ils reprimoient leur impatience, sachant combien est nuisible une absolution prématurée : ils n'accordoient la reconciliation parfaite qu'aux larmes & au changement effectif des mœurs ; jamais à l'importunité, & beaucoup moins aux menaces. Il n'étoit pas facile d'intimider des prélats accoûtumez à résister aux persecutions des Payens. Leur maxime fondamentale étoit de travailler de tout leur pouvoir au salut des autres, mais de ne se pas perdre avec les incorrigibles. Le pénitent n'avançoit donc d'un degré à l'autre, que par l'ordre du prélat ; & le temps seul ne décidoit pas de la pénitence. Mais on l'abregeoit s'il y en avoit quelque raison particuliere ; comme la ferveur extraordinaire du pénitent, une maladie mortelle, ou une persecution. Car en ces rencontres on avoit grand soin de ne les pas laisser mourir sans sacremens. Cette dispense, qui abregeoit la pénitence réguliere, s'appelloit Indulgence ; & pendant les persecutions on l'accordoit souvent aux prieres des confesseurs prisonniers, ou exilez. Si le penitent mouroit pendant le cours de sa pénitence, avant que d'avoir reçû l'absolution, on ne laissoit pas d'avoir bonne opinion de son salut ; on prioit pour

Ibid. 4. Chrysost. 1. Sacerd. init. Ambros. in Ps. 37. & 3 epist. 19. Greg. Naz. or. 1.

Cler. Rom. ep. 31.

Cyp. ep. SS. ad Corn.

Ambros. 11. pœnit. ep. 9.

V. S. Cypr. ep. 51. Epist. 3. apud Cypr. &c.

Conc. Arel. 2. c. 24. Conc. Carth. 4. c. 59.

pour lui, & on offroit pour lui le saint sacrifice.

Quand l'évêque jugeoit à propos de finir entierement la pénitence, il le faisoit d'ordinaire à la fin du carême, afin que le penitent recommençat à participer aux saints mysteres à la fête de Pâques. Le jeudi saint les pénitens se présentoient à la porte de l'église; le prélat aprés avoir fait pour eux plusieurs prieres, les faisoit rentrer à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui representoit, que c'étoit un temps propre à la clemence; & qu'il étoit juste que l'église reçût les brebis égarées, en même-temps qu'elle augmentoit son troupeau par les nouveaux baptisez. Le prélat leur faisoit une exhortation sur la misericorde de Dieu, & le changement qu'ils devoient faire paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main, pour signe de cette promesse. Enfin se laissant fléchir aux prieres de l'église, & persuadé de leur conversion, il leur donnoit l'absolution solemnelle. Alors ils se faisoient faire le poil, quittoient leurs habits de pénitens, & recommençoient à vivre comme les autres fideles. Il y a eu sans doute beaucoup de diversité dans ces céremonies exterieures, suivant les temps & les lieux; mais elles revenoient toûjours à même fin, & étoient d'un grand effet, pour faire sentir l'énormité du péché & la difficulté de s'en relever; & tenir dans le devoir ceux-mêmes qui avoient conservé l'innocence. *Si l'homme*, dit saint Augustin, *revenoit promptement au bonheur de son premier état, il regarderoit comme un jeu la chute mortelle du peché.*

Ordo. Rom. x. n. 1. lib. 1 sacram. R. Eccl. n. 38.

S. Elig. hom. 7. 8. & 11.

Serm. 34. de divers.

Si pendant le cours de la pénitence le pénitent retomboit dans un nouveau crime, il falloit la recommencer; si l'on voyoit qu'il ne profitât point, & qu'il ne changeât point de

vie,

vie, on le laissoit au même état, sans lui donner de sacremens; & si aprés avoir reçû l'absolution, il retomboit encore dans un peché capital, il n'y avoit plus de sacremens pour lui. Car la pénitence publique ne s'accordoit qu'une fois; on se contentoit de prier pour lui, & de l'exhorter à se convertir, & à esperer en la misericorde de Dieu, qui n'a point de bornes. En general on comptoit peu la pénitence, si les rechutes étoient fréquentes. Il y avoit des crimes dont la pénitence, quoique fidellement pratiquée, duroit toute la vie, & aprés lesquels on n'accordoit la communion qu'à l'article de la mort. On ne recevoit point à la pénitence les apostats, qui attendoient pour la demander qu'ils se vissent en péril de mort, & bien que l'on l'accordât aux autres pecheurs, on faisoit toûjours peu de cas de ces pénitences, dont la seule crainte des supplices éternels sembloit être cause. Ceux qui avoient été mis une fois au rang des pénitens, quoi qu'ils eussent été absous & reconciliez, n'étoient plus capables de recevoir les ordres, ni d'être élevez à aucun ministere ecclesiastique; & si un prêtre ou un clerc commettoit un peché qui meritât pénitence publique, il perdoit seulement son rang, c'est-à-dire, qu'il étoit interdit pour toûjours de ses fonctions, & reduit à l'état des laïques: mais on ne lui imposoit point d'autre penitence, pour ne les pas punir deux fois, & pour la reverence du sacrement d'ordre.

S. August. epist. 54. ad Maced. c. 7. Past. mund. 4. n. 3 Clem. 2. Strom. p. 385.

Cypr. ep. 53 ad Anton. Conc. Arel. 1. c. 22.

Conc. Nic. can. 9. 10. Conc. Carthag. IV. c. 68.

Can. Apost. XXIV.

Si quelqu'un s'étonne de cette ancienne discipline, qu'il considere qu'alors les pechez dignes de telles penitences, étoient rares parmi les Chrétiens. Comme les gens d'honneur bien élevez & bien établis dans le monde, ne font gueres de ces crimes, qui attirent la vengeance des loix & l'infamie du supplice; aussi n'arrivoit-il pas souvent

que

que des Chrétiens si bien choisis & si bien instruits, commissent des adulteres, des homicides & d'autres pechez dignes de mort. Les Payens eux-mêmes reconnoissoient que les Chrétiens faisoient profession de renoncer aux voluptez criminelles. Le juge le reprochoit à sainte Afre; & Origene dit que ces vices ne se trouvent point chez les veritables Chrétiens. Tertullien soutient que les Catholiques étoient aisez à distinguer des heretiques, par la difference des moeurs; & il reproche hardiment aux payens, que les prisons n'étoient pleines que de Payens comme eux, ou de Chrétiens accusez seulement d'être Chrétiens. *S'ils sont accusez d'autre chose*, ajoûte-t-il, *ils ne sont plus Chrétiens. L'innocence est pour nous une necessité. Nous la connoissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu, qui est un maître parfait, & nous la gardons fidelement, comme commandée par ce Juge, que l'on ne peut mépriser.*

Acta S. Afra. Orig. in Cels. p. 365. De praescript. c. 41. 42. Apolog. c. 4. 5.

XXVI. Ascetes. Vierges.

Il y avoit des Chrétiens qui sans y être obligez, pratiquoient volontairement tous les exercices de la penitence, pour imiter les prophetes & saint Jean Baptiste: & pour s'exercer à la pieté, comme dit saint Paul, en châtiant leur corps & le réduisant en servitude. On les appelloit *Ascetes*, c'est-à-dire, Exercitans. Ils s'enfermoient d'ordinaire dans des maisons, où ils vivoient en grande retraite, gardant la continence, & ajoûtant à la frugalité Chrétienne, des abstinences & des jeûnes extraordinaires. Ils pratiquoient la xerophagie ou nourriture seche, & les jeûnes renforcez de deux ou trois jours de suite, ou plus longs encore. Ils s'exerçoient à porter le cilice, à marcher nuds pieds, à dormir sur la terre, à veiller une grande partie de la nuit, lire assidûment l'écriture sainte, & prier le plus continuellement qu'il étoit possible. Plusieurs

1. Tim. 4. 7. 1. Cor. ix. 26.

Eus. hist. 6. c. 3. id. praefat.

sieurs de ces Ascetes ont été de grands évêques & des docteurs fameux. Origene a mené la même vie, & l'a marquée comme un état distingué entre les Chrétiens.

In numer. hom. 15.

Il y avoit un grand nombre de filles qui consacroient à Dieu leur virginité, soit par le conseil de leurs parens, soit de leur propre mouvement. Elles menoient la vie ascetique, & on comptoit pour rien la virginité, si elle n'étoit soutenuë par une grande mortification, par le silence, la retraite, la pauvreté, le travail, les jeûnes, les veilles & les oraisons continuelles. On ne tenoit pas pour de veritables vierges celles qui vouloient encore prendre part aux divertissemens du siecle, même les plus innocens, faire de grandes conversations, parler agréablement, & montrer leur bel esprit; encore moins celles qui vouloient faire les belles, se parer, se parfumer, traîner de longs habits, & marcher d'un air affecté. Saint Cyprien ne recommande presque autre chose aux vierges Chrétiennes, que de renoncer aux vains ornemens, & à tout ce qui appartient à la beauté. Il connoissoit combien les filles sont attachées à ces bagatelles, & il en savoit les pernicieuses consequences. Dans ces premiers temps les vierges consacrées à Dieu demeuroient la plûpart chez leurs parens, ou vivoient en leur particulier, deux ou trois ensemble, ne sortant que pour aller à l'église, où elles avoient leur place separée du reste des femmes. Si quelqu'une violoit sa sainte resolution, pour se marier, on la mettoit en penitence.

V. Hier. ep. 15. de Asella.

Cyp. de hab. Virg.

Ambros. ad virg. lapso. c. 6.

XXVII. Veuves Diaconesses.

V. Hier. in

Les veuves qui renonçoient aux secondes noces, vivoient à peu prés comme les vierges; dans les jeûnes, dans les oraisons, & les autres exercices de vie ascetique. Mais elles n'étoient pas si enfermées, parce qu'elles s'appliquoient aux oeuvres exterieures, comme à visiter & soulager les mala-

malades & les prisonniers, particulierement les martyrs & les confesseurs ; à nourrir les pauvres, à retirer & servir les étrangers, à enterrer les morts, & generalement à toutes les œuvres de charité. Toutes les femmes Chrétiennes, veuves ou mariées, s'y employoient fort, & ne sortoient gueres que pour ces bonnes œuvres, ou pour aller à l'Eglise. Les veuves étant plus libres, s'y adonnoient entierement : si elles étoient riches, elles faisoient de grandes aumônes ; si elles étoient pauvres, l'église les nourrissoit. On choisissoit pour diaconesses les veuves les plus âgées, c'est-à-dire, de soixante ans. Cet âge fut depuis réduit à quarante ans ; mais c'étoit toûjours les veuves les plus sages, & les plus éprouvées par toutes sortes d'exercices de charité. On donnoit aussi quelquefois cette charge à des vierges : & alors on leur donnoit aussi le nom de veuves. Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, & étoient comptées entre le Clergé ; parce qu'elles exerçoient à l'égard des femmes une partie des fonctions des diacres.

episc. Pantic.

Tertull II. ad ux. c. 4. Id. 2. de cult. fem. c. 11.

1 Tim v. 9. V. Const. ap. lib. 3.

Const. Apost. VI. c. 17. VIII. cap. 19. Tertull. de Vel. virg. c. 9.

Leur charge étoit de visiter toutes les personnes de leur sexe, que la pauvreté, la maladie, ou quelqu'autre misere rendoit dignes du soin de l'église. Elles instruisoient celles qui étoient catéchumenes, ou plûtôt leur répetoient les instructions du catechisme. Elles les presentoient au baptême, leur aidoient à se deshabiller & à se revêtir, afin que les prêtres ne les vissent pas dans un état indecent. Elles conduisoient ensuite ces nouvelles baptisées pendant quelque-temps, pour les dresser à la vie Chrétienne. Dans l'église, elles gardoient les portes du côté des femmes ; & avoient soin que chacune fût placée en son rang, & observât le silence & la modestie. Les diaconesses rendoient compte de toutes leurs fonctions à l'évêque & par son ordre aux prê-

Conc. Nic. c. 17. Calched. c. 15. Epiph. hær. 79. n. 3. Const. Apost. 3. Epiph. hær. 79. n. 3.

 tres,

tres, ou aux diacres. Elles servoient principalement à les avertir des besoins des autres femmes, & à faire sous leur direction, ce qu'ils ne pouvoient faire eux-mêmes avec autant de bienséance.

Les prélats usoient d'une grande patience & d'une grande discretion, pour gouverner toutes ces femmes; pour maintenir les diaconesses dans la sobrieté & l'activité necessaire à leurs fonctions, mais difficile à leur âge, pour empêcher qu'elles ne devinssent trop faciles ou trop credules, ou qu'elles ne fussent inquiétes, curieuses, malicieuses, coleres & severes avec excés. Il falloit prendre garde que sous prétexte de catechisme elles ne fissent les sçavantes & les spirituelles; qu'elles ne parlassent indiscretement des mysteres, ou ne semassent des erreurs & des fables: qu'elles ne fussent parleuses & dissipées. Il falloit encore bien de la charité pour guerir ou supporter les défauts des autres veuves & des autres femmes; comme la tristesse, la jalousie, l'envie, les médisances, les murmures contre les pasteurs mêmes: enfin tous les maux qui suivent ordinairement la foiblesse du sexe, & de l'âge; sur tout quand elle est jointe à la pauvreté, à la maladie, ou à quelqu'autre incommodité.

Can. Apost. 3. c. 5. 6. 7.

Chrysost. III. de Sacerd.

XXVIII. Soin des pauvres.

Const. Apost. lib. 2. cap. 4. & lib 4. c. 1. 2. &c. Orig. in Matth. tract. 31. V. S. Basil.

L'église prenoit soin de tous les pauvres, de tout âge, & de tout sexe. Mais on ne comptoit pas pour pauvres ceux qui pouvoient travailler; puisqu'ils étoient en état de n'être à charge à personne, ou même d'assister les autres pauvres. Car on croyoit qu'un bon Chrétien ne devoit pas se contenter de travailler pour se nourrir, & qu'il devoit encore contribuer à la nourriture de travailler pour se nourrir, & qu'il devoit encore contribuer à la nourriture de ceux qui ne pouvoient travailler. D'ailleurs la loi civile avoit pourvû à empêcher qu'il n'y eût des mandians

validès. Car comme l'esclavage étoit en usage, s'ils étoient libres, on les attachoit à des terres comme des esclaves du public; & s'ils étoient esclaves, on les abandonnoit à qui s'en voudroit saisir. Il en étoit de même des enfans exposez; ils appartenoient à ceux qui se chargeoient de leur nourriture. Ainsi il n'y avoit presque point d'autres mandians que de vieux esclaves, dont les maîtres étoient assez inhumains pour les abandonner, quand ils ne pouvoient plus servir, des aveugles, des estropiez, ou d'autres invalides.

reg. sus. 41. L. 7. Cod. de mend. valid. lib. 11. Colonatu perpetuo fulciatur. Argum. l. 3. Cod. de inf. expos.

C'étoit ceux-là dont les Chrétiens prenoient soin, & Prudence nous les décrit, quand il répresente ceux que saint Laurent fit voir au Préfet de Rome, comme les tresors de l'église. Ils prenoient aussi grand soin des enfans, premierement des orphelins enfans de Chrétiens, & sur tout de martyrs; puis ils prenoient soin des enfans exposez, & de tous ceux dont ils pouvoient être les maîtres, pour les élever dans la veritable religion. Tout ce soin des pauvres avoit pour but de leur procurer les biens spirituels, à l'occasion des temporels. C'est pourquoy on préferoit toûjours les Chrétiens aux infideles, & entre les Chrétiens les plus vertueux, & on abandonnoit les incorrigibles. On ne recevoit pas les aumônes de toutes sortes de gens indifferemment. On refusoit celles des excommuniez & des pecheurs publics, comme les usuriers, les adulteres, & les femmes débauchées. On aimoit mieux exposer les pauvres à manquer du necessaire, ou plûtôt on se confioit à la providence divine, qui sauroit y pourvoir d'ailleurs.

Peristeph. 11.

Const. Apost. IV. c. 1. 2. Acta. SS. Perp. & Felic.

Const. Apost. IV. c. 5. 6. 7. 9.

Acta S. Afræ.

Chaque église faisoit un fonds considerable pour la subsistance des pauvres, pour l'hospitalité, les sepultures, & les autres dépenses communes; comme l'entretien des clercs, le luminaire,

V. Baron. an. 44. n. 68. &c. S. Just. 1. apol. Ter.

naire, les vases sacrez. L'église Romaine, sous le pape S. Corneille, vers l'an 250. nourrissoit cent cinquante-quatre clercs & plus de quinze cens pauvres. Et depuis sa fondation, tant que les persecutions durerent, elle eut toûjours soin d'envoyer de grands secours aux pauvres églises des provinces, & aux confesseurs condamnez aux mines. Ces biens communs des églises pendant les trois premiers siecles, ne consistoient gueres qu'en meubles, en provisions de bouche, en habits, en argent comptant, qui venoient de ce que les fideles offroient toutes les semaines ou tous les mois, ou quand ils vouloient; car il n'y avoit rien de reglé, ni de forcé en ces offrandes.

Eust. Apol. c. 39. Eus. l vi. hist. c. 43. Epist Dion. Corinth. ap. Eus. iv. hist. c. 23. V. Acta Celon. Cirtens. an. 304. Tertull Apolog. c. 39.

On recommandoit toutefois comme un devoir de religion, de donner à l'église les prémices & les dîmes des fruits de la terre & du bétail, pour la subsistance des clercs & des pauvres. Origene soûtient que la loi ancienne oblige encore en ce point, plûtôt confirmé qu'aboli par l'évangile; seulement nous ne voyons pas que l'on procedât encore par des censures contre ceux qui y manquoient. Ces offrandes se portoient chez l'évêque ou chez les diacres; & il étoit défendu d'offrir sur l'autel autre chose que le pain & le vin, qui devoient être la matiere du sacrifice. Les églises avoient des immeubles dés le temps des persecutions; puisque quand elles cesserent, on en ordonna la restitution. On le voit dans l'édit de Constantin & de Licinius de l'an 313.

Hom. 11. in Num. v. 17. in Jos.

Can. Apost. 3. 4.

Ap. Lact. de mort. pers. n. 45. Euseb. x. hist. c 5.

Voilà ces trésors de l'église dont les Payens étoient si avides, & qui entroient dans les causes des persecutions, comme on voit en l'exemple de S. Laurent. C'étoit les diacres qui en avoient le soin. Il étoit de leur charge de recevoir tout ce qui étoit offert pour les besoins communs de l'église; de le mettre en reserve, le garder

Prud. per. Steph. hym. 2.

V. Baron. an. 34. n. 227.

garder seurement, & le distribuer suivant les ordres de l'évêque, qui en ordonnoit sur le rapport qu'ils lui faisoient des necessitez particulieres. Il étoit donc encore de leur devoir de s'informer de ces necessitez, d'avoir des listes exactes tant des clercs que des vierges, des veuves & des autres pauvres, que l'église nourrissoit. C'étoit à eux à examiner ceux qui se presentoient de nouveau, & à veiller sur la conduite de ceux qui étoient déja reçûs, pour voir s'ils étoient dignes d'être assistez. C'étoit à eux à pourvoir au logement des étrangers, & à savoir par qui & comment ils devoient être défrayez. Les laïques s'adressoient à eux pour tout ce qu'ils vouloient demander ou faire sçavoir à l'évêque, dont ils n'approchoient pas si librement par respect, & de peur de l'importuner. Ainsi la vie des diacres étoit fort active. Il falloit aller & venir souvent par la ville, & quelquefois même faire des voyages au dehors; & c'est pour cette raison qu'ils ne portoient ni manteaux, ni grands habits comme les prêtres, mais seulement des tuniques & des dalmatiques, pour être plus disposez à l'action & au mouvement.

Const. Apost. III. c. 19.

Const. Ap. II. c. 28.

Const. Ap. II. c. 57

XXIX. Hospitalité.

L'hospitalité étoit d'un usage ordinaire, même entre les payens. Chez les Grecs & les Romains les hôtelleries publiques n'étoient gueres frequentées par les honnêtes gens. Dans les villes où ils pouvoient avoir affaire, ils avoient des amis qui les recevoient, & qui reciproquement logeoient chez eux, quand ils venoient à leur ville. Ce droit se perpetuoit dans les familles. C'étoit un des principaux liens d'amitié entre les villes en Grece & en Italie, & il s'étendit depuis par tout l'empire Romain. Ils regardoient ce droit comme une partie de leur religion. Jupiter, disoit-on, y presidoit; la personne de l'hôte & la table où l'on mangeoit avec lui, étoient sa-

V. de Thomassin. Tesser. hospital.

crées. Les Juifs de leur côté l'observoient comme une bonne œuvre, pratiquée de tout temps par les Saints; & ils l'observent encore entre eux.

Il ne faut donc pas s'étonner si les Chrétiens exerçoient l'hospitalité, eux qui se regardoient tous comme amis & comme freres, & qui savoient que JESUS-CHRIST l'a recommandée entre les œuvres les plus meritoires. Pourvû qu'un étranger montrât qu'il faisoit profession de la foi orthodoxe, & qu'il étoit dans la communion de l'église, on le recevoit à bras ouverts. Qui eût pensé à lui refuser sa maison, eût craint de rejetter JESUS-CHRIST même: mais il falloit qu'il se fist connoître. Pour cet effet, les Chrétiens qui voyageoient, prenoient des lettres de leur évêque, & ces lettres avoient certaines marques, qui n'étoient connuës que des Chrétiens. Elles faisoient voir l'état de celui qui voyageoit; s'il étoit catholique; si aprés avoir été heretique ou excommunié, il étoit rentré dans la paix de l'église; s'il étoit catéchumene ou penitent; s'il étoit clerc, & en quel rang. Car les clercs ne marchoient point sans les dimissoires de leur évêque. Il y avoit aussi des lettres de recommandation, pour distinguer les personnes de merite, comme les confesseurs ou les docteurs, ou ceux qui avoient besoin de quelque assistance particuliere.

Matth. xxv. 34. *V. Baron. an. 141. n. 7.* *V. Prior. de litt. Canon.* *Conc. Eliber. c. 58.*

La premiere action de l'hospitalité étoit de laver les pieds aux hôtes. On voit cette coûtume en plusieurs endroits de l'écriture; & ce soulagement étoit necessaire, vû la maniere dont les anciens étoient chaussez. De-là vient que dans S. Paul l'action de laver les pieds est jointe à l'hospitalité. Si l'hôte étoit dans la pleine communion de l'église, on prioit avec lui, & on lui déferoit tous les honneurs de la maison; de faire

Mœurs Isr. x p. 168. *1. Tim. v. 10.*

la priere, d'avoir la premiere place à table, d'instruire la famille. On s'estimoit heureux de l'avoir. Le repas où il prenoit part, étoit estimé plus saint. On honoroit les clercs à proportion de leur rang ; & si un évêque voyageoit, on l'invitoit par tout à faire l'office & à prêcher, pour montrer l'unité du sacerdoce & de l'église. C'est ainsi que le pape S. Anicet en usa envers S. Polycarpe. Il y a eu des saints à qui l'hospitalité exercée envers des clercs, ou d'autres qui venoient prêcher l'évangile, a été occasion de martyre ; comme on dit du fameux S. Alban en Angleterre, & de S. Gentien à Amiens. Les Chrétiens exerçoient l'hospitalité même envers les infideles. Ainsi ils executoient avec grande charité les ordres du prince, qui les obligeoient à loger les gens de guerre, les officiers, & les autres qui voyageoient pour le service de l'Etat ; ou à leur fournir des vivres. S. Pacome ayant été engagé fort jeune à servir dans les troupes Romaines, fut embarqué avec sa compagnie, & aborda en une ville, où il fut étonné de voir que les habitans les recevoient avec autant d'affection, que s'ils eussent été leurs anciens amis. Il demanda qui ils étoient, & on lui dit que c'étoit des gens d'une religion particuliere, que l'on appelloit Chrétiens. Dessors il s'informa de leur doctrine ; & ce fut le commencement de sa conversion.

Const. apost. 2. cap. 58. Eus. IV. hist. c. 14.

Martyr. 22. Jun. Id 11. Dec.

Vie de S. Pacome. c. 4.

XXX. Malades.

Les Chrétiens avoient grand soin de la visite des malades, si recommandée dans l'évangile. Alexandrie étant affligée d'une cruelle peste, du temps de l'empereur Valerien, ils profiterent de cette occasion, pour montrer leur charité envers les persecuteurs, & ils assisterent les malades si genereusement, que plusieurs, tant clercs que laïcs, y moururent, & furent honorez comme martyrs. Les prêtres visitoient les Chrétiens malades, pour les consoler, prier pour eux, & leur admi-

Matth. XXV. 36. Dionys. Alex. ap. Eus. VII. hist. c. 22. Martyrol. 28. Febr.

administrer les sacremens. Le viatique se donnoit sous la seule espece du pain, & pouvoit être porté par un laïc en cas de necessité, comme il paroît par l'histoire du vieillard Serapion. Outre l'onction de l'huile sacrée, portée par l'ordonnance de saint Jacques, souvent ils guerissoient les malades par l'application d'une autre huile benite, qui se donnoit indifferemment aux fideles & aux infideles, par les clercs ou par les laïcs, selon qu'ils avoient reçû le don des miracles. Quelquefois on employoit pour cet effet l'huile des lampes qui brûloient devant les sepulchres des martyrs.

Eus. VI. hist. 44.

Jac. v. 14.

V. Baron. an. 63 n. 15

Les Payens n'ayant point d'esperance aprés la mort, la regardoient purement comme un mal, qui les privoit des biens de la vie, ou comme un aneantissement, qui les délivroit de tous leurs maux. Il n'y avoit presque plus personne qui crût ce que les poëtes racontoient des supplices ou des recompenses de l'autre vie. Ainsi on ne songeoit point à exhorter les mourans; mais à les divertir; & ils travailloient de leur côté à faire durer le plus qu'ils pouvoient les plaisirs de la vie. Leur maxime étoit celle que rapporte saint Paul aprés Isaïe: ***Beuvons & mangeons, puis que nous mourrons demain.*** C'est là où se terminent toutes les moralitez d'Horace. La mort de Petrone sous Neron, en est l'exemple le plus fort que je connoisse. Ceux qui étoient plus serieux, se consoloient par la philosophie, & cherchoient à mourir tranquillement.

Adeò ne me delirare censes, ut ista credam? *Cic. Tusc. quæst. lib. 1. n. 6.*

Nec pueri credunt. *Juven.*

Isa. XXII. 13. 1. Cor. XV. 32.

Tacit. Annal. 16.

Les Chrétiens ayant d'autres maximes, ne regardoient la mort que comme la porte de l'éternité. Ainsi vivant bien la plûpart, ils la souhaitoient plus qu'ils ne la craignoient, & ils s'affligeoient moins de la perte sensible de leurs parens & de leurs amis, qu'ils ne se réjoüissoient de leur bonheur éternel, & de l'esperance

Cyp. de mortal. & in Demetr.

ce de les revoir dans le ciel. Ils ne comptoient leur mort que pour un sommeil, suivant le langage de l'écriture ; & de là vient le nom de Cimetiere, qui en Grec ne signifie qu'un dortoir.

Dormivit cum patribus suis. 3. Reg. 1. 10. XI. 40. XIV. 20. &c.

XXXI. Sepultures.

Pour mieux témoigner la foi de la resurrection, ils avoient grand soin des sepultures, & y faisoient grande dépense, à proportion de leur maniere de vivre. Ils ne brûloient pas les corps, comme les Grecs & les Romains : ils n'approuvoient pas non plus la curiosité superstitieuse des Egyptiens, qui les gardoient embaumez & exposez à la vûë sur des lits dans leurs maisons. Saint Antoine combattit cette coûtume, qui duroit encore de son temps.

Vie S. Ant. c. 31.

V. Baron. an. 34. n. 310. &c.

Les Chrétiens enterroient les corps comme les Juifs. Aprés les avoir lavez, ils les embaumoient, & y employoient plus de parfums, dit Tertullien, que les Payens à leurs sacrifices. Ils les envelopoient de linges tres-fins, ou d'étoffes de soye, quelquefois ils les revêtoient d'habits précieux. Ils les laissoient exposez trois jours, ayant grand soin de les garder cependant, & de veiller auprés en prieres. Ensuite ils les portoient au tombeau, accompagnant le corps avec quantité de cierges & de flambeaux, & chantant des pseaumes & des hymnes, pour loüer Dieu, & marquer l'esperance de la resurrection. On prioit aussi pour eux ; on offroit le sacrifice, & l'on donnoit aux pauvres le festin que l'on nommoit agape, & d'autres aumônes. On en renouvelloit la memoire au bout de l'an, & on continuoit d'année en année ; outre la commemoraison que l'on en faisoit tous les jours au saint sacrifice.

Apol. c. 42.

Const. ap. 6. c. ult. VII. c. 41. 42. &c. Prud hymn in exeq.

Tertull. de co. mil. c. 3. Orig. in Job. hom. 3. Cypr. ep. 66.

L'église avoit des officiers destinez pour les enterremens, que l'on appelloit fossoyeurs ou travailleurs, & qui se trouvent quelquefois comptez entre le clergé. On enterroit souvent avec les

Fossores. Laborantes Copiatæ.

V. Baron. an. 14. n. 288.

les corps diverses choses pour honorer les défunts, ou en conserver la mémoire. Comme les marques de leur dignité, les instrumens de leur martyre, des phioles ou des éponges pleines de leur sang, les actes de leur martyre, leur épitaphe, ou du moins leur nom, des medailles, des feüilles de laurier, ou de quelque autre arbre toûjours verd; des croix, l'évangile. On observoit de poser le corps sur le dos, le visage tourné vers l'Orient. Les payens pour garder les cendres des morts bâtissoient des sepulchres magnifiques, le long des grands chemins, & par tout ailleurs dans la campagne; les Chrétiens au contraire cachoient les corps, les enterrant simplement, ou les rangeant dans des caves, comme étoient auprés de Rome les tombes ou catacombes,

V. Tomass. disc. p. 2. lib 3. c. 13. 14.

C'étoit des lieux souterrains, taillez dans le tuf, ou pratiquez dans les veines de sable, dont les Chrétiens avoient fait leurs cimetieres. On y descend par des esclaliers, & on trouve de longues ruës, qui des deux côtez ont deux ou trois rangs de niches profondes où les corps étoient posez; car on les en a tirez pour la plûpart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voutées & bâties avec la même solidité, & percées de plusieurs niches semblables à celles des ruës. La plûpart de ces chambres sont peintes de diverses histoires de l'ancien & du nouveau Testament, comme les églises l'étoient, & en quelques-uns de ces cimetieres il y a des églises souterraines. En plusieurs on a trouvé des cofres de marbre, ornez de figures de relief, qui representent les mêmes histoires que les peintures. C'étoit des sepulchres pour les personnes les plus considerables. Chacun de ces cimetieres est comme un grand faux-bourg sous terre, & quelques-uns ont deux ou trois éta-

ges

ges en profondeur. Aussi les Chrétiens y trouvoient des retraites assez seures, dans les temps de persecution, pour garder les reliques des martyrs, pour s'assembler & celebrer les saints offices. Ces anciens cimetieres étoient demeurez la plûpart inconnus depuis long temps, les entrées en ayant été comblées ; & n'ont été découverts que depuis la fin du siecle passé. Ces lieux sont nommez quelquefois Conciles des martyrs, parce que leurs corps y étoient assemblez ; ou Arenes à cause du terrain sabloneux ; en Afrique on nommoit aussi les cimetieres des Aires.

Baron. ad Martyr. 3. Janu 23. Jun. & 3. Sept. Arenaria. Areæ.

On a toûjours eu grande devotion à se faire enterrer auprés des martyrs, & c'est ce qui a enfin attiré tant de sepultures dans les eglises, quoi que l'on ait long-temps gardé la coutume de n'enterrer que hors les villes. La veneration des reliques, & la creance distincte de la resurrection, ont éfacé parmi les Chrétiens l'horreur que les anciens, même les Israëlites, avoient des corps morts & des sepultures.

Thomass. disc. p. 1. lib. 1. c. 55. n. 11. &c.

Const. Ap. 6. c. ult.

XXXII. Evêques, Clergé.

Pour achever le tableau de ce premier temps, il faut encore dire un mot des pasteurs & des ministres de l'eglise. Origene faisant la comparaison des assemblées des villes avec les eglises Chrétiennes, dit comme une chose évidente, que ceux qui president aux eglises, ont en effet la vertu & le merite, dont les magistrats des villes n'ont que le nom. Et il le dit dans l'ouvrage contre Celse, disputant avec les Payens, à qui il se feroit rendu ridicule, si cette verité n'eût été évidente. Le grand nombre d'évêques que nous voyons pendant les trois premiers siecles à Rome & à Jerusalem, donne sujet de croire que la plûpart ont été martyrs ; & jusques à l'an neuf cens, il n'y a gueres que trois ou quatre papes qui ne soient pas reconnus pour Saints. La plûpart des évêques dont l'histoire

Cont. Cels. 3. p. 130.

fait

fait mention pendant les premiers siecles, sont remarquables par leur vertu. Aussi l'empereur Alexandre Severe proposoit l'exemple des Chrétiens, pour montrer avec quel soin les officiers publics devoient être examinez. On choisissoit donc entre les Chrétiens tels que j'ai tâché de les décrire, ceux dont la sainteté étoit la plus éclatante, & la vertu la plus éprouvée. C'étoit la recompense ordinaire des confesseurs, qui avoient montré le plus de constance dans les tourmens. Tels étoient Aurelius & Celerinus, que saint Cyprien fit lecteurs. Le dernier avoit plusieurs cicatrices sur son corps, outre que son ayeule & ses deux oncles étoient d'illustres martyrs. Tel étoit le prêtre Numidicus, qui aprés avoir fait plusieurs martyrs par ses exhortations, & sa femme entr'autres, avoit été lui-même laissé pour mort.

Lamprid. in Alex. *Tertull. Apol. c. 39.* *V. Orig. cont Cels. lib. 8. in fin.* *Cypr. ep. 33. 34. 35.*

L'évêque choisissoit les clercs souvent sur la priere du peuple, du moins avec sa participation, & toûjours avec le conseil de son clergé, & aprés les avoir examinez avec les prêtres les plus habiles, pour voir s'ils avoient les qualitez requises. Mais on avoit peu d'égard à la volonté des ordinans. Non seulement on n'attendoit pas qu'ils demandassent l'ordre; souvent on les ordonnoit contre leur gré, par force ou par artifice: jusques-là qu'il s'en est trouvé qui n'ont jamais pû se resoudre à exercer leurs fonctions. L'évêque étoit choisi en presence du peuple, par les évêques de la province assemblez dans l'église vacante, du moins au nombre de deux ou trois; car il étoit difficile en ces temps de tenir de grands conciles, sinon dans les intervalles des persecutions; & quelquesfois les sieges des eglises demeuroient long-temps vacans. La presence du peuple étoit jugée necessaire, afin que tous étant persuadez du merite de

V. Cypr. ep. 33. *Cypr. ep. 29. ad Cler.* *Cypr. ep. 68* *Can. apost. VIII. c. 4. &c.* *Orig. in Levit. hom. 6.* *Can. Nic.* *Gregor. Tur. X. hist. c. 3.*

de l'élû, lui obéïssent plus volontiers. Car on ne choisissoit ordinairement que ceux qui avoient été baptisez dans la même église, & y avoient exercé pendant plusieurs années toutes les fonctions ecclesiastiques. Les ordinations étoient toûjours précedées d'un jeûne, & accompagnées de prieres. Elles se faisoient d'ordinaire la nuit du samedi au dimanche. On veilloit cette nuit. On faisoit ensuite l'ordination, dont la principale ceremonie a toûjours été l'imposition des mains; & elle étoit suivie du sacrifice. *V. Baron. an. 44. n. 74*

L'évêque n'ordonnoit ni prêtres, ni diacres, ni autres clercs, qu'autant précisément qu'il en avoit besoin pour le service de son eglise, c'est-à-dire, de tout le diocese. Le nombre n'en étoit pas grand, puis que du temps du pape S. Corneille, l'an 250. de JESUS-CHRIST, l'eglise Romaine n'avoit que quarante-six prêtres, & en tout cent cinquante-quatre clercs, quoi qu'il y eût un peuple innombrable. Il y avoit bien plus d'évêques à proportion. Car on en mettoit en toutes les villes où il y avoit un nombre raisonnable de Chrétiens. Il étoit défendu d'ordonner dans une province, ceux qui avoient été baptisez dans une autre; parce que leur vie n'étoit pas connuë. Car on ne comptoit point le temps d'avant le baptême. Aprés l'ordination on obligeoit les clercs, non-seulement à la résidence, mais à la stabilité pour le reste de leur vie: si ce n'étoit que leur évêque les donnât à un autre. Car ils étoient entierement dans sa dépendance, comme des disciples qu'il avoit soin d'instruire, de former & d'élever de degré en degré, pour les appliquer aux differentes fonctions suivant leurs talens. Les jeunes martyrs qui souffrirent avec saint Babilas, avec saint Blaise & avec d'autres Saints, étoient apparemment de ceux qu'ils élevoient pour la clericature. *Eusеb. VI. hist. c. 43.* *Conc. Elib. c. 24.* *Martyr. 24. Jan. 3. Febr. 30. Apr. de S. Laurent. 21. Mai. de S. Valente.*

ture. Les clercs qu'un évêque avoit ordonnez ne pouvoient donc le quitter sans sa permission, pour aller servir sous un autre, & celui qui les auroit reçûs, en eût été repris, comme d'une espece de larcin.

Can. Apost. 14. Can. Nic.

Cette autorité des évêques sur leur clergé n'étoit pourtant rien moins qu'une domination & un pouvoir despotique, c'étoit un gouvernement de charité. Les clercs avoient part à la puissance de l'évêque, puis qu'il ne faisoit rien d'important sans leur conseil. Il consultoit sur tout les prêtres, qui étoient comme le senat de l'église. Ils étoient si venerables, & les évêques si humbles, qu'il y avoit à l'exterieur peu de difference entr'eux. Les clercs avoient une espece d'autorité sur l'évêque même, étant les inspecteurs continuels de sa doctrine & de ses mœurs. Ils l'assistoient dans toutes les fonctions publiques, comme les officiers des magistrats, ou plûtôt comme des disciples qui suivent leur maître. Car ils étoient attachez à lui, comme les apôtres à JESUS-CHRIST. Si donc l'évêque eût entrepris d'enseigner ou de faire quelque chose de contraire aux traditions apostoliques; les anciens prêtres & les anciens diacres ne l'eussent pas souffert: ils l'en eussent averti charitablement; & s'il n'eût pas profité de leurs avis, ils s'en fussent plaints aux autres évêques, & l'eussent enfin accusé dans un concile.

1. Petr. v. 3. Orig. in Matt. xx. 25

Const. Apost. II. cap. 18.

Const. Apost. VIII. cap. 12.

La plûpart des clercs menoient la vie ascetique, n'usant que de legumes ou de viandes seiches, jeûnant souvent, & pratiquant les autres austeritez, autant que le grand travail de leurs fonctions le pouvoit permettre. Sur tout la continence étoit fort recommandée aux évêques, aux prêtres, & aux diacres. Ce n'est pas que l'on n'élevât souvent à ces ordres des gens mariez.

riez. Car comment auroit-on trouvé entre les Juifs & les Payens qui se convertissoient tous les jours, des hommes qui eussent gardé la continence jusques à un âge mûr ? C'étoit beaucoup d'en trouver qui n'eussent eu qu'une seule femme, dans la liberté où étoient les Juifs & les autres Orientaux, d'en avoir plusieurs à la fois ; & dans l'usage universel du divorce, qui donnoit occasion d'en changer souvent. Mais quand celui que l'on faisoit évêque avoit encore sa femme, il commençoit deslors à ne la plus regarder que comme sa sœur, & l'eglise Latine a toûjours fait observer la même discipline aux prêtres & aux diacres. Il leur étoit toutefois ordonné d'avoir soin de leurs femmes, & de ne les pas abandonner comme des étrangeres ; & on les nommoit quelquefois prêtresses à cause de la dignité de leurs maris.

1. Tim. III. 2.
Conc. Elib. can. 33.
Epit. decret Sirici. ad Himer c. 7.
Can. Apost. 6.
Presbyteræ Episcopæ.

On ne souffroit point que les clercs logeassent des femmes avec eux. Entre les accusations contre Paul de Samosate, il est dit qu'il tenoit chez lui deux femmes jeunes & bien faites, & s'en faisoit suivre par tout ; & qu'il souffroit que ses prêtres & ses diacres entretinssent de même de ces sortes de femmes, que l'on appelloit Sous-introduites. L'évêque Pompone se plaignit à saint Cyprien de certaines vierges, qui prétendoient garder leur integrité vivant avec des hommes, & même avec un diacre dans une familiarité scandaleuse, jusqu'à n'avoir qu'un même lit. Cet abus s'étoit introduit sous prétexte de charité ; car celles qui vivoient ainsi avec des clercs, étoient des vierges consacrées à Dieu, ou d'autres personnes qui faisoient profession de devotion ; à qui les clercs prétendoient de tenir lieu de peres ou de freres, prenant soin de leurs affaires, & faisant pour elles tout ce que la bienséance ne leur permettoit pas de faire par elles-mê-

Conc. Antioch. II. *an* 270. *Eus.* 7. *hist. cap.* 10.
Subintroductæ. Agapetæ.
Cypr. ep. 62.

mes, sur tout dans des pays où les femmes ne se montroient gueres en public. Ces devotes de leur côté rendoient à leurs freres tous les services domestiques, qui s'accordoient avec l'honnêteté de leur profession. Car pour vivre ensemble ; ils ne prétendoient pas moins garder la continence ; & saint Chrysostome combattant cet abus, suppose qu'ils la gardoient en effet. Il les accuse seulement d'être attachez au plaisir de se voir & de se parler, plus sensible entre personnes de different sexe ; de mener une vie indécente & scandaleuse ; & s'exposer témerairement à tomber dans le crime. Poûr retrancher ce desordre, l'on défendit absolument aux clercs qui n'étoient point mariez, toute habitation avec les femmes étrangeres ; ce que le concile de Nicée reduisit aux sœurs, aux meres & aux tantes.

In eos qui tenent. subint.

V. Thom. p. 1. lib. c. 4. n. 5.

Conc. Nic. can. 3.

Les usages des églises n'étoient pas entierement uniformes sur cet article du celibat des clercs. Saint Jerôme dit, que les eglises d'Orient, d'Egypte & du saint siege apostolique prenoient pour clercs, des vierges ou des continents, & que s'ils avoient des femmes ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarchats, Rome, Alexandrie & Antioche. Saint Epiphane dit, que l'eglise observe exactement de ne point ordonner de bigames, quoiqu'ils n'ayent épousé la seconde femme qu'aprés la mort de la premiere ; que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçû pour être diacre, prêtre, évêque, ou soudiacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient, principalement dans les lieux où les canons sont gardez exactement. Car il avouë qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres & des soudiacres qui usoient du mariage. *Cet usage*, ajoute-t'il, *n'est pas conforme à la regle, mais à la*

Hier. in Vigilant. c. 1.

Epist. haeres. 59. Cathar. n. 4.

la foiblesse des hommes, qui se relâchent selon l'occasion ; & à cause de la multitude pour laquelle on manqueroit de ministres.

On s'est depuis relâché en Grece & en Orient de ces regles de continence : mais en quelque lieu que ce soit de l'eglise catholique, il n'a jamais été permis à un prêtre de se marier aprés son ordination. S'il le faisoit, on le déposoit, pour peine de son incontinence, & on le reduisoit à l'état d'un simple laïc. Quand aux clercs inferieurs, comme les lecteurs & les portiers, ils étoient mariez pour l'ordinaire, & habitoient avec leurs femmes. Aussi plusieurs passoient leur vie dans ces ordres ; du moins ils y demeuroient plusieurs années, pendant lesquelles il pouvoit arriver ou qu'ils perdissent leurs femmes, ou qu'ils s'en separassent de gré à gré, pour mener une vie parfaite. *Can. Neoc. cap. 1.*

Tous les clercs jusqu'aux évêques, vivoient pauvrement, ou du moins simplement, comme des gens du commun, sans que rien les distinguât à l'exterieur. Le juge interrogeant saint Sabin évêque d'Assise, lui demandoit s'il étoit libre ou esclave. Comme ils étoient les plus recherchez dans les persecutions, ils n'avoient garde de se faire reconnoître par l'habit, ou par quelqu'autre marque de leur profession ; ils paroissoient tout au plus comme des philosophes. Plusieurs avoient distribué aux pauvres leur patrimoine avant qu'être élevez aux ordres. Plusieurs aprés leur ordination, continuoient de vivre du travail de leurs mains, à l'exemple de saint Paul. Ce n'est pas qu'ils ne pûssent vivre aux dépens de l'eglise. Elle fournissoit de son tresor tout ce qui étoit necessaire pour la subsistance des clercs ; & chacun recevoit, par mois ou par semaine, une certaine distribution en especes ou en argent, selon ses besoins & selon *Acta S. Sabin.* *S. Cypr. Ep. 34.*

son ordre. Car les portions des clercs les plus élevez en dignité, & chargez par consequent d'un plus grand travail, étoient plus grandes suivant le precepte de saint Paul. Il y en avoit aussi qui gardoient leur patrimoine. Saint Cyprien au temps de son martyre, avoit encore des jardins accompagnez de quelque logement. On leur permettoit de faire quelque trafic, pourvû qu'il ne les engageât pas à voyager hors de la province.

1. Tim. v. 17.

Conc. Elib. c. 18.

Les pasteurs & les clercs ne se rendoient pas moins aimables par leur charité & leur application au service, que venerables par leurs autres vertus. L'évêque ne manquoit jamais de presider aux prieres publiques, d'expliquer les saintes écritures, & d'offrir le sacrifice tous les dimanches, ou les jours de station. Lui & ses prêtres étoient continuellement occupez à instruire des catecumenes, à consoler des malades, exhorter des penitens, reconcilier des ennemis. Ils accordoient tous les differents. Car on ne souffroit point, suivant la défense de saint Paul, que les Chrétiens plaidassent devant les tribunaux des infideles; & ceux qui ne vouloient pas se soumettre à l'arbitrage de l'évêque, étoient excommuniez, comme pecheurs impenitens & incorrigibles. Mais les differens étoient rares entre les Chrétiens desinteressez, humbles & patiens comme ils étoient. C'étoit d'ordinaire le lundi que les évêques prenoient pour examiner les procez, afin que si les parties n'acquiesçoient pas d'abord au jugement, ils eussent le loisir de les appaiser, & leur faire entendre raison, avant le dimanche suivant, où ils devoient tous prier ensemble & communier. L'évêque étoit assis avec ses prêtres assisté des diacres, & les parties debout au milieu. Aprés les avoir oüyes, il faisoit son possible pour

Const. Apost. 11. c. 45. 46. &c. 1. Cor. vi. V. Patres ap. Baron. an. 57. n. 37. 38. &c. Tertull. apol. c. 39.

Const. Apost. ibid.

pour les faire convenir amiablement, & les reconcilier avant que de prononcer le jugement. On y recevoit aussi les plaintes contre ceux qui étoient accusez de ne vivre pas en Chrétiens. L'évêque ne jugeoit point seul; mais avec ses prêtres. *Cyp. ep. 28.*

Il avoit la souveraine disposition de tout le tresor de l'eglise, & on ne craignoit pas qu'il en abusât. Si l'on eût eu le moindre soupçon contre sa probité, on se fût bien gardé de lui confier le gouvernement des ames, plus precieuses sans comparaison que tous les tresors. C'étoit donc à lui que s'adressoient tous ceux qui avoient besoin de secours: il étoit le pere de tous les pauvres, & le refuge de tous les miserables. *Const. Apost. II. c. 24. 25.* *Const. Apost. XII.*

Qui pourra s'étonner aprés cela de l'affection & du respect que les fidels portoient aux prélats? On remarque de saint Polycarpe que c'étoit à qui le dechausseroit le premier. Il étoit ordinaire de se prosterner devant les prêtres, en les abordant, & de leur baiser les pieds en attendant leur benediction. On se tenoit heureux de loger même un diacre, ou de l'avoir à sa table. On n'entreprenoit aucune affaire importante sans le conseil du pasteur, qui étoit l'unique directeur de tout son troupeau. On le regardoit comme l'homme de Dieu, comme celui qui tenoit la place de Jesus-Christ; en sorte que la vanité ou le mépris des autres, étoit la tentation que l'on craignoit le plus pour les évêques & pour les prêtres; comme on la craignoit pour ceux qui avoient le don de prophetie ou des miracles; car ces graces étoient encore frequentes. C'étoit ce respect & cet amour filial qui faisoit tout le pouvoir des pasteurs. Car ils n'avoient pour se faire obéïr que la voye de la persuasion, & les peines spirituel- *Epist. Eccl. Smyrn.* *Ignat. passim in epist.* *Const. Apost. VIII. c. 1.* *Chrysost. Sacerd. lib. 2.*

tuelles. Ils ne pouvoient user d'aucune autre contrainte, que d'intimider les consciences ; & ceux qui étoient assez impies pour mépriser leurs censures, n'en souffroient aucune peine temporelle.

XXXIII. Patience des Chrétiens.

Telles furent à peu prés les mœurs des Chrétiens, tant que le paganisme regna, & que les persécutions durerent. Cet état les obligeoit en general à une grande vigilance & à une attention continuelle à Dieu & sur eux mêmes. Car dés que la persécution étoit ouverte, chacun n'attendoit que l'heure d'être dénoncé par sa femme & par ses plus proches parens, avides de ses biens, ou passionnez pour l'idolatrie. C'étoit un moyen seur à leurs débiteurs de se liberer, & à leurs esclaves de s'affranchir. Si-tôt qu'un Payen étoit amoureux d'une fille Chrétienne, il pouvoit la mettre dans la cruelle necessité de s'abandonner à lui, ou de s'exposer aux tourmens. Saint Justin rapporte qu'une femme fut dénoncée par son mari, parce qu'elle ne vouloit plus participer à ses crimes ; & qu'un homme fut puni de mort, pour avoir osé demander au juge pourquoi il faisoit mourir sur le seule nom de Chrétien, celui qui avoit converti cette femme. Quand l'église étoit quelque temps en paix, on avoit sujet de craindre tous les jours que la guerre ne recommençât ; & cette paix n'étoit jamais si entiere, que plusiers Chrétiens ne souffrissent, par des émotions populaires ou autrement ; car nous voyons grand nombre de martyrs sous l'empereur Alexandre & sous d'autres qui n'ont point excité de persecution. Saint Meliton se plaint à l'empereur Antonin, que les Chrétiens sont pillez & volez impunément, & de nuit & en plein jour, sous pretexte de quelques ordonnances, dont l'empereur n'avoit point de connoissance. Du moins si les supplices & les violences cessoient,

Hier. vita Pauli. init.

Basil orat. 5. in S Juli.

Pallad. hist. Laus. c. 3.

Just. 2. Apol. init.

Ap. Euseb. iv. hist. 26.

soient, la haine & le mépris ne cessoient jamais. Il étoit toûjours permis de dire des injures aux Chrétiens, de parler & d'écrire contr'eux, de s'en moquer, de les joüer en plein theâtre. Tout cela étoit non-seulement impuni, mais approuvé & autorisé; & les seuls passages de Celse rapportez par Origene suffisent pour faire voir avec quelle indignité ils étoient traitez. Ils ne pouvoient éviter de voir tous les jours les ceremonies profanes des Payens; de rencontrer par tout des statuës infâmes & des lieux publics de débauche, d'entendre de toutes parts des discours impies & dissolus. Il falloit de la force & de la fermeté de cœur, pour conserver au milieu de tant d'ostacles, une foi si vive & des mœurs si pures. Aussi traitoit-on de foibles Chrétiens ceux dont la foi pouvoit être ébranlée par des paroles, ou par les raisonnemens des philosophes.

Tertull. ad martyr. c. 2.

Clem. 6. strom. p. 655. A. Orig. in Cels. init.

Ils avoient besoin d'ailleurs d'une grande discretion, pour retenir dans ses justes bornes cette liberté des enfans de Dieu, & cette hardiesse fondée sur le témoignage d'une bonne conscience. Ils savoient mépriser les mépris mal fondez & les calomnies les plus injustes, sans se mutiner contre les calomniateurs, sans murmurer, sans les haïr. Ils avoient grand soin de ne rien faire qui pût attirer ou aigrir la persecution; de garder la paix avec tous les hommes, autant qu'il leur étoit possible, & de vivre même si bien qu'ils fermassent la bouche aux indiscrets & aux ignorans. Ils s'abstenoient de tout ce qui n'étoit pas necessaire pour la pieté, & qui pouvoit irriter les Payens, & s'étudioient à leur gagner le cœur en toutes manieres. Les Chrétiens avoient assez de pratiques qui les distinguoient necessairement, sans affecter des singularitez superfluës. Ils vivoient donc

1. Pet. III. 16.

Cypr. epist. 5. 36.

Rom. XII. 18.

1. Pet. II. 15.

Tertull. apol. c. 41. Aug. cont. Faust. xx. c. ult.

donc à l'exterieur comme les autres Romains, comme les autres Grecs, & habitans des pays où ils se trouvoient, en tout ce qui n'étoit point contraire à la religion & aux bonnes mœurs. Ils ne s'empressoient point de disputer & de prêcher ceux qu'ils ne trouvoient pas disposez. Ils se contentoient de prier pour eux, & de les édifier par leur patience & par leurs bonnes œuvres, leur rendant continuellement le bien pour le mal. Saint Ignace parlant des soldats qui le gardoient : *Je suis*, dit-il, *attaché avec dix leopards, qui deviennent pires même quand on leur fait du bien ; mais leur malice est mon instruction.* Saint Polycarpe reçût gayement ceux qui vinrent le prendre, & leur donna à souper & à coucher avec beaucoup d'honnêteté. Saint Cyprien fit donner vingt-cinq pieces d'or à son bourreau. Saint Maximilien fit donner au sien un habit neuf. Un autre ancien martyr ayant été accusé d'être Chrétien, & mis en prison, puis livré, vendit tout son bien, en donna le prix, partie aux pauvres, partie à ses accusateurs, les regardant comme ses bienfaicteurs. Un autre nommé Paul étant condamné à perdre la tête, demanda un peu de temps pour prier ; & pria Dieu pour ses proches, pour les Juifs, pour les Gentils, pour tous les assistans, enfin pour le juge qui l'avoit condamné, & pour le bourreau qui le devoit executer.

Epist. ad Rom.

Epist. Eccl. Smyrn.

Acta. S. Cypr.

Acta S. Max. Mart. 7. Sept. de S. Eupsychio.

Eus. mart. Palæst. c. 8.

Leur patience éclatoit principalement à l'égard des princes & des magistrats du siecle. On ne les entendoit jamais se plaindre du gouvernement, ou parler avec mépris des puissances. Ils leur rendoient tout l'honneur & toute l'obéïssance qui ne les engageoit à aucune idolâtrie ; ils payoient les tributs non-seulement sans résistance, mais sans murmure ; & plûtôt

Tertull. Apol. c. 42.

tôt que de les frauder, ils donnoient le travail de leurs mains pour y subvenir.

Loin d'exciter des seditions & des révoltes, ils n'eurent jamais de part à toutes les conspirations qui se formerent contre les Empereurs pendant ces trois siecles ; quelques méchans que fussent les empereurs, & quelques cruelles que fussent les persecutions. Les Chrétiens furent les seuls, qui ne chercherent point à se défaire de Neron, de Domitien, de Commode, de Caracalla, & de tant d'autres tyrans. Ces gens poussez à bout par tant d'injustices, & des cruautez inoüies, ne songerent jamias à prendre les armes pour leur défense : quoi qu'ils fussent en plus grand nombre qu'aucune des nations qui faisoient la guerre aux Romains. Bien plus, tant de soldats Chrétiens dont les armées Romaines étoient remplies, ne se servirent jamais des armes qu'ils avoient en main, que suivant les ordres de leurs chefs ; & l'on vit des legions entieres, comme celles de S. Maurice, se laisser massacrer sans résistance, plûtôt que de manquer à ce qu'ils devoient à Dieu ou à Cesar.

Tertull. Apol. c. 42.

Acta S. Mauric. ex S. Eucher.

A peine purent-ils se résoudre à ouvrir la bouche pour se défendre ; & à publier quelques réponses contre les horribles calomnies dont on les chargeoit. Ils se contenterent pendant prés d'un siécle de souffrir, à l'exemple de leur divin maître, qui ne répondoit rien à ses accusateurs, & se livroit sans résistance à celui qui le jugeoit injustement. Leurs bonnes actions étoient toute leur justification. Ce ne fut que du temps de l'empereur Adrien, qu'ils commencerent à écrire quelques apologies ; mais si respectueuses, & toutefois si fermes & si graves, qu'il étoit aisé de voir, qu'elles ne venoient que d'un zele sincere pour la verité.

Orig. contr. Cels. init.

1. Petr. II. 23.

V. Euseb. IV. hist. 3. & 15.

Cette patience invincible força à la fin toutes

les puissances, de se soumettre à l'Evangile. Les persecutions duroient encore, qu'il y avoit déja un nombre prodigieux de Chrétiens. *Nous ne sommes que depuis hier*, disoit Tertullien *& nous remplissons tout; vos villes: vos maisons, vos bourgades, vos colonies, vos camps mêmes, vos tribus, vôtre palais, vôtre senat, vos places publiques.* En effet il y avoit des Chrétiens de toutes conditions & dans les plus grandes dignitez. Nous voyons dans le martyrologe, des senateurs, des préfets, des proconsuls, des tribuns, des questeurs, des consuls mêmes. Nous voyons des Chrétiens entre les domestiques, & les principaux officiers des empereurs; de Neron, de Trajan, d'Alexandre, de Decius, de Valerien, de Diocletien.

Apol. c. 37.

Martyr. 18. April. 10. & 19. Mai. 19. Aug. 13 Sept. 8. Octob.

Martyrol. Martii 12. 29. Mai. 17. 19. Jun. 10. Jul. 2. Sept. 7 Octob. 18 Eus. vi. hist. 28.

Le peuple touché des vertus & des fréquents miracles des Chrétiens, commençoit à leur faire justice, & à publier hautement que leur Dieu étoit grand, & qu'ils étoient innocens. Il arrivoit quelquefois, tandis que l'on tourmentoit des martyrs, que la populace amassée à ce spectacle, prenoit leur parti malgré eux, & chassoit le magistrat de son tribunal à coups de pierres. Souvent les greffiers, les geoliers, les gardes, les soldats, les bourreaux se convertissoient, s'écrioient tout d'un coup qu'ils étoient Chrétiens, & se rendoient compagnons de leurs supplices. On a vû jusques à des comediens se convertir sur le theâtre, où ils joüoient les saints mysteres, & devenir des martyrs illustres. De-là vint l'extrême cruauté de la derniere persecution. On voyoit que tout le monde se faisoit Chrétien. Mais elle ne fit, non plus que les autres, qu'étendre & affermir la religion; en sorte que tout lui étoit déja favorable, quand Constantin s'en declara le protecteur.

Acta S. Bonif. an. 305. Martyrol. Jan. 1. Febr. 16. 17. 27. Mart 9. 27. 30. Mai. 31 Jun. 30. Jul. 7. Aug. 21. Sept. 20. 25. Oct. 10. 19. Nov. 26. Dec. 3. Acta S. Genes.

XXXIV. II. PART.

Me voici à la troisiéme partie de ce traité, où je

je dois representer les mœurs des Chrétiens, depuis que l'eglise fut en paix & en liberté. On soupiroit depuis trois cens ans aprés cette paix, comme un état où les fideles serviroient Dieu sans aucun obstacle: mais l'experience ne fit que trop voir que la persecution étoit plus avantageuse. Cependant les mêmes mœurs que j'ai décrites subsisterent encore long-temps. Ainsi il ne reste ici qu'à remarquer les differences que causa d'abord le libre exercice de la religion.

Princes Chrétiens.

Premierement ce fut un miracle tout nouveau de voir des princes Chrétiens. Dans les siecles précédens on ne pouvoit croire que les grands se soumissent à la severité de la discipline de l'eglise. On ne se figuroit pas comment l'humilité & la mortification pouvoient subsister avec un pouvoir absolu & des richesses immenses. C'étoit sans doute ce qui faisoit dire à Tertullien, que les Cesars se seroient déja convertis, s'ils avoient pû être tout ensemble Cesars & Chrétiens; & Origene en parloit à peu prés de même. Dieu fit encore ce miracle à la face de l'univers; & c'est le changement le plus considerable des temps dont je parle ici, puis que c'est la cause de la liberté de l'eglise.

Apol. c. 21

Cont. Cels. l. 8.

On vit d'abord à la conversion de Constantin le nom de JESUS-CHRIST & sa croix sur les enseignes des troupes Romaines. On vit ce qui avoit été jusques-là l'instrument du supplice le plus infame, servir d'ornement aux couronnes. L'empereur eut un oratoire dans son palais, où il s'enfermoit seul tous les jours, pour lire l'écriture sainte, & faire des prieres reglées à certaines heures, particulierement les dimanches, dont il faisoit observer le repos même aux Payens. A l'armée il faisoit porter une tente en forme d'eglise, pour y chanter les divins offices, & administrer les sacremens aux fideles. Des prê-

Euseb. IV. vita. Const. c. 2. 14. IV. c. 17. 21.

Sozom. I. hist. c. 8.

tres & des diacres suivoient, & même des évêques, que l'empereur regardoit comme les gardes de son ame. Il fit Constantinople toute Chrétienne. La veille de pâque y étoit celebrée par une illumination magnifique. Non-seulement dans les eglises, mais dehors & par toute la ville, on allumoit des flambeaux, ou plûtôt des colomnes de cire, qui changeoient cette sainte nuit en un beau jour. Dans les places de cette grande ville on voyoit des fontaines ornées des images du bon pasteur ou de Daniel entre les lions. Elle n'avoit ni idoles ni temples des faux dieux. Qui ne sçait la magnificence dont usa Constantin envers les peres du concile de Nicée, & les honneurs qu'il leur rendit? Il leur fournit des voitures pour les amener des parties les plus reculées de ce grand empire. Il les défraya pendant tout le temps du concile, & les renvoya chargez de presens. Il brûla les memoires qui lui avoient été donnez contre les évêques. Il baisa les cicatrices des confesseurs, qui portoient encore les marques des persecutions. Il entra sans gardes d'un air modeste & respectueux dans la séance du concile, & ne s'y assit qu'aprés que les évêques lui en eurent fait signe. Il leur fit enfin un grand festin dans son palais, & se mit à table avec eux. On vit alors JESUS-CHRIST regner sensiblement même sur les rois.

Euseb. III. vita c. 48. V. c. 22.

Euseb. vit. Const. III. c. 6. 7. &c.

Socr. I. hist. c. 5. & 8.

Le grand Theodose honora encore plus la religion par la pratique des vertus Chrétiennes. Il prioit beaucoup; il avoit recours à Dieu dans ses plus grandes affaires, & lui rapportoit tout le bon succés de ses armes. Il se laissa emporter à la colere contre les habitans de Thessalonique; le peché fut grand, mais la penitence fut proportionnée; & il n'estima aucun évêque à l'égal de saint Ambroise, parce qu'il n'en trouva

Theod. hist. Eccl. 4. cap. 17.

trouva aucun qui le flatât moins. L'imperatrice son épouse est aussi loüée de sa pieté & de sa charité pour les pauvres. Cet esprit se conserva dans leur famille, mais il éclata principalement en sainte Pulcherie leur petite fille, qui se consacra à Dieu dés l'âge de quinze ans avec ses deux sœurs, par le vœu de virginité; & qui sans quitter le palais, y mena une vie si retirée, si occupée, si pieuse, que les auteurs du temps comparent ce palais à un monastere, c'est-à-dire, à ce qu'ils connoissent de plus saint.

Ce fut dans cette école de vertu qu'elle fit élever le jeune empereur Theodose son frere. Il pratiquoit les mêmes exercices, il se levoit de grand matin pour chanter avec ses sœurs les loüanges de Dieu, il prioit beaucoup, il frequentoit les eglises, & y faisoit de grands présens: il jeûnoit souvent, principalement les mercredis & les vendredis. Il avoit une bibliotheque de livres ecclesiastiques, il savoit par cœur l'Ecriture sainte, & s'en entretenoit avec les évêques, comme s'il eût été de leur profession. Il leur portoit un grand respect, & honoroit tous les Chrétiens vertueux. Il fit transferer avec grande pompe les reliques de plusieurs Saints, il fonda plusieurs hôpitaux & plusieurs monasteres. *Socr. VII. c. 22. Sozom. IX. cap. 1. Theod. IV. c. 36.*

Sa sœur ne l'exerça pas seulement aux pratiques de religion, elle lui fit apprendre avec grand soin tout ce qui lui convenoit comme empereur. Des maîtres excellens lui enseignoient les sciences, d'autres lui montroient les exercices des chevaux & des armes. On l'accoûtumoit à souffrir le chaud & le froid, la faim & la soif. Sa sœur l'instruisoit elle-même de toute sorte de bienséance dans les habits, les gestes, les démarches; elle l'accoûtumoit à retenir les éclats

de rire, à se rendre aimable ou terrible, selon l'occasion, à écouter patiemment. Il devint maître de la colere, doux, humain & tendre à la compassion.

Tel fut Theodose le jeune né dans la pourpre, en Orient, dans le siecle tres-corrompu. L'empereur Marcien, qui lui succeda aprés de grands services & beaucoup d'experience, fit paroître la même pieté & le même zele pour la religion, avec encore plus de force & de capacité; & il ne faut point d'autre preuve de sa vertu, que le choix de sainte Pulcherie, qui l'épousa pour le faire regner avec elle, mais à la charge de demeurer vierge.

XXXV. Forme des Eglises. *Eus. x. hist. cap. 3.*

Aussi tôt que Constantin eut fait cesser la persecution, on vit par tout, au rapport d'Eusebe, des dédicaces d'églises & des assemblées d'évêques, les Chrêtiens se réünissoient par tout, ils étoient plus assidus à la psalmodie, & à la célebration des mysteres; toutes les céremonies de la religion s'observoient avec plus de solemnité. C'est donc ici le lieu de parler de tout le culte exterieur. Commençons par la description des églises, suivant ce qui nous en reste & dans les livres & dans les bâtimens les plus anciens. Mais observons d'abord, que dessors il n'étoit pas permis de s'assembler dans une église pour faire les divins offices avant qu'elle fût dédiée avec les cérémonies ordinaires; ni de celébrer les mysteres ailleurs que dans l'église & avec des vases sacrez. L'un & l'autre paroît clairement par les calomnies formées contre saint Athanase.

Athan. Apol. 1. p. 684.

L'église étoit séparée autant qu'il se pouvoit, de tous lees bâtimnns profanes; éloignée du bruit, & environnée de tous côtez de cours, de jardins, ou de bâtimens dépendans de l'église même, qui tous étoient renfermez dans une enceinte de murailles. D'abord on trouvoit un por-

Apol. 2. p. 781. &c. V. Eus. hist. Eccl. x. c. 4. de vit. Const. lib. III. c. 34. 35. &c.

portail ou premier vestibule par où l'on entroit dans un peristyle, c'est-à-dire une cour carrée, environnée de galeries couvertes, soutenuës de colomnes, comme sont les cloîtres des monasteres. Sous ses galeries se tenoient les pauvres, à qui l'on permettoit de mandier à la porte de l'eglise; & au milieu de la cour étoit une ou plusieurs fontaines, pour se laver les mains & le visage avant la priere; les Benitiers leur ont succedé. Au fond étoit un double vestibule, d'où l'on entroit par trois portes dans la sale ou basilique, qui étoit le corps de l'eglise. Je dis qu'il étoit double, parce qu'il y en avoit un en dehors, & un autre en dedans, que les Grecs appelloient *Narthex*. Prés de la basilique en dehors étoient au moins deux bâtimens. Le baptistere, à l'entrée; au fond, la sacristie ou le tresor, nommé aussi *Secretarium* ou *Diaconicum*; & quelquefois il étoit double. Souvent le long de l'eglise il y avoit des chambres ou cellules, pour la commodité de ceux qui vouloient méditer & prier en particulier : nous les appellerions des chapelles.

c. 50. lib. IV. cap. 58. V. Mabill. Comment. in ord. Rom. c. 3. Paulin. ep. 12. Cantata. l. 10. S. Greg. IV. Dialog. c. 14.

Cellæ. Exhedræ.

La basilique étoit partagée en trois, suivant sa largeur, par deux rangs de colomnes, qui soutenoient des galeries des deux côtez, & dont le milieu étoit la nef, comme nous voyons à toutes les anciennes eglises. Vers le fond à l'orient étoit l'autel, derriere lequel étoit le presbytere ou sanctuaire; c'est ce que l'on nomma depuis le chevet de l'eglise. Son plan étoit un demi cercle, qui enfermoit l'autel par derriere; le dessus une voute en forme de niche, qui le couvroit, on la nommoit en latin *concha*; c'est-à-dire coquille; & l'arcade qui en faisoit l'ouverture s'apelloit en grec *absis*. Peut-être les Chrétiens avoient-ils d'abord voulu imiter la séance du sanhedrin des Juifs, où les Juges é-

V. Cang. desc. S. Sophiæ.

Cod. Thalmud Sanhedr. cap. 4. § 3.

toient ainsi en demi cercle, le président au milieu ; l'évêque tenoit la même place dans le presbytere. Il étoit au milieu ayant les prêtres à ses côtez, & sa chaire, nommée *thône* en grec, étoit plus élevée que leurs sieges. Tous les sieges ensemble s'appelloient en grec *synthronos*, en latin *confessus* ; quelquefois aussi on le nommoit tribunal, & en grec *bema*, parce qu'il ressembloit aux tribunaux des juges seculiers dans les basiliques. L'évêque étoit comme le magistrat, & les prêtres ses conseillers. Ce tribunal étoit élevé, & l'évêque en descendoit pour s'approcher de l'autel. L'autel étoit enfermé par devant d'une balustrade à jour ; hors de laquelle étoit encore un autre retranchement dans la nef, pour placer les chantres, que l'on nomma depuis par cette raison chœur, en grec *choros*, ou chancel du mot latin *cancelli*. Ces chantres n'étoient que de simples clercs destinez à cette fonction. A l'entrée du chœur étoit l'ambon, c'est-à-dire une tribune élevée où l'on montoit des deux côtez, servant aux lectures publiques ; nommée depuis pupitre, lutrin, ou jubé. Si l'ambon étoit unique, il étoit au milieu ; mais quelquefois on en faisoit deux, pour ne point cacher l'autel, à la droite de l'évêque & à la gauche du peuple étoit le pupitre de l'évangile ; & de l'autre côté celui de l'épître ; quelquefois il y en avoit un troisiéme pour les propheties.

Greg. Naz. carm. de Anast. prudent. Steph. 11. v. 215. de S. Hippol. Ordo Rom.

L'autel étoit une table de marbre ou de porphyre, quelquefois d'argent massif ou même d'or enrichi de pierreries ; car on croyoit ne pouvoir employer de matiere assez précieuse pour porter le saint des Saints ; & les cérémonies de la consecration des autels marquent encore assez ce respect, mais quelquefois elle n'étoit que de bois. Elle étoit soutenuë de quatre

Ath. ad solit. p. 87. D.

tre pieds ou petites colomnes riches à proportion ; & on la plaçoit autant qu'il étoit possible sur la sepulture de quelque martyr. Car comme on avoit accoûtumé de s'assembler à leurs tombeaux, on y bâtit : & de là est venuë enfin la regle de ne point consacrer d'autel sans y mettre des reliques. C'étoit ces sepulchres des martyrs que l'on appelloit memoires ou confessions. Elles étoient sous terre, & on y descendoit pardevant l'autel. Il demeuroit nû hors le temps du sacrifice, ou seulement couvert d'un tapis ; & rien n'étoit posé immediatement dessus. Depuis on l'environna de quatre colomnes aux quatre coins, soutenant une espece de tabernacle qui couvroit tout l'autel, & que l'on nommoit ciboire, à cause de sa figure qui étoit comme une coupe renversée. Car les anciens avoient des coupes qu'ils nommoient *ciboria*, du nom d'un certain fruit d'Egypte.

Baron. in Martyr. 6. Jul.

XXXVI. Ornemens des eglises.

Tout cela étoit orné magnifiquement. Le ciboire & les colomnes qui le soutenoient, étoient souvent tout d'argent ; & il y en avoit du poids de trois mille marcs. Entre ces colomnes on mettoit des rideaux d'étoffe précieuse, pour enfermer l'autel des quatre côtez. Le ciboire étoit orné d'images, & d'autres pieces d'or ou d'argent, comme d'une croix pour le terminer par en haut. On suspendoit aussi sur les autels des colombes d'or ou d'argent, pour representer le saint Esprit. Quelquefois on y renfermoit l'eucharistie que l'on gardoit pour les malades ; & quelquefois on la gardoit dans de simples boëtes, telles que sont nos ciboires. Quelquefois on couvroit d'argent d'abside entiere : du moins on la revêtoit de marbre aussi bien que la conque. Les colomnes qui soutenoient la basilique, étoient de marbre, avec des chapiteaux de bronze doré. Elle étoit pavée de marbre, & souvent toute incrustée en dedans. On

Anast. in Silvest. in Leon. III. &c. Id. in Steph. IV.

Conc. Constantin. an. 530. Act. V. V. Mabill. comm. in ord. Rom. c. 20.

On y employa sur tout dans les siecles suivans, les ouvrages de Mosaïque, qui est une marqueterie de petites pieces de verre peintes de deverses couleurs. On en fait toutes sortes de figures qui ne s'effacent jamais. Ce n'est pas que les églises n'eussent aussi d'autres peintures. Leurs murailles en étoient ornées pour la plûpart. On y voyoit diverses histoires de l'ancien testament, sur tout celles qui étoient figures des mysteres du nouveau; comme l'arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, le passage de la mer rouge, Jonas jetté dans la mer, Daniel entre les lions. On y voyoit en plusieurs endroits la figure du Sauveur, & quelques-uns de ses miracles, comme la multiplication des pains, & la resurrection du Lazare. Eusebe témoigne que dans les places de Constantinople Constantin fit mettre le bon pasteur, & Daniel entre les lions; & ailleurs il dit que dés les premiers temps on avoit gardé les images des apôtres S. Pierre & S. Paul, & de Jesus Christ même, peintes avec des couleurs, l'usage étant inviolable chez les anciens d'honorer ainsi leurs bienfaicteurs. Toutefois saint Augustin avouë que de son temps on n'avoit point leurs vrais portraits, mais seulement des images faites à fantaisie, comme à present. Enfin l'on répresentoit dans chaque église l'histoire du martyr, dont les reliques y reposoient. Prudence nons en donne deux beaux exemples de S. Cassien & de S. Hipolyte; & Asterius celui de sainte Euphemie. Ces peintures étoient faites principalement pour les ignorans, à qui elles servoient de livres, comme dit le Pape Gregoire II. écrivant à l'empereur Leon auteur des Iconoclastes. *Les hommes & les femmes tenant entre leurs bras les petits enfans nouveaux baptisez, leur montrent du doigt les histoires, ou aux jeunes gens, ou aux Gentils étrangers. Ainsi ils les édifient & élevent*

Opus musivum. Felib. princip. de archit.

V. Roma Sotter. lib. 4. c. 6. 7. &c.

Eusеb. III. vita c. 49. VII. hist. c. 18.

VIII. Trin. c. 4. n. 7.

Prud. Peristeph. 9. de S. Cass. ibid. 11. de S. Hippolyto.

Greg. II. ep. I. in Conc. Nic. II.

élevent leur esprit & leur cœur à Dieu. Les portes de l'église étoient ornées d'ivoire, d'argent ou d'or, & toûjours garnies de rideaux. Aux principales portes on mettoit des reliques; d'où venoit le grand respect que les fideles leur rendoient. *Hieron. ad Demetr. Paul. Natal. 3. & 6. Anast. in Leon. III. Baron. ad Martyr. 18. Nov.*

Le *diaconicum*, ou sacristie étoit un bâtiment considerable joignant l'église. Là étoit le tresor des vases sacrez. C'est pourquoy il n'y entroit que les ministres qui avoient droit de les toucher. On y gardoit aussi les livres, les habits sacerdotaux, les autres meubles précieux, les oblations des fideles, & quelquefois l'eucharistie, dans une boëte enfermée d'une tour d'ivoire. Le *Secretarium* étoit un grand cabinet, ou plûtôt une sale dans laquelle l'évêque s'assembloit avec son clergé, pour traiter en secret les affaires ecclesiastiques, ou pour se preparer au sacrifice; comme saint Martin, qui avoit accoûtumé d'y passer trois heures en oraison avant la messe. Il y en avoit d'assez spacieux pour y tenir des conciles. *Conc. Agath. c. 66. Paulin. ep. 12. Sever. de vita S. Mart.*

Ils avoient grand nombre de calices & de patenes, qui dans les premiers temps n'étoient souvent que de verre, mais souvent aussi d'argent ou d'or, même durant les persecutions. En latin le nom de *calix* signifie une coupe ordinaire pour boire, & *patena* un plat pour servir les viandes. Les calices des églises étoient la plûpart du poids de trois marcs. Les patenes étoient de grands bassins jusques au poids de quarente-cinq marcs, & communément de trente. On se servoit dessors de cierges, & on en allumoit toûjours grand nombre, même en plein jour, avec grand nombre de lampes. C'étoit depuis long-temps des marques de respect & de joye. Il en est parlé dans les livres des Maccabées. On portoit du feu devant les Magistrats Romains; & la Notice de l'em- *Conc Carthag. V. Perron. Euchar. lib. III. ch. 1. Lib. Pont. in Mar. & alibi passim. lib. 3. lib. 20. V. Hier. in Vigilant. c. 3. Prudent. de S. Laurent. 2. Macc. XV. 22.*

l'empire nous répresente entre les marques de la plûpart des grands officiers, une table qui porte un livre posé sur un coussin, quelquefois découvert, quelquefois couvert d'un grand voile, & accompagné de deux chandeliers avec des cierges allumez; ce qui a bien du rapport à nos autels. On trouve des chandeliers d'or donnez aux églises dans les premiers temps, jusques à trente-sept marcs la piece, & d'argent jusques à quarante-cinq marcs. On trouve l'usage des cierges parfumez même dans les provinces, comme au baptême de Clovis.

Anast. in Sylvest. Greg. Tur. lib. 2.

Le baptistere étoit d'ordinaire bâti en rond, ayant un enfoncement où l'on descendoit par quelques marches, pour entrer dans l'eau; car c'étoit proprement un bain. Depuis on se contenta d'une grande cuve de marbre ou de porphyre comme une baignoire; & enfin on se réduisit à un bassin comme sont aujourd'hui les fonts. Le baptistere étoit orné de peintures convenables à ce sacrement, & meublé de plusieurs vases d'or & d'argent, pour garder les saintes huiles, & pour verser l'eau. Ceux-ci étoient souvent en forme d'agneaux ou de cerfs; pour representer l'Agneau dont le sang nous lave, & pour marquer le desir des ames, qui cherchent Dieu, comme un cerf alteré cherche une fontaine, suivant l'expression du pseaume. On y voyoit l'image de saint Jean-Baptiste, & une colombe d'or ou d'argent suspenduë sur le bain sacré; pour mieux répresenter toute l'histoire du baptême de Jesus-Christ, & la vertu du S. Esprit, qui descend sur l'eau baptismale. Quelques-uns même disoient le Jourdain, pour dire les fonts.

Paulin ep. 12.

Lib. Pontif. in Innoc. I. & al.

Ps. XLI. 1.

Conc. Constantin. an. 535.

Telles étoient à peu prés les anciennes églises & les bâtimens qui les accompagnoient; sans parler de la maison de l'évêque, & du logement des clercs, d'où vinrent dans la suite des siecles les

les cloitres des chanoines; sans parler aussi des hôpitaux de diverses sortes, qui étoient d'ordinaire prés de la principale eglise.

XXXVII. Difference des eglises & des temples.

Cependant les Gentils reprochoient aux Chrétiens de n'avoir ni temples, ni autels, ni images connuës, ni sacrifices, ni fêtes; & les Chrétiens ne s'en défendoient qu'en disant, que ni les temples, ni les autels materiels, ni les sacrifices sanglants, n'étoient pas dignes de la majesté de Dieu. Qu'il n'avoit point d'autres images que son Fils, & les ames raisonnables, qui par l'imitation de ce Fils se rendoient semblables au Pere. Qu'ils lui offroient en tout temps & en tous lieux des sacrifices de loüanges, sur les autels de leurs cœurs, allumez du feu de la charité. Enfin que les vrais Chrétiens étoient toûjours en fête, par le détachement des choses temporelles, le repos de la bonne conscience, & la joye de l'esperance du ciel. Voilà comme ils se défendoient des reproches des Payens. Ils ne disoient point : Nous avons des temples & des autels comme vous, quoi que d'une autre figure.

Orig. in Cels. lib. 8. *Minuc. Felix.* *Clem.* 7. *Strom.* 8. 707.B.720

En effet, ces mots donnoient aux Payens des idées toutes differentes des nôtres. Un autel étoit un foyer de pierre dressé dans une place devant un temple ou devant une idole; mais toûjours à découvert; destiné à y faire brûler la chair des victimes, & à verser du vin, du lait, du miel & d'autres sortes de libations. Un temple étoit un bâtiment d'une certaine forme ronde ou oblongue où l'on observoit certaine proportion & certains ornemens, suivant la difference des divinitez, comme l'on peut voir dans Vitruve. Ils étoient petits, pour la plûpart, sans fenêtres, ou peu éclairez; aussi ne contenoient-ils que les idoles & les presens que l'on leur faisoit, le peuple n'y entroit point, il demeuroit dehors autour de l'autel.

Nos

Nos eglises ressembloient bien plus à des écoles publiques, ou a ces sales destinées à traiter les affaires, que les anciens nommoient basiliques, & dont Vitruve fait la description. On voyoit dans nos eglises un tribunal élevé avec la chaire de celui qui présidoit à l'assemblée; un pupitre pour le lecteur, des bancs pour les auditeurs, des livres & des armoires, des lampes & des chandeliers; une table, dont on ne savoit pas bien l'usage, seulement on savoit qu'il y avoit quelque repas qu'ils prenoient ensemble. Aussi les Chrétiens donnoient aux lieux de leurs assemblées, les noms d'eglise, de basilique, d'oratoire, de martyre, de titre, de dôme, ou de maison de Dieu ou du Seigneur. Ils se servoient rarement du nom de temple, & jamais que je sache de ceux de *Delubrum* & de *Fanum*. Les noms particuliers des eglises venoient souvent de leurs fondateurs; comme à Rome le titre du pasteur, la basilique de Libere ou de Sixte, qui est sainte Marie Majeure, ou de l'ancien nom de la maison, comme la basilique de Lateran. Dans la suite, on se servit même des temples bâtis par les Payens; quand ils se trouverent propres aux usages de la religion. Ainsi dans Rome on a converti en eglises le Pantheon, la Minerve, la Fortune virile, & quelques autres.

Vitr. lib. 5. Baron. ad Martyr. 5. Aug.

Domus Dei. Dominicum. Kyriace.

Les eglises n'étoient pas seulement grandes & belles, elles étoient gardées avec soin, & tenuës toûjours fort propres. Saint Jerôme louë le prêtre Nepotien du soin qu'il avoit, que l'autel de son eglise fût net, les murailles point enfumées, le pavé froté, la sacristie propre, les vases luisants; que le portier fut assidûment à la porte. C'étoit à quoi servoient les bas officiers, quelque nom que l'on leur donnât, portiers, mansionaires, chambriers, sacristains; & ces officiers étoient toûjours en grand nombre dans

Epist. de fut. Nepot.

Cubicularii. Æditui.

les

les grandes eglises. On voit encore, par la formule de l'ordination, quelle étoit la charge des portiers. Ils donnoient le signal de la priere aux heures réglées ; & par consequent c'étoit à eux de sonner les cloches, lorsque l'usage en fut reçû, c'est-à-dire, vers le septiéme siecle. C'étoit à eux à ouvrir l'eglise à ces heures, & à en tenir les portes, pour n'y laisser entrer ni les infideles, ni les excommuniez ; ils en devoient garder les clefs en tout temps, & prendre garde que rien ne s'y perdît. On voit dans les dialogues de saint Gregoire, que les mansionaires avoient soin des lampes. C'étoit ces officiers qui ornoient l'eglise aux jours solennels ; soit avec des tapisseries de soye ou d'autres étoffes precieuses ; soit avec des feüillages & des fleurs. En un mot, ils faisoient tout ce qui étoit necessaire, pour tenir le lieu saint en état d'imprimer du respect & de la pieté. Toutes ces fonctions paroissoient si grandes, que l'on ne permettoit pas à des laïcs de les faire ; & l'on aima mieux établir exprés de nouveaux ordres de clercs, pour en soulager les diacres.

Pontif. Rom.
V. Baron. an 58. n. 101.
Dial. 1. c. 5. & 3. c. 24. Paul. Nat. 3. & 6.

XXXVIII. Les choses sensibles servent à la Religion.

En effet quoi que la religion Chrétienne soit toute interieure & toute spirituelle, les Chrétiens sont des hommes, qui ressentent comme les autres les impressions des sens & de l'imagination. On peut dire même que la plûpart n'agissent & ne vivent que par-là : Car combien peu y en a-t-il qui s'appliquent aux operations purement intellectuelles ; & ceux-là même combien en sont-ils détournez ? Il faut donc aider la pieté par les choses sensibles. Si nous étions des anges, nous pourrions prier également en tous lieux ; au milieu d'un marché, ou d'une ruë passante, dans un corps de garde, dans un cabaret plein de tumulte & de débauche, dans la cloaque la plus infecte. Pourquoi fuyons-nous

tous les lieux où nous nous trouvons dissipez & incommodez, sinon pour aider la foiblesse de nos sens, & de nôtre imagination? Ce n'est pas Dieu qui a besoin de temples & d'oratoires; c'est nous. Il est également present en tous lieux, & toûjours prêt à nous écouter; mais nous ne sommes pas toûjours en état de lui parler. Il est donc inutile de consacrer des lieux particuliers à son service, si on ne les met en état de nous inspirer la pieté.

Supposons par exemple, ce que nous ne voyons que trop par la negligence des derniers temps; supposons, dis-je, une eglise si mal située, qu'on y entende le bruit d'une grande ruë, ou d'une place publique, & si salle que l'on ne sache où se placer, ni où se mettre à genoux; supposons encore qu'elle soit pleine d'un grand peuple, en sorte que ceux qui veulent prier soient continuellement poussez & foulez aux pieds par les passans, & continuellement interrompus par des enfans, & des mendians de toutes sortes. Ajoûtez que les yeux ne soient frappez que d'objets desagreables, de murailles enfumées, de tableaux poudreux, & placez à contre-jour, de statuës mal faites ou mutilées, & d'autres mauvais ornemens. Ajoûtons enfin pour rassembler tout ce qui choque les sens, de mauvais encens & des voix discordantes qui chantent une méchante musique. Il seroit plus facile de prier avec attention en pleine campagne ou dans une maison deserte, que dans une telle église. Au contraire si l'on en trouve une bien bâtie, propre, tranquille, où le peuple soit arrangé, où un clergé bien reglé fasse l'office avec grande modestie, on sera porté à entendre cet office avec attention, & à prier du cœur en même temps que de la langue.

1. Cor. XIV. 15.

Les saints évêques des premiers siecles avoient obser-

observé tout cela. Ces Saints étoient des Grecs & des Romains, souvent grands philosophes, & toûjours bien instruits de toute sorte de bienséance. Ils savoient que l'ordre, la grandeur & la netteté des objets exterieurs excitent naturellement des pensées nobles, pures & bien réglées, & que les affections suivent les pensées; mais qu'il est difficile que l'ame s'applique aux bonnes choses, tandis que le corps souffre, & que l'imagination est blessée. Ils croyoient la pieté assez importante pour l'aider en toutes manieres. Ils vouloient donc que l'office public, particulierement le saint sacrifice, fut celebré avec toute la majesté possible, & que le peuple y assistât avec toute sorte de commodité, qu'il aimât les lieux d'oraison, & y gardât un profond respect. Toutefois ils savoient bien en bannir le faste seculier, le luxe effeminé, & tout ce qui peut amollir les cœurs & frapper dangereusement les sens; ils ne vouloient pas les flater, mais s'en aider. Tout ceci s'entendra mieux en décrivant la liturgie toute entiere.

V. Platon. 3. repub.

XXXIX. Ordre de la Liturgie.

On offroit le sacrifice tous les dimanches, & encore deux fois la semaine, c'est-à-dire, le mercredi & le vendredi; aux fêtes des martyrs, aux jours de jeûne, ou plus souvent, suivant la coûtume de chaque eglise. On disoit aussi des messes votives pour des devotions publiques ou particulieres. Quelquefois on disoit plusieurs messes en un jour; comme quand l'office de quelque saint concouroit avec une autre fête, ou pour des funerailles. C'étoit toûjours l'évêque ou le même prêtre qui les celebroit toutes, comme nous observons encore à Noël. On dit que le Pape Leon III. celebroit ainsi quelquefois sept messes, & même jusques à neuf. Les dimanches & les fêtes on disoit la messe aprés tierce, les jours de jeûne plus tard, selon que l'on devoit

V. S. Epiph. hæres. in fin. Chrysost. in Joan. hom. 25. init. Bona. 1 Liturg. c. 18

V. Wal. Strab. c. 21.

manger aprés none ou aprés vêpres. L'heure venuë, le peuple s'assembloit en la principale église, pour de là se rendre avec l'évêque & tout le clergé au lieu où la station étoit indiquée. Car l'évêque visitoit ainsi toutes ses eglises tour à tour ; & de cette marche pour y aller en corps & en ordre, sont venuës les processions.

V. Cod. Sacram.

V. Ord. Rom.

Tandis que l'on entroit & que chacun s'arrangeoit, le chœur chantoit un pseaume avec son antienne, à qui le nom d'introïte en est demeuré. Les diacres & ceux qui étoient instituez pour les aider, c'est-à-dire, les soudiacres & les portiers, marquoient à chacun la place à mesure qu'il entroit, pour éviter la confusion. Etant rangez ils prioient quelque temps en silence ; puis l'évêque saluoit le peuple, & concluoit la priere, prononçant tout haut l'oraison, qui de là s'appelle collecte, comme recüeillant les vœux de tous les fideles.

Const. Apost. II. 7. 57.

L'évêque s'asseoit alors dans son trône, qui étant au fond de la basilique, étoit le point de vûë où se terminoient les regards de toute l'assemblée. Aussi chaque pasteur étoit l'image visible de Dieu ; & comme dit saint Paul, il étoit le modele de son troupeau, ainsi que JESUS-CHRIST étoit le sien. Les prêtres l'environnoient, étant assis des deux côtez à droit & à gauche dans le demi cercle de l'abside ; les diacres étoient debout. Ainsi l'eglise ressembloit assez à l'image du paradis que saint Jean rapporte dans l'Apocalypse.

1. Cor. XI. 1. 1. Tim. IV. 12. Tit. 1. 7.

Apoc. IV.

L'évêque dans son trône, un livre à la main, comme on peint les peres, tenoit la place de cette figure humaine sous laquelle Dieu paroissoit. Les prêtres étoient ce senat auguste marqué par les vingt-quatre vieillards. L'évêque, dit saint Ignace, préside à la place de Dieu, les prêtres à la place du senat des Apôtres ; les diacres & les

V. Greg. Naz. carm. 9. p. 78.

Ign. ad Magn. n. 5. Ordo Rom.

les autres officiers étoient les anges, toûjours prêts à servir & à executer les ordres de Dieu. Devant le trône de l'évêque étoient sept chandeliers, & l'autel où l'on offroit les parfums, symbole des prieres, & où l'on devoit offrir ensuite l'Agneau sans tache, quoi que sous une forme empruntée, Sous ce même autel étoient les corps des martyrs; comme sous celui que vit saint Jean, étoient leurs ames, à qui il fut dit, de reposer un peu de temps. Enfin les troupes des fideles, dont tout le reste de la basilique étoit plein, representoient assez bien la multitude innombrable des Bienheureux, qui revêtus de robes blanches, & des palmes à la main, chantoient à haute voix les loüanges de Dieu. Telle étoit la face des assemblées ecclesiastiques.

Apoc. VIII. 3. *Apoc.* V. *Apoc.* VI. 9. *Baron. ad Martyr.* 6. *Jul.* *Apoc.* VII. 9.

Aprés que chacun avoit pris sa place, un lecteur montoit sur l'ambon, & faisoit quelque lecture de l'ancien Testament; puis du nouveau, c'est-à-dire des actes ou des épîtres des Apôtres, car la lecture de l'évangile étoit réservée à un prêtre ou à un diacre. Pour rendre ces lectures plus agreables, & donner le loisir au peuple de les méditer, & aux lecteurs de se reposer; on les entremêloit de pseaumes & d'antiennes, & du chant d'*Alleluia*, que l'on mettoit deslors avant l'évangile. Les lectures se faisoient en langue vulgaire, c'est-à-dire en la langue que parloient les honnêtes gens de chaque pays. Car quoi que la langue punique fût encore en usage parmi le petit peuple d'Afrique du temps de saint Augustin, on ne voit pas que l'eglise s'en servît. Mais dans la Thebaïde il falloit que l'on fit les lectures en Egyptien, puis que S. Antoine qui n'entendoit point d'autre langue, fut converti pour avoir oüi l'évangile. Dans la haute Syrie la plûpart des évêques n'entendoient

V. de S. Ant. cap. 1.

point le Grec & ne savoient que le Syriaque; comme il paroît par les conciles où ils avoient besoin d'interprétes.

Concil. Eph. Conc. Calced. Act. 10 init.

Du moins si les nations étoient mêlées, il y avoit des interpretes dans l'eglise pour expliquer les lectures. Le martyr saint Procope faisoit à Scythopolis de Palestine cette fonction avec celles de lecteur & d'exorciste; ce qu'il lisoit en grec il l'expliquoit en Syriaque, qui étoit la langue vulgaire du pays. Quelquefois on lisoit en deux langues, comme dans l'eglise Romaine, où aprés avoir lû les leçons en latin, on les lisoit aussi en grec, à cause de la multitude des Orientaux qui s'y trouvoient. La plûpart des eglises Orientales en usent encore de même; & aprés avoir lû l'évangile en syriaque, par exemple, ou en cophte qui est l'ancienne langüe, on le lit en arabe, qui est la langue vulgaire.

Eus. de Martyr. Palæst. c. 1.

Ordo Rom. 1 n. 17 Cod. sacram.

Dans le monastere de saint Theodose en Palestine, il y avoit trois eglises où on faisoit l'office en diverses langues; on y commençoit même la messe, mais on se réünissoit dans l'eglise des Grecs aprés la lecture de l'évangile.

Vita S. Theod. ap. Boll. 11. Januar. c. 9.

XL. Sermon.

La lecture étoit suivie du sermon. Le prélat expliquoit ou l'évangile ou quelque autre partie de l'Ecriture, dont il prenoit souvent un livre pour l'expliquer de suite: ou bien il choisissoit les sujets les plus importans. Nous avons des exemples d'explications suivies dans la plûpart des homelies de saint Jean Chrisostome, & dans les traitez de saint Augustin sur saint Jean. Nous voyons des sujets choisis dans saint Ambroise, qui traite d'abord l'ouvrage des six jours à l'imitation de saint Basile, puis l'histoire de Noé, d'Abraham, & des autres saints de l'ancien Testament les plus illustres; ce qui toutefois revient encore à l'ordre des saintes écritu-

res.

rés. Et par ces sermons des Peres on voit que l'ordre des lectures de l'Ecriture étoit tel à peu prés qu'il est encore à present, dans le cours de l'année ecclesiastique. Aussi étoit-elle disposée deslors comme elle est, pour honorer par la suite des diverses solemnitez les divers mysteres de la vie de JESUS-CHRIST. La plûpart de ces traitez & des commentaires des peres sur l'Ecriture, ne sont que des sermons, qu'ils ont rédigez ensuite; ou que l'on écrivoit sous eux, par cet art de notes dont j'ai parlé. *S. Leo. ep. 4.*

Ces saints prédicateurs n'étoient pas des discoureurs oisifs, comme les sophistes qui disputoient dans les écoles profanes, par une mauvaise émulation de se contredire, & de rafiner les uns sur les autres; ou qui écrivoient dans leur cabinet, pour montrer leur érudition & leur bel esprit. C'étoit des pasteurs tres-occupez d'une infinité d'affaires de charité, entr'autres de l'accommodement des differens, qui ne laissoient pas de prêcher tres-souvent, pour s'acquiter de la fonction qu'ils regardoient comme la plus essentielle à leur ministere. Car dans ces premiers siecles tous les évêques prêchoient, & il n'y avoit gueres qu'eux qui prêchassent. On commença en Orient à faire quelquefois prêcher des prêtres d'un talent extraordinaire, comme Origene, & même des laïcs. Nous voyons en Occident saint Felix prêcher à Nole, n'étant que prêtre dés le temps des persecutions: mais ces exemples étoient si rares, que plusieurs ont regardé S. Jean Chrysostome & S. Augustin comme les premiers prêtres à qui leurs évêques ayent confié ce ministere. Toutefois S. Jerôme blâme la coûtume de quelques églises, ou le prêtre ne parloit point en presence de l'évêque. *V. Aug. de opere Monach. c. 19. & ep. ad Diosc. V. Synes. ep. 55.* *Eus. v. hist. 20.* *S. Paulin. Natal. 5.* *Ad Nepot.*

Nos prédicateurs trouvent la plûpart des sermons des peres bien éloignez de l'idée de prédication

cation qu'ils se sont formée. Ils sont simples ; sans art qui paroisse, sans divisions, sans raisonnemens subtils, sans éruditions curieuses ; quelques-uns sans mouvemens ; la plûpart fort courts. Il est vrai ; ces saints évêques ne prétendoient point être orateurs, ni faire de harangues ; ils prétendoient parler familierement, comme des peres à leurs enfans, & des maîtres à leurs disciples. C'est pour cela que leurs discours se nommoient homelies en grec, & en latin sermons, c'est-à-dire entretiens familiers. Ils cherchoient à instruire en expliquant l'écriture, non par la critique, & par les recherches curieuses, comme les grammairiens expliquoient Homere ou Virgile dans leurs écoles ; mais par la tradition des peres, pour la confirmation de la foi, & la correction des moeurs. Ils cherchoient à émouvoir ; non pas tant par la vehemence des figures, & l'effort de la declamation, que par la grandeur des veritez qu'ils prêchoient, par l'autorité de leurs charges, leur sainteté personnelle, leur charité. Souvent ils parloient sur le champ, comme il paroît par S. Augustin, qui traitoit quelquefois un autre sujet que celui qu'il s'étoit proposé. Mais ils ne manquoient pas de copistes, pour recueillir leurs sermons par l'art des notes.

Greg. Naz. orat. 32. p. 528. A.

Ils proportionnoient leur stile à la portée de leurs auditeurs. Les sermons de saint Augustin sont les plus simples de ses ouvrages : le stile en est bien plus coupé & plus facile que celui de ses lettres ; parce qu'il prêchoit dans une petite ville à des mariniers, des laboureurs, des Marchands. Mais on voit dans ses traitez de controverse, particulierement dans les livres contre Julien, qu'il n'avoit pas oublié la rhetorique, aprés l'avoir enseignée si long-temps. Au contraire saint Cyprien, saint Ambroise, saint Leon, qui prê-

prêchoient dans de grandes villes, parlent avec plus de pompe & avec plus d'ornement; mais leurs stiles sont differents, suivant leur genie particulier & le goût de leurs siecles. Car il ne faut pas attribuer aux sujets de pieté les défauts que les humanistes modernes reprochent aux peres; comme de ne parler pas latin assez purement, d'employer quelques preuves foibles, & quelques ornemens trop legers, d'avoir des allégories trop recherchées, des jeux de paroles, des rimes. C'étoit les défauts de leur siecle. S'ils fussent venus du temps de Ciceron ou de Terence, ils eussent parlé comme eux.

Les Peres Grecs sont moins differens des anciens auteurs. La langue n'avoit pas tant changé en Orient, & l'étude des bonnes lettres s'y étoit mieux conservée. Les ouvrages de ces peres sont la plûpart également solides & agréables. Saint Gregoire de Nazianze est sublime & son stile travaillé. Saint Jean Chrysostome me paroît le modelle achevé d'un prédicateur. Il commençoit d'ordinaire par expliquer l'écriture verset à verset, à mesure que le lecteur la lisoit, s'attachant toûjours au sens le plus litteral, & le plus utile pour les mœurs. Il finit par une exhortation morale, qui souvent n'a pas grand rapport à l'instruction qui précede: mais qui est toûjours proportionnée aux besoins les plus pressans des auditeurs, suivant la connoissance qu'en avoit ce pasteur si sage & si vigilant. On voit même qu'il attaquoit les vices l'un aprés l'autre, & qu'il ne cessoit point d'en combattre un, qu'il ne l'eût exterminé, ou notablement affoibli.

Comme ces saints ne regardoient ni réputation, ni autre interêt temporel, leur unique but étoit de convertir; & ils ne croyoient avoir rien fait, s'ils ne voyoient quelque changement tres-sen-

Ep. 19. sensible. Ainsi saint Augustin entreprit d'abolir la coûtume de faire aux fêtes des martyrs des repas publics, qui dégeneroient en débauches; & quelque inveterée que fût cette coûtume, il l'abolit, en montrant au peuple les textes formels de l'écriture, qui condamnent les excés de bouche, & les exhortant avec larmes pendant deux jours de suite, jusques à ce qu'il les eût persuadez. Aussi la grande éloquence, comme il dit lui-même, n'est pas celle qui excite des acclamations; mais celle qui impose silence & tire des larmes. Il n'étoit point à craindre qu'en une même église on enseignât des doctrines differentes, puisqu'il n'y avoit point d'autre prédicateur, ni d'autre docteur que l'évêque, ou un prêtre qu'il avoit choisi, & qui ne parloit que par son ordre, & d'ordinaire en sa presence.

Aug. iv. doctr. ch. c. 24.

Pendant le sermon, l'église étoit ouverte à tout le monde, même aux infideles; d'où vient que les peres y gardoient exactement le secret des mysteres, pour n'en point parler, ou seulement par énigmes. De-là vient aussi qu'il y a souvent dans leurs sermons des discours adressez aux Payens, pour les attirer à la foi. Durant les lectures & les instructions, les auditeurs étoient assis par ordre, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre; & pour être plus separées, elles montoient aux galeries hautes, s'il y en avoit. Les personnes âgées étoient aux premiers rangs. Les peres & les meres tenoient devant eux les petits enfans; car on les menoit à l'église, pourvû qu'ils fussent baptisez. Les jeunes gens demeuroient debout, quand les places étoient remplies. Il y avoit des diacres continuellement appliquez à faire observer cet ordre, à prendre garde que chacun fût attentif, & ne souffrir personne sommeiller, rire, parler à l'oreille, ou faire quelque signe à un autre: en un mot, à procurer par tout

Const. Ap. II. c. 57.

Greg. Naz. carm. 9. de Anast.

tout le silence & la modestie. En Afrique le peuple écoutoit debout toutes les instructions, au rapport de saint Augustin, qui toutefois approuve davantage la coûtume des églises, qu'il nomme de delà mer, où les auditeurs étoient assis.

August. de Catechis. rud. c. 1.

Le sermon fini, les diacres faisoient sortir tous ceux qui ne devoient pas assister au sacrifice; premierement les auditeurs & les infideles. Ensuite on prioit pour les catechumenes, & on les faisoit sortir. Puis on prioit pour les énergumenes ou possedez du demon, & on les congedioit. On en faisoit de même aux competens, & ensuite aux penitens. Les fideles restant seuls & sans mélange, faisoient des prieres pour toute l'église, pour tous les ordres du clergé & du peuple, pour toutes sortes de personnes affligées, & pour leurs ennemis & pour leurs persecuteurs. Le Diacre faisant la même fonction que le crieur public aux assemblées profanes, avertissoit pour qui il falloit prier, & l'évêque prononçoit l'oraison, en la forme qui nous est restée au vendredi saint. Aux autres messes nous suppléons ces prieres par celles du prône. Alors l'évêque saluoit le peuple de nouveau, & le diacre disoit à haute voix : *Quelqu'un a-t'il quelque chose contre son prochain ? Quelqu'un est-il ici avec dissimulation ? Embrassez-vous les uns les autres.* Puis ils se donnoient le baiser de paix.

Const. Ap. VIII. c. 6. Conc. Laod. c. 19. Dionys. Hi r. Ecc. c. 3. Chrysost. hom. 3. in ep. ad Ephes.

Toutefois l'usage de l'église Romaine, que nous gardons encore, étoit de ne donner la paix qu'aprés la consecration des mysteres avant la communion.

Innoc. 1. ep. 1. c. 1.

XLI. Habits sacrez.

Ordo Rom. 1. n. 12.

Aprés toutes ces préparations, commençoit le sacrifice. Les diacres aidez des soûdiacres mettoient la nape sur l'autel; & sur une autre table, que nous appellons credence, d'un mot italien qui signifie un buffet, ils preparoient tous les va-

ses sacrez, entr'autres les patenes & les calices, & les couvroient d'un voile, pour les tenir plus proprement. L'évêque descendoit de sa chaire & s'approchoit de l'autel, regardant toûjours le peuple en face, revêtu d'une robe éclatante, aussi bien que les prêtres & les autres ministres; car deslors on avoit des habits particuliers pour l'office.

Const. Ap. VIII. c. 12.

Ce n'est pas que ces habits fussent d'une figure extraordinaire. Le Pape Celestin I. écrivant aux évêques de Gaule en 428. leur dit: Il faut nous distinguer du peuple, non par l'habit, mais par la doctrine & par les mœurs, & ne pas chercher à imposer aux yeux des simples par un exterieur singulier. La chasuble étoit un habit vulgaire du temps de saint Augustin. La dalmatique étoit en usage dés le temps de l'empereur Valerien. L'étole étoit un manteau, commun même aux femmes; & nous l'avons confondu avec l'*orarium*, qui étoit une bande de linge, dont se servoient tous ceux qui vouloient être propres, pour arrêter la sueur autour du col & du visage. Enfin le manipule, en latin *mappula*, n'étoit qu'une serviete sur le bras, pour servir à la sainte table. L'aube même, c'est-à-dire, la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un habit particulier aux clercs, puis que l'empereur Aurelien fit au peuple Romain des largesses de ces sortes de tuniques, aussi bien que de ces grands mouchoirs qu'ils appelloient *oraria*.

Celest. I. ep. 2. c. 1.

August. XXII. Civit. c. 8.

Trebell. in Claud. p. 208. in fine l. 23. §. 1. ff. de auro, & vestim. leg. V. Thomass. Discipl. P. 1. l. 1. c. 31. &c. P. 2. l. 1. c. 23.

Vopisc. in Aurel. p. 225. C.

Mais depuis que les clercs se furent accoûtumez à porter l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir qui ne servissent qu'à l'autel, afin qu'elles fussent plus blanches. Ainsi il est à croire que du temps qu'ils portoient toûjours la chasuble & la dalmatique, ils en avoient de particulieres pour l'autel, de même

Hom Leon. P. IV. to 8. Conc. p. 34. Constit. Riculfi. Sueff c. 7. art. 589 to. 9. Conc.

me figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. Sur tout les canons recommandent aux prêtres & aux diacres de ne point servir sans l'*orarium*, que toutefois ils défendent aux ministres inferieurs.

Conc. Brac. IV. c. 3. an. 675. Co c. Laod. c. 12-13.

Ils vouloient que les clercs donnassent une grande idée de leurs fonctions, même par leur exterieur; que la netteté de leurs visages, de leurs mains, de leurs vêtemens, fût un signe de la pureté du cœur & de l'innocence de la vie; que la modestie & la gravité de leurs regards, de leur contenance, de leurs démarches, imprimât le respect & la pieté. Les prélats y étoient si delicats, que saint Ambroise rejetta de son clergé deux jeunes hommes, dont l'un avoit le port indecent, l'autre marchoit d'une maniere choquante; & l'évenement justifia qu'il avoit bien jugé de l'un & de l'autre. Saint Gregoire de Nazianze & saint Basile long-temps avant l'apostasie de Julien, connurent le déreglement de son esprit à sa démarche, aux mouvemens de ses épaules, & à ses éclats de rire. Il faut toûjours se souvenir que ces peres étoient des Grecs & des Romains nourris dans une extrême politesse, & dans les plus nobles idées de la veritable bienséance; ou plûtôt qu'ils meditoient continuellement l'écriture, où il est dit: Que la maniere de s'habiller, de rire & de marcher, font connoître l'homme.

Ambr. I. off. c. 19. Greg. Naz. or. 4. p. 122. A.

Eccl. XIX. 27.

XLII. Sacrifices.

L'évêque étant à l'autel, recevoit des mains des diacres les oblations qu'ils avoient reçûes du peuple. Toutefois en quelques eglises l'évêque alloit lui-même recevoir les offrandes des personnes les plus honorables; comme à Rome des senateurs & de leurs femmes. Car tous les Chrétiens, grands & petits, les magistrats, les princes même, assistoient ensemble à l'office. On ne

Ord. Rom. I. n. 13.

Can. Apost. 2. 4.

mettoit sur l'autel que le pain & le vin qui devoit être la matiere du sacrifice. Les autres especes de vivres, le luminaire, l'argent, & tout ce que les fideles offroient pour les besoins de l'eglise, les diacres le recevoient & le gardoient dans des lieux destinez à ces usages. Il est vrai que l'on mettoit sur l'autel les fruits nouveaux, pour les benir à la fin du sacrifice.

On n'employoit à l'eucharistie que le pain offert par les fideles & beni par l'évêque. Chacun faisoit de sa main les dons qu'il offroit. Saint Gregoire de Nazianze le dit expressement, parlant de l'empereur Valens. On vouloit que tous les fideles offrissent, au moins tous ceux qui devoient communier; & on trouvoit mauvais que les riches voulussent communier de ce qu'avoient offert les pauvres. L'évêque lui-même donnoit son offrande; & il y avoit à Rome pour cet effet un soûdiacre oblationnaire. Les pains étoient donc en si grand nombre, que l'autel en étoit comblé, comme disent quelques oraisons, & le corporal étoit une grande nape, que deux soûdiacres étendoient par les deux bouts de l'autel. C'étoit le soin de l'archidiacre de couvrir l'autel de tous ces pains, en les arrangeant proprement; ce que l'on appelloit dresser l'autel. Il y mettoit aussi le calice du vin destiné pour être consacré. Afin d'être plus assuré qu'il fût pur, on le versoit dans ce calice par une couloire d'argent, je veux dire un vaisseau percé comme un crible.

Greg Naz. or. 20. p. 351 C.

Ordo Rom. n. 14. 15.

Secreta in Nativ. S. Joan. & in vigil. omn. SS.

Ordo Rom. 1. n. 12.

Componere altare.

Ordo Rom. 1. n. 4.

Le pasteur ayant offert le pain & le vin, offroit aussi l'encens, qui represente les oraisons des fideles, comme il est marqué dans l'Apocalypse, où l'on voit un ange occupé à offrir à Dieu ces parfums spirituels. On encensoit, comme l'on fait encore, l'autel, les dons, le clergé & le peuple. Mais on se servoit de veritables par-

Apoc. 8. 3. 4. 5.

parfums, d'oliban & d'autres aromates les plus precieux que l'on connût alors ; & cela avec une telle magnificence, que l'eglise Romaine avoit des terres en Syrie & en d'autres provinces d'Orient, destinées seulement à lui fournir ces parfums. Pendant l'offertoire on chantoit un pseaume, dont il n'est resté qu'un verset, qui en étoit l'antienne.

Depuis l'offrande les portes étoient fermées & gardées avec grand soin par des diacres ou des portiers qui y demeuroient, & ne les ouvroient plus, même aux fideles, jusques aprés la communion. D'autres diacres se promenoient doucement par l'eglise, pour prendre garde que personne ne fit le moindre bruit ou le moindre signe. Il y en avoit un qui observoit en particulier les enfans, dont la place étoit prés le tribunal de l'évêque; & pour les plus petits, on avertissoit les meres de les prendre entre leurs bras. Ainsi tout le peuple attentif & en silence, écoutoit avec un profond respect les prieres de la preface & de l'action, que nous appellons le canon. Car le prélat les disoit tout haut, & le peuple répondoit *Amen*, comme aux autres oraisons. Ces prieres étoient beaucoup plus longues qu'elles ne sont aujourd'hui, comme l'on voit encore dans les liturgies orientales. L'eglise Romaine n'en a retenu que l'essentiel. Autrefois on y faisoit un abregé de toute l'histoire de la religion, en remerciant Dieu de la création, de la reparation du monde aprés le deluge, de la vocation d'Abraham, des graces qu'il a faites au peuple d'Israël; & enfin de l'incarnation de son Fils, & de la redemption du genre humain.

Const. Apost. VIII. 11.

V. Greg. Naz. Orat. 20. p. 351. *Orat.* 32. p. 517.

Const. Apost. VIII. 12.

Aprés la consecration, l'évêque prenoit la communion, puis la donnoit aux prêtres, puis aux diacres & aux clercs; ensuite aux ascetes ou

Const. Apost. VIII. 13. *Can. Nic.* 17.

ou aux moines, aux diaconesses, aux vierges, & aux autres religieuses, aux enfans; & enfin à tout le peuple. Pour abreger cette action, qui étoit toûjours fort longue, plusieurs prêtres en même temps distribuoient le corps de Nôtre-Seigneur, & plusieurs diacres donnoient le calice; & pour éviter la confusion, les prêtres & les diacres alloient porter la communion par les rangs, comme ils avoient été recevoir l'offrande; en sorte que chacun demeuroit à sa place. Les hommes recoivent le corps de Jesus-Christ dans leurs mains; les femmes dans des linges destinez à cet usage. On donnoit aux petits enfans les particules qui restoient de l'eucharistie; & on donnoit à ceux qui ne communioient pas, les restes du pain offert & non consacré; de-là est venu le pain beni. Pendant la communion, on chantoit un pseaume dont il n'est resté que l'antienne. Dés le quatriéme siecle, la communion n'étoit plus si frequente qu'auparavant; & saint Chrysostome se plaint que plusieurs assistoient aux saints mysteres sans communier, & que plusieurs ne communioient qu'à l'occasion des fêtes. Il marque qu'il y en avoit qui ne communioient qu'une ou deux fois l'année.

Ordo Rom. 1. n. 20.

Evagr. IV hist. c. 36. Niceph. XVII. hist. c. 15.

Ordo Rom.

Hom. III. in ep. ad Ephes.

Hom. XVII. in ep. ad Heb.

De tout ce que j'ai dit il resulte que la liturgie étoit longue. Aussi les Chrétiens ne croyoient pas avoir autre chose à faire les dimanches, qu'à servir Dieu. Saint Gregoire, pour montrer jusques où alloient ses infirmitez, dit qu'à peine pouvoit-il se tenir debout trois heures à l'eglise pour l'office. Toutefois le canon de la messe étoit deslors tel qu'il est; & les sermons que nous avons de lui sont courts.

Lib. 8. ep. 35.

XLII. Offices solennels.

Tout l'office étoit accompagné de chant. Il en est parlé dés les premiers temps: mais il est

est à croire que l'on chanta encore plus quand l'eglise fut en pleine liberté. Saint Augustin attribuë à saint Ambroise d'avoir introduit en Occident le chant des pseaumes, à l'imitation des eglises orientales. Saint Basile témoigne que de son temps tout le peuple chantoit dans les eglises, les hommes, les femmes, les enfans; & il compare leur voix au bruit de la mer. Saint Gregoire de Nazianze la compare à un tonerre. Saint Basile dit aussi que l'on chantoit les pseaumes & dans les maisons particulieres, & dans les places publiques, & que les chants en étoient si agreables, que ce plaisir aidoit à faire entrer dans les esprits les sentimens divins dont ils sont remplis; qui est le vrai but de la musique. La tradition de la musique antique subsistoit encore, & l'on distinguoit les genres de chants selon les sujets, doux ou vehemens, gais ou tristes, graves ou passionnez. Il est donc à croire qu'ils choisirent ceux qui convenoient à la majesté & à la sainteté de la religion, & qu'ils se garderent bien d'appliquer aux saints mysteres & aux loüanges de Dieu, des airs effeminez & propres à amollir les cœurs; ou à remuer des passions dangereuses. On reprocha souvent à Arius sa Thalie, c'est-à-dire, un cantique qui renfermoit sa doctrine; mais dont la mesure & le chant étoient pris des chansons infames de Sotade. Toutefois saint Augustin trouvoit encore quelque chose de trop doux au chant des Occidentaux, & croyoit plus sûre la pratique de saint Athanase, qui faisoit reciter les pseaumes par un lecteur, avec si peu de flexion de voix, que c'étoit plûtôt une prononciation qu'un chant. Je laisse à ceux qui sont savans en musique, à examiner si dans nôtre plein chant il reste encore quelque trace de cette antiquité; car nôtre musique moderne semble en être

August. 1x. Confess. 7.

Hexam. 4. in fine.

Greg. Naz. hom. 20. p. 351.

In Ps. 1.

V. Platon 3. de Repub.

x. Conf. 33.

fort éloignée. Dans cet art on n'a pas des modeles permanens comme dans la sculpture & l'architecture, que l'on travaille depuis deux cens ans à rétablir sur l'antique. Quant au chant des oraisons & des lectures ; il est aisé de voir qu'il ne consiste qu'en tres peu de tons, pour aider à soutenir la voix, & marquer la distinction des periodes.

Je pense en avoir assez dit pour montrer que les saints évêques de ces premiers siecles avoient sçû fort sagement employer tout ce qui frappe agreablement les sens, pour imprimer les sentimens de religion dans l'ame, même des plus grossiers. Representons-nous les fideles de Rome assemblez la veille de Pâque sous le pape saint Leon dans la basilique de Latran. Aprés la benediction du feu nouveau, lors qu'un nombre incroyable de lumieres rendoit cette sainte nuit aussi belle qu'un beau jour, c'étoit sans doute un charmant spectacle, de voir cet auguste lieu rempli d'une multitude innombrable de peuple, sans tumulte & sans confusion ; chacun étant placé selon l'âge, le sexe & le rang qu'il tenoit dans l'eglise. On y regardoit entr'autres ceux qui devoient recevoir le baptême en cette même nuit, & ceux qui deux jours auparavant avoient été reconciliez à l'eglise, aprés avoir accompli leur penitence.

Les yeux étoient frappez de tous côtez par les marbres & les peintures, & par l'éclat de l'argent, de l'or & des pierreries qui brilloient sur les vaisseaux sacrez, principalement prés du saint autel. Le silence de la nuit n'étoit interrompu que par la lecture des propheties, distincte & intelligible, & par le chant des versets qui y sont entremêlez, pour rendre l'un & l'autre plus agreable. Par cette varieté l'ame frappée tout à la fois de tant de grands & de

beaux

beaux objets, étoit bien mieux disposée à profiter de ces lectures divines, y étant preparée d'ailleurs par une étude continuelle.

Quelle étoit la modestie des diacres & des autres ministres sacrez, choisis & élevez par un tel prélat, & servant en sa presence, ou plûtôt en la presence de Dieu, que la pieté leur rendoit toujours sensible? Mais quelle étoit la majesté du pape lui-même, si venerable par sa doctrine, son éloquence, son zele, son courage, & toutes ses autres vertus? Avec quel respect & quelle tendresse de pieté prononçoit-il sur les fonts sacrez ces prieres qu'il avoit composées, & que ses successeurs ont trouvées si saintes, qu'ils nous les ont conservées dans la suite de douze siecles? Je ne m'étonne plus si les Chrétiens oublioient en ces occasions le soin de leurs corps, & si aprés avoir jeûné tout le jour, ils passoient encore toute cette sainte nuit de la resurrection en veille & en prieres, sans prendre de nourriture que le lendemain. *V. Greg. Naz. Orat. 20. p. 251. B.*

XLV. Fêtes. Pelerinages.

Toutefois ce grand jour étant venu, & le temps du jeûne étant passé, les plus grands Saints n'approuvoient pas seulement, mais ordonnoient que le corps fût soulagé. Quelque utile que soit le jeûne, pour élever l'esprit à Dieu, & faciliter l'oraison, à laquelle les jours de fêtes sont destinez, il étoit défendu de jeûner ni les dimanches ni les fêtes, ni pendant toute la quinquagesime. Ils nommoient ainsi, non pas comme nous, les cinquante jours qu'il y a de pâque à la pentecôte. Il est vrai que les moines d'Egypte usoient de grandes précautions, pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fist perdre le fruit de l'abstinence passée: mais enfin ils marquoient la distinction. Saint Pacome, suivant l'ordre de saint Palemon son maitre, prepara le jour de pâque des herbes avec de l'huile; *Cass. collat. 21. de remiss. quinq.* *Vie de saint Pacome c. 8.*

l'huile ; au lieu du pain sec, qu'ils avoient accoûtumé de manger. Un saint prêtre inspiré de Dieu apporta à saint Benoist le jour de pâque de quoi faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire ; & pour marquer une autre sorte de réjoüissance sensible, saint Antoine portoit à pâque & à la pentecôte la tunique de feüilles de palmier qu'il avoit heritée de saint Paul premier hermite ; & saint Athanase se paroit du manteau que saint Antoine lui avoit laissé. C'étoit une coûtume établie deslors entre les Chrétiens, de prendre aux jours de fête des habits precieux, & de faire meilleure chere ; d'où est venu le nom de festin, comme qui diroit un repas de fête.

S. Greg. 2. Dial. c. 1.

S. Leo Serm. 3. de Quadrag. 5.

On honoroit à proportion les fêtes des martyrs, & il y avoit grand concours de peuple. Chacun celebroit avec son évêque le dimanche & les fêtes communes à toutes les eglises ; mais on accouroit de tous côtez aux tombeaux des saints, pour celebrer leur memoire ; & souvent plusieurs évêques s'y rencontroient. Un seul exemple peut faire juger du reste. Saint Paulin rapporte plus de vingt noms tant de villes, que de provinces d'Italie, dont les habitans venoient tous les ans à grandes troupes, avec leurs femmes & leurs enfans, à la fête de saint Felix le 14. de Janvier, nonobstant la rigueur de la saison ; & cela pour un seul confesseur dans la seule ville de Nole. Qu'étoit-ce par toute la Chrétienté ? Qu'étoit-ce à Rome aux fêtes de saint Hippolyte, de S. Laurent, des apôtres saint Pierre & S. Paul ? On y venoit même de fort loin & en tout temps : ainsi ont commencé les pelerinages. Dés le commencement du troisiéme siecle, quand saint Alexandre fut fait évêque de Jerusalem avec saint Narcisse, il étoit venu de Cappadoce visiter les lieux saints.

Natal. 3.

Prud. Peristeph. 11. 12.

Martyr. Iun. 29. de S. Cassio.

Euseb. VI. hist. c. 10.

Et veritablement c'étoit un des meilleurs

moyens

moyens d'aider la pieté par les sens. La vûë des reliques d'un saint, de son sepulchre, de sa prison, de ses chaînes, des instrumens de son martyre, faisoit toute autre impression que d'en entendre parler de loin. Ajoûtez les miracles qui s'y faisoient fréquemment, & qui attiroient même les infideles, par l'interêt pressant de la vie & de la santé. Chacun sçait qu'un des premiers effets de la liberté du Christianisme, fut le soin que prit saint Heleine d'honorer les saints lieux de Jerusalem, & de toute la Terre-sainte. Les pelerinages y furent depuis encore plus fréquents qu'auparavant. Lors qu'une croix de lumiere parut en plein midi à Jerusalem, sous l'empereur Constantius, il y avoit une infinité de pelerins de tous les pays du monde, qui furent témoins de ce miracle. Saint Jérôme témoin oculaire assure qu'en tout temps on y voyoit un grand concours de toutes Nations, même des docteurs & des évêques. Ces voyages n'étoient pas difficiles à cause de la grande étenduë de l'empire Romain, par la commodité de sa situation tout autour de la mer méditerranée, & par les grands chemins que l'on y avoit dressez de tous côtez, pour le passage des armées, & des voitures publiques. Ce n'étoit pas une grande entreprise d'aller d'Espagne ou de Gaule, en Egypte, en Palestine, ou en Asie.

Euseb. III. vit. 41. &c.

Cyril. epist. ad Const. Sozom. IV. hist. 15. Hier. ad Marcell.

Il falloit honorer les martyrs aux lieux où ils avoient souffert, avant que l'on eût introduit l'usage de diviser ou de transferer les reliques. Les Grecs les diviserent plûtôt; mais à Rome le pape saint Gregoire témoigne que jusques à son temps, pour reliques des Saints apôtres, on envoyoit seulement des linges nommez *brandea*, qui avoient touché leurs sepulchres, ou des clefs d'or qui enfermoient de la limaille des chaînes de saint Pierre. Chaque peuple étoit jaloux

Greg. III. ep. 30.

S Greg. ep. V. 6. VI. 23.

V. Prud. Perist. passim.

loux de conserver ses reliques ; comme des gages de la protection des Saints, & d'une benediction particuliere de Dieu sur la ville & sur la province ; il leur en revint même ensuite des avantages temporels. Le concours des pelerins enrichissoit les villes ; & le respect des saints qui y reposoient, porta les princes à y accorder des droits d'asiles & des exemptions de tributs, comme fit Constantin en faveur d'Helenople en Bithynie. On sçait combien fut celebre en France la franchise de saint Martin de Tours ; & le respect que les Gots témoignerent pour l'eglise de saint Pierre lors qu'ils prirent Rome.

Socr. I. c. 18 Chron. pasc. an 327. Greg. Turon. hist. Oros VII. hist. c. 39.

XLV. Conciles.

Eus. V. hist. c. 23. Tertull. de jejun. c. 13.

Les conciles devinrent alors plus libres, & par consequent plus fréquents. Ce n'est pas qu'ils ne fussent en usage dés les premiers temps. Nous en voyons plusieurs en diverses provinces sur la fin du second siecle touchant la question de la pâque. Tertullien incontinent aprés parle de ceux qui se tenoient en Grece, & que l'on commençoit par des jeûnes. Saint Cyprien fait mention de plusieurs conciles d'Afrique plus anciens que son temps : lui-même en a tenu plusieurs, & dit souvent qu'il en faut attendre l'occasion, pour regler les affaires importantes de l'église, comme la reconciliation de ceux qui étoient tombez dans la persecution. Mais il marque en même-temps que les persecutions empêchoient de les tenir, parce que les évêques & les prêtres étoient dispersez & cachez, comme ceux que l'on recherchoit le plus. On tenoit les conciles dans les intervalles paisibles, & quelquesfois même on les assembloit de plusieurs provinces, comme les deux conciles d'Antioche contre Paul de Samosate.

Eus. VII. hist. c. 30.

Ainsi quand la crainte des persecutions fut entierement cessée, les conciles provinciaux se tinrent plus souvent & plus régulierement, c'est-à-

dire

dire deux fois l'année, comme il est ordonné par le concile de Nicée; & on commença d'en tenir d'Oecumeniques, c'est-à-dire de toutes les églises du monde, pour des affaires extraordinaires & capitales à la religion. La tenuë des conciles provinciaux étoit jugée si necessaire, qu'Eusebe compte entre les principaux effets de la persecution de Licinius d'avoir voulu les empêcher. C'étoit le tribunal ordinaire où se jugeoient toutes les affaires de l'église qui étoient assez importantes pour n'être pas décidées par un seul évêque: la maxime étoit constante, que la force des décisions & des ordonnances de l'eglise, consiste principalement dans le consentement des pasteurs, qui n'est jamais plus exprés que dans ces saintes assemblées. On y jugeoit les évêques mêmes, on les y ordonnoit, & il s'en faisoit aussi pour les dédicaces des églises, qui furent fréquentes sous Constantin, pour réparer les ruines de la persecution. On voyoit en détail la forme de tenir les conciles dans le quatriéme concile de Tolede.

Can. Nic.

Eus. I. Vit. c. 51.

Eus. x. hist. c. 3.

Tom. 5. Conc. p. 1702.

XLVI. Pratique de pénitence.

C'est encore à ces temps de liberté qu'il faut rapporter l'effet sensible que faisoient dans le public les jeûnes solemnels de l'église, particulierement le carême. Personne n'étoit dispensé du jeûne; ni la condition ni l'âge ne passoient point pour des excuses légitimes. Toutes les affaires cessoient, on voyoit les villes les plus peuplées tranquilles comme des solitudes; les fideles passoient la plus grande partie du jour dans les églises, à prier, à écouter les lectures & les exhortations; d'où vient que l'office de ces jours-là est toûjours plus long. On n'y celebroit point de noces. On ne devoit pas passer le jour à chasser, même en observant le jeûne. La coûtume duroit encore dans le neuviéme siecle, de ne point juger de proçez pendant le carême; & de

Basil. Orat. 2. de jejun. Hier. ep. 7. ad Letam. 22. ad Eustoch. Chrysost. in Gen. hom. 1. init. Serm. 14 n 2 in App. Aug.

Nicol. 1. ad consulta Bulgar. cap. 44. 45. 46.

de ne point porter les armes, ni même de voyager, sans grande necessité.

Toutes ces pratiques étoient des suites de la penitence, à laquelle les jours de jeûnes étoient consacrez; & c'est pourquoi l'on réservoit au carême la préparation de ceux qui devoient être baptisez, & la réparation de ceux qui étoient tombez depuis le baptême. Aprés la joye des fêtes de Noël & de l'Epiphanie, on commençoit à prier pour la rémission des pechez, & à exciter les pecheurs à penitence, comme nous faisons encore depuis la Septuagesime; car c'est manifestement le dessein de l'office de ce temps-là. Les lectures de la Genese representent la puissance du Createur, sa justice & sa severité. On y voit Adam chassé du Paradis terrestre, le monde criminel détruit par le déluge; les quatre villes infames consumées par le feu du ciel. Ceux qui étoient touchez de ces exemples & des puissantes exhortations des prélats, faisoient pénitence selon les regles que j'ai marquées, & qui peut-être s'observerent plus exactement depuis la liberté de l'église. Mais on fut plus facile à accorder la communion aux mourans aprés que le peril des persécutions eut cessé. Personne n'étoit exempt de la penitence, quelque grand qu'il fût dans le monde; les princes y etoient sujets comme les particuliers. L'empereur Philippe s'y soûmit dés le melieu du troisiéme siecle; & on n'oubliera jamais dans l'église l'exemple du graud Theodose.

Innoc. Ep. ad Exuper. c. 22.

Eus. v. hist. c. 34.

XLVII. Heresies réprimées. *Sozom 11. hist. c. 32.*

L'autorité des empereurs fit tomber la plûpart des anciennes heresies, en leur défendant de s'assembler & ordonnant la recherche de leurs livres. Sous les empereurs Payens les Catholiques n'avoient pas plus de liberté que les heretiques; car les payens ne les distinguoient pas, ils

ils méprisoient & persecutoient également tout ce qui portoit le nom de Chrétiens. Mais depuis les loix de Constantin & de ses successeurs; ils n'osoient s'assembler ni publiquement ni secretement, étant par tout observez par les évêques. Ainsi la plûpart se réünirent à l'église, ou de bonne foi, ou par dissimulation, nonobstant le soin que prenoient les évêques de les discerner; & ceux qui demeurerent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine. Car la plûpart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité de leurs dogmes & des mauvaises mœurs de ceux qui en faisoient profession. Il ne fut donc plus mention de Valentiens, de Gnostiques, de Marcionites & des autres sectes plus obscures. Les Manichéens furent ceux qui durerent le plus long-temps, nonobstant la peine de mort ordonnée contr'eux. Les Ariens du temps de Constantin ne faisoient pas encore un corps à part; & sous ses successeurs ils ne trouverent que trop de protection. Car en general l'heresie n'étant qu'une invention humaine, ne peut soutenir long-temps la persecution. *L. 5. l. 11. eod. de haeret.*

Quoi que l'église n'ait pas besoin de la puissance temporelle, elle n'en rejette pas le secours. Les évêques trouvoient bon que les princes Chrétiens punissent les heretiques d'exil ou d'amendes pecuniaires, du moins pour les intimider: mais on épargnoit leur sang. La regle étoit generale, que l'église ne poursuivoit jamais la mort de personne. Elle eut horreur de la conduite de l'évêque Ithace, qui procura la mort de l'heresiarque Priscillien; & nous avons plusieurs lettres de saint Augustin, pour demander aux magistrats la grace des Circoncellions, espece de Donatistes convaincus de violence horribles exercées contre les catholiques, jusques *Aug. ep. 50. ad Bonif. ep. 93. ad Vincent.* *Sev. Sulp. l. 2.* *Epist. 100. 133. 134. 159.*

ques à des meurtres. Il dit que l'on deshono-
Ep. 134. n. 3. 4. reroit leurs souffrances, en faisant mourir ceux qui leur ont donné la gloire du martyre ; & que si l'on ne veut imposer d'autres peines à ces coupables, on reduira l'église à n'oser en demander justice. Toutefois les évêques n'obtenoient pas toûjours les graces de leurs ennemis, non plus que des autres criminels ; & les princes faisoient quelquefois executer à mort les heretiques, pour maintenir la tranquillité de l'Etat.

XLVIII. Mœurs du Clergé. V. Thom. Disc. p. 2. l. 1. c. 20. &c.

La liberté de l'église apporta quelque changement à la maniere de vivre des évêques & des clercs. Ce fut alors qu'ils commencerent à porter quelques marques exterieures de leur profession, quoi qu'à vrai dire, la difference d'habit n'ait été sensible que depuis la domination des barbares, sous laquelle les clercs conserverent l'habit des Romains, comme leurs loix, & leur langue.

Plusieurs embrasserent la vie commune, comme la plus parfaite, à l'exemple de l'église de Jerusalem. Ceux-là logeoient en même maison, & mangeoient en même salle, autant qu'il étoit possible ; du moins ils ne possedoient rien en propre, & ne subsistoient que de ce que l'église leur fournissoit. C'étoit une grande famille dont l'évêque étoit le pere. Tels étoient les clercs de saint Eusebe de Verceil, de saint Mar-
V. serm. Aug. de vita comm. 355. 356. Conc. Claron. c. 15. tin, de saint Augustin ; & on les appella clercs Canoniques ou chanoines, à la difference de ceux qui ne vivoient pas si exactement selon les canons, & dont l'église ne laissoit pas de se servir.

Conc. Aurel III. c. 11. V. Thom. Disc p. 1. l. 2. c. 39. & p. 2. l. 1. c. 31. &

Ceux qui ne demeuroient pas dans la grande communauté, étoient au moins deux ou trois ensemble. Les prêtres attachez aux églises de campagne, avoient avec eux de jeunes clercs qu'ils

qu'ils instruisoient, dont ils formoient les mœurs, & qui étoient les témoins de leur conduite. Car il étoit ordonné à tous les clercs sacrez, prêtres, diacres & soûdiacres d'être ainsi éclairez de prés, afin que leur vie fût sans reproche. L'évêque lui-même avoit un prêtre ou un diacre qui ne le quittoit point, & qui couchoit dans sa chambre; & ce fut ce que les Grecs appellerent le Syncelle qui devint ensuite une grande dignité. Le pape saint Gregoire n'avoit que des clercs & des moines dans son palais. Il ôta les garçons laïcs pour les services les plus secrets de la chambre, & la coûtume s'est conservée jusques à present, que les officiers domestiques du pape soient tous clers. Ces précautions étoient des suites du celibat; & par la même raison on ne trouvoit pas bon que les ecclesiastiques eussent un grand commerce avec les femmes, sous prétexte de pieté, ni qu'ils en reçûssent de petits présens, d'habits, d'ornemens, de fruits, ou d'autres rafraîchissemens, qui tiennent de la mollesse.

P. 3. lib. c. 28 & 1 Conc. Vasat. II. c. 1. Tolet. II. c. 1. IV. c. 23. Emerit. c. 18 Aquisgran. c. 135. Conc. Gerund. c. 6. Tolet. IV. c. 22. Conc. Rom. ap. Greg. IV. epist. 44. Sev. Sulp. in vita S. Mart. Hieron. Ep. ad Nepot.

Le respect pour les ecclésiastiques étoit grand. Quoi que les évêques n'eussent point de rang entre les puissances temporelles, & qu'ils vécussent comme de simples particuliers, sans pompe & sans faste exterieur, ils ne laissoient pas d'être honorez des magistrats, & des princes mêmes. J'ai marqué les honneurs que Constantin rendit aux Peres assemblez à Nicée. L'empereur Maxime fit manger à sa table saint Martin avec un de ses prêtres, & l'Imperatrice sa femme le servit de ses propres mains.

L'usage des Romains étoit alors de donner à toutes les personnes constituées en dignité, differens titres, d'Illustre, Glorieux, Spectable, Clarissime, qui étoient reglez suivant le rang des personnes. On donnoit aux évê-

V. Pancir. in Not. Imp.

ques

ques celui de Saints, ou de Bienheureux ; & on y joignoit ceux de Pieux, de Religieux, d'Aimé de Dieu, ou d'autre semblables. Ces titres étoient tellement affectez aux évêques, qu'on les leur donnoit même dans les procedures que l'on faisoit contr'eux, comme contre Nestorius au concile d'Ephese, & contre Dioscore au concile de Calcedoine. On les donnoit aux évêques heretiques ; & dans la conference de Carthage, saint Augustin ne feint point de dire le tres-saint Emeritus, & le tres-saint Petilien, quoi que ce fussent des Donatistes. C'eût été les offenser que de manquer à ces formules.

V. Baron. Not. ad Martyr. 10. Jan.

Le nom de Pape qui signifie pere, mais en marquant une tendresse particuliere, a été longtemps commun à tous les évêques ; & se donne encore aujourd'hui à tous les prêtres dans l'église Grecque. On disoit également le pape Corneille, & le pape Cyprien, le pape Jule & le pape Athanase. On les traitoit de Seigneurs ; & rien n'est plus commun dans le quatriéme & le cinquiéme siecle que ces sortes de souscriptions aux lettres : *Au seigneur, le tres-saint, tres-pieux, & tres-venerable N. Evêque*. Il étoit ordinaire, comme j'ai montré, de se prosterner devant eux, & de leur baiser les pieds. Il ne faut donc pas s'étonner si ces honneurs, qui nous paroissent si grands, ont été attribuez au souverain Pontife, pour qui les fideles ont toûjours un respect tres-particulier ; & que les évêques mêmes traitoient de pere & de pape, tandis qu'il ne les traitoit que de freres, comme il fait encore. Car l'église Romaine a été plus constante que toutes les autres à garder ses anciens usages.

V. Epist. Innoc. I. int. epist. Aug.

Le respect que les puissances temporelles rendoient aux évêques, leur donnoit une grande

autorité, pour prendre en main la protection des veuves, des orphelins, & de toutes les personnes dignes de compassion, particulierement pour demander la vie des criminels. Ce n'est pas que ces Saints ne fussent zelez pour la justice; mais ils savoient bien qu'il se feroit toûjours assez d'exemples de severité, & ils travailloient à sauver des ames. Soit que les condamnez fussent déja Chrétiens ou non, c'étoit sans doute un puissant motif pour les attirer à la penitence ou au baptême; & cet amour de la clemence rendoit l'eglise aimable même aux Payens. *V. Epist. 54. Aug. ad Maced.*

XLIX. Pauvreté des clercs.

Au milieu de tous ces honneurs la pauvreté leur étoit toûjours recommandée. En Afrique on ordonnoit aux clercs, quelque instruits qu'ils fussent de la parole de Dieu, de travailler à la terre, ou de faire quelque métier, pour gagner dequoi se nourrir & se vêtir, sans préjudice de leurs fonctions. Ce qui semble devoir plûtôt s'entendre des moindres clercs, la plûpart mariez, que des diacres & des prêtres, assez occupez d'ailleurs. Toutefois saint Epiphane témoigne que la plûpart des évêques & des prêtres joignoient le travail des mains à la prédication de l'evangile, choisissant des métiers convenables à leur dignité, & à leurs occupations. Non qu'ils ignorassent le droit qu'ils avoient de recevoir du peuple leur subsistance, mais pour avoir la satisfaction interieure de n'être à charge à personne, & pour donner plus abondamment aux pauvres. Saint Basile s'excuse à saint Eusebe de Samosate de n'avoir pû lui écrire pendant long-tems, parce que ses clercs étoient occupez à des métiers sedentaires dont ils vivoient, & qui ne leur permettoient pas de faire des voyages. *Conc. IV. Carc. c. 52. 53.* *Epiph. hær. 80. n. 5. 6.* *Basil ep. 261. p. 1035. B.*

Mais de quelque fonds que se prît la subsi-

ſtance des clercs, on vouloit qu'ils montraſſent toûjours l'exemple de la frugalité & de la modeſtie Chrétienne. Les mêmes canons d'Afrique recommandent aux évêques, que leur table ſoit médiocre & leurs meubles vils. Saint Auguſtin les pratiquoit fidellement, au rapport de Poſſidius ; & on voit aſſez quel étoit ſon ordinaire, puiſque cet hiſtorien dit, qu'outre les legumes & les herbes, il faiſoit quelquefois ſervir à ſa table de la viande & du vin, en faveur des étrangers. Il déclare qu'il ne veut point porter d'habit qui ne puiſſe convenir à un ſoûdiacre, & être donné à un pauvre. Saint Paulin dans le même temps, ſe ſervoit d'écuelles de bois & de vaiſſelle de terre ; lui qui avoit quitté des biens immenſes. Saint Martin viſitoit ſon dioceſe, monté ſur un aſne, & vêtu fort pauvrement. On admiroit les abſtinences & les jeûnes de ſaint Loup de Troyes, de ſaint Germain d'Auxerre, de ſaint Hilaire d'Arles. On remarque de ſaint Epiphane évêque de Pavie, qu'il ne ſe baignoit point, ne ſoupoit point, & ne vivoit que d'herbes & de légumes.

V. Thomaſſ. Diſc. P. 1. lib. 3. c. 3. 10. 11.

Serm. 2. de vita comm.

Paul. ep. 1. au fin.

Sulpic. de vita S. Mart. 6.

En Orient ſaint Baſile ne mangeoit que du pain avec du ſel, ne bûvoit que de l'eau, & ne portoit qu'une tunique. Saint Gregoire de Nazianze vivoit à peu prés de même. Les ennemis de ſaint Chryſoſtome fonderent une partie de leurs calomnies ſur ce qu'il mangeoit ſeul & vivoit fort retiré. Auſſi il blâme lui-même un évêque qui porteroit des habits de ſoye, qui iroit à cheval, & ſe feroit ſuivre de pluſieurs valets ; qui ayant de quoi ſe loger, ne laiſſeroit pas de bâtir. Ce qui revient aux accuſations que l'on avoit formées contre Paul de Samoſate dans le ſiecle précedent. On lui reprochoit qu'il vivoit délicieuſement, qu'il mangeoit beaucoup, qu'il étoit bien vêtu, qu'il marchoit par la ville accompagné

Hom. 9. in epiſt. ad Philem.

Conc. Antioch. 12. 3 an. 270.

compagné de gens devant & derriere, approchant plus de la pompe d'un magistrat, que de la simplicité d'un évêque. Cependant il étoit évêque d'Antioche, la capitale de l'Orient, & la troisiéme ville du monde.

On étoit si accoûtumé à voir les évêques modestes, que les esprits malicieux ou indiscrets, en prenoient occasion de critiquer injustement ceux qui l'étoient un peu moins. Le même saint Chrysostôme s'en plaint. *Il y en a*, dit-il, *qui trouvent mauvais qu'un évêque aille au bain, qu'il mange & s'habille comme un autre, qu'il ait un valet pour le servir, & un mulet pour le porter.* Ainsi Ammien Marcellin payen & ennemi du Christianisme, ne manque pas de relever la difference qu'il y avoit même à l'exterieur, dés la fin du quatriéme siecle, entre le pape & les évêques des provinces: Comme s'il y eût eu dequoi s'étonner, que l'évêque de la capitale du monde eût une voiture pour pouvoir aller dans les differens quartiers d'une si grande ville; qu'il fût bien vêtu, & qu'il tînt une bonne table, où il pût recevoir tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'empire. Il est vrai que saint Gregoire de Nazianze plus digne de foi, parle à peu prés de même des évêques des grandes villes. Mais Ammien demeure d'acord qu'il y avoit encore dans les provinces, des évêques, qui se rendoient recommandables à Dieu & aux hommes, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits, & la modestie de leurs visages. Saint Jerôme incontinent aprés nomme le pape Anastase, homme d'une tres riche pauvreté, & dans le siecle suivant Denis le Petit dit que le pape Gelase étoit pauvre pour enrichir les autres.

Hom. 11. ep. ad Tit. circa fin.

Amm. Marc lib. 27. c. 3.

Orat. 20. p. 160. or 32 p. 526.

Hier. ad Demetr. c. 8.

Dion. praef. in Canon.

En effet la pauvreté de ces saints évêques étoit

étoit purement volontaire, au milieu de la grande richesse des eglises, qui fut un des premiers effets de sa liberté. On aura peine à croire ce que j'en dirai, quoi que les preuves soient constantes. Toutes les vies des papes depuis saint Silvestre & le commencement du quatriéme siécle, jusques à la fin du neuviéme, sont pleines des presens faits aux eglises de Rome, par les papes, par les empereurs, & par quelques particuliers; & ces presens ne sont pas seulement des vases d'or & d'argent, mais des maisons dans Rome, & des terres à la campagne, non-seulement en Italie, mais en diverses provinces de l'empire. Je me contenterai des offrandes rapportées par Anastase sous le pape saint Silvestre. Il peut s'être trompé, en attribuant au grand Constantin ce qui auroit été donné par quelque autre empereur: peut-être par Constantin Pogonat, ou par le fils d'Irene. Mais personne ne croira qu'il ait inventé ce détail: & en quelque temps que ces offrandes ayent été faites, elles montrent également la richesse des églises. Voici donc ce qu'Anastase décrit, comme subsistant encore de son temps. Dans la basilique Constantiniene, qui est celle de Latran, un tabernacle d'argent du poids de deux mil vingt-cinq livres, ayant au devant le Sauveur assis dans un siege, haut de cinq pieds, pesant cent vingt livres, & les douze apôtres chacun de cinq pieds, pesant quatre-vingt-dix livres, avec des couronnes d'argent trés-pur. Au derriere étoit une autre image du Sauveur, de cinq pieds, du poids de cent quarante livres, & quatre anges d'argent de cinq pieds chacun, & de cent quinze livres, ornez de pierreries. Plus quatre couronnes d'or tres-pur, c'est-à-dire, des cercles portant des chandeliers, ornées de vingt dauphins, chacune du poids de

quinze

I. Richesses des eglises.

quinze livres : sept autels d'argent de deux cens livres ; sept patenes d'or, de trente livres chacune ; quarante calices d'or d'une livre piece ; cinq cens calices d'argent, chacun de deux livres ; cent soixante chandeliers d'argent, dont quarente-cinq pesoient trente livres la piece, le reste vingt livres, & plusieurs autres vases.

Dans le baptistere, la cuve étoit de porphire, toute revêtuë d'argent jusques aux poids de trois mille huit livres, il y avoit une lampe d'or de trente livres ; où brûloient deux cens livres de baume ; un agneau d'argent versant de l'eau, de trente livres ; un Sauveur d'argent tres-pur, de cinq pieds, pesant cent soixante-dix livres ; & à gauche un saint Jean-Baptiste d'argent, de cent livres, & sept cerfs d'argent versant de l'eau chacun de huit cens livres ; un encensoir d'or tres-pur, de dix livres, ornez de quarante-deux pierres précieuses. Tout ce qu'il donna à la basilique & au baptistere, montoit à six cens soixante dix-huit livres d'or, & dix-neuf mille six cens soixante-treize livres d'argent ; & comme la livre Romaine n'étoit que de douze onces, ce sont mille dix-sept marcs d'or, & vingt-neuf mille cinq cens marcs d'argent ; ce qui revient à plus de quinze cens mille livres, sans les façons ; comptant le marc d'or à quatre cens cinquante livres, le marc d'argent à trente livres. Constantin donna de plus à la même basilique & au baptistere, en maisons & en terres, treize mille neuf cens trente-quatre sols d'or, de revenu annuel ; ce qui revient à prés de cent quinze mille livres de rente, comptant le sol d'or à huit livres cinq sols de nôtre monnoye, selon les calculs de Monsieur le Blanc, dans son traité historique des monnoyes de France. Tout cela appartenoit à la seule eglise de Latran.

29509. marcs.6.onces.

1.542.920. l.

114.955. l. 10. s.

Com-

Constantin en bâtit sept autres à Rome : Saint Pierre, Saint Paul, Sainte Croix de Jerusalem, Sainte Agnés, Saint Laurent, Saint Pierre & Saint Marcellin ; & il fit de grands dons à celle que Saint Silvestre avoit faite. Il fit encore bâtir une eglise à Ostie, une à Albane, une à Capouë, & une à Naples. Ce qui appartenoit à toutes ces eglises en vases d'or & d'argent, monte à mil trois cens cinquante-neuf marcs d'or, & douze mil quatre cens trente-sept marcs d'argent, qui reviennent à plus de neuf cens quatre-vingt mil livres sans les façons. Leurs re-
584. 660. venus montent à dix-sept mil sept cens dix-sept sols d'or, c'est-à-dire, plus de cent quarante
146. 165. mil livres de nôtre monnoye ; & la valeur de plus de vingt mil livres en divers aromates, que les terres d'Egypte & d'Orient devoient fournir en espece ; à ne les compter que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors. L'eglise de saint Pierre de Rome, par exemple, avoit des maisons dans Antioche, & des terres aux environs. Elle avoit des biens à Tarse en Cilicie, à Alexandrie, & par toute l'Egypte : elle en avoit jusques dans la province de l'Euphrate ; & une partie de ces terres étoient obligées à fournir certaine quantité d'huile de nard, de baume, de storax, de canelle, de safran, & d'autres drogues precieuses, pour les encensoirs & pour les lampes.

V. Euseb de vita Const. lib. III. c. 34. 35 &c. c. 50. lib. V. c. 58. 59.

Ajoûtez à cela les eglises que Constantin & sainte Helene sa mere firent bâtir à Jerusalem, à Bethlehem, & par toute la terre sainte ; celle des douze apôtres, & les autres qu'il fonda à Constantinople ; car il en bâtit toutes les eglises ; celle de Nicomedie, celle d'Antioche, digne de la grandeur de la ville. Ajoûtez les liberalitez qu'il fit aux eglises par tout l'empire.

Ajoû-

Ajoûtez encore ce que donnerent les empereurs suivans; ce que donnerent les gouverneurs & tous les autres grands seigneurs qui se firent Chrétiens; les liberalitez de ces saintes dames, qui quitterent de si grands biens pour embrasser la pauvreté Chrétienne; comme à Rome sainte Paule, sainte Melanie; à Constantinople sainte Olympiade, & tant d'autres: ajoûtez enfin les dons des évêques, dont chacun à l'envi prenoit soin d'orner & d'enrichir son eglise: & jugez aprés cela quelle devoit être la richesse des eglises des grandes villes capitales de ces provinces, que nous compterions aujourd'hui pour des royaumes. *Ibid.* 4. 2.

Aussi voyons-nous que l'eglise d'Alexandrie étoit merveilleusement riche du temps de saint Jean l'aumônier, qui en dispensoit si saintement les grands revenus. Nous voyons par les lettres de saint Gregoire la multitude d'affaires que lui donnoient les patrimoines de l'eglise Romaine répandus en tant de païs, en Sicile, en Espagne, en Gaule; le soin qu'il avoit que les esclaves qui les cultivoient fussent bien traitez, & que les revenus fussent appliquez à soulager les pauvres du païs même. *Vita. Greg. per Jo. Diac. lib. 2. c. 55. &c.* Rien de tout cela n'est difficile à croire à quiconque est tant soit peu instruit de la grandeur & de la richesse de l'empire Romain, où il étoit ordinaire à des particuliers de leguer à leurs amis par testament des villages entiers avec tous les habitans. D'ailleurs il y avoit de grands biens destinez à l'entretien & à l'ornement des idoles. Il se consumoit tous les ans de grandes sommes, pour les sacrifices, les jeux, & les autres ceremonies de la fausse religion. Il fut aisé d'enrichir les eglises d'une partie de ce qui se perdoit en ces vaines dépenses. Mais un des premiers fonds dont on les dota, furent les biens qui avoient

Euseb. vita Const. II. c. 35. &c.
Conc. Antioch. an. 341. can. ult.
Thomass. Disc. part. I. lib. 3. c. 11.
Possid. vita c. 24.
Chrysost. in Math. XXVII. 10. hom. 85.

été confisquez sur les Chrétiens pendant la persecution.

Ces grands biens des eglises étoient entierement à la disposition des évêques : mais les saints prélats du ce temps-là, bien loin de s'en réjoüir, s'en plaignoient, & regrettoient le temps où les oblations journalieres des fideles étoient suffisantes, pour la nourriture des pauvres & des clercs, & pour tous les besoins des eglises. Saint Augustin offrit plusieurs fois de rendre les fonds que son eglise possedoit ; mais son peuple ne voulut jamais les recevoir. Saint Jean Chrysostome fait ce reproche aux Chrétiens, que par leur avarice & leur dureté, ils ont contraint les évêques de faire aux églises des revenus assurez ; de peur que les vierges, les veuves & les autres pauvres ne mourussent de faim, si l'on se fût attendu, comme dans les premiers temps, aux aumônes casuelles. *Il en arrive*, dit-il, *deux inconveniens. Vous demeurez inutiles, & les prêtres de Dieu s'occupent à ce qui ne leur convient pas.* Et ensuite : *Les évêques sont plus chargez de ces soins, que ne seroient des intendans, des œconomes, des fermiers ; & au lieu de ne penser qu'au salut de vos ames, ils sont inquietez tout le jour de ce qui devroit occuper des receveurs & des tresoriers.* Et encore : *Vôtre inhumanité nous rend ridicules, puis que nous quittons la priere, l'instruction & le reste de nos saintes occupations, pour être toûjours aux mains avec des marchands de vin, de blé, & d'autres denrées. En sorte que l'on nous en fait des surnoms qui conviendroient mieux à des seculiers.* Ils sçurent bien neanmoins se débarasser de ce gouvernement du temporel. Ils s'en déchargerent d'abord sur les archidiacres ; ensuite sur des œconomes destinez à cette seule fonction. Et pour se soulager dans les affaires mê-

mêmes de pieté, ils obtinrent que les princes établiroient en chaque ville un défenseur des pauvres. C'étoit des protecteurs & des solliciteurs charitables.

Conc Carthag. V. Can. 9. an. 398 & ibi. Baron. n. 33

Une partie considerable des biens de l'eglise fut appliquée à fonder & entretenir des hôpitaux; car ce fut alors qu'ils commencerent. La politique des Grecs & des Romains alloit bien à bannir la faineantise & les mandians valides; mais on ne voit point d'ordre public, pour prendre soin des miserables qui ne pouvoient rendre aucun service. On croyoit qu'il valoit mieux qu'ils mourussent, que de vivre inutiles & souffrans; & s'il leur restoit un peu de courage, ils se tuoient bientôt eux-mêmes. Les Chrétiens ayant principalement en vûë le salut des ames, n'en negligeoient aucune; & les hommes les plus abandonnez étoient ceux qu'ils jugeoient les plus dignes de leurs soins. Ils nourrissoient non-seulement leurs pauvres; mais ceux des Payens mêmes. Julien l'apostat le témoigne avec confusion, lors qu'il commande à Arsace pontife de Galatie, d'établir à leur imitation, des hôpitaux & des contributions pour les pauvres. Il attribuë l'accroissement du Christianisme principalement à trois causes; à l'hospitalité, au soin des sepultures, & à la gravité des mœurs.

LI. Hôpitaux.

Julian. ep. 49.

Les Chrétiens assistoient les pauvres en deux manieres. L'une en leur distribuant simplement des aumônes, & les laissant loger où ils pouvoient. Il y avoit en chaque quartier de Rome un lieu nommé Diaconie, qui étoit comme le bureau de ces aumônes. Un diacre y residoit, & recevoit pour cet usage une certaine somme dont il rendoit compte. L'autre maniere d'assister les pauvres, & la plus avantageuse pour eux, étoit de les loger & de les nourrir en commun. C'est pourquoi si-tôt que l'eglise fut libre;

Baron. ad Martyr. 8. A. g.

Greg l. IX. epist. 24. V. Cass. XVIII. Coll. c. 7. & XXI. Coll c. 1.

on bâtit diverses maisons de charité, que nous appellerions toutes hôpitaux ; mais on les distinguoit en grec par differens noms ; suivant les differentes sortes de pauvres.

La maison où l'on nourrissoit les petits enfans à la mammelle, exposez ou autres, s'appelloit Brephotrophium ; celle des orphelins, Orphanotrophium. Nosocomium étoit l'hôpital des malades ; Xenodochium, le logement des étrangers & des passans, que l'on appelle proprement en latin, Hôpital, ou maison d'hospitalité : Gerontocomium étoit la retraite des vieilles gens : Ptochotrophium étoit general pour toutes sortes de pauvres. Il y avoit de ces maisons de charité dés devant qu'on leur eût donné ces noms, & on en établit bien tôt dans toutes les grandes villes. C'étoit d'ordinaire un prêtre qui en avoit l'intendance, comme à Alexandrie S. Isidore, sous le patriarche Theophile ; à Constantinople saint Zotique, & ensuite saint Samson. Il y avoit des particuliers, qui entretenoient des hôpitaux à leurs dépens, comme saint Pammachius à Porto, & saint Gallican à Ostie. Ce dernier avoit été patrice & consul ; & c'étoit une merveille qui attiroit des spectateurs de toutes parts, de voir un homme de ce rang, qui avoit eu les ornemens du triomphe & l'amitié de l'empereur Constantin ; de le voir, dis-je, laver les pieds des pauvres, les servir à table, & donner aux malades toutes sortes de soulagemens.

V. l. 19. l. 21 Cod. de Sacros. Eccl.

Aug. in Joan. tract. 97. c. 4.

Baron. ad 3. Dec. & 27. Jun.

Martyr. 25 Jun.

Les saints évêques n'épargnoient rien pour ces sortes de dépenses. Ils avoient encore grand soin de la sepulture des pauvres, & du rachat des captifs, qui avoient été pris par les barbares ; comme il arrivoit souvent dans la chûte de l'empire Romain. Ils vendoient jusques aux vaisseaux sacrez pour ces deux dernieres aumônes,

nes, tant elles étoient privilegiées. Saint Exupere évêque de Tolose (l'exemple est fameux) se réduisit par-là à une telle pauvreté, qu'il portoit le corps de N. Seigneur dans un panier, & le sang dans un calice de verre. Et saint Paulin évêque de Nole, aprés avoir tout vendu, se rendit lui-même esclave, pour racheter le fils d'une veuve. Ainsi les grands tresors des eglises, l'or & l'argent dont elles étoient ornées, n'y étoient que comme en dépôt; en attendant une occasion de les y employer utilement; comme une calamité publique, une mortalité, une famine. Tout cedoit à l'entretien des temples vivans du Saint Esprit. On rachetoit aussi des esclaves servant dans l'empire, principalement s'ils étoient Chrétiens, & que leurs maîtres fussent des Payens ou des Juifs.

Hieron. ad Rustic. & Martyr. 28. Sept.

Gregor. 11. Dialog. c. 1.

Ambros. 11 off. c. 28. Hier. ad Nepot.

Jo. Diac. vita S. Greg. lib. IV. cap. 43.

LII. Monasteres.

Enfin ce fut dans ce temps, & depuis la liberté de l'eglise, que l'on commença à fonder des monasteres. Dés le temps des persecutions, plusieurs Chrétiens étoient retirez dans les deserts, principalement au voisinage de l'Egypte; & quelques-uns y passerent le reste de leur vie, comme S. Paul, que l'on compte pour premier Hermite. S. Antoine ayant mené quelque-temps la vie ascetique prés du lieu de sa naissance, se retira dans le desert, pour s'y exercer avec plus de liberté & de seureté; s'éloignant de toutes les tentations, qui pouvoient venir de la part des hommes. Il fut le premier qui assembla des disciples dans le desert, & les y fit vivre en commun. On ne les nomma plus simplement ascetes, quoi qu'ils menassent le même vie: on les appella Moines, c'est-à-dire Solitaires, ou Hermites, c'est à-dire habitans des deserts. On nomma Cenobites ceux qui vivoient en communauté, & Anachoretes ceux qui se retiroient dans une solitude plus entiere, aprés avoir vêcu long-

Hier. vita S. Pauli. Vita S. Ant.

temps en communauté, & y avoir appris à vaincre leurs passions. Les Cenobites ne laissoient pas d'être fort solitaires, puis qu'ils ne voyoient ame vivante que leurs confreres; étant separez de toute habitation par plusieurs journées de chemin, dans les deserts de sables arides, où il faut tout porter jusques à l'eau. Ils ne se voyoient même que le soir & la nuit, aux heures de la priere; passant tout le jour à travailler dans leurs cellules, seuls ou deux à deux, & gardant toûjours un grand silence. Joint que les cellules étoient séparées d'une espace considerable; car la place ne leur manquoit pas dans ces vastes solitudes.

Saint Antoine, S. Hilarion, saint Pacome, & les autres qui les imiterent, ne prétendirent pas introduire une nouveauté, ou rencherir sur la vertu de leurs peres. Ils voulurent seulement conserver la tradition de la pratique exacte de l'évangile qu'ils voyoient se relâcher de jour en jour. Ils se proposoient toûjours pour modeles les asceтes qui les avoient précedez; comme en Egypte, au rapport de Cassien, ces disciples de saint Marc, qui vivoient au voisinage d'Alexandrie, enfermez dans des maisons, priant, meditant l'Ecriture, travaillant de leurs mains, & ne prenant leur nourriture que la nuit. Ils se proposoient la primitive eglise de Jerusalem, les apôtres mêmes, les Prophetes. Ils ne cherchoient point à se faire admirer par une vie extraordinaire; mais seulement à vivre en veritables Chrétiens. On le voit par tout dans la regle de saint Basile. Ce n'est qu'un abregé de la morale de l'évangile, qu'il propose generalement à tous. Il dit par exemple sur les habits, qu'un Chrétien doit se contenter de se couvrir pour la bienséance, & se défendre du froid & des autres injures de l'air; mais avec le

Cass. XVIII Inst. 5. Col. 5

Hier. ad Paulin. Item ad Rustic.

S. Basil reg. fus. n. 22

le moins d'embaras qu'il est possible, se contentant d'un seul vêtement, qui serve pour le jour & pour la nuit ; ce qui est pratiquable dans le païs où il vivoit. Il y a peu de chose dans cette regle, qui soit particulier à des gens separez du monde.

Ce que les moines avoient de singulier, étoit de renoncer au mariage, à la possession des biens temporels, & à la compagnie des autres hommes, même des fideles & de leurs parens. Au reste c'étoit de bons laïcs, vivant de leur travail, en silence, & s'exerçant à combattre les vices l'un aprés l'autre ; afin qu'ayant combattu dans les regles, comme dit saint Paul, ils pussent arriver à la pureté du cœur, qui les rendît dignes de voir Dieu. Toutes leurs pratiques étoient fondées sur ces principes. Saint Chrysostome rapporte une histoire memorable d'un jeune homme, dont la mere voulant le faire bon Chrétien, persuada à un vertueux moine d'être son precepteur. Car ce saint homme pour l'instruire dans la pieté, ne fit que l'exercer en secret à toutes les pratiques de la vie monastique, sous les apparences d'une vie commune.

Chrysost. ad fidel. patr.

Cass. Instit. v. c. 12. 16 &c. & vi c. 7.

1. Cor. ix. 25.

2. Tim. 11. 5.

Matth. v. 8.

Ad fidel.

Le jeûne continuel tendoit premierement à dompter l'intemperance ; puis à prevenir les tentations d'impureté, & à rendre l'esprit plus libre & plus propre à s'appliquer aux choses celestes. Mais ils usoient d'une telle discretion, qu'ils se conservoient des forces suffisantes, pour travailler continuellement, & dormir peu, sans toutefois ruiner leur santé ; en sorte qu'ils vivoient trés-long-temps sans maladies. Les vies des Peres nous en marquent un grand nombre qui ont vêcu quatre-vingt ou quatre vingt dix ans, plusieurs jusques à cent, & quelques-uns même au-delà. On voit principalement ces exem-

Cassian. Instit. lib. 5.

Idem. Coll. 2. c. 17. &c.

exemples contre les Epyptiens, qui étoient reconnus pour les plus sages de tous, & qui aprés de meures deliberations fondées sur de longues experiences, avoient borné le jeûne à manger tous les jours aprés none deux petits pains de six onzes chacun, & ne boire que de l'eau.

Cass. Coll. 2. cap. 19.

La servitude servoit contre les tentations d'impureté & d'avarice; afin de perdre, autant qu'il étoit possible, jusques au souvenir des objets qui les peuvent exciter. Ils combattoient l'avarice par leur extrême pauvreté, & par leur fidelité à ne rien posseder en propre, & à distribuer aux pauvres ce qui leur restoit chaque jour du prix de leur travail, aprés en avoir pris leur subsistance; & ces aumônes étoient si considerables, au rapport de saint Augustin, que l'on en chargeoit des vaisseaux entiers. Enfin ils combattoient la colere, par le silence & la compagnie, qui les obligeoit à se supporter les uns les autres; ils combattoient la paresse par le travail continuel; la tristesse, par la priere & le chant des pseaumes; la vanité & l'orgueil, par l'obéïssance & la mortification.

De Mor. Eccl. 1. c. 67.

§ V. Chryost. hom. 72. in Matth.

Il y avoit des moines qui travailloient à la campagne, soit pour eux, soit en se loüant, comme d'autres ouvriers, pour la moisson & vendanges. De là peut être venuë la division en dixaines ou decanies, dont chacune étoit conduite par un doyen. Car les anciens divisoient ainsi leurs esclaves pour leur travail. Les plus parfaits d'entre les moines trouvoient trop de dissipation à ces especes de travaux; & demeuroient enfermez dans leur cellules, faisant des nattes de jonc, des paniers, & d'autres ouvrages semblables, qui ne les empêchoient point de méditer les saintes écritures, & d'avoir l'esprit toûjours appliqué à Dieu. Il n'y en avoit point qui n'eussent quelque occupation du corps, au moins

Reg. S. Ben. c. 48.

Reg. S. Ben. c. 21.

Collmella lib. 1. c. ult.

Cass. Collat. 24. de mortific. cap. 3. 4. &c.

moins de transcrire des livres. Et on traita d'heretiques les Euchites ou Massaliens, qui prétendoient supléer au travail par la priere. *Epiph. hæres. 80.*

Cette vie si pauvre, si dure, & si basse en apparence attiroit effectivement aux Moines le mépris des hommes sensuels, & même de quelques Chrétiens. Ils en faisoient de méchantes railleries; quelques-uns usoient de violence, jusqu'à frapper les moines, les tirer de leurs cellules, les traîner devant les tribunaux des Juges; ce qui ne servoit qu'à faire éclatter davantage leur humilité & leur patience. *Aug. de op. Monach.* *Chrisost. advers. Vitup.*

Aussi étoient-ils aimez & honorez de toutes les personnes raisonnables, non seulement du peuple, mais des grands, non seulement des laïcs, mais des prêtres mêmes & des évêques; jusques-là que l'on choisissoit souvent des plus saints & des plus capables, pour les élever au ministere de l'eglise, & même à l'épiscopat. Alors ils quittoient le monastere, & revenoient dans le commerce du monde, comme les autres clercs. Ils semble que tous les moines ne s'engageoient pas également dans ces premiers temps. Saint Basile dit, que les moines ne s'engageoient au celibat que tacitement. Mais il juge à propos de leur en faire faire une profession expresse, afin que s'ils reviennent à la vie voluptueuse, ils soient soumis à la penitence. *V. Cass. 17. Collat. c. 21* *Ad Amphiloch. c. 19.*

Saint Chrysostome parle du retour d'un moine dans le monde, comme d'une action entierement libre, lorsqu'il conseille à un pere d'engager son fils à ce saint genre de vie, si-tôt qu'il sera en état de pecher, comme dés l'âge de dix ans, & de l'y laisser aûtant qu'il sera besoin pour le perfectionner dans la vertu, comme dix ans ou vingt ans. Ce saint quitta lui-même la vie monastique au bout de cinq ans, pour rétablir sa santé. Mais on voit par les reproches qu'il fait *Ad fidel. Patrem.*

à son

à son ami Theodore, combien étoient blâmez ceux qui avec la vie monastique, quittoient la pratique de la vertu, par legereté, par ennui, ou par quelqu'autre mauvaise cause. Saint Augustin dit expressement, que ceux qui se retirent du monastere, font contre leur vœu, & se rendent coupables de ne l'avoir pas accompli. L'eglise les mettoit en penitence; mais pour le temporel, ils n'étoient punis que par la honte du changement.

Aug. in Ps. 79. v. 11. in Ps. 95. c. 11.

La sainteté de la vie monastique fut d'un tel éclat, qu'en peu de temps il y eut par tout l'Orient plusieurs milliers, non-seulement de moines, mais de monasteres. De la seule regle de saint Pacome il y avoit jusques à cinquante mille moines, distribuez en plusieurs maisons, sous la conduite d'un abbé, qui s'assembloient pour celebrer la fête de pâque. Rien n'étoit si facile que l'établissement de ces monasteres. Ils ne possedoient ni terres ni autres biens qui pussent leur attirer de l'envie. Il ne falloit ni permission ni secours de personne, pour quitter tout & se retirer dans des lieux inhabitez, y établir des pauvres cellules, du bois ou des roseaux que l'on y trouvoit, & y vivre dans le silence & le travail, non-seulement sans être à charge à personne, mais se rendant fort utiles au public, par des aumônes, telles que je les ai marquées. Je parle des premiers temps. Car quand les moines commencerent à quitter leur solitudes, pour se mêler d'affaires civiles ou ecclesiastiques, le concile de Calcedoine défendit d'établir aucun monastere, sans la permission de l'évêque. Les monasteres se multiplierent tant, qu'il y en eut jusques dans les lieux habitez, & au voisinage des villes; aussi n'eut-il pas été juste que les pays fertiles comme l'Italie, la Sicile, la Grece eussent été privez de cet avan-

V. Chrysost. hom. 14. in Epist. 1. ad Timoth. Aug. de Mor. Eccl. 1. c. 67. Hier. praef. in Reg. S. Pacom. & Epist. ad Eustoch. Chrysost. ad fid. Patr. Can. 4. 1-8. Conc. an. 535.

avantage ; mais les moines y conservoient toûjours leur solitude, en gardant exactement la clôture & le silence.

Quand ils étoient assez proche des villes, ils venoient à l'eglise publique recevoir les instructions de l'évêque, & participer aux saints mysteres ; ils avoient leur place marquée pour être tous ensemble separez des autres, comme les vierges & les veuves. Ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'eussent des oratoires dans leurs maisons, pour y faire leurs prieres communes à toutes les heures. Ceux qui étoient éloignez, avoient des prêtres entre eux pour leur faire l'office, & leur administrer les sacremens ; & enfin on jugea plus à propos, qu'il y eut au moins un prêtre en chaque monastere, avec un diacre ou deux ; & souvent ce prêtre étoit l'abbé. Ainsi n'ayant point occasion de sortir, ils demeuroient enfermez dans les monasteres, comme des morts dans leurs sepulchres. C'étoit le prétexte qu'alleguoit l'heresiarque Eutyches, pour ne se point presenter au concile de Constantinople devant saint Flavien.

Ambros. ad virg. lapf. c. 6.

Conc. Chalc. act. 1. p. 191. E.

Il y eut aussi des monasteres de filles, même dans les deserts, où elles demeuroient assez proches des moines, pour tirer un secours reciproque de ce voisinage, & assez loin, pour éviter tout peril & tout soupçon. Les moines leur bâtissoient des cellules, & les soulageoient dans tous les travaux rudes ; les religeuses faisoient les habits des moines, & leur rendoient d'autres services semblables ; mais tout ce commerce de charité étoit exercé par quelques vieillards choisis, qui seuls approchoient du monastere des filles. On voit un exemple de ces monasteres en celui que fonda la sœur de saint Pacome. Il y en eut dans les villes, & on fit ainsi vivre en communauté toutes les vierges consa-

Vita S. Pacom. c. 28.

consacrées à Dieu, qui demeuroient auparavant en des maisons particulieres. Les religieuses d'Egypte & de Syrie se faisoient couper les cheveux pour la netteté, ailleurs elles les gardoient, & les pratiques de l'antiquité ont été diverses sur ce point. Saint Chrysostome décrit ainsi l'habit des vierges de son temps. Une tunique bleuë serrée d'une ceinture, des souliers noirs, & pointus, un voile blanc sur le front, un manteau noir, qui couvroit la tête & tout le corps. Les peintures que l'on fait de la sainte Vierge semblent en être venuës.

Hier Epist. 48. ad Sabinan.

Baron. ad Martyr. 10 Sept.

Hom. 8. in 1. Tim. 11. 9.

Les évêques qui firent vivre leurs clercs en communauté, prirent pour modelle la vie des moines; & s'y conformerent autant que la vie active du clergé le pouvoit permettre. Aussi on nommoit souvent monasteres ces communautez; & dans la suite on les confondit tout à fait. Dans le cinquiéme siecle la plûpart des évêques & des prêtres de Gaule & d'Occident pratiquoient la vie monastique, & en portoient l'habit. Le pape S. Gregoire ayant été tiré du monastere où il étoit enfermé, aprés avoir quitté les grandeurs du siecle, continua toûjours de vivre en moine, & remplit son palais de moines tres-saints, dont il tira plusieurs grands évêques, entr'autres saint Augustin, & les autres apôtres d'Angleterre.

Thomass. Disc. 2. part. lib 1. 6. 34. 35. 36.

Jo. Diac. lib. 2. 11. & 12.

Le vrai usage de la vie monastique étoit de conduire à la plus haute perfection les ames pures qui avoient gardé l'innocence du baptême, ou les pecheurs convertis qui vouloient se purifier par la penitence. C'est pour cela que l'on y recevoit des personnes de tout âge, & de toute condition; de jeunes enfans que leurs parens y offroient, pour les dérober de bonne heure aux perils du monde; des viellards, qui cherchoient à finir saintement leur vie; des hom-

mes

mes mariez, dont les femmes consentoient à mener la même vie de leur côté. On voit des reglemens par toutes ces differentes personnes dans la regle de saint Fructueux archevêque de Braque. Ceux qui pour leurs crimes étoient obligez par des canons à des penitences de plusieurs années, trouvoient sans doute plus commode de les passer dans un monastere, où l'exemple de la communauté, & la consolation des anciens les soutenoit, que de mener une vie singuliere au milieu des autres Chrétiens. Aussi le monastere devint une espece de prison ou d'exil, dont on punissoit souvent les plus grands seigneurs, comme on voit en France sous les deux premieres races de nos rois, & en Orient depuis le sixiéme siecle.

Reg. Comm c. 6. 7. 8. 16. 19 Cod. regul. tom. 2.

LIII. Comparaison de la vie Monastique avec celle des premiers Chrétiens.

La vie monastique est une preuve sensible de la providence de Dieu, & du soin qu'il a eu de conserver dans son eglise jusques à la fin des siecles, non-seulement la pureté de la doctrine, mais encore la pratique des vertus. Car si l'on veut repasser ce que j'ai dit de la vie Chrétienne dans la seconde partie de cet écrit, & le comparer avec la regle de saint Benoist & avec l'usage present des monasteres bien reglez, on verra qu'il y a peu de difference.

J'ai dit que les Chrétiens comptoient la religion pour le capital, & y faisoient ceder tout le temporel; c'est ce que font les moines, qui se sont separez du monde, pour vaquer plus librement à l'unique necessaire, & à qui par cette raison on a donné le nom de religieux, commun du commencement à tous les bons Chrétiens. On nommoit aussi personnes devotes les moines, les ascetes & les vierges, pour dire qu'elles étoient entierement dévoüées à Dieu.

Les Chrétiens prioient souvent & en commun

&

& en particulier, approchant le plus qu'ils pouvoient de l'oraison continuelle. La psalmodie n'est nulle part mieux reglée, ni plus exactement observée que dans les monasteres, où elle est encore telle que saint Benoist l'a ordonnée il y a prés de douze cens ans. Les moines n'ayant rien qui les détournât de ce devoir, y ont été plus exacts que les clercs mêmes; & on croit que ce sont eux qui ont achevé de former l'office tel qu'il se fait depuis long-temps. Aussi les Grecs rapportent-ils leurs Typiques ou rubriques aux usages des monasteres les plus fameux. Ce sont les moines qui ont introduit les offices de prime & de complies, qui du commencement n'étoient que des prieres domestiques, pour commencer & finir saintement la journée dans chaque famille chrétienne, ou dans chaque monastere. Cassien témoigne que l'établissement en étoit nouveau de son temps. En tout ceci il faut regarder les chanoines comme des moines: aussi dans l'origine ils étoient tous reguliers. Les Chrétiens communioient souvent; aussi faisoient les moines pour la plûpart. Les disciples de saint Apollon, au rapport de Rufin, communioient tous les jours. Les moines conservérent long-temps l'ancienne coûtume d'avoir l'eucharistie chez eux, pour se communier eux-mêmes, quand ils n'avoient point de prêtre. C'étoit peut-être faute de cette précaution, que quelques uns demeuroient jusques à deux ans sans communier.

3. Instit. 4. 6.

S. Basil. Ep. 180. ad Cæsar. Patr.

Chrysost. hom. 17. in Epist. ad Hebr.

Les Chrétiens s'appliquoient à la lecture de l'écriture sainte; aussi est-elle recommandée dans la regle de saint Benoist, particulierement en carême, & tous les dimanches, au lieu du travail des mains, qui occupoit une grande partie des autres jours, & dont il reste encore des traces, quoi qu'il faille avoüer que c'est

Reg. S. Ben. 6. 48.

celle

celle des pratiques monastiques qui s'est le moins conservée.

Le silence étoit necessaire, comme j'ai dit, pour éviter les pechez de paroles, si frequens parmi les hommes, & toutefois si fort condamnez dans l'écriture; comme les médisances, les mauvais rapports, les railleries, les boufonneries, les discours impertinens & inutiles; & on remarque que les monasteres les mieux reglez sont ceux où le silence est le plus rigoureusement observé. Les noms de peres ou de freres suivant l'âge ou la dignité, étoient du commencement communs entre les Chrétiens. Ils étoient soumis à leurs prélats, & à ceux qui avoient authorité sur eux; ils étoient unis entr'eux; ils exerçoient charitablement l'hospitalité envers leurs freres, & l'aumône envers tous les pauvres. Tout cela se voit encore dans les monasteres.

LIV. Raisons de l'exterieur singulier des Moines

Mais, dira-t-on, si les moines ne prétendoient que de vivre en bons Chrétiens, pourquoi ont-ils affecté un exterieur si éloigné de celui des autres hommes? A quoi bon se tant distinguer dans les choses indifferentes? Pourquoi cet habit, cette figure, ces singularitez dans la nourriture, dans les heures du sommeil, dans les logemens? En un mot à quoi sert tout ce qui les fait paroître des nations differentes répanduës entre les nations Chrétiennes? Pourquoi tant de diversité entre les divers ordres de religieux, en toutes ces choses, qui ne sont ni commandées, ni défenduës par la loi de Dieu? Ne semble-t-il pas qu'ils ayent voulu frapper les yeux du peuple, pour s'attirer du respect & des bienfaits? Voilà ce que plusieurs pensent, & ce que quelques-uns disent, jugeant temerairement faute de connoître l'antiquité. Car si l'on veut se donner la peine d'examiner cet exterieur des moines & des autres religieux, on verra que

ce sont seulement des restes des mœurs antiques, qu'ils ont conservées fidellement durant plusieurs siecles, tandis que le reste du monde a prodigieusement changé.

Reg. S. Ben. c. 55. Vilia vendentem tunicato scruta popello. *Hor. 1. Epist. 7.* Pullo Mævius alget in cuculle. *Mart.*

Pour commencer par l'habit, saint Benoist dit que les moines se doivent contenter d'une tunique avec une cuculle & un scapulaire pour le travail. La tunique sans manteau étoit depuis long temps l'habit des petites gens, & la cuculle étoit un capot que portoient les païsans & les pauvres. Cet habillement de tête devint commun à tout le monde dans les siecles suivans; & étant commode pour le froid, il a duré dans nôtre Europe environ jusques à deux cens ans d'ici. Non-seulement les clercs & les gens de lettres, mais les nobles mêmes & les courtisans, portoient des capuces & des chaperons de diverses sortes. La cuculle marquée par la regle de saint Benoist, servoit de manteau. C'est la coulle des moines de Cisteaux: le nom même en vient; & le froc des autres Benedictins vient de la même origine. Saint Benoist leur donne encore un scapulaire pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'est aujourd'hui, & servoit, comme porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, & conserver la tunique. Il avoit son capuce comme la cuculle; & ces deux vêtemens se portoient séparement; le scapulaire, pendant le travail; la cuculle, à l'eglise ou hors de la maison. Depuis, les moines ont regardé le scapulaire comme la partie la plus essentielle de leur habit. Ainsi ils ne le quittent point, & mettent le froc ou la coulle par dessus.

Il paroît donc que saint Benoist ne leur avoit donné que les habits communs des pauvres de son pays; & ils n'étoient gueres distinguez que par l'uniformité entiere, qui étoit necessaire,

afin que les mêmes habits pûssent servir indifferemment à tous les moines du même convent. Or on ne doit pas s'étonner, si depuis prés de douze cens ans, il s'est introduit quelque diversité pour la couleur & la forme des habits entre les moines qui suivent la regle de saint Benoist, selon les pays & les diverses réformes; & quant aux ordres religieux qui se sont établis depuis cinq cens ans, ils ont conservé les habits qu'ils ont trouvez en usage. Ne point porter de linge, paroît aujourd'hui une grande austerité : mais l'usage du linge n'est devenu commun que longtemps aprés saint Benoist : on n'en porte point encore en Pologne, & par toute la Turquie on couche sans draps à demi vêtu. Toutefois même avant l'usage des draps de linge, il étoit ordinaire de coucher nuds, comme on fait encore en Italie, & c'est pour cela que la regle ordonne aux moines de dormir vêtus, sans ôter même leur ceinture.

Quant à la nourriture, j'ai déja marqué qu'il étoit ordinaire, non-seulement aux Chrétiens, mais aux Payens mêmes les plus raisonnables, de vivre de legumes & de poisson, & de faire lire pendant le repas. J'ai fait voir aussi que les Chrétiens jeûnoient souvent outre les jeûnes solemnels de l'eglise, & qu'ils faisoient de grandes prieres devant & aprés le repas. Saint Benoîst n'a donc rien ordonné d'extraordinaire. Au contraire il a usé de grande condescendance, permettant à ses moines deux sortes de mets cuits, & un peu de vin. Les heures des repas & du sommeil que les moines observent, étoient les mêmes pour tout le monde, jusques à ce dernier siecle. On dînoit à neuf ou dix heures du matin, comme font encore les ouvriers; ou même plûtôt; & on soupoit à six heures du soir. Les ordonnances de police, pour le couvre-feu,

Reg. S. Ben. c. 39 & 40.

Phil. p. Com. l. 1. c. 13.

& pour le temps où il est permis de travailler aux forges, montrent que l'on comptoit le repos de la nuit depuis huit heures du soir jusques à quatre heures du matin : qui est la regle la plus égale pour prendre justement le milieu de la nuit, & ne perdre du jour que le moins qu'il est possible.

Le dortoir sans distinction de cellules, comme il est marqué dans la regle de saint Benoist, montre mieux la vie commune : c'est proprement vivre ensemble, que coucher en même chambre & manger en même salle. La pauvreté y paroît plus, & la vertu y est plus en seureté. Car il est facile au superieur d'observer d'un coup d'œil, s'il ne se passe rien contre la modestie ; puis que la regle veut que le dortoir soit toûjours éclairé, & que les lits soient à découverts, ne consistant qu'en des paillasses & des couvertures. On a gardé cette pratique dans les hôpitaux. Les celles ou cellules chez les premiers moines habitans des deserts, étoient autant de cabanes ou petites maisons séparées, comme celles des Camaldules. Quelquefois deux ou trois moines y logeoient ensemble ; d'où vient que l'on a long-temps nommé Celles les moindres monasteres que nous appellons prieurez. On les nommoit aussi Cases ; & l'un & l'autre nom semble venir des logemens des esclaves, car les moines ont gardé ce qui convenoit aux gens les plus pauvres, & les plus méprisez.

Enfin je m'imagine trouver encore dans les monasteres des vestiges de la disposition des maisons antiques Romaines, telles qu'elles sont décrites dans Vitruve & dans Palladio. L'église, que l'on trouve toûjours la premiere, afin que l'entrée en soit libre aux seculiers, semble tenir lieu de cette premiere salle que les Romains appelloient Atrium. De là on passoit dans une cour

envi-

environnée de galeries couvertes, à qui l'on donnoit d'ordinaire le nom grec de Periſtyle, & c'eſt juſtement le cloître où l'on entre de l'egliſe, & d'où l'on entre dans les autres pieces, comme le chapitre, qui eſt l'Exhedre des anciens, le refectoir, qui eſt le Triclinium; & le jardin eſt ordinairement derriere tout le reſte, comme il étoit aux maiſons antiques.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les Saints qui ont donné des regles aux moines, n'ont point cherché à introduire des nouveautez, ni à ſe diſtinguer par une vie ſinguliere. Ce qui fait paroître aujourd'hui les moines ſi extraordinaires, eſt le changement qui eſt arrivé dans les mœurs des autres hommes, comme les édifices les plus anciens ſont devenus ſinguliers, parce que ce ſont les ſeuls qui ayent réſiſté à une longue ſuite de ſiecles. Et comme les plus ſavans architectes étudient avec ſoin ce qui reſte des bâtimens antiques, ſachant que leur art ne s'eſt relevé dans les derniers temps, que ſur ces excellens modeles; ainſi les Chrétiens doivent obſerver exactement ce qui ſe pratique dans les monaſteres les plus reguliers, pour voir des exemples vivans de la morale chrétienne. Je ſçai qu'il ſe trouve peu de ces édifices materiels ou ſpirituels que le temps ait entierement épargnez, & que de pluſieurs il ne reſte que des ruines défigurées. Cependant à force d'étudier ces ruines, de rechercher juſques aux moindres fragmens de ces precieuſes antiquitez, & les comparer avec ce qui ſe trouve écrit dans les livres, on vient à connoître les proportions des ouvrages entiers, & à penetrer le veritable ſens des livres. Ainſi on profitera beaucoup de la recherche des pratiques monaſtiques, ſi l'on y joint l'étude des regles, des canons, de l'évangile, & des vies des Saints de tous les temps. Avoüons cependant

que les monasteres sont des tresors de toutes sortes d'antiquitez. C'est là que se sont trouvez la plûpart de ces anciens manuscrits dont on s'est servi pour rétablir les bonnes lettres ; c'est là que ce sont trouvez les ouvrages des peres & les canons des conciles. On découvre tous les jours dans les usages écrits des anciens monasteres, des antiquitez ecclesiastiques tres-curieuses. Enfin la pratique la plus pure de l'évangile s'y est conservée, tandis qu'elle a été se corrompant de plus en plus dans le siecle.

V. PART. Relâchement des Chrétiens.

C'est cette décadence qui me reste à expliquer ; & aprés avoir representé les mœurs des anciens Chrétiens, je croi y devoir ajoûter les principales causes de la prodigieuse difference qu'il y a de ces mœurs aux nôtres. Elle est telle, que plusieurs sans doute trouveront ce recit semblable aux relations que nous font les voyageurs, de la maniere de vivre des Indiens ou des Chinois ; & que les plus ignorans auront peine à croire ce dont ils n'entendront pas les preuves, qui seront évidentes aux gens de lettres. Voici donc en general quel a été le progrés du relâchement.

Hesych. ep. ad August. 198. al. 79. n. 6.

Isai. 11. 3.

Depuis que Constantin se fut declaré pour le Christianisme, les peuples se convertirent en foule ; & l'on vit accomplir à la lettre ce que les prophetes avoient prédit de l'église : Qu'elle seroit élevée comme la plus haute montagne de l'univers ; que les nations y accourroient de toutes parts, & y viendroient apprendre la loi de Dieu & les regles de leur conduite. D'un côté l'on voyoit les miracles éclatans qui se faisoient tous les jours aux tombeaux des martyrs ; la sainteté des mœurs de la plûpart des Chrétiens, & la force invincible de cette religion, que trois cens ans de si cruelles persecutions n'avoient fait qu'affermir de plus en plus. D'ailleurs l'idolâtrie, & la theologie fa-

buleuse

buleuse des poëtes étoit tellement décriée depuis long-temps par les philosophes, que la plûpart des gens d'esprit n'y croyoient plus, & ne soutenoient la religion du peuple, que par politique. Ils l'abandonnerent donc aisément dés qu'elle ne fut plus appuyée par la puissance publique. Plusieurs se firent Chrétiens ; d'autres demeurerent sans religion, par libertinage d'esprit, ou de mœurs ; soit pour ne pas soumettre leur entendement à la simplicité de la foi, soit pour ne pas quitter la débauche, les biens mal acquis, ou l'esperance de faire fortune par de mauvaises voyes.

Il ne resta plus gueres que deux sortes de vrais Payens. Le bas peuple grossier & ignorant, qui ne se gouverne que par coûtume, & n'est frappé que des objets sensibles ; & certains esprits singuliers, qui par un mauvais rafinement, vouloient soutenir le paganisme sur un respect aveugle pour l'antiquité, & sur les explications allegoriques que quelques philosophes donnoient aux fables. C'étoit les Platoniciens de ce temps-là, fort éloignez du bon sens & de la solidité de Platon & des anciens Academiciens ses disciples. Ceux-ci prenant ce qu'il y a de plus foible dans la doctrine ; & le mêlant avec celle de Pythagore, & avec les mysteres des Egyptiens, avoient composé de tout cela une espece de religion, dont le fonds étoit la magie, & qui sous pretexte du culte des esprits bons ou mauvais, autorisoit toutes sortes de superstitions. Telle fut la religion de Julien l'apostat ; & l'on en voit les dogmes dans les écrits d'Apulée, de Plotin, de Porphyre, & d'Iamblique. Mais peu de gens entroient dans ces subtilitez ; & le paganisme se décrioit de plus en plus.

August. VIII. civit. c. 11. 12. 18. &c.

Dans une si grande foule de nouveaux Chrétiens,

tiens, il étoit difficile qu'il ne s'en glissât quelques-uns, qui fussent attirez par divers motifs temporels; comme le desir de s'avancer sous des princes Chrétiens, la complaisance pour les parens ou les amis, la crainte des maîtres; enfin tous les motifs qui font ajourd'hui les faux devots. Mais ceux-là se contentoient la plûpart de se faire cathecumenes; & ne pouvant se soumettre à la severité de la morale chrétienne, ils differoient leur baptême le plus qu'ils pouvoient, & souvent jusques à l'article de la mort; afin de se maintenir dans la malheureuse liberté de pecher, sans être sujets à la penitence. D'autres se faisoient même baptiser sans être veritablement convertis. La curiosité de connoitre les mysteres, que l'on ne découvroit qu'aux fideles, y attiroit quelques esprits legers. La superstition faisoit desirer d'être initiez à toutes sortes de ceremonies, & participer à tout ce qui portoit le nom de sacré, sans discerner le vrai Dieu ni la vraye religion d'avec les autres. Quelque soin qu'apportassent les prélats à l'examen des competens, il étoit impossible, étant hommes, qu'ils n'y fussent quelquefois trompez.

August. in Joan. v. 16. tractatu. 2.

V. Aug. de Catechiz. c. 17. Cyr. Hier. pro catech.

Plusieurs même de ceux qui étoient Chrétiens de bonne foi, se relâchoient de jour en jour. La crainte du martyre ayant cessé, la mort ne paroissoit plus si proche; & le repos produisoit une autre espece de peril, en faisant perdre la vigilance. Dés le temps des persecutions, on voyoit dans les intervalles une diminution notable de la ferveur des Chrétiens. Les peres s'en plaignoient hautement; & attribuoient à ces relâchemens les persecutions les plus cruelles. Il y avoit toûjours de la zizanie mêlée avec le froment, c'est-à-dire, des Chrétiens, qui, comme dit Origene, venoient à l'eglise, s'incli-

Leo serm. 6. in Epiphan. c. 3. Cypr de lapsis. Diony. Alex. apud Eufeb. VI. hist. 34. Eus. VIII. hist. c. 2.

s'inclinoient devant les prêtres, donnoient pour l'ornement de l'autel; mais sans corriger leurs mœurs ni quitter le vice. *Orig. hom. 15 in Num. 21. in Jos.*

Que fut-ce dans la paix assurée, lors que l'on étoit Chrétien non seulement sans peril, mais avec honneur? Comme les princes & les magistrats qui s'étoient convertis, ne laissoient pas de vivre chrétiennement, en gardant leurs biens & en exerçant leurs charges, le commun des fideles commença à ne plus tant craindre les honneurs, les richesses, & les commoditez de la vie. Ainsi l'amour des plaisirs sensibles, l'avarice & l'ambition se reveillerent. Le monde devenu Chrétien ne laissoit pas d'être monde. On commença à distinguer les Chrétiens d'avec les saints & les devots. Saint Jean Chrysostome se plaint souvent que ses auditeurs lui disoient pour excuser leur conduite interessée & leur attachement aux choses de la terre: Nous ne sommes pas des moines, nous avons des femmes, des enfans & des familles à soutenir. Comme si ces Chrétiens de Rome ou de Corinthe, que saint Paul exhortoit à une si haute perfection, & qu'il nommoit saints, n'eussent pas été des gens mariez, & menant à l'exterieur une vie commune. *Chrysost. hom. 24. in acta Mart.* *Chrysost. ad fidel. patr. Item hom. 7. in Matth. mor. in fine.*

La corruption de la nature empoisonne tout. On abusa de ce que l'office public & le ministere ecclesiastique avoient d'agréable aux sens. Les réjoüissances des dimanches & des grandes sollennitez, excedoient quelquefois les bornes de la sobrieté & de la modestie chrétienne. On fut obligé dés le quatriéme siecle, comme j'ai dit, d'abolir les festins qui se faisoient aux fêtes des martyrs; & on défendit aux clercs d'assister à ceux des nôces. Origene avoit bien rémarqué la difficulté qu'il y a d'accorder le plaisir sensible avec la joye spirituelle. Le corps *Greg. Naz. Orat. 6. p. 140. Basil. orat. de ebriet. Aug. ep. 29 nov. Orig. contra Cels.*

est

est un esclave, qui devient insolent si tôt que l'on cherche à le contenter par la nourriture, le sommeil, & les autres commoditez. Il ne laisse plus à l'esprit la liberté de s'appliquer aux choses celestes, & la force de resister aux tentations; & l'esprit ne peut en demeurer le maître, que par une conduite severe & une application continuelle. Je parle ici des mêmes temps que je viens de décrire dans la troisiéme partie, & j'en releve jusques aux moindres défauts, pour montrer les premiers commencemens du relâchement, sans prétendre aucunement affoiblir ce que j'ai dit des mœurs generales de l'eglise, & de sa discipline, qui étoit encore en sa plus grande vigueur. Sur tout la sainteté étoit grande dans le clergé.

Toutefois il faut avoüer qu'il y avoit des prélats trop sensibles aux grands honneurs qu'on leur rendoit, & que quelques-uns étoient accusez d'abuser des grands biens dont ils avoient la disposition. On peut voir les plaintes qui furent portées au Concile de Calcedoine contre Dioscore & contre Ibas. On sait quels étoient dans le siecle precedent Eusebe de Nicomedie & les autres chefs des Ariens, principalement George usurpateur du siege d'Alexandrie. Il ne se trouvera gueres d'évêques orthodoxes à qui l'on ait fait de tels reproches avec quelque fondement. Mais comme les heretiques avoient aussi leurs évêques & leurs prêtres, leur conduite passionnée diminuoit le respect du sacerdoce.

Conc. Chalc act. III. & X.

C'étoit un grand scandale pour les Payens & pour les Chrétiens mal instruits, de voir des hommes qui portoient ces titres si venerables animez contre d'autres évêques & d'autres prêtres, se déchirer d'injures & de calomnies dans leurs discours & dans leurs écrits; venir à la cour, & briguer la faveur des princes, pour sou-

soutenir leur parti. Car les heretiques n'ómettoient rien de tout cela. On voyoit des moines, qui transportez d'un faux zele, quittoient leurs solitudes, venoient dans les villes, excitoient des seditions, & faisoient des violences inoüies. Ces desordres regnoient principalement en Orient, où les esprits étant plus chauds & plus fermes, les passions une fois allumées vont aux dernieres extrémitez. Cependant le respect pour les personnes consacrées à la religion diminuoit, & par consequent celui de la religion même.

Les vertus apparentes des Payens étoient un autre piege pour les foibles Car il y en avoit qui vivoient moralement bien, qui gardoient leur parole; qui faisoient justice, qui détestoient la fraude & l'avarice; en un mot qui observoient les loix & les regles de la societé civile, prétendant qu'il suffisoit de vivre suivant la raison, sans s'embarasser de toutes les questions qui divisoient les Chrétiens: Comme si les Chrétiens n'eussent pas fait profession de suivre la raison souveraine, qui est le Verbe incarné. Ces sages mondains ne considerant ni les propheties, ni les miracles, ni les autres preuves sensibles de la mission de Jesus-Christ, prenoient la foi pour une foiblesse, & pour une préoccupation d'esprit, & traitoient de superstitions la mortification du corps, la chasteté exacte, l'éloignement des spectacles, & les divertissemens profanes.

Aug. in Joan. tract. 45.

Or quoi que le Christianisme fût la religion du prince, le nombre des Payens étoit encore si grand, que l'on ne pouvoit les empêcher de parler, & même d'écrire & de dogmatiser publiquement. C'étoit un reste de l'ancienne liberté des philosophes, dont les heretiques savoient bien aussi se prévaloir. Tout ce que purent faire les empereurs dans ces prémiers temps, fut de

V. Aug. cont advers. leg. & proph.

Cod. de pagan. Euseb. III. vit. c. 54. 55. &

 fer-

Socr. 1. c. 18. Sozom. 11. c. 5.

Ambros. ad Valentin. de relat. Sym. Epist. 31.

fermer les temples, & empêcher les sacrifices & les autres céremonies publiques du culte des idoles ; encore les Payens en murmuroient-ils souvent. On sait les efforts que fit le senat sous Valentinien le jeune, pour le retablissement de l'autel de la Victoire. Quelquefois ils en venoient jusques aux violences, contre les Chrétiens qui s'opposoient publiquement à leurs superstitions ; & de là vient qu'il se trouve encore des martyrs sous les empereurs les plus Chrétiens. Les empereurs eux mêmes garderent certaines formules tirées du paganisme, qui dans le fonds n'étoient que des titres vains, comme le nom de divinité que l'on continua de leur donner, & l'épithete de divin & de sacré, à tout ce qui les regardoit ; leur maison, leur tresor, leur domaine, leurs lettres, leur pourpre. Ce langage étoit si établi que les plus saints évêques ne faisoient point de difficulté de s'en servir.

Martyrol. 1. Jan. 17. Mart. 14. Aug.

Numen, domus divina sacrum ærar. sacr. patrim.

LVI. Corruption des Romains.

Cependant le commun des Payens se corrompoit toûjours de plus en plus. Tout ce que j'ai marqué des vices qui regnoient quand l'évangile parut, duroit encore ; & hors le peu d'esprits forts & de philosophes dont je viens de parler, il ne restoit plus rien de bon chez les Grecs, ni les Romains, qui pût servir de contrepoids. Aussi fut-ce alors que l'empire tomba en Occident, & il ne se soutint en Orient, que jusques au temps où il fut violemment attaqué. Il n'y avoit plus ni discipline dans les troupes, ni autorité dans les chefs, ni conseils suivis, ni science des affaires, ni vigueur dans la jeunesse, ni prudence dans les vieillards, ni amour de la patrie & du public. Chacun ne cherchoit que son plaisir & son interêt particulier, ce n'étoit qu'infidelitez, que trahisons. Les Romains amollis par le luxe & l'oisiveté, ne se défendoient contre les barbares, que par d'autres barbares

V. Amm. Marcell. lib. 14. lib. 28.

bares qu'ils soudoyoient ; ils étoient abîmez dans les délices, & se piquoient d'une mauvaise delicatesse, que rien de solide ne soutenoit. Enfin la mesure de leurs crimes & de leurs abominations étant comblée, Dieu en fit la justice exemplaire, qu'il avoit prédite par saint Jean. Rome fut prise & saccagée plusieurs fois par les barbares ; le sang de tant de Martyrs dont elle s'étoit enyvrée, fut vengé ; & l'empire d'Occident demeura en proye aux peuples du Nort, qui y fonderent de nouveaux royaumes. Voilà les vrayes causes de la chute de l'empire Romain, non pas l'établissement de la religion chrétienne, comme les Payens disoient alors ; & comme Machiavel & les autres politiques impies & ignorans ont osé dire dans les derniers temps. *Apo. XIII. v. 18.*

Les Chrétiens vivant au milieu d'une nation si pervertie & si profondément corrompuë, je veux dire de ces derniers Romains ; il étoit difficile que leur vertu n'en souffrît quelque déchet, principalement n'étant plus divisez d'avec les infidéles, comme du temps des persecutions ; & n'ayant à se défendre que de leur amitié & de leurs caresses. Il ne faut donc pas s'étonner des vices que les Peres reprochent aux Chrétiens, dés le quatriéme siecle. Saint Augustin ne feignoit point d'en avertir les Payens qui vouloient se convertir, afin qu'ils en fussent moins surpris, & par consequent moins scandalisez. *Vous verrez*, dit-il, *dans la foule de ceux qui remplissent les eglises materielles des yvrognes, des avares, des trompeurs, des joueurs, des débauchez, des gens adonnez aux spectacles ; d'autres qui appliquent des remedes sacrileges, des enchanteurs, des astrologues, des devins de diverses sortes ; & tous ces gens ne laissent pas de passer pour Chrétiens.* Il avouë de bonne foi aux Manichéens, qu'il y en avoit qui étoient super- *Salvian. de Gubern. Dei l. 6. & 7.* *August. de Catechiz. c. 7. 17. 25.* *August. de Mor. Eccl. c. 34.*

 stitieux,

stitieux, même dans la vraye religion, ou tellement adonnez aux passions, qu'ils oublioient ce qu'ils avoient promis à Dieu. Il en parle encore souvent, dans les ouvrages qu'il a écrit contre les Donatistes, où il leur prouve si bien, que l'yvraie doit demeurer avec le bon grain dans l'église, jusques au temps de la moisson, c'est à-dire du jugement. Il condamne ailleurs l'injustice de ceux qui loüoient ou blâmoient en general tous les Chrétiens, ou tous les moines, selon le bien ou le mal qu'ils voyoient dans quelques particuliers. On trouvera des preuves semblables du relâchement des Chrétiens dans S. Chrysostome, & dans les autres Peres de ces temps-là.

Aug. in ps. 99. c. 12. &c.

V. Chrysost in Matth. homil. 61. Idem. de compunct. Idem. ad fi del. patr.

A quoi donc servoient, dira-t'on, les penitences publiques & les excommunications ? A purger l'eglise de quantité de vices, mais non pas de tous. Pour imposer la penitence, il falloit que le pecheur la demandât, ou du moins qu'il s'y soumît. Il falloit donc qu'il confessât son peché, soit en se venant dénoncer luy-même, soit en acquiesçant lorsque d'autres l'accusoient. L'excommunication n'étoit que pour ceux qui n'acceptoient pas la penitence, quoi qu'ils fussent convaincus, ou par leur propre confession, ou par des preuves juridiques, ou par la notorieté publique. Encore les évêques prudens & charitables ne se hâtoient pas d'en venir à cette derniere extrêmité. Ils n'excommunioient point les pecheurs, lorsqu'ils les voyoient si puissans, ou en si grand nombre, qu'il y avoit moins d'esperance de les corriger, que de crainte de les aigrir, & de les porter au schisme. Ils employoient envers la multitude les instructions & les avertissemens, & n'usoient de severité qu'envers les particuliers. Mais auparavant ils avertissoient souvent le pecheur convaincu & impenitent, du

Aug. Enchirid. c. 80.

Orig. trad. 35. in Matt. hom. 21. in Jos.

Aug. lib III. Cont. Parmen. Epist. 21. & 64.

peril effroyable où il étoit, ils l'exhortoient à en sortir, n'épargnant point les menaces, pour vaincre sa dureté; ils gemissoient pour lui devant Dieu, & mettoient en prieres toute l'eglise; ils esperoient & attendoient long temps, imitant la patience & la longaminité du Pere des misericordes. Enfin ce n'étoit qu'aprés avoir épuisé toutes les inventions de leur charité, qu'ils en venoient à ce triste remede, avec la douleur d'un pere, qui pour sauver la vie à son fils, se verroit obligé à lui couper un bras de ses propres mains. On peut voir sur ce sujet le discours de S. Chrysostome sur l'anathême.

Const. Ap. 2.c.ap.41.

Edit. Angl. t.6. p. 439

Mais pour ceux dont les crimes demeuroient cachez; soit qu'ils ne fussent connus que de Dieu, soit qu'il fût impossible de les en convaincre, il n'y avoit point de remede. On ne pouvoit leur défendre l'entrée de l'eglise, ni même la participation des sacremens, s'ils étoient assez impies pour ne pas craindre des sacrileges. Les persecutions étoient des épreuves seures, pour discerner la paille d'avec le grain; mais quand elles eurent cessé, l'hypocrysie pouvoit durer jusques à la mort. Cependant ces Chrétiens foibles & corrompus faisoient grand tort à l'eglise par leurs mauvais discours, & leurs mauvais exemples, sur tout dans leurs familles. Ils instruisoient mal leurs enfans, qu'ils ne laissoient pas de faire baptiser; & le défaut d'instruction domestique étoit de grande consequence dans ces premiers siecles, où nous ne voyons point que l'on fit publiquement de catechisme pour les enfans baptisez.

LVII. Incursions des Barbares & leurs mœurs.

Les ravages des Barbares qui ruinerent l'empire Romain, ne nuisirent pas moins aux mœurs de l'eglise, que la corruption des derniers Romains. L'évangile qui est la souveraine raison, rejette également tous les défauts qui lui sont contraires.

contraires. Ni les stupides, ni les fourbes, ni les brutaux, ni les lâches, ne peuvent être Chrétiens ; la ferocité & la cruauté, sont autant incompatibles avec la vraye religion, que le luxe & la molesse. Les guerres & les hostilitez sont contraires à la pieté, comme à la justice & à toute la regle. Ainsi l'eglise souffrit des maux infinis dans ces desordres effroyables des nations farouches du Nort, qui inonderent en même-temps tout l'empire. Saint Jerôme & les autres Peres qui vivoient alors nous en ont laissé de tristes peintures. L'interêt pressant de conserver sa vie ou son bien, dans une ville prise d'assaut, ou dans un païs exposé au pillage ; d'éviter l'esclavage ; de sauver l'honneur des femmes. Ces extrêmitez sont de violentes tentations de negliger le spirituel ; & il faut des vertus bien heroïques, pour se soutenir au milieu du carnage & de toutes les horreurs d'une victoire brutale. Nous avons des lettres de saint Basile, & de plus anciennes de saint Gregoire Thaumaturge, pour imposer des penitences à ceux que des incursions de barbares dans la Cappadoce avoient fait tomber en divers crimes.

Hier. in Isai. cap. v. in fine & al. Idem epist. ad fin. Ad patient. in fin. & ad Orontiam, & ad Ageruchiam.

Quand les Vandales desolerent l'Afrique, ce qui affligeoit le plus sensiblement saint Augustin, au rapport de Possidius, étoit le peril & la mort des ames. *Il voyoit*, ajoûte cet auteur, *les eglises destituées de prêtres & de ministres : les vierges sacrées & les autres religieux dispersez par tout. Les uns avoient succombé aux tourmens ; les autres avoient peri par le glaive ; les autres, en captivité, ayant perdu l'integrité du corps, de l'esprit & de la foi, servoient des ennemis durs & brutaux. Il voyoit que les hymnes & les louanges de Dieu avoient cessé dans les eglises, dont les bâtimens mêmes en plusieurs lieux étoient consumez . . . . . que les sacrifices & les sacre-*

mens

mens n'étoient point recherchez, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver qui les pût administrer, à ceux qui les cherchoient... que les évêques & les clercs, à qui Dieu avoit fait la grace de ne point tomber entre les mains des ennemis, ou d'en échaper aprés y être tombez... étoient dépouillez de tout, & réduits à la derniere mendicité, sans qu'il fût possible de leur donner à tous les secours qui leur étoient necessaires. On peut juger par cet exemple de ce qui arriva dans les autres grandes provinces, comme l'Espagne, la Gaule & l'Illyrie. Quel moyen dans ces desordres d'instruire les peuples, de former des prêtres, des docteurs? Quel moyen aux évêques de visiter leurs troupeaux, ou de s'assembler en concile, pour remplir les sieges vacans, & maintenir la discipline? saint Gregoire finit ainsi ses explications sur Ezechiel: *Que personne ne trouve mauvais si je cesse de parler. Nos calamitez sont accruës, comme vous voyez tous; les épées nous environnent; la mort nous menace de toutes parts. Les uns reviennent à nous les mains coupées: nous apprenons que les autres sont esclaves, les autres tuez. Quand on ne peut vivre, comment peut on parler des sens mystiques de l'écriture?* L'Eglise a donc bien raison de demander à Dieu dans toutes ses prieres la paix & la tranquillité publique, comme un rempart necessaire à tous les exercices de la religion.

V. Conc. I. Bracar. an. 411.

Il est vrai que les barbares se convertirent. Les Francs se firent Chrétiens. Les Gots & les Lombards, d'Ariens devinrent Catholiques; mais ils demeurerent long-temps barbares. J'appelle ici barbarie, cette disposition d'esprit, qui fait que l'on ne se gouverne point par raison, mais par passion ou par coûtume. Nous avons des exemples remarquables de la force de la coûtume toute seule, dans les Iroquois & les autres peu-

ples de l'Amerique, que nous appellons Sauvages. Nous ne connoissons gueres d'hommes moins passionnez pour les femmes, ni moins sujets à la colere. Ils sont trés-patiens, ils ont de la justice & de la reconnoissance, ils donnent volontiers, ils exercent l'hospitalité. Toutefois il a été trés-difficile jusques à present d'en faire des Chrétiens; sinon de ceux qui ont été dés l'enfance apprivoisez & élevez parmi les François. Ce n'est pas qu'ils manquent d'esprit & de raison dans les choses où ils sont nourris: mais ils sont incapables de prendre de nouvelles idées. Ils ne comprennent point un Dieu createur de tout, également maître de toutes les nations; la necessité d'une seule religion dans tous les pays; l'esperance d'une vie future, où l'on ne promet que des biens spirituels; & encore moins les mysteres plus sublimes de la religion. Ils écoutent paisiblement ce qu'on leur en dit, demeurant d'accord de tout; mais il se trouve à la fin du discours, que l'on ne leur a rien persuadé. Que si quelqu'un demande le baptême, c'est d'ordinaire pour quelque interêt present, & souvent pour obtenir la moindre bagatelle qu'il desire. Si-tôt qu'ils l'ont obtenue, ils ne se souviennent plus de leurs promesses; ils retournent avec les leurs, & recommencent à manger la chair humaine, & à faire mourir leurs ennemis dans les tourmens. Il y a d'autres Barbares stupides, comme les Negres & les Cafres, en qui l'on ne trouve nul sentiment de religion, & nulle ouverture d'esprit, pour tout ce qui n'est pas sensible & palpable. De tous ces gens-là, il faut en faire des hommes avant que d'en faire des Chrétiens.

Je ne veux pas dire que les Francs, & les autres peuples vainqueurs des Romains fussent encore en cet état: Mais il est certain, qu'ils n'avoient aucun usage des lettres; qu'ils ne vivoient

que

que de la chasse, sans s'appliquer aux arts, ni à l'agriculture ; qu'ils étoient accoûtumez au pillage & au sang. & que leur figure seule faisoit horreur aux Romains. Nous voyons dans leur conduite le principal caractere des barbares, la legereté & l'inegalité. Car ce n'est pas agir en hommes, que de s'abandonner à diverses passions, suivant les objets qui se presentent. Il faut l'avouer, on voit bien de l'irregularité, & même de la contradiction, dans la vie de nos premiers Rois Chrétiens. Clovis & ses enfans font paroître d'un côté beaucoup de respect & de zele pour la religion ; mais d'ailleurs ils tombent dans l'injustice & la cruauté. Le bon roi Gontram, que l'eglise a mis au nombre des Saints, entre une infinité d'actions de pieté, a fait de grandes fautes ; & Dagobert, cet illustre fondateur de monasteres, a été fort vicieux. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des évêques d'une sainteté & d'une vigueur apostolique ; mais ils choisissoient le moindre mal, & ils aimoient encore mieux des princes Chrétiens, quoi que foibles & imparfaits, que des Payens persecuteurs de l'eglise. Une marque qu'ils ne se fioient pas aisément aux Barbares convertis, c'est que pendant deux cens ans, on ne voit gueres de clercs, qui ne fussent Romains, ce que l'on connoît par les noms. Nous voyons dans ce même temps de grandes plaintes du trop de facilité de quelques prêtres à réïterer la penitence ; ce qui semble avoir pû venir de la legereté des Barbares.

Martyr. Rom. 28. Mart.

Conc. Tolet. 3. an. 589. c. 11. V. Gregor. Pastor. 3. admon. 31. Isidor. sent. 16.

LVIII. Mélange des Rom. & des Barbares.

Les deux nations, je veux dire les Romains & & les Barbares, se mêlerent insensiblement. Mais comme dans le mélange de deux couleurs, chacune perd de sa force, & il en resulte une troisiéme qui les efface ; ainsi les Barbares s'adoucirent, & s'instruisirent par le commerce des Romains ; mais les Romains devinrent plus ignorans

Conc. Cart. IV. c. 16. Greg. lib. IX. Epist. 48.

&

& plus grossiers, en sorte que dès le sixiéme siecle, on remarque un grand changement dans les mœurs de l'Occident. Quelques conciles avoient défendu aux évêques de lire les livres des Payens; & saint Gregoire reprit severement Didier évêque de Vienne, de ce qu'il enseignoit la grammaire. Ainsi on étudioit peu les historiens, les poëtes & les autres auteurs profanes, pour ne s'attacher qu'à ce qui regardoit directement la religion; à qui toutefois ces études étrangeres ne sont pas inutiles, pour conserver la critique & la connoissance de l'antiquité. Faute de ces secours on reçût trop aisément des écrits supposez sous des noms illustres d'auteurs ecclesiastiques, & on devint trop credule pour les miracles. Il étoit si constant que les Apôtres & leurs disciples en avoient fait une infinité, & qu'il s'en faisoit tous les jours aux tombeaux des Martyrs, qu'on ne les examinoit plus; les histoires qui en contenoient un plus grand nombre & de plus extraordinaires, étoient les plus agreables. L'ignorance de la physique faisoit regarder toutes sortes de prodiges, comme des marques surnaturelles de la colere de Dieu; on croyoit à l'astrologie; on craignoit les éclipses & les cometes.

Conc Cart. IV. c. 16. *Gregor. IX. Epist. 9.* *Vita Lud. Pii.*

Mais ce qui manquoit du côté de la science & de la politesse, étoit avantageusement recompensé par la pieté & les autres vertus solides. Toute la discipline que j'ai marquée dans la troisiéme partie, subsista jusques au dixiéme siecle. Jamais les Chrétiens, je dis même les princes & les rois, n'ont été plus assidus à la psalmodie, & à tous les exercices de la religion, que dans le temps dont je parle ici; jamais ils n'ont été plus exacts à observer les jeûnes & à solenniser les fêtes. Rien n'est plus celebre que la chapelle de Charlemage. Comme il étoit presque toûjours en voyage, il faisoit porter à sa suite des reliques.

V. Thomass. discip. p. 2. lib. 1. c. 16. p. 3. lib. 1. c. 20.

ques, des ornemens, & tout ce qui étoit necessaire pour les offices divins, avec un clergé nombreux composé de personnes choisies. Sa chapelle étoit servie aussi magnifiquement qu'aucune eglise cathedrale. Son exemple fut suivi par les princes ses successeurs; & les seigneurs qui s'éleverent sur les ruines de cette maison, imiterent les princes en cela comme en tout le reste. Pendant tous ces temps on voit des prélats d'une vie trés pure, d'une grande application à l'oraison, d'un grand zele pour la conversion des ames; témoin ceux qui planterent la foi dans la Gaule Belgique, dans la Germanie, & dans les autres pays plus reculez vers le Nort. L'autorité des évêques alloit toûjours croissant. Outre la dignité du sacerdoce & la sainteté de leur vie, leur habileté dans les affaires, & leur affection pour les peuples, les rendoit recommandables. Pendant les conquêtes des barbares, ils arrêtoient souvent la fureur des victorieux, & sauvoient leurs villes du pillage, même au peril de leur vie. Attila fut detourné de Rome par le pape saint Leon; de Troyes, par saint Loup; d'Orleans, par saint Aignan. Mais saint Disier de Langres & saint Nicaise de Reims furent égorgez pour leur troupeau par les Vandales. Quand les rois barbares furent devenus Chrétiens, les évêques entrerent dans leurs conseils, & furent leurs ministres les plus fideles. Ils leur inspiroient autant qu'ils pouvoient, la douceur & la clemence intercedant souvent pour les criminels, & se servant de plusieurs moyens pour leur sauver la vie. C'étoit pour cela qu'ils maintenoient avec tant de soin le droit des asyles, que le respect des martyrs & des autres saints les plus illustres avoient attribué à leurs sepulchres; comme en France à celui de S. Martin. De là vint apparemment la coûtume de faire perdre la vûë à ceux qui étoient dignes

Martyr. 23. Maii 14. Dec.

gnes

gnes de mort. On les mettoit hors d'état de nuire, leur laissant toutefois le temps de faire penitence; & on les enfermoit souvent dans des monasteres.

Les évêques se servoient encore de leur credit auprés des princes, pour empêcher les injustices & les oppressions, pour procurer le soulagement des pauvres & la commodité publique. Ils y employoient volontiers des richesses des eglises. Qu'on lise ce qu'ont fait les papes depuis saint Gregoire jusques au temps de Charlemagne, soit pour reparer les ruines de Rome, & y rétablir non seulement les eglises & les hôpitaux, mais les rues & les aqueducs; soit pour garantir toute l'Italie de la fureur des Lombards & de l'avarice des Grecs. Qu'on lise les vies de saint Arnoul, de saint Eloy, de saint Oüen, de saint Leger, & des autres prélats, qui ont eu part aux affaires publiques en ces temps-là; on verra que le Christianisme, loin de nuire à la politique, en est le fondement le plus solide, puis que la charité est le meilleur moyen d'unir les hommes, les faire vivre ensemble dans la paix & dans l'abondance, qui est le but de la veritable politique. Il est vrai que les Chrétiens ne sont pas si propres à devenir des conquerans, parce que les grandes conquêtes ne sont la plûpart que d'illustres brigandages.

V. Anastas.

Ce grand credit des évêques & des abbez se trouva insensiblement mêlé de puissance temporelle; & ils devinrent seigneurs, avec les mêmes droits que les laïcs; mais aussi avec les mêmes charges de fournir des gens de guerre pour le service de l'état, & souvent de les conduire en personne. Les nations étoient deslors assez mêlées pour faire des clercs indifferemment des barbares comme des Romains : mais il étoit difficile de changer tout-à-fait leurs moeurs, & de les empêcher

empêcher d'être encore chasseurs & guerriers après leur ordination, sur tout quand les ordres du prince les obligeoient à porter les armes. Enfin il faut avouer que les seigneuries temporelles attachées aux dignitez ecclesiastiques ont été une grande source de relâchement dans la discipline.

LIX. Mœurs des Chrétiens Orientaux.

En Orient il n'y eut jamais de ces seigneuries : mais d'autres causes y produisirent d'autres maux. Les grandes heresies qui y avoient eu cours, avoient fort agité les esprits, & ébranlé en plusieurs les fondemens de la foi. Nestorius d'un côté, de l'autre Eutychés, ou plûtôt Dioscore, avoient une infinité de sectateurs. On disputoit sans fin ; & des disputes on en venoit souvent aux querelles & aux seditions. Les clercs & les moines comme les plus zelez, s'y échauffoient le plus ; & quand ces derniers faisoient tant que de quitter leurs solitudes, pour venir dans les villes soutenir ce qu'ils croyoient être la cause de Dieu, il n'y avoit point de violence dont ils ne fussent capables. On sçait les sanglantes tragedies que firent en Egypte & en Syrie les ennemis du Concile de Calcedoine.

Les empereurs voulant appaiser ces maux par leur autorité seculiere, en firent un plus grand. Car au lieu de s'appliquer seulement à faire executer les decisions de l'eglise, en châtiant & en reprimant par la force les seditieux & les rebelles, ils vouloient se mêler du dogme, & faire des edits pour appaiser les disputes par des temperamens dangereux. Ensuite soutenus par la lâche complaisance des évêques, ils entreprirent de regler la discipline ecclesiastique, c'est-à-dire qu'ils la ruinerent ; car il n'y eut plus d'autre regle que de leur plaire.

Quoi que l'empire se soutinst encore, ce n'étoit plus des Romains que par le nom, ni des

Grecs

Grecs que par le langage. C'étoit un mélange de toutes sortes de barbares : Thraces, Illyriens, Hauves, Armeniens, Perses, Scythes, Sarmates, Bulgares, Russes. Aussi dans toute l'histoire du monde, nous ne connoissons gueres de nation plus corrompue, que ces derniers Grecs. Ils avoient les vices des anciens, & n'en avoient ni la politesse, ni les sciences, ni les arts. Cependant ils étoient tous Chrétiens, & ont conservé jusques à present avec grand soin l'exterieur de la religion.

Ils ne pûrent s'exempter d'avoir grand commerce avec les Mahometans, depuis que ceux-cy se furent rendus maîtres de l'Orient. Un tres-grand nombre de Grecs étoient leurs sujets en Egypte & en Syrie, & ne laissoient pas d'être Chrétiens. Car les conquêtes des Musulmans, ainsi se nommoient les sectateurs de Mahomet, établirent sa fausse religion, sans abolir l'exercice de la religion Chrétienne dans les païs où ils la trouverent. Sa doctrine étoit trop absurde, pour être reçûë par des gens éclairez de la veritable religion, puis qu'il prétendoit que l'on le crût envoyé de Dieu sur sa simple parole, sans avoir été promis par aucune prophetie, sans faire aucun miracle, & même sans raisonner. Ce qui lui fit trouver des sectateurs, c'est qu'il ne s'adressa qu'à des Arabes, aussi ignorans que lui ; que ses armes eurent un succés heureux, & qu'il partageoit fidellement le butin. Les Chrétiens en avoient horreur, & furent long-temps sujets des Musulmans, avant que de se pouvoir apprivoiser avec eux.

A la fin ils s'y accoûtumerent, & au bout de deux cens ans, l'empire des Musulmans étant dans sa force, sous les Califes Abasides ; leur religion même commença à paroître moins affreuse aux Chrétiens, devenus ignorans & foibles

ſées par une ſi longue ſervitude. L'origine du Mahometiſme étoit déja aſſez ancienne, pour l'obſcurcir & l'embellir de beaucoup de fables ; & le pompeux galimatias de l'Alcoran où le nom de Dieu retentit de tous côtez, pouvoit imposer à des ignorans. Il prêche par tout l'unité de Dieu & l'horreur de l'idolâtrie, il fait ſonner haut le jugement, l'enfer & le paradis, il parle avec honneur de Moyſe & des prophetes, des apôtres & des martyrs, il donne même de grandes loüanges à JESUS-CHRIST.

Les Muſulmans d'ailleurs, ont copié pluſieurs pratiques exterieures du Chriſtianiſme. Les Chrétiens prioient ſept fois le jour, les Muſulmans prient cinq fois. Les Chrétiens ont un carême de quarante jours, les Muſulmans en ont un de vingneuf, où ils ne mangent que la nuit, comme les Chrétiens faiſoient alors. Les Chrétiens fêtent le dimanche ; les Muſulmans le vendredi. Nous nous aſſemblons aux egliſes pour prier, & pour écouter les lectures de l'écriture ſainte, & les inſtructions des prêtres. Ils prient auſſi à leur mode dans les moſquées, y liſent l'Alcoran, & y écoutent les ſermons de leurs docteurs. Ils font des pelerinages, & à la terre qu'ils eſtiment ſainte, & aux tombeaux de leurs prétendus martyrs. Ils donnent beaucoup d'aumônes, & ont fondé grand nombre d'hôpitaux. Ils ont des eſpeces de religieux qui vivent en communauté, & ſe tourmentent le corps effroyablement. Car il n'y a point d'auſterité exterieure que des gens ſans vertu ne puiſſent imiter par vanité ou par interêt. Mais ils ne ſe reduiront pas à vivre dans le ſilence & le travail, ſans être vûs de perſonne, il faut être Chrétien pour cela.

Nos voyageurs élevez dans le ſein de la Chrétienté, ſouvent frappez de cet exterieur de religion,

gion, & des vertus humaines, qu'ils voyent chez les infideles ; ils en reviennent quelquefois ébranlez, & disposez à croire tout indifferent en matiere de religion. Quelle devoit être la tentation de ces pauvres Chrétiens nez sous leur puissance, & obligez à y passer toute leur vie ? Qui étoient presque toûjours dans l'oppression, & voyoient leur fortune assurée en quittant la foi de leurs peres. Il est étonnant qu'ils ne se soient pas tous pervertis ; & le grand nombre qui en reste encore par tout le Levant, au bout de mille ans, est une preuve éclatante de la force de l'évangile, & de la foiblesse du Mahometisme.

Les Chrétiens qui demeurerent sujets des empereurs de Constantinople, peuvent aussi s'être sentis du commerce des Mahometans, & des divers heretiques dont l'Orient étoit infecté. Des Juifs & des Sarasins, c'est-à-dire des Arabes Mahometans, persuaderent à l'empereur Leon l'Isaurien, de briser les saintes images. L'empereur Michel le Begue étoit demi Juif. Le jeune empereur Michel III. avec les compagnons de ses débauches contrefaisoit par une dérision execrable les saintes ceremonies de la religion, & jusques au redoutable sacrifice. Je voi quelque temps aprés un autre empereur, Alexandre frere de Leon le philosophe, blasphémer ouvertement contre le Christianisme, & regretter l'idolâtrie. Tout cela me fait soupçonner les Grecs d'avoir été les premiers auteurs du libertinage qui a passé en Italie. Mais je ne prétens faire tomber ce soupçon que sur quelques autres personnes particulieres. Car au reste, pendant tous ces temps, la religion se soutint magnifiquement dans tout l'empire Grec. Il y eut de grands docteurs, de grands évêques, d'illustres solitaires, & même plusieurs martyrs pour la défense des saintes images.

Theoph. p. 336. Cedr. p. 450. 455. C.

Cedr. p. 499

Id p. 554.

Ap. Baron. an. 912.

En

En Occident la foi étoit entiere, on ne s'avisoit pas de douter de la religion, il n'y avoit point d'heresie; mais l'ignorance & la barbarie croissoient. Charlemagne avoit travaillé de tout son pouvoir au rétablissement des bonnes lettres, & de la discipline ecclesiastique, les rois suivans ne soutinrent pas ses grands desseins; & l'eglise & l'état retomberent bien-tôt dans des desordres pires que les précedens. La foi avoit été plantée dans la Saxe, dans la Baviere, & dans tout le reste de la Germanie; mais pour l'affermir chez ces nations indomptables, Charlemagne avoit été obligé de soutenir la prédication par le fer & par les supplices. Il y eut donc plusieurs conversions forcées dans les commencemens; qui, par le malheur des temps, ne purent être suivies de tout le soin qui eût été necessaire, afin que la religion prît de solides racines, dans ces pays nouvellement défrichez. On peut donc croire qu'il y resta un grand fonds d'ignorance & d'insensibilité pour les choses spirituelles, & peut-être est-ce une des causes de la facilité que le schisme & l'heresie ont trouvez à s'introduire par tout le Nort. Les guerres civiles, qui continuerent depuis le regne de Louis le Debonnaire, ramenerent l'ignorance & le desordre, même dans les parties les plus saines de l'empire François; & pour comble de misere, les Normands encore payens le pillerent & le desolerent de tous côtez; les Hongrois aussi payens coururent l'Italie: les Sarrasins se firent long-tems craindre sur ses côtes, & occuperent enfin l'Apouille & la Sicile, outre l'Espagne qu'ils tenoient depuis plus d'un siecle: ainsi ce qui restoit des mœurs & de la politesse des Romains acheva de s'éfacer.

LX. Mœurs de l'Occident. Desordres du dixiéme siecle.

C'eût été peu que la perte des arts, des bonnes lettres, & de la politesse, si la religion n'y

eût été interessée. Mais elle ne peut naturellement subsister sans l'étude, & sans l'instruction, qui conserve & la doctrine, & la morale. Il faut que l'écriture sainte soit lûë, enseignée & expliquée au peuple. Il faut que les traditions apostoliques soient conservées soigneusement, & purgées de temps en temps, de ce que les hommes y auroient ajoûté sans autorité legitime. Tout cela étoit tres difficile à faire, dans les temps miserables dont nous parlons. Les laïcs la plûpart n'avoient point de livres & ne savoient pas lire; & si les seigneurs avoient quelques livres anciens entre leurs joyaux, ils ne pouvoient les entendre, puisqu'ils étoient écrits en latin. Car on ne le parloit plus, & on n'écrivoit pas encore le françois, ni les autres langues vulgaires, qui commençoient à se former. C'étoit en latin que se faisoit l'office de l'eglise & les lectures publiques de l'écriture, & on les expliquoit rarement.

Les seigneurs cantonnez chacun dans son chateau, à cause des petites guerres qu'ils avoient continuellement les uns contre les autres, ne pouvoient se rendre souvent à la ville épiscopale; principalement s'ils étoient en guerre avec l'évêque lui-même. Il falloit donc se contenter des messes privées de leurs chapelains, ou de l'office des monasteres voisins. Mais les moines n'étoient pas établis pour enseigner, & n'avoient point d'autorité pour corriger. Dés le neuviéme siecle les évêques se plaignoient souvent, que les eglises étoient abandonnées des riches & des grands; & les pressoient d'y venir, du moins aux fêtes solemnelles. Or on comptoit encore alors quatre jours de l'année où tous les Chrétiens devoient communier: Noël, le Jeudi saint, Pâque & la Pentecôte.

Conc. Ticin. an. 855. c. 4. Ag. b. de priv. sacerd. Theodulph. c. 41. 46. Hom. Leon 4. P. IV.

Le menu peuple n'étoit pas mieux instruit que les

les nobles, si ce n'étoit les bourgeois de quelques villes, qui avoient de bons évêques. Mais ils prêchoient si peu pour la plûpart, que l'on voit des canons qui leur recommandent d'enseigner au moins en langue vulgaire le symbole & l'oraison dominicale, c'est à dire les élemens de la religion, ou comme nous dirions aujourd'huy le cathechisme. *Conc. Troslei c. 15.* Dans ces tenebres si épaisses, qui pourroit croire jusque où alloit l'ignorance & la credulité, si l'on n'en voyoit encore des marques dans les plus vieilles legendes ? Car c'est à ces temps, c'est à dire, depuis le neuviéme siecle, que l'on rapporte la plûpart des faux actes des martyrs & des autres saints, inventez par une pieté mal entenduë pour entretenir le peuple à leurs fêtes. D'où vient que les saints les plus fameux sont d'ordinaire ceux dont les histoires sont les plus alterées. C'est vers ce temps qu'ont été fabriquées les fausses decretales d'Isidore, qui ont tant contribué au changement de l'ancienne discipline.

Les prêtres & les clercs n'étoient eux-mêmes gueres en état de s'instruire. Ils étoient contraints de se défendre à main armée, des hostilitez universelles, pour conserver les biens de l'eglise dont ils subsistoient. Plusieurs pressez de la pauvreté étoient reduits à faire des métiers sordides ; ou à passer de province en province, pour trouver à vivre auprés de quelque évêque, ou de quelque seigneur. Quelles études pouvoient-ils faire, & quelle regularité pouvoient-ils garder dans leurs moeurs ? Il n'y eut que quelques chapitres de cathedrales, & quelques monasteres, où se conserva la tradition des études, & des pratiques plus exactes de la vie chrétienne. Encore les moines & les chanoines étoient-ils tombez dans un grand relâchement depuis leur premiere institution. On le voit par les excellens reglemens que *Conc. Aquisgran. 8 7. Conc. Troslei præfat. & c. 3.*

fit Loüis le Débonnaire pour rétablir leur discipline. Mais les desordres suivans les firent tomber dans un état plus déplorable. La plûpart des monasteres furent pillez, brûlez & ruinez par les Normands; les moines & les chanoines massacrez ou dissipez, & réduits à vivre au milieu des seculiers.

On peut juger combien les pauvres étoient abandonnez dans ces miseres publiques. Comment auroient ils été secourus par les clercs, qui avoient eux-mêmes tant de peine à subsister? Et où auroit-on pris des aumônes, dans des temps où l'on voyoit des famines si horribles, que l'on mangeoit la chair humaine? Car le commerce n'étoit pas libre, pour suppléer à la disette d'un païs par l'abondance de l'autre. A peine les eglises avoient-elles des vases sacrez; & c'est dans ces temps où nous voyons les défenses de se servir de calice de verre, de corne, de bois ou de cuivre, & la permission d'en avoir d'étain. Ce n'est pas qu'il ne restât de grands patrimoines aux eglises. Mais c'est biens étoient une tentation continuelle aux princes & aux seigneurs, qui avoient toûjours les armes à la main. Souvent les évêchez étoient usurpez par des hommes tout-à-fait indignes, qui s'en emparoient par force. Souvent un seigneur voisin y établissoit à main armée son fils en bas âge, pour piller l'eglise sous son nom. C'est ainsi que Hugues fils de Hebert Comte de Vermandois, fut intrus dans le siege de Reims dés l'âge de cinq ans. Rome même fut exposée à ces desordres. Les petits tyrans d'alentour y furent les plus forts; & pendant ce dixiéme siecle, ce ne fut qu'intrusions & expulsions violentes dans ce premier siege, où jusques-là la discipline s'étoit conservée trés-pure.

Glaber. l. II. c. 9. IV. c. 5. Conc. Calchut. in Aug. 787. Tribur. 89. c. 18. de consecr. dist. I. c. 45.

Les conciles devinrent tres-rares, par la difficulté de s'assembler au milieu des hostilitez univer-

seles;

selles ; car elles étoient telles, qu'il n'y avoit pas de seureté d'aller d'une ville à l'autre. Ainsi non-seulement les maux de l'eglise étoient grands, les remedes étoient difficiles. La memoire des anciens exemples & des anciennes regles s'effaçoit & se perdoit peu à peu. A force de voir des crimes impunis, on s'y accoûtumoit, on s'y endurcissoit : ce n'étoit plus une maladie ordinaire ; c'étoit une insensibilité & une letargie spirituelle. Tout le monde étoit Chrétien ; en sorte qu'il sembloit que l'on le fût naturellement, & que Chrétien & homme fût la même chose. Ce n'étoit plus une distinction ; le christianisme étoit devenu une partie des mœurs, & ne consistoit presque plus qu'en des formalitez exterieures. Les Chrétiens ne differoient gueres des Juifs & des Infideles, quant aux vices & aux vertus ; mais seulement quant aux ceremonies, qui ne rendent point les hommes meilleurs.

LXI. Conservation de la Religion.

Si la religion Chrétienne n'eût été l'œuvre de Dieu, elle n'auroit pas resisté à des attaques si violentes ; mais il a bien montré qu'il est au milieu de son eglise, & que nulle revolution humaine n'est capable de l'ébranler. Au contraire la force de l'évangile a merveilleusement éclaté dans ces temps miserables. Quelque ignorance qui regnât, tout le monde jusques aux moindres femmes connoissoit & adoroit un seul Dieu createur de l'univers, Pere, Fils & saint Esprit ; & JESUS-CHRIST, ce même Fils unique de Dieu Sauveur de tous les hommes. Tout le monde croyoit un jugement, & une autre vie ; tous les grands principes de la morale étoient certains & connus de tous, au lieu que dans le meilleur état de l'ancienne Grece, les philosophes ne cessoient d'en disputer. *Ps. XLV. 6.*

Il est vrai que l'on suivoit mal ces principes, &

& qu'encore que personne ne les contestât, peu de gens en tiroient les consequences necessaires, pour y conformer leur vie. Cependant la morale chrétienne ne laissoit pas de faire de grands effets jusques dans les mauvais Chrétiens. Elle empechoit beaucoup de maux, elle rendoit les peuples les plus barbares moins cruels, plus traitables & plus doux. S'ils n'évitoient pas les crimes, du moins plusieurs s'en repentoient, & en faisoient penitence; du moins ils se condamnoient. Enfin la profession du Christianisme a répandu dans le public une certaine teinture d'humanité, de pudeur & d'honnêteté, qui se trouve rarement ailleurs.

V. Eusèb. 1. prap Evãg. c. 3. & c. 11. c 8. ex Bardes. & Theod. de cur. aff. Græc. lib. 9.

La tradition de la doctrine & des mœurs se conservoit dans ces temps, où la face de l'eglise paroît en general si defigurée. Il y eut de grands docteurs & de grands saints de toutes conditions & en toutes les parties de l'Occident. En France la discipline monastique commença à se relever, par la fondation du fameux monâstere de Cluny, dont les premiers abbez, comme S. Odon & S. Majole sont celebres par leur pieté & par leur doctrine. En Italie S. Romuald fonda le monastere de Camaldoli & grand nombre d'autres, & forma plusieurs disciples illustres. Nous voyons en même-temps plusieurs évêques d'un grand zele, un saint Dunstân en Angleterre, un saint Uldaric en Allemagne, un saint Adalbert en Boheme apôtre des Sclaves & martyr. Nous voyons S. Boniface aussi martyr en Russie, S. Brunon en Prusse. S. Gerard noble Venitien évêque & martyr en Hongrie, & plusieurs autres qui par leurs instructions, leurs vertus & leurs miracles, soutenoient la tradition de la saine doctrine, & de la discipline ecclesiastique. Dans ce même siecle nous voyons entre les laïcs plusieurs Saints, même entre les plus

plus grands seigneurs ; S. Geraud Comte d'Aurillac, S. Estienne roi de Hongrie, saint Emeric son fils, l'empereur S. Henry, le roi Robert.

Ces Saints, particulierement ceux des nations nouvellement converties, comme saint Henry & saint Estienne, font voir les dispositions à la vertu des peuples que les Romains appelloient Barbares. Ils étoient portez à la droiture, à la franchise, à la chasteté, au mépris des plaisirs & des commoditez du corps ; ils aimoient la justice, l'hospitalité & l'aumône. Quand ces hommes serieux, sinceres & courageux avoient une fois goûté l'évangile, ils l'embrassoient de tout leur cœur ; ils ne cherchoient aucune finesse pour l'interpréter, aucune difficulté ne les rebutoit. Il est vrai que leur conduite n'étoit pas toûjours si constante & si uniforme que celle des anciens Grecs ou Romains : mais aussi n'étoient-ils pas si capables de dissimulation & d'hypocrisie.

Ce fut par les soins & par l'autorité de ces saints personnages, que l'on commença à rétablir la seureté publique, en faisant jurer à tous les seigneurs la tréve de Dieu. Ainsi nommoit-on une surseance de tous actes d'hostilité, depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin en chaque semaine ; & en tout temps les clercs & les moines, les pelerins & les laboureurs devoient être en seureté. Cette tréve fut établie en plusieurs conciles sous peine d'excommunication, tant la religion avoit encore de pouvoir sur les esprits, quoi que les fondemens de la société civile fussent presque renversez. C'est aussi les temps où il est plus parlé de l'excommunication contre ceux qui frapperoient les clercs. On ne s'en fût pas avisé dans les premiers siecles ; le respect les défendoit assez. Mais alors ils

Glab. lib. IV. c. 5. lib. V. c. 1. an. 1041.

Cap. 1. extra de treva & pa.

ils étoient tous les jours exposez aux dernieres violences.

LXII. Rétablissement de la pieté, & de la discipline.

Les Normands avoient ruiné grand nombre d'eglises, & on laissoit tomber les autres, par la fausse opinion de la fin du monde, que l'on attendoit précisement l'an mil de nôtre Seigneur. Quand on vit que le monde duroit encore aprés cette année fatale, on recommença par tout à bâtir des eglises les plus magnifiques que l'on put, selon le temps; & toûjours bien au dessus des maisons, non seulement des particuliers, mais des plus grands seigneurs. On fit de grandes fondations, dont plusieurs n'étoient que des restitutions de dîmes, & d'autres biens d'eglise usurpez pendant les desordres. On chercha par tout des reliques avec grand soin, & on employa pour les orner les joyaux les plus precieux, comme nous voyons encore dans les tresors des anciennes eglises. On s'appliqua en même temps à retablir le chant & la solennité des offices divins. Ce fut dans l'onziéme siecle que Guy moine d'Arezze en Toscane, inventa les notes & la methode, qui est le fondement de toute la musique moderne. Les princes pieux que j'ai marquez, favorisoient tous ces biens, & par leurs liberalitez, & par leur exemple. Nous chantons encore des répons composez par le roi Robert; & il tenoit à honneur de faire l'office de chantre publiquement dans l'eglise.

Glab. lib. III. c. 4.

Helgaud. vit. Rob.

Je ne voi point de siecle où la longue psalmodie ait été plus en regne. On le voit par l'usage des Chartreux & des autres Ordres de ces temps là. Les moines de Cluny rendirent frequent l'office des morts; & le petit office de la Vierge commença peu de temps aprés. Plusieurs avoient la devotion de reciter tout le psautier chaque jour. A proportion des offices on multiplia aussi les messes & les autels. Les chapelles

Baron. ad Martyrol. 1. Nov.

Petr. Dam. lib. VI. ep. 32.

les chapelles domestiques étoient sans nombre. Chaque seigneur vouloit avoir la sienne dans l'enclos de son château, pour n'être pas privé des offices & de la messe, quand la guerre ne lui permettoit pas de sortir. La vanité s'y mêla. Ils trouvoient beau de compter des chapelains entre leurs domestiques, & dédaignoient les eglises publiques, où ils se trouvoient confondus avec le menu peuple. Cependant il étoit impossible que cette multitude d'offices celebrez en tant de lieux differens, eussent la même dignité que l'office unique d'un évêque assisté de tout son clergé, comme il se pratiquoit dans les siecles precedens. D'ailleurs on avoit oublié les raisons de plusieurs ceremonies, que l'on ne laissoit pas d'observer par tradition; & on avoit perdu les idées de l'ancienne politesse. Aussi ne voyons-nous plus depuis ce temps que l'on ait eu les mêmes soins que l'on avoit auparavant, pour éloigner les eglises de tous les bâtimens profanes, ou du bruit des lieux frequentez. On eût crû perdre trop de place dans les villes. Nous ne voyons plus de portiers ni d'autres moindres clercs dans les eglises, pour y procurer la propreté, l'ordre, la tranquillité. Ces fonctions ont été laissées à des bedeaux & à des valets purs laïcs, ou elles ont été tout-à-fait abandonnées; en sorte que les assemblées ecclesiastiques sont devenuës confuses & tumultueuses. Les seigneurs, puis les magistrats & les autres laïcs les plus notables se sont placez dans le chœur avec le clergé; & le respect étant une fois perdu, toute la foule du peuple, & même des femmes s'est avancée jusques dans le sanctuaire. Glab. l. II. c. 6. v. c. ult.

Mais il y avoit dans l'onziéme siecle des abus bien plus importans à corriger; la simonie & l'incontinence. L'ignorance & la pauvreté ren- V. Petr. Dam. opusc. VI. XVII. XV. II.

 doient

doient les clercs interessez & insensibles aux maux de l'eglise, étant tout occupez de leur subsistance. On vendoit communement les benefices, & jusques aux prélatures. Une grande partie des clercs entretenoient publiquement des concubines. Quelques-uns même attaquoient impudemment la loi du celibat comme un abus, particulierement en Allemagne, où la religion avoit toûjours été plus foible. Ces clercs ignorans & grossiers ne regardoient leur ministere que comme un métier, & vivoient chacun en leur particulier, ne s'appliquant ni à l'étude ni à l'oraison, mais au menage. Ainsi ils ne comprenoient point les raisons sublimes du celibat, & en regardoient la loi comme une tyrannie insupportable. Ce fut la cause de leur fureur contre le Pape Gregoire VII. Saint Pierre Damien souteneur de l'autorité de Leon IX. & des autres papes de son temps, s'opposa vigoureusement à ces abus. Pour les mieux déraciner, ils établirent des chanoines reguliers, qui montroient au clergé l'exemple de vivre en commun, & d'observer la discipline canonique; & c'étoit de ce corps que l'on tiroit la plûpart des prélats & des pasteurs.

Petr. Dam. opusc XXIV. & XXVII.

LXIII. Changement dans la penitence.

Petr. Dam. opusc. VII. *Gomorr. cap.* 10. 11. 12. *&c. Greg.* VII. *l.* 7. *ep.* 10.

A l'égard des laïcs, on tâcha de rétablir les penitences. On convenoit encore qu'elles devoient être imposées suivant les canons: mais les plus grands pecheurs ayant les armes à la main, étoient indociles & ouvertement rebelles; & plusieurs vouloient bien recevoir la penitence, mais suivant certains canons sans autorité, qui en diminuoient notablement la rigueur. Plusieurs, aprés l'avoir reçûë, n'en étoient pas meilleurs. On ne voyoit que des rechûtes & de fausses penitences. Il est vrai que l'on comptoit une penitence pour chaque crime. Ainsi un homme qui avoit commis trente homicides & autant de par-

jures

jures ou d'adulteres, en avoit pour plusieurs siecles; & de là sont venuës dans la suite ces indulgences de tant d'années, que l'on trouve en quelques bulles.

Comme Dieu ne demande pas l'impossible, ceux qui étoient chargez de penitences pour toute leur vie ou au-delà, ne pouvoient faire plus que d'y employer le reste de leurs jours, & pour le plus seur s'enfermer dans un monastere: mais on les soulageoit quelquefois par la commutation des œuvres satisfactoires, que l'on a changées de tout temps, suivant la force ou le zele des penitens. Saint Pierre Damien témoigne que ces penitences équivalentes étoient communement reçûës de son temps; & il nous en rapporte même l'estimation. Trois mille coups de discipline pouvoient racheter une année de penitence ordinaire; & dix pseaumes chantez en se flagellant continuellement, faisoient mille coups; en sorte que le pseautier entier valoit cinq ans de penitence. Et comme en vertu de la communion des saints, nous savons que Dieu pardonne quelquefois aux pecheurs en vûë des prieres ou des autres bonnes œuvres de leurs freres, il y avoit des saints en ce temps là qui se consacroient à la penitence pour les autres.

P.Dam. vita SS. Rod. & Dom. n. c. 8. 10. &c

Le plus illustre fut saint Dominique Loricat ou le cuirassé, ainsi nommé, parce qu'il portoit sur la chair une chemise de mailles, qu'il ne dépoüilloit que pour se donner la discipline. Il se la donnoit si rude & si frequente, & y joignoit tant de jeûnes, de veilles, de genuflexions, & de toutes sortes d'austeritez, que nous sommes effrayez du récit que nous en fait saint Pierre Damien son directeur; la délicatesse de nos mœurs a peine à s'accommoder d'une devotion si severe, dont toutefois nous voyons plusieurs exemples dans les Saints de ces

Ibid. c. 8. 11.

 temps-

temps-là. Mais il est à croire, que Dieu leur inspira cette conduite, pour le besoin de leur siecle. Ils avoient à faire à une nation si perverse & si rebelle, qu'il étoit necessaire de les frapper par des objets sensibles. Les raisonnemens & les exhortations étoient foibles, sur des hommes ignorans & brutaux, accoûtumez au sang & au pillage. Ils n'auroient même compté pour rien des austeritez mediocres, eux qui étoient nourris dans les fatigues de la guerre, & qui portoient toûjours le harnois.

Mais quand ils voyoient un saint Boniface disciple de saint Romuald, aller nuds pieds dans les pays les plus froids; un saint Dominique Loricat se mettre tout en sang en se donnant la discipline, ils comprenoient que ces saints aimoient Dieu, & qu'ils détestoient le péché. Ils n'auroient compté pour rien l'oraison mentale; mais ils voyoient bien que l'on prioit, quand on recitoit des pseaumes. Enfin ils ne pouvoient douter que ces Saints n'aimassent leur prochain, puis qu'ils faisoient penitence pour les autres. Touchez de tout cet exterieur, ils devenoient plus dociles; ils écoutoient ces prêtres & ces moines, dont ils admiroient la vie, & plusieurs se convertissoient. Au reste, les flagellations, l'usage des chaines de fer, & les autres moyens de mortifier la chair, n'étoient pas des inventions nouvelles. Theodoret nous en fait voir un grand nombre d'exemples dans son histoire religieuse, & saint Simon Stylite suffit tout seul, pour autoriser les austeritez les plus étonnantes. La regle de saint Colomban, qui vivoit sur la fin du sixiéme siecle, punit la plûpart des fautes des moines par un certain nombre de coups de foüet; & l'on voit ensuite plusieurs Saints se donner des disciplines volontaires.

Entre les œuvres penales, qui tenoient lieu des

des penitences canoniques, une des plus usitées étoit le pelerinage aux lieux célebres de devotion, comme à Jerusalem, à Rome, à Tours, à Compostelle. Dés le neuviéme siecle on se plaignoit de plusieurs abus qui s'y glissoient. Des prêtres & des clercs criminels se prétendoient purgez & rehabilitez. Les seigneurs en prenoient occasion de faire des exactions sur leurs sujets, pour fournir aux frais du voyage; & c'étoit un prétexte aux pauvres pour mandier & vivre vagabonds. Il y en avoit entr'autres, qui couroient par le pays nuds & chargez de fers, faisant horreur à tout le monde; & il est vrai que pour les homicides & les autres crimes atroces, on avoit quelquefois ordonné aux penitens de passer ainsi leur vie, errans & portant des marques de leur misere. Mais jamais les pelerinages ne furent si celebres que depuis l'onziéme siecle. Les hostilitez universelles étant diminuées, & les pelerins regardez comme des personnes sacrées, tout le monde alloit aux lieux de devotion, même les princes & les rois. Le roi Robert passoit les carêmes en pelerinage, & fit le voyage de Rome. Les évêques ne faisoient point de difficulté de quitter leurs eglises pour ce sujet. Le pelerinage de Jerusalem devint entre autres tres-frequent vers l'an 1033.

Conc. Cabill. II. an. 813.

Capit. I. Aquisgran. an. 787. c. 73.

Helgaud. Epist. Bened. VIII. ad episc. Burg.

LXIV.
Croisades & Indulgences.

De là vinrent les croisades; car les Croisez n'étoient que des pelerins armez & assemblez en grandes troupes. Ces entreprises étoient devenuës necessaires. Il n'y avoit point de prince Chrétien assez puissant en particulier, pour arrêter le progrés des Mahometans, ennemis declarez de tous ceux qui ne veulent pas embrasser leur religion. Ils pilloient impunément l'Italie depuis deux cens ans; ils étoient maîtres de la Sicile & presque de toute l'Espagne. Par

les forces des croisez ils ont été chassez de toute cette partie d'Europe, & notablement affoiblis en Egypte & en Syrie. Mais la discipline de l'eglise ne s'en est pas bien trouvée ; & ces entreprises, toutes pieuses qu'elles étoient, furent, à mon avis, une des principales causes du relâchement de la penitence. Car ce fut alors que commença l'indulgence pleniere, c'est à dire la remission de toutes les peines canoniques, à quiconque feroit le voyage & le service de Dieu ; ainsi se nommoit cette guerre ; & c'étoit ce pardon extraordinaire qui y attiroit tant de gens. Il fut bien doux à cette noblesse, qui ne savoit que chasser & se battre, de voir changer en un voyage de guerre les penitences laborieuses, qui consistoient en jeûnes & en prieres, & sur tout en ces temps-là à s'abstenir de l'usage des armes & des chevaux. La penitence devint un plaisir, car la fatigue du voyage étoit peu considerable pour des gens accoûtumez à celles de la guerre ; & le changement des lieux & d'objets est un divertissement. Il n'y avoit gueres de peine sensible que de quitter pour long-temps son pays & sa famille.

Villebard. lib. 1.

Cependant un si long voyage & en si grande compagnie, n'étoit pas un remede bien propre à corriger des pecheurs. L'esprit de componction ne subsistoit gueres avec une telle dissipation. On cherche volontiers à adoucir l'ennui de la marche par des discours plaisans, & les moins sages sont ceux qui parlent le plus. On est fort occupé du soin de la subsistance & des logemens, & des diverses avantures qui surviennent ; on se laisse aller aisément à trop manger ou trop dormir, pour se remettre de quelque fatigue extraordinaire. La vie ne peut être reglée ni uniforme. Ajoûtez les mœurs differentes de tant de pays, qu'il falloit traverser pour

aller à la Terre-sainte, les occasions de querelles, par la diversité des humeurs, des coûtumes, des langues, les occasions de débauches dans les pays abondans, & par le commerce avec des peuples fort corrompus. Aussi est il certain par les histoires, que les armées des croisez étoient, non-seulement comme les autres armées, mais encore pires ; que toutes sortes de vices y regnoient, & ceux que les pelerins avoient apportez de leur pays, & ceux qu'ils avoient pris dans les pays étrangers. Enfin, si ces voyages servirent à punir quelques pechez, ce fut beaucoup moins les pechez des Chrétiens latins, que des infideles & des Chrétiens schismatiques, pour qui ils furent de terribles fleaux de Dieu. Joinville pag. 32.

Grand nombre d'évêques, de prêtres & de moines se croisent. Quelques-uns poussez d'un veritable zele, plusieurs par libertinage ; & ils se croyoient permis de porter les armes contre les infideles. On peut juger quel relâchement dans la discipline produisit cette licence, jointe à l'ignorance qui regnoit depuis si long-temps. Les papes même les mieux intentionnez étoient obligez de tolerer une partie de ces maux. Il falloit dissimuler les desordres particuliers, pour faire réüssir le gros de l'entreprise ; il falloit avoir de grands égards pour les chefs, tant qu'ils soutenoient avec succez les affaires de la religion, quoi qu'ils la deshonorassent par leurs crimes. On étendit l'indulgence de la croisade à ceux qui portoient les armes contre les heretiques, rebelles non-seulement à l'eglise, mais à leur prince, comme les Albigeois en France ; & on l'étendit generalement à toutes les guerres, où l'on croyoit la religion interessée.

Il ne sembla pas juste de priver de cette grace les femmes & les autres personnes que leur âge

ou leur condition mettoit hors d'état de porter les armes ; ainsi on leur communiqua l'indulgence, quand ils faisoient des aumônes pour subvenir aux frais de la guerre. Les aumônes appliquées à d'autres œuvres pies, parurent aussi propres à racheter les pechez. L'on donna des indulgences, ou plenieres ou limitées, à ceux qui contribuoient aux bâtimens des eglises ; ce qui donna moyen à la plûpart des évêques de faire ces magnifiques cathedrales que nous admirons encore. Il en fut de même de la fondation & de l'entretien des hôpitaux, particulierement de deux nouvelles especes, qui devinrent alors tres frequentes ; pour les pelerins & pour les lepreux. Il y eut aussi en faveur des pauvres, des indulgences attachées à d'autres œuvres. Ainsi les satisfactions devinrent presque arbitraires. Les canons penitentiaux n'étant plus pratiquez, furent bientôt oubliez ; & la confession fut la plus grande difficulté de la penitence.

LXV. Multitude de docteurs

Traité des études n. 7.

Ce ne fut que dans le treiziéme siecle qu'arriva ce déchet de l'ancienne discipline. Elle avoit percé les tenebres des siecles precedens par la force de la tradition ; & la simple ignorance lui nuisoit moins en quelque façon, que ne firent les nouvelles études. Car ce fut alors que l'on commença dans les écoles à s'écarter de la pure autorité, & à donner beaucoup au raisonnement. Aristote devint à la mode, & on fit grand cas des subtilitez de la dialectique & de la metaphysique, que l'on avoit empruntées des Arabes. La rareté des livres anciens & la difficulté de les entendre, à cause du changement de la langue & des mœurs, invitoit à s'appliquer davantage aux speculations, & à la lecture des auteurs modernes. Ainsi la scholastique l'emportoit sur la positive. On lisoit plus

les

le Maître des sentences ou Gratien, que les peres. On cherchoit plus dans l'écriture les sens figurez, que le litteral.

La plûpart des évêques depuis le douziéme siecle, s'appliquoient peu à la prédication & à l'instruction de leur clergé. Ils se laissoient accabler d'affaires temporelles. Les laïcs, principalement les princes, étant entierement ignorans, ne pouvoient se passer de leur conseil. C'étoit des évêques ou des abbez qui étoient les chanceliers & les ministres d'état; ils étoient les juges presque de toutes les affaires. Sans en chercher au dehors, leurs seigneuries temporelles n'en fournissoient que trop. Souvent ils avoient des guerres à soutenir; il falloit fortifier leurs places, & assembler leurs troupes; il falloit en tout temps de grands équipages, de grosses familles, & de toutes sortes d'officiers. Au milieu de tant d'occupations, le spirituel qui devoit être le principal, étoit souvent negligé. Ainsi les études, la prédication & l'administration des sacremens, devinrent le partage des docteurs instruits dans les universitez, qui venoient de se former, comme j'ai expliqué ailleurs. Tr. des Etu des. n. 8. &c.

L'institution en paroissoit tres-utile, depuis que le malheur des temps avoit interrompu les études des eglises cathedrales & des monasteres. Il étoit plus facile d'avoir de bons maîtres dans une seule ville, comme à Paris ou à Toulouse, qu'en chaque diocese; & un seul docteur pouvoit former un trés-grand nombre de disciples. Il sembloit encore qu'un prêtre uniquement appliqué à l'étude de la theologie, devoit y être plus savant, qu'un évêque occupé de plusieurs autres fonctions; & que les écoliers étudieroient mieux dans un lieu où ils seroient uniquement occupez de leurs études. Mais l'experience

perience a fait voir de grands inconveniens dans les études des universitez. De simples prêtres, tels qu'étoient les docteurs, n'avoient pas la même autorité sur une multitude d'écoliers étrangers & peu connus, qu'un évêque sur son clergé. Ils abusoient souvent de leur loisir, pour traiter des questions plus curieuses qu'utiles; & ils pouvoient se tromper au choix des matieres qu'ils traitoient, n'étant point dans la pratique de la conduite des ames. Les écoliers de leur côté n'apprenoient que la speculation, & ne se formoient point aux fonctions ecclesiastiques, dont ils étoient éloignez; & comme leur jeunesse se passoit en cet état, ils ne trouvoient plus de temps, pour exercer les fonctions des moindres ordres. Mais un mal bien plus important, c'est que n'étant plus sous les yeux de leurs parens, ils tomboient facilement dans la corruption des mœurs, si ordinaire aux villes où il y a un grand concours d'étrangers.

On y remedia en quelque façon par la fondation des colleges; premierement pour les reguliers, & ensuite pour un certain nombre de seculiers; & il faut avoüer que ces colleges ont été, comme les monasteres, des asiles pour la pieté & les bonnes mœurs, aussi-bien que pour la doctrine. Celui de Sorbonne en particulier a servi de modele aux plus saintes compagnies de prêtres. Le corps entier des Universitez a semblé suscité de Dieu pour soutenir dans les derniers temps la tradition de la doctrine & de la discipline. On leur doit l'extinction du grand schisme d'Avignon; & leurs censures furent d'un grand poids, pour arrêter le torrent des dernieres heresies.

Les Religieux mandians entrerent dans les Universitez peu de temps aprés qu'elles furent formées, & ils vinrent fort à propos au secours

de

de l'eglise, dans ces siecles malheureux. Mais ces Religieux, quelque saints & quelque zelez qu'ils fussent, n'étoient pas des pasteurs, qui eussent un peuple certain & une jurisdiction reglée; c'étoit plûtôt comme des missionnaires, qui suivant les ordres de leurs supérieurs alloient par tous les dioceses, travailler à la conversion des heretiques & des pecheurs. Ils y travailloient avec succés; mais les biens qu'ils faisoient n'étoient pas toûjours assez solides, faute de pouvoir donner à ceux qu'ils convertissoient des instructions suivies, entrer dans le détail de la correction de leurs mœurs, & les observer aussi long-temps qu'il étoit necessaire, pour les confirmer dans le bien. Ils ne pouvoient en user ainsi qu'à l'égard de quelques particuliers, qui se soumettoient volontairement à leur direction. Ainsi le fruit ne pouvoit être aussi general, que quand chaque évêque, & chaque pasteur s'appliquoit à la sanctification de tout son peuple.

En un mot l'autorité de la hierarchie ordinaire n'étoit plus si souvent jointe à la doctrine & à la sainteté, que dans les premiers siecles. Il en étoit de même à proportion pour les études. Les docteurs, soit seculiers, soit reguliers, qui étoient alors en possession des chaires, n'avoient gueres d'autorité, que celle de leur merite personel. Il étoit libre aux étudians de suivre tel professeur qu'ils vouloient; & de là vint la diversité des opinions & des sectes, dans les matieres dont il est permis de disputer. Il devint libre aussi aux laïcs de suivre les prédicateurs qu'ils goûtoient le plus, & de se choisir des confesseurs, autres que leurs pasteurs. Ainsi dans une si grande multitude de prêtres, les mauvais Chrétiens n'ont pas manqué d'en trouver de trop faciles à donner l'absolution; & *Thomass. discipl. 4. l. 1. c. 69. n. 21.*

ceux

ceux qui ont voulu se tromper ou tromper les autres, n ont pas laissé, sans se convertir, de frequenter les eglises & de s'approcher des sacremens.

Le gros même des docteurs a cedé au torrent de la corruption des peuples; & l'on a laissé passer en maximes plusieurs relâchemens considerables. L'ignorance des mœurs anciennes en a été la principale cause, & les usages introduits depuis un siecle ou deux, ont passé pour des coûtumes immemoriales. Il est étrange par exemple, que du temps de S. Thomas on ne se souvînt déja plus comment le jeûne s'étoit pratiqué dans le siecle précedent. Car saint Bernard témoigne que de son temps tout le monde sans distinction jeûnoit en carême jusques au soir; les rois & les princes, le clergé & le peuple, les nobles & les roturiers, les riches & les pauvres. Cependant S. Thomas non-seulement témoigne que de son temps on ne jeûnoit que jusques à none; mais il prétend prouver que les Chrétiens ne doivent point jeûner d'une autre maniere, & que le jeûne jusques au soir appartenoit à l'ancienne loi. Tant il est facile de trouver des raisons, pour autoriser toutes sortes de pratiques, quand on ignore les faits.

S. Bern. serm. in cap. jejun.

S. Tho. 2. 2. q. 147. art. 7. ad 1.

Cette même ignorance a fait traiter de nouveautez des antiquitez oubliées. Elle a fait croire que l'autorité des modernes étoit plus seure pour la pratique, que celle des anciens, dont on a crû confusément que les mœurs étoient toutes differentes des nôtres, sans examiner assez si cette diversité consistoit en ce qui fait les Chrétiens, ou en des choses indifferentes, comme les habits & le langage. Et comme l'on s'est donné la liberté de former tous les jours de nouvelles questions, & d'inventer de nouvelles subtilitez, il s'est à la fin trouvé des casuistes qui ont fondé leur

leur morale plûtôt sur le raisonnement humain, que sur l'écriture & la tradition. Comme si JESUS-CHRIST ne nous avoit pas enseigné toute verité, aussi-bien pour les mœurs que pour la foi : comme si nous en étions encore à chercher avec les anciens Philosophes.

LXV. Succession de saine doctrine & de bons exemples dans tous les temps.

Je ne prétens pas entrer dans le détail des desordres qui ont suivi ce relâchement des maximes de morale. Ils ne sont que trop connus ; & rien n'est moins de mon dessein, que de décrire les mœurs des mauvais Chrétiens, puis que ce n'est pas par là qu'ils sont Chrétiens ; mais par la profession de la doctrine. Je dois seulement representer les mœurs qui distinguent les vrais Chrétiens de tout le reste du monde. Or Dieu n'a jamais tellement abandonné son eglise, que ces mœurs n'y soient demeurées. De quelque maniere qu'elle ait été gouvernée dans les siecles differens, soit par les évêques immediatement, soit par des prêtres commis par eux, ou envoyez par des papes, par des seculiers ou par des reguliers, par les pasteurs ordinaires ou par des missionnaires étrangers, ç'a toûjours été la même religion & le même corps de doctrine. La foi a toûjours été trés-pure, & les grands principes de la morale sont toûjours demeurez fermes. Il a toûjours été constant qu'il falloit observer la loi de Dieu, expliquée suivant la tradition & l'autorité des anciens, & se proposer pour modeles les saints que l'eglise honore publiquement.

Il y a toûjours eu de ces modeles vivans. Chaque siecle a eu ses apôtres, qui sont allez prêcher la foi aux infideles ; chaque siecle a eu ses martyrs. Les vierges & les vrais penitens ont toûjours été en grand nombre. Car c'est le desir sincere de la penitence, qui depuis l'onziéme siecle a introduit tant de nouveaux ordres de moines,

moines, suivant la remarque de saint Bernard. Dieu a suscité de temps en temps des hommes extraordinaires, pour maintenir la saine doctrine & pour réveiller la pieté. Qu'y a-t-il de comparable au même S. Bernard ? N'a t-il pas rassemblé en sa personne le zele des prophetes, la science & l'éloquence des plus grands docteurs de l'eglise, & la mortification des plus parfaits solitaires, sans parler de ses miracles comparables à ceux des apôtres ? On doit beaucoup sans doute à Innocent III. & aux autres grands & savans papes de ces temps-là, au Maître des sentences, à S. Thomas, & aux autres qui ont réduit la theologie en methode. S. François a donné un exemple sensible de l'évangile pratiqué au pied de la lettre, d'une humilité & d'une mortification digne des temps apostoliques. Et ainsi de siecle en siecle & de generation en generation, Dieu a conservé dans son église la tradition, non-seulement de la doctrine, mais encore de la pratique des vertus.

Serm. de S. Andr. vit. S. Malach.

Il est donc vrai que Jesus-Christ est aujourd'hui aussi-bien qu'hier, & qu'il sera le même dans tous les siecles. En vain depuis long-temps les mauvais Chrétiens s'efforcent de rendre inutile le respect que l'on a toûjours conservé pour l'antiquité, & pour les exemples des saints, en supposant que dans les premiers siecles du Christianisme les hommes fussent d'une autre nature, les corps plus robustes pour souffrir le jeûne & les autres austeritez, les esprits plus dociles, toutes les vertus plus aisées. Si nous leur disons que Saint Pierre & Saint Paul vivoient dans la pauvreté & le travail, ils répondent : C'étoient des apôtres. S. Antoine & S. Martin ont fait de grandes penitences : C'étoient des saints. S. Augustin faisoit vivre ses clercs en commun, & vivoit lui-même fort simplement,

Heb. XIII. 8.

V. Chrysost. compunct.

plement, tout évêque qu'il étoit : Cela étoit bon en ces temps-là. Vous diriez que ces mots de sainteté, d'antiquité, de primitive eglise, sont des exceptions legitimes, pour se défendre des pratiques de la penitence, de l'étude continuelle de la loi de Dieu, de l'éloignement des plaisirs & des vanitez du siecle, du desinteressement & de la vie exemplaire que doit mener le clergé. On s'imagine répondre à tout, en distinguant les temps.

On feint de respecter l'antiquité, & on la méprise en effet. On la regarde comme un temps miraculeux, on desespere de l'imiter, on ne l'étudie point, on ne veut point la connoître; parce que cette connoissance est un reproche secret contre nos desordres. Nous voulons croire impossible ce que nous n'avons pas la force de pratiquer. Ceux qui ont lû la harangue du Nonce Alexandre rapportée par le Cardinal Palavicin au commencement de son histoire, savent jusques où l'on a poussé ces maximes. *Histor. de lib. Concil. lib. 1. & 25. n. 17.*

L'eglise, dit-on, étoit forte & vigoureuse dans sa jeunesse; elle produisoit des vertus heroïques : à present elle est dans sa vieillesse & dans son declin. Elle a eu son printemps & son été; elle est dans son hiver. Que veulent dire ces metaphores ? Prétend-on que la durée de l'eglise ressemble effectivement au cours de l'année, ou à la suite de la vie humaine ? Osera-on dire qu'elle ait été imparfaite dans ses commencemens, qu'elle ait acquis sa perfection avec le temps, & qu'elle doive avoir sa décadence, comme les creatures perissables, ou comme les ouvrages des hommes ? Mais encore en quoi veut-on qu'il soit arrivé du changement, depuis la publication de l'évangile ? Est-ce dans la nature humaine ? L'experience & la foi de toutes les histoires nous assure du contraire. Est ce dans

dans la loi de Dieu ? Est ce dans sa grace ? Il n'a ni moins de puissance ni moins de bonté ; & Jesus-Christ ne nous a point averti que son eglise doive être gouvernée par differentes regles suivant les temps. Le changement de l'ancienne loi & l'abolition des ceremonies avoit été prédit expressement : mais pour l'évangile, il doit être prêché, & jusques aux extrémitez de la terre, & jusques à la fin du monde. On ne doit pas seulement enseigner les mysteres ; mais encore l'observation de tous les preceptes de Jesus-Christ ; & ce n'est pas en vain qu'il est avec nous jusques à la consommation du siecle. Ne nous flatons donc point d'excuses frivoles, & n'accusons du relâchement de nos mœurs, que nôtre propre ignorance & nôtre propre foiblesse. Il n'est pas moins dangereux, disoit le pape Gregoire VII. d'attaquer la morale & la discipline de l'antiquité, que d'attaquer sa foi. L'une & l'autre nous sont venuës par la même tradition.

Matth. xxviii. ult.

Apolog. decretor.

LXVI. Quels abus tolerez, & comment.

Il est vrai que l'eglise tolere quelquefois des abus trop enracinez, attendant la conjoncture favorable pour les retrancher ; & qu'elle a quelquefois accordé à la dureté du cœur des adoucissemens de l'ancienne discipline. La regle de communier quatre fois l'année, subsistoit encore dans le neuviéme siecle. Elle fut mal pratiquée dans la suite, & Pierre de Blois témoigne que de son temps, c'est-à-dire, au douziéme siecle, la plûpart des Chrétiens ne communioient plus qu'une fois. L'eglise s'est accommodée à cet usage, & en a fait la regle au concile de Latran. Il avoit été défendu de dire des messes basses pendant les messes solemnelles, de peur d'y apporter du trouble ; cependant l'usage l'a emporté. Du temps de S. Thomas, c'est-à-dire, il y a quatre cens ans, le jeûne étoit à none,

Petr. Bles. serm. 16.

Can. omn. utriusque 1215.

Conc. Raven. IV. 1317. rubr. 12.

2. 2. q. 147. a. 7.

&

& il n'étoit mention que d'un seul repas ; depuis on l'a avancé jusques à midi, & on a permis la collation. Je mets encore au rang des adoucissemens d'avoir laissé les penitences à la discretion des confesseurs, d'avoir accordé si frequemment des indulgences, d'avoir mitigé plusieurs regles monastiques. On a crû que des religieux moins parfaits que la regle ne desire, le seroient toûjours plus que s'ils demeuroient dans le siecle ; & qu'il valoit mieux adoucir le carême, que de le laisser abolir. Mais il ne faut pas prendre droit par ces condescendances, pour nous imaginer que le chemin du ciel soit devenu plus facile, que nous soyons plus heureux que nos ancêtres, ni que les évêques & les papes des derniers temps ayent crû être plus sages que n'étoient leurs predecesseurs.

Il ne faut que lire les constitutions ou les canons, qui ont autorisé quelque relâchement, pour voir que l'eglise ne l'a jamais fait qu'à regret. Il y a même plusieurs de ces relâchemens qui ne se sont introduits que par l'usage ; & cependant l'eglise a conservé soigneusement certaines pratiques, qui font souvenir de l'antiquité. Ainsi l'office de none ou de vêpres, que nous chantons avant le repas des jours de jeûne, toutes les formules des ordinations & des autres actions publiques, sont comme autant de protestations souvent réïterées, pour empêcher que l'on ne prétende prescrire contre les anciennes regles.

Il y a des abus que l'eglise a toûjours condamnez. Comme ces spectacles absurdes, que l'on avoit eu la temerité d'introduire jusques dans les eglises, & qui furent défendus au concile de Basle. Comme les réjoüissances profanes aux fêtes, dont nous voyons des restes à la S. Martin, aux rois, & aux fêtes de patron dans

Conc. Basil. sess. 21. c. 11. V. Syn. Vigorn. an. 1240. c. 41.

les villages ; & les débauches du carnaval, qui ne peuvent avoir eu autre principe que le regret d'entrer dans le carême. Les apôtres & leurs disciples auroient-ils pû croire que cette sainte préparation à la pâque seroit quelque jour un prétexte de dissolution ?

Les saints & les vrais Chrétiens se sont toûjours élevez contre ces abus. On sçait avec quelle vigueur S. Charles les a reprimez, & combien il a travaillé, pour ramener l'esprit de l'antiquité jusques dans les moindres parties de la religion. Le concile de Trente & ceux qui ont été tenus pour le faire executer dans les provinces, ne respirent autre chose ; & tant de réformes des ordres religieux, que l'on a vûës depuis un siecle, n'ont autre but, que de se conformer à leur premiere institution. Sainte Therese ne pouvoit souffrir que sous prétexte de discretion, & de peur de scandale, on arrêtât la ferveur de ceux qui vouloient imiter les saints des premiers siecles. Elle se plaignoit que ces discretions perdoient le monde, & soutenoit que de son temps, c'est-à-dire, presque du nôtre, l'on étoit capable des vertus de la primitive eglise. C'est à cette occasion qu'elle rapporte la vie de S. Pierre d'Alcantara, dont elle étoit témoin oculaire.

Vie de S. Ther. c. 27. fin.

LXVII. Usage de cet écrit.

Suivant de si grandes autoritez, j'ai crû qu'il étoit bon de representer à tout le monde quelles ont été & quelles doivent être les moeurs des Chrétiens. Je n'ai rien dit ici qui ne soit familier aux gens de lettres, & tiré des livres qu'ils ont entre les mains ; ils verront même que j'en ai beaucoup omis. Mais la plûpart de ces faits ne sont pas assez connus du commun des fideles, & les peuvent édifier. Ils verront qu'il ne faut pas réduire la religion Chrétienne à de simples pratiques, comme plusieurs croyent.

croyent. Faire quelque petite priere le soir ou le matin, assister le dimanche à une messe basse, ne distinguer le caréme que par la difference des viandes, & s'en dispenser sur de legers prétextes. Ne s'approcher des sacremens que rarement, & avec si peu d'affection, que les fêtes les plus solemnelles deviennent des jours fâcheux & penibles. Vivre au reste autant occupez des affaires, ou des plaisirs sensibles, que des payens pourroient l'être. Ce ne sont pas là les Chrétiens que j'ai tâché de dépeindre.

Peut-être aussi que quelques uns de ceux qui se sont separez de nous sous prétexte de réformation, verront ici que leur schisme est mal fondé, que la primitive eglise n'étoit pas telle qu'ils se l'imaginent, & que nos maximes sont autres que l'on ne leur fait entendre. Ils verront que leurs réformateurs ont trop legerement condamné des pratiques trés-anciennes; comme la communion sous une espece, la veneration des reliques & des images, la priere pour les morts, l'abstinence de certaines viandes, le vœu de continence, la vie monastique; & que sous prétexte d'ôter des superstitions, ils ont introduit un Christianisme grossier, où l'on ne voit personne qui embrasse les conseils de l'évangile, & où les preceptes mêmes ne sont pas mieux observez que parmi ceux dont ils se sont separez.

Enfin j'espere que la vûë de ces mœurs si saintes pourra faire quelque impression sur ceux qui sont assez aveuglez, pour confondre la vraye religion avec les fausses, que l'erreur ou la mauvaise politique a introduites. Si quelqu'un d'eux fait reflexion sur les grands changemens que l'évangile a produits dans les mœurs de toutes les nations, & sur la difference qu'il y a toûjours euë entre les vrais Chrétiens & les

les infideles, il verra que le Christianisme a des fondemens plus solides qu'il ne pensoit; & qu'il faut croire qu'il s'est établi par de grands miracles, puis qu'il seroit encore plus incroyable qu'un tel changement fût arrivé sans miracles. Ces miracles avoient fait une si forte impression, que l'on ne s'est avisé que bien tard de les revoquer en doute. Pour parler de ce que nous connoissons distinctement, il n'y a gueres plus de trois cens ans que quelques Italiens, gens d'esprit, mais trés ignorans de la religion, étant choquez de plusieurs abus qu'ils avoient devant les yeux, ont introduit ce libertinage. Charmez de la beauté des anciens auteurs Grecs & Latins, & de ce qu'ils y apprenoient de la politique de ces peuples & de leur maniere de vivre, ils ne pouvoient rien goûter hors de là, d'autant plus que les maximes de ces anciens s'accordoient mieux que les nôtres avec la corruption du cœur humain, & les mœurs du commun des hommes.

Les nouvelles heresies ont augmenté ce mal. Les disputes sur les fondemens de la religion, ont ébranlé ou détruit la foi en plusieurs, qui n'ont pas laissé de continuer, par divers motifs temporels, à professer exterieurement la religion Catholique; & chez les heretiques, le nombre a été bien plus grand de ceux qui n'étant plus arrêtez par aucune autorité, ont poussé jusques au bout les consequences de leurs mauvais principes, & en sont venus à ne sçavoir que croire, & à regarder la religion comme une partie de la politique. Cette malheureuse doctrine s'est aisément étenduë. Les jeunes gens ayant oüi leurs peres ou ceux qui leur paroissoient gens d'esprit, faire quelque méchante raillerie sur la religion, ou même leur dire serieusement qu'elle étoit sans fondement, s'en sont tenus là, sans appro-

approfondir davantage, trouvant ces maximes plus conformes à leurs passions. On se flate par la vanité de se distinguer du vulgaire ignorant, & de s'élever au dessus de la simplicité de nos peres. La paresse trouve aussi son compte à demeurer dans le doute, ou à décider au hazard, sans se donner la peine d'examiner. Mais que l'on dise ce que l'on voudra, les faits que j'ai posez demeureront constans ; & il sera toûjours vrai, comme dit si souvent Origene contre Celse, que JESUS-CHRIST a réformé le monde, & l'a rempli de vertus inconnuës jusques alors.

LXVIII. Conclusion.

Voilà ce que j'avois à dire touchant les mœurs des Israëlites & des Chrétiens. Voilà l'exterieur de la vie des fideles de l'ancien & du nouveau testament. Dans le premier discours on peut voir, ce me semble, le meilleur usage des biens temporels, & la maniere la plus raisonnable de passer la vie que nous menons sur la terre. Dans le second discours j'ai voulu montrer quelle est la vie de ceux, dont la conversation est dans le ciel, & qui étant encore dans la chair, ne vivent que selon l'esprit ; cette vie toute spirituelle & toute surnaturelle, qui est l'effet propre de la grace de JESUS-CHRIST. Trop heureux, si à l'occasion de cet écrit, quelqu'un prenoit une idée veritable de la vie raisonnable & chrétienne, & s'appliquoit serieusement à la pratiquer ?

FIN.

TABLE

DES TITRES.

I. *Division de ce Traité.*
II. Premiere Partie. *Vie de Jesus-Christ.*
III. *Eglise de Jerusalem.*
IV. Seconde Partie. *Temps des persecutions. Estat des Gentils avant leur conversion.*
V. *Instruction. Baptême.*
VI. *Priere.*
VII. *Etude de l'Ecriture sainte.*
VIII. *Travail. Professions.*
IX. *Jeûnes.*
X. *Repas.*
XI. *Modestie & serieux des Chrétiens.*
XII. *Mariages.*
XIII. *Union des Chrétiens.*
XIV. *Assemblées ecclesiastiques.*
XV. *Secret des mysteres.*
XVI. *Calomnie contre les Chrétiens.*
XVII. *Autres reproches.*
XVIII. *Forme de jugemens. Supplices.*
XIX. *Persecutions.*
XX. *Actes des martyrs.*
XXI. *Prisons.*

XXII. *Soin des reliques.*
XXIII. *Confesseurs.*
XXIV. *Excommunication.*
XXV. *Penitence.*
XXVI. *Ascetes. Vierges.*
XXII. *Veuves. Diaconesses.*
XXVIII. *Soin des pauvres.*
XXIX. *Hospitalité.*
XXX. *Malades.*
XXXI. *Sepultures.*
XXXII. *Evêques. Clergé.*
XXXIII. *Discretion & patience des Chrétiens.*
XXXIV. Troisiéme Partie. *Princes Chrétiens.*
XXXV. *Forme des eglises.*
XXXVI. *Ornemens des eglises.*
XXXVII. *Difference des eglises & des temples.*
XXXVIII. *Les choses sensibles servent à la religion.*
XXXIX. *Ordre de la liturgie.*
XL. *Sermon.*
XLI. *Habits sacrez.*
XLII. *Sacrifice.*
XLIII. *Offices solemnels.*
XLIV. *Fêtes. Pelerinages.*
XLV. *Conciles.*
XLVI. *Pratiques de penitence.*
XLVII. *Heresies reprimées.*
XLVIII. *Mœurs du clergé.*

XLIX. *Pauvreté des clercs.*
L. *Richesse des eglises.*
LI. *Hôpitaux.*
LII. *Monasteres.*
LIII. *Comparaison de la vie monastique avec la vie des premiers Chrétiens.*
LIV. *Raisons de l'exterieur singulier des moines.*
LV. Quatriéme Partie. *Relâchement des Chrétiens.*
LVI. *Incursions des barbares.*
LVII. *Mélange des Romains & des barbares.*
LVIII. *Mœurs des Chrétiens orientaux depuis le cinquiéme siecle.*
LIX. *Mœurs de l'occident. Desordres du dixiéme siecle.*
LX. *Conservation de la religion.*
LXI. *Rétablissement de la pieté & de la discipline.*
LXII. *Changement dans la penitence.*
LXIII. *Croisades & indulgences.*
LXIV. *Multitude de Docteurs.*
LXV. *Succession de saine doctrine, & de bons exemples dans tous les temps.*
LXVI. *Quels abus tolerez, & comment.*
LXVII. *Usage de cet écrit.*
LXVIII. *Conclusion.*

Fin de la Table des Titres.

WIDENER
HN K9Y6 N